TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 9952 — 32 PAGES — VENDREDI 28 JANVIER 1977

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,40 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,50 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch., Belgique, 12 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3 kr.; Espagne, 28 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 28 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 360 l.; Liban, 125 p.; Luxembourg, 12 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 14 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 24

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Vives controverses en Grande-Bretagne à propos de la démocratie industrielle

LIRE PAGE 2

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

LUEUR D'ESPOIR A CHYPRE

La rencontre entre Mgr Makarios, président de la République chypriote, et M. Rauf Denktash, chef de « l'Etat fédéré turc » de l'île, ce jeudi 27 janvier, au camp de presse des Nations unies à Nicosie constitue un événement marquant dans l'histoire des relations entre les deux communautés. C'est la première fois que l'ethnarque s'entretient avec un représentant de la minorité turque depuis le début du conflit, en 1963. La proclamation d'un Etat fédéré turc dans le nord de l'île, occupé par l'armée d'Ankara après les sanglants combats de 1974, avait creusé davantage le fossé.

Tous les efforts déployés depuis lors pour dégager un compromis se sont soldés par des échecs. Les pourparlers intercommunautaires, tenus sous l'égide des Nations unies, ont été rompus en mai 1976. Les négociateurs chypriotes turcs se refusaient à préciser l'étendue du territoire qu'ils étaient disposés à restituer en échange de l'acceptation par le président Makarios du principe d'une fédération bi-régionale.

Les divergences portent essentiellement sur la nature de la future fédération. M. Denktash insiste pour qu'elle soit constituée de deux Etats largement autonomes, « coiffés » par un gouvernement central aux pouvoirs des plus limités. Mgr Makarios exige, pour sa part, une forte centralisation ainsi que le retrait des troupes d'occupation turques et la libre circulation des citoyens chypriotes entre les deux zones du pays. Il souhaite surtout réduire la superficie de l'Etat fédéré turc, qui s'étend actuellement sur plus de 40 % de l'île, au nord de la « ligne Attila ». L'ethnarque serait prêt à assouplir ses demandes — notamment celle concernant les pouvoirs du gouvernement central — si les Turcs restituaient environ 10 % du territoire qu'ils occupent depuis 1974. Une partie des réfugiés grecs pourraient alors revenir dans leurs foyers, au nord de l'île.

Une solution de compromis est-elle possible ? La nouvelle administration américaine de M. Carter s'y emploie énergiquement afin de mettre fin à une crise qui affaiblit sérieusement le flanc oriental de l'alliance atlantique. Les grandes lignes d'un plan américain de règlement auraient été élaborées, mais elles ne pourront pas être précisées avant la visite prévue le mois prochain d'une mission qui se rendrait à Athènes, à Ankara et à Nicosie.

L'optimisme des observateurs est alimenté par la détente dans les relations entre la Grèce et la Turquie. Les deux pays s'efforcent, non sans quelques résultats, de régler leur différend au sujet de la mer Egée. Les dirigeants grecs ont toujours incité le président Makarios à la modération. De son côté, M. Demirel, chef du gouvernement turc, qui cherche à obtenir une ratification rapide par le Congrès américain de l'accord de défense et de coopération mettant fin définitivement à l'embargo sur les livraisons d'armes américaines, multiplie les gestes d'apaisement. Il a déjà empêché M. Denktash de mettre à exécution sa menace de proclamer un Etat turc indépendant dans le Nord, et il poursuit l'allégement du dispositif militaire turc dans l'île. Nul doute qu'il souhaite un accord de principe sur Chypre, avant que le comité ministériel du Conseil de l'Europe n'étudie dans quelques jours à Strasbourg le rapport dans lequel l'armée turque est accusée d'avoir commis de graves violations des droits de l'homme dans sa zone d'occupation.

Les chances d'un rapprochement paraissent donc sérieuses.

LES GRÈVES DU SECTEUR PUBLIC ONT PERTURBÉ DE NOMBREUX SERVICES

(Lire nos informations page 32.)

● La « discorde » de la majorité

M. Chirac maintient sa candidature à la mairie de Paris en dépit de l'appel de M. Giscard d'Estaing

L'ancien premier ministre ne s'est pas rendu à l'invitation de M. Barre

Chargé mercredi par M. Giscard d'Estaing de rechercher une « solution d'union » propre à mettre fin à la « bataille de Paris », M. Raymond Barre s'est successivement entretenu avec MM. Olivier Guichard, ministre d'Etat, R.P.R. ; Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, candidat républicain indépendant à la mairie de la capitale ; Claude Labbé, président du groupe du Rassemblement de l'Assemblée nationale, et Michel Poniatowski, ministre d'Etat, républicain indépendant.

Le chef du gouvernement n'a pu, en revanche, avoir avec M. Jacques Chirac le contact qu'il souhaitait. Le président du R.P.R. s'est borné à lui faire porter par M. Jérôme Monod, secrétaire général du Rassemblement, une lettre dans laquelle il lui fait connaître qu'il se considère comme un « candidat d'union ».

L'ancien premier ministre, qui a visité jeudi matin le quartier du boulevard Brune, dans le quatorzième arrondissement, poursuit sa campagne comme si de rien n'était. Il devait présenter ce même jeudi, à 18 heures, ses « têtes de liste » aux journalistes accrédités à l'Hôtel de Ville de Paris. Il n'a en rien modifié son programme qui comporte notamment un déplacement à Marseille, vendredi soir, une réunion du comité central du R.P.R. dimanche et une conférence de presse lundi après-midi 31 janvier.

C'est à la mi-septembre 1976, au moment même où M. Raymond Barre mettait au point son plan anti-inflation, que M. Jacques Chirac avait amorcé une entreprise dont il apparut bien vite — en tout cas à ceux qui ne voulaient pas se boucher les yeux — qu'elle était une machine de guerre contre le chef de l'Etat. M. Valéry Giscard d'Estaing ne broncha pas, estimant qu'il serait catastrophique de surajouter une crise politique au marasme économique qu'il s'agissait alors de surmonter.

Ce raisonnement était peut-être défendable, mais il faut bien constater, quatre mois plus tard, que l'on prend des risques considérables en se taisant trop longtemps et en rompant trop tardivement le silence. Le président de la République s'engage par personne interposée dans la « bataille de Paris » en chargeant M. Raymond Barre de faire en sorte que « la majorité puisse aboutir à une solution d'union » mais M. Chirac se refuse de plier (voir page 8 l'article d'André Passeron). Une capitulation lui eût évidemment interdit — n'y avait-on pas pensé à l'Elysée ? — d'assouvir par la suite ses ambitions considérables. Si l'on voulait faire pièce à l'ancien premier ministre, c'était, répétons-le une fois de plus, bien avant qu'il ne briguât la mairie de la capitale, initiative qui constituait une étape spectaculaire, mais une étape seulement de son entreprise.

Le premier ministre « missionnaire » a échoué, mais il est évident que cet échec rejaillit sur celui qui l'avait prié de dénouer un écheveau inextricable.

RAYMOND BARRILLON.

(Lire la suite page 8.)

AU JOUR LE JOUR

Le nécessaire et le superflu

Quand M. Giscard d'Estaing entreprit sa campagne pour la présidence de la République, il y aura bientôt trois ans de cela, rien ne semblait devoir lui résister. Depuis, le charme discret du giscardisme a des pâleurs. Gadgets et réformes se sont émoussés au fil des mois.

Depuis que M. Chirac a quitté le gouvernement où il s'enlisait, il y a six mois de cela, rien ne semble devoir lui résister : ses coups de théâtre lui tenant lieu de gadgets, il s'est refait une virginité.

Tout se passe, dans cette majorité, comme si les leaders réussissaient mieux dans la quête du pouvoir que dans son exercice, comme si elle engendrait plus des hommes politiques que des hommes d'Etat. Après tout, peut-être cette majorité est-elle à l'image de la société du superflu, qui se justifie en renouvelant régulièrement l'emballage pour revendre la même lessive depuis dix-neuf ans.

BERNARD CHAPUIS.

● La lutte contre l'inflation

La réduction du déficit commercial et la décélération des prix raffermissent le franc

Si la situation économique de la France demeure préoccupante, divers signes indiquent une amélioration. Le déficit du commerce extérieur, qui avait été considérable en octobre et en novembre, s'est réduit des deux tiers en un mois, pour atteindre 1,3 milliard de francs en décembre. Mais surtout, l'indice des prix de détail calculé par l'I.N.S.E.E. n'a augmenté que de 0,3 % en décembre, ce qui permet de terminer l'année avec une hausse du coût de la vie inférieure à 10 %. Le marché des changes a favorablement réagi à ces résultats.

Les vents de la conjoncture semblent maintenant plus favorables à M. Barre. L'annonce presque simultanée d'un très bon indice des prix de détail en décembre et de la réduction des deux tiers du déficit du commerce extérieur, entre novembre et décembre, vont consolider la position du premier ministre et renforcer sa volonté d'attaquer « enfin sérieusement » les déséquilibres français.

Il est significatif que M. Michel Rocard ait déclaré récemment (*le Monde* du 15 janvier) : « *Le gouvernement pourra engranger un ralentissement de la hausse des prix à la fin du premier semestre.* » De la part du secrétaire national du parti socialiste, expert des problèmes économiques, cette prévision prend une importance particulière. Elle confirme ce que chacun pressent plus ou moins clairement : la réussite du plan Barre commence à se dessiner.

(Lire la suite page 29.)

Le prix d'un indice

par PIERRE DROUIN

Il ne faudrait pas se tromper sur l'interprétation de l'indice des prix de décembre. Il est fort bon, mais il eut été vraiment extraordinaire qu'il ne le fût point après trois mois de blocage. Il prouve tout de même — et ce n'est pas mince, si l'on sait que le prix des services n'a augmenté que de 0,2 % en décembre, — que les contrôles, ou la peur des contrôles, ont joué plus que d'habitude. Sans doute parce que la *carrure de M. Raymond Barre* commence à en imposer.

Ce n'est pas tant l'aiguille qu'il faut regarder sur le cadran des prix que l'effet qu'elle produit en descendant en dessous de 0,5 %. La forte inflation n'est pas fatale — même en France. Sans doute est-il bien aventuré de dire ce qui se passera dans six mois, mais le sentiment gagne qu'un répit va être accordé à notre pays sur ce front. Du même coup, certains comportements de particuliers vont pouvoir se modifier graduellement. La spéculation pour les plus riches, et même la tendance à l'épargne de précaution devraient pouvoir se ralentir, ce qui soutiendra la consommation et *donc la production.*

Surtout, les « anticipations » dans la stratégie des revendications salariales trouveront moins de raison de s'affirmer.

(Lire la suite page 29.)

Les Soviétiques ont semé dans leur camp les germes de la contestation

La campagne engagée par les moyens d'information tchécoslovaques contre les signataires de Charte 77 a franchi une nouvelle étape mercredi 26 janvier. La radio et la télévision ont engagé les contestataires à aller « construire le socialisme à visage humain dans les Etats capitalistes ».

Ces menaces doivent être rapprochées de la démarche entreprise mardi par l'ambassadeur tchécoslovaque à Vienne auprès du ministère des affaires étrangères afin d'obtenir confirmation que l'Autriche demeure disposée à accueillir des exilés politiques. A une demande précise de l'ambassadeur qui lui présentait une liste de huit noms de personnalités signataires de la Charte 77 (MM. Havel, Kriegel, Havel, L. Vaculik, Lederer, Kohout, Huebl et Mlynar), M. Pahr, ministre autrichien des affaires étrangères, a indiqué que la garantie d'asile politique offerte par son pays était valable sans restriction. Jusqu'à présent, toutefois, aucun des protestataires ne semble avoir émis le désir d'émigrer.

Sans se laisser intimider par la vigueur de la campagne — la presse s'en prend maintenant « aux traîtres et renégats aux agissements contre-révolutionnaires », — les deux porte-parole de Charte 77 sont encore en liberté ; MM. Hajek et Patocka ont adressé une lettre ouverte au gouvernement pour exiger de lui qu'il indique si les organes de l'Etat sont liés par la Convention des droits de l'homme ratifiée par la Tchécoslovaquie. Si la réponse est « oui », écrivent-ils, « pourquoi alors les défenseurs des droits civiques sont-ils soumis à la répression et à la discrimination, publiquement injuriés et calomniés ? ».

De notre correspondant en Europe orientale MANUEL LUCBERT

Vienne. — Les manifestations diverses de contestataires ces dernières semaines dans plusieurs pays d'Europe orientale suscitent des interrogations : est-on à la veille d'un nouveau « printemps » en Tchécoslovaquie, voire en Pologne ou en Allemagne de l'Est ? L'agitation constatée ici ou là est-elle le symptôme d'une crise générale du système ou bien la réaction spécifique dans chaque cas, à des difficultés particulières et passagères que traverserait chacun des Etats ? Enfin, quelles répercussions auront ces tensions sur les relations Est-Ouest et la politique de détente ?

Reprenons la succession des faits. Juin 1976 : des grèves et émeutes ouvrières éclatent à Radom, Ursus et dans plusieurs autres villes polonaises à la suite de l'annonce d'une importante augmentation des prix des principaux produits de base bloqués depuis plus de cinq ans. Le gouvernement recule et annule les hausses. Quelques semaines plus tard, un comité de défense des ouvriers arrêtés et licenciés est fondé par quatorze intellectuels très connus. Déclaré illégal par les autorités, ce comité, qui entre-temps s'est élargi, n'en poursuit pas moins son activité jusqu'à aujourd'hui.

A la fin du mois d'octobre, Berlin-Est annonce un soudain remaniement de l'équipe dirigeante. Le chef du gouvernement, *jugé trop laxiste, est limogé* et remplacé par M. Willi Stoph, réputé plus ferme. Trois semaines plus tard, les autorités est-allemandes privent de sa citoyenneté le chanteur et poète Wolf Biermann, alors en tournée en République fédérale. Plusieurs dizaines d'intellectuels de la R.D.A. protestent contre cette mesure.

Au début de janvier, deux cent quarante-deux personnalités tchécoslovaques rendent public le manifeste appelé Charte 77 ; elles réclament le respect des droits civiques et politiques, l'exercice des libertés garanties par la Constitution, par l'Acte final d'Helsinki et par divers pactes internationaux que le gouvernement de Prague a ratifiés. Les services de sécurité déclenchent une série d'interpellations, de perquisitions, de mesures d'intimidation. Quatre personnes, dont l'écrivain Vaclav Havel, sont finalement inculpées. Mais si l'on comprend bien, moins pour l'appui donné à *Charte 77* qu'en raison de relations qualifiées d'illégales avec l'étranger. Les journaux de Prague s'en prennent vivement à la presse et à des diplomates *occidentaux* ainsi qu'à plusieurs hommes d'Etat sociaux-démocrates d'Europe de l'Ouest.

(Lire la suite page 3.)

LIVRÉS PAR ELLE-MÊME

Les secrets de Zoé Oldenbourg

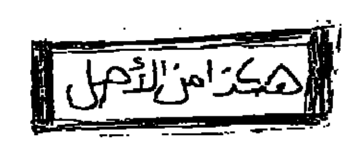
Voici que Zoé Oldenbourg sort du Moyen Age et qu'après s'être faite, des années durant et à travers maints gros livres, la romancière des Croisés et des Cathares, elle devient tout simplement l'historienne et la romancière d'elle-même. Car elle reste les deux dans cet autoportrait, tant par l'importance des événements qu'elle a traversés que par la vie qu'elle rend à ses proches. En passant du registre épique au mode intimiste, l'œuvre ne perd rien, au contraire. Elle s'allège, se libère des scènes de genre et s'approfondit.

On ne connaissait d'elle qu'un bref curriculum vitae. Née en 1916 à Pétersbourg — elle n'a jamais caché son âge, bien trop soucieuse de vérité pour cela, — petite-fille du célèbre archéologue et orientaliste Serge S. Oldenbourg, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, elle avait émigré en 1925. Parisienne depuis lors, mariée et mère de deux enfants.

A partir de là commençait le déroulement de l'œuvre : romans et ouvrages historiques mêlés avec deux coups de projecteur. L'un sur « la Pierre angulaire », qui obtint le prix Femina en 1953. Elle devait entrer en 1961 dans le jury qui l'avait couronnée. C'était son second roman, mais déjà le premier, « Argile et Cendres », l'avait fait remarquer en 1946, et l'on signalait l'avènement d'un Walter Scott français. L'autre, en 1959, sur « le Bûcher de Montségur », qui eut, de lui-même, grand retentissement : c'était son premier livre d'histoire et l'entrée dans son univers des Cathares auxquels elle allait consacrer deux romans : « les Brûlés » et les « Cités charnelles ». Entre-temps, Zoé Oldenbourg avait tâté à deux reprises du roman contemporain : « Réveillés de la vie » (1956) peignait les milieux d'émigrés russes à Paris ; « les Irréductibles », un couple qui se ruinait à vouloir la survie d'un amour. Puis elle était revenue, comme à son climat favori, aux Croisades, d'abord sous la forme historique, puis sous la forme romanesque, dans « la Joie des pauvres » (1970). Quatre ans plus tard, un essai, un cri : « Que vous a donc fait Israël ? » soutient passionnément la cause sioniste. Or Zoé Oldenbourg n'est pas juive. Mais elle hait le racisme, ce crime inexpiable contre l'esprit. Sous sa pire forme, l'antisémitisme, elle le voit resurgir là où peut-être il n'est pas... ou pas seul.

A ce point de sa trajectoire, cet esprit romanesque et pourtant épris de rigueur, cette âme ardente au jugement acéré comme une lame, cet être secret soudain lève le voile.

(*Lire pages 13 et 15 du « Monde des livres » les articles de Jacqueline Piatier et d'Emmanuel Le Roy Ladurie.*)



EUROPE

L'ÉLECTION AU PARLEMENT DES « NEUF »

Libres opinions

POUR UNE EUROPE SANS THÉOLOGIE

par Jacques MALLET (*)

ON dit parfois qu'il n'y a plus de théologiens. M. Michel Debré administre la preuve du contraire.

La théologie du nationalisme trouve en lui son grand inquisiteur. Ses convictions sont nobles. Elles méritent le respect. Et elles ont leur part de vérité : l'Europe ne peut, ni ne doit, se construire sur les ruines des nations. (Encore faudrait-il ajouter qu'il y a convergence entre l'intérêt national et la solidarité communautaire.)

Mais deux questions se posent : l'idée que se fait M. Debré de l'Europe est-elle vraie ? Sa politique permet-elle de progresser vers l'union européenne ? Je crains que la réponse ne soit malheureusement négative.

Enfermé dans son système de pensée jacobin et centralisateur, M. Debré ne peut imaginer la réalisation complète de l'Europe que sous la forme d'un Etat unitaire, se substituant aux Etats nationaux. Conception irréelle. Ce n'a jamais été celle de Robert Schuman ni celle de Jean Monnet, ces grands réalistes.

Le Marché commun est une création originale. C'est une communauté de nations qui, pour assurer leur prospérité et leur développement, pour retrouver la maîtrise de leur destin et leur influence dans le monde, ont résolu d'exercer en commun leur souveraineté, en matière économique et sociale, et d'attribuer progressivement certaines compétences à des institutions communes.

Tel est l'esprit, éminemment pragmatique, du traité de Rome, ratifié par le Parlement français et accepté par tous les gouvernements de la Vᵉ République.

Si l'on prenait à la lettre le catéchisme du député de la Réunion, la politique européenne du général de Gaulle — et du président Pompidou — tomberait sous le coup de ces anathèmes. Se voudrait-il plus gaulliste que de Gaulle ? En tout cas, il paraît oublier que celui-ci fut généralement, dans l'action, un empirique.

En effet, si l'on est plus attentif à la réalité qu'au vocabulaire, à la pratique qu'à la théorie, rien n'est — ou n'était — plus « supranational » que la politique agricole commune, légitimement réclamée avec tant de vigueur par le général de Gaulle.

L'unification des marchés agricoles requiert des prix communs, décidés par le conseil des ministres de la Communauté, et des pouvoirs de gestion, délégués à la Commission de Bruxelles. La solidarité financière exige l'institution de ressources propres pour alimenter le budget de la Communauté, ainsi que le contrôle de ce budget par le Parlement européen. Enfin, la préférence européenne implique l'établissement d'une politique commerciale commune.

***

C'est ce qui a été fait, et bien fait, sous l'impulsion de la France et de la Commission, sa meilleure alliée dans cette entreprise hérissée d'obstacles. C'est ce qu'il faut aujourd'hui préserver au prix, d'abord, de quelques aménagements techniques, ensuite d'un retour progressif à la convergence de nos économies. Et c'est, sous d'autres formes, ce que l'on aurait dû faire en d'autres domaines, par exemple pour l'énergie.

On ne peut échapper à la logique de l'action. Qui veut la fin veut les moyens. Quiconque s'y refuse s'enferme dans des contradictions sans issue.

Ainsi, M. Debré, après avoir affirmé que l'élection de l'Assemblée européenne serait « une opération suicidaire », se résout à l'accepter en cherchant à la vider de tout contenu. Il veut bien d'un Parlement élu, à condition qu'il soit muet et paralytique, qu'il n'ait aucune vie propre et ne serve strictement à rien. Il dénonce l'Europe technocratique. Il écarte l'Europe démocratique. Quelle Europe veut-il donc ?

Il reconnaît, notons-le, la nécessité de l'union européenne. Mais son Europe fait penser à ces vieilles personnes qui ont, comme on dit, « grand genre et petits moyens ». La contradiction est flagrante entre l'ampleur de ses ambitions et la faiblesse de ses moyens. Tout ce qui dépasse la coopération intergouvernementale — indispensable mais, dans bien des cas, insuffisante — est systématiquement rejeté. L'efficacité est sacrifiée au dogmatisme. Le dogmatisme conduit à l'impuissance.

***

Cette attitude ne procède-t-elle pas d'une analyse outrancièrement pessimiste de la situation de notre pays et de ses rapports avec ses voisins et ses alliés ? Par un extraordinaire paradoxe, cet apôtre de la grandeur et du prestige de la France redoute qu'elle ne soit toujours mise en minorité dans les institutions européennes. Seule et faible, elle passerait sous le joug de ses partenaires, constamment unis contre elle et résolus à l'asservir. Il la voit comme une citadelle assiégée, entourée d'ennemis, infestée d'espions et de traîtres. S'il disait vrai, nous n'aurions plus qu'à nous barricader dans l'Hexagone et à attendre, derrière une ligne Maginot, l'inévitable désastre.

Les difficultés actuelles de notre économie ne suffisent pas à justifier un tel pessimisme. Les Français ont de bonnes raisons d'avoir confiance en eux-mêmes, en leur capacité de résister et surtout de convaincre (l'expérience du Marché commun a démenti les prophètes de malheur). Ils en ont aussi de penser que leur avenir, fruit de l'effort national, irremplaçable, sera mieux garanti dans une Europe organisée que dans une France repliée sur elle-même.

D'instinct, l'opinion publique le sent, en particulier la jeunesse. Et elle ne s'intéresse guère aux controverses théologiques, aux combats d'arrière-garde, aux querelles du passé. Celles-ci paraissent désuètes, et même dérisoires au regard des défis qui interpellent les nations d'Europe occidentale. Pour y répondre, elles devront, au contraire, faire preuve d'imagination et de pragmatisme dans la recherche de solutions communes à leurs problèmes communs, tels l'inflation et le chômage.

L'élection de l'Assemblée européenne — à laquelle des protocoles additionnels ne doivent pas retirer toute signification — n'est certes pas une panacée. Elle n'élargira pas ses pouvoirs. Mais elle renforcera son autorité et son influence. Elle donnera surtout aux citoyens de nos pays une occasion de prendre conscience de leur communauté de destin.

Ce ne sera certes qu'une étape dans la nécessaire, et difficile, construction de l'Europe. Mais cette étape, il importe de la franchir dès 1978. La désignation de députés européens au suffrage universel direct peut donner à la Communauté des Neuf, gravement ébranlée par la crise économique et par le désordre monétaire, un élan nouveau, une nouvelle dimension politique, une assise populaire. Elle en a le plus urgent besoin.

L'étape franchie — et elle le sera, — pourquoi M. Debré ne se joindrait-il pas au combat qui est le nôtre pour une Europe plus solidaire, donc plus indépendante ? Est-il déraisonnable d'espérer qu'il reconnaîtra un jour dans ce « grand dessein » la vocation de la France ?

Nous lui donnons rendez-vous à Strasbourg.

(*) Conseiller national du C.D.S. pour les affaires européennes, membre du Comité directeur du mouvement européen.

M. LEPRINCE-RINGUET LANCE UNE « CAMPAGNE POUR L'EUROPE »

« Un large comité national de soutien pour l'élection directe du Parlement européen est constitué sous le nom de « Campagne pour l'Europe », a annoncé, ce jeudi 27 janvier, M. Louis Leprince-Ringuet, président de l'organisation française du Mouvement européen.

» Son premier objectif est la ratification par le Parlement français, avant l'été 1977, de l'acte signé par les neuf gouvernements de la Communauté, et définissant l'élection au suffrage universel direct de l'Assemblée parlementaire européenne, dans la stricte application des traités de Paris et de Rome. La ratification par le Parlement français doit être complétée par la loi électorale nécessaire, afin de respecter l'échéance fixée de mai-juin 1978.

» Le deuxième objectif est l'obtention, une fois la ratification assurée, de la participation la plus large pour la première élection européenne de l'histoire. Cela implique un vaste débat sur l'harmonisation des contrôles démocratiques des activités communautaires, et plus généralement sur les choix nécessaires pour la France et pour l'Europe d'aujourd'hui. L'ensemble des forces culturelles, sociales et politiques, représentatives de la société française, auront à participer à ce grand débat. »

***

Ont donné leur adhésion au Comité national de soutien de la campagne, sous la présidence d'honneur de M. Jean Monnet :

Le recteur Gérald Antoine, Mᵉ Robert Badinter, MM. Jean-Louis Barrault, Paul Belmondo, André Bergeron, Georges Berthoin, le général Antoine Béthouard, MM. Jean Bornard, François Bourel, Henri Canonge, le recteur Capelle, MM. Henri Cartan, Louis Cartou, Ivan Charpentié, Mme Jeanne Chaton, M. René Clair, Mme Christiane Collange, MM. Michel Debatisse, Alain Decaux, Mmes Geneviève E. Delachenal, Simone Del Duca, MM. Jean Dieudonné, Francis Doré, Jean Dorst, Michel Drancourt, Mme Denise Dufour, le pasteur André Dumas.

M. Jean-François Dupeyron, Mᵉ Richard Dupuy, MM. Georges Elgozy, Jean Ferniot, Robert Flacelière, Jean Fourastié, Henri Frenay, Michel Gaudet, Maurice Genevoix, Léon Gingembre, Oliver Giscard d'Estaing, André Guérin, Jean Hamburger, Etienne Hirsch, Roger Ikor, André Jacomet, Alfred Kastler, Attilio Labis, Maurice Lagrange, Antoine Laval, François Leclec'h, Robert Lecourt, Gaston Leduc, Louis Leprince-Ringuet, Mme Irène de Lipkowski, MM. François Luchaire, André Lwoff, Jean Marvier, le doyen Paul Milliez, Robert Minder, Paul Mourousy ;

MM. Jean d'Ormesson, Francis Perrin, Mᵉ Louis Pettiti, MM. Claude Pierre-Brossolette, Jacques Piette, André Raillet, Mme Madeleine Renaud, M. René Richard, le R.P. Michel Riquet, MM. Emile Roche, Maurice Rolland, Jean Rouzier, Philippe Saint-Marc, Alfred Sauvy, Laurent Schwartz, Stanislas de Sèze, Jean-François Six, Mme Evelyne Sullerot, MM. Jacques Tessier, Raymond Tournoux, Pierre Uri, le doyen Georges Vedel, MM. Gabriel Ventejol, Paul-Emile Victor, Jean Vilgrain, Mmes Marie-Andrée Weill-Hallé, Louise Weiss, M. Fred Zeller.

Un Comité national de soutien de la campagne est en outre formé par :

MM. Olivier Baratte, Philippe Bertrand, le général Antoine Béthouard, MM. Christian Degny, Jean-Pierre Gouzy, Pierre Bordeaux-Groult, Mmes Janine Lansier, Marcelle Lazard, MM. Louis Leprince-Ringuet, Roger Lhombreaud, Max Morel, Louis Pettiti, Thomas Philippovich, Lucien de Sainte-Lorette, Jean-Claude Sebag, Lucien Sergent, Robert Toulemon, André Voisin, Mᵉ Noëly Watin.

Grande-Bretagne

Un rapport sur la « démocratie industrielle » suscite de vives controverses

De notre correspondant

Londres. — Une grande bataille politique et sociale vient de s'ouvrir après la publication du rapport Bullock. Le texte propose d'établir en Grande-Bretagne un système de « démocratie industrielle » beaucoup plus radical que ceux de la Suède ou de la R.F.A. La commission présidée par lord Bullock, historien de l'université d'Oxford, avait été chargée par le gouvernement de découvrir les meilleurs moyens d'assurer une meilleure participation des travailleurs à l'essor industriel. La majorité des membres de la commission proposent que les conseils d'administration des entreprises soient également partagés entre les représentants des actionnaires et ceux des ouvriers.

Quelques administrateurs indépendants désignés d'un commun accord feraient, le cas échéant, l'arbitrage entre les deux camps.

Ce système s'appliquerait aux entreprises comptant plus de deux mille ouvriers. Plus de huit cents firmes se trouvent dans ce cas. Elles emploient en tout sept millions de travailleurs, c'est-à-dire un quart de la force de travail. Avant d'envisager d'installer des administrateurs ouvriers, la commission estime qu'un tiers au moins des employés intéressés devraient approuver par vote secret le système. Ensuite une « *commission de la démocratie industrielle* » surveillerait la marche des nouvelles institutions. Une loi garantirait l'égalité absolue des travailleurs et des actionnaires dans la direction de l'entreprise.

Ce projet a été inspiré par le désir de mettre fin à ce que même ici on appelle la « *maladie anglaise* », c'est-à-dire l'état déplorable des relations entre le patronat et les ouvriers. Le gouvernement a un souci plus immédiat : il a promis aux syndicats cette extension de leur influence en échange de quoi ils modèrent leurs revendications de salaires. C'est ne exigence du contrat social.

Les porte-parole du patronat ont marqué leur hostilité aux propositions de lord Bullock. Ils affirment que la solution proposée aggravera les conflits au sein de l'industrie et transformera les conseils d'administration en « *comités politiques* ». Elle aurait pour effet inévitable, disent-ils, d'écarter tous les investissements privés.

Les organisations patronales, pourtant favorables en principe à un système de participation, vont jusqu'à affirmer que si le gouvernement s'en tenait au système proposé par la commission toute coopération deviendrait impossible entre l'industrie et le gouvernement. La Confédération patronale (C.B.I.) a déjà fait savoir qu'elle refusera de prendre part à toute espèce de consultation avec le gouvernement sur la base des propositions publiées.

Une contre-proposition

Ces critiques, reprises d'ailleurs par les conservateurs à la Chambre des communes, trouvent un appui dans le rapport des minoritaires de la commission. Ceux-ci préféreraient un système à deux étages, beaucoup plus proche de la solution allemande : un conseil de surveillance délibère des grandes lignes de la politique industrielle, tandis que le conseil d'administration continue de mener les affaires de l'entreprise.

Les syndicats sont loin d'être unanimes. Ceux des industries nationalisées — les mineurs notamment — sont catégoriquement opposés aux propositions de lord Bullock. D'autre part, la Fédération des métallurgistes, la deuxième par ordre d'importance après celle des transports, dénonce la « collaboration » éventuelle des administrateurs-ouvriers avec le patronat.

Le gouvernement est divisé lui aussi. Il lui est difficile de revenir trop ouvertement sur les promesses faites au T.U.C., mais il lui est tout aussi impossible d'affronter un conflit majeur avec les dirigeants de l'industrie. Aussi promet-il que rien ne sera entrepris avant d'avoir procédé à de très larges consultations. Plusieurs années seraient nécessaires pour mettre en application les idées du rapport Bullock et il est peu probable que dans l'actuel Parlement une majorité approuve une révolution aussi brutale dans les relations industrielles.

JEAN WETZ.

Autriche

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE SERAIT IMPLIQUÉ DANS UNE AFFAIRE DE VENTE D'ARMES A LA SYRIE

De notre correspondante

Vienne. — Le scandale du trafic d'armes avec la Syrie auquel est mêlé le nom du ministre de la défense, M. Luetgendorf, continue de provoquer des remous dans la vie politique autrichienne. Ce scandale concerne la vente à la Syrie par un marchand d'armes de six cents carabines sportives, mais aussi de quatre cent mille cartouches qui, elles, provenaient des stocks de l'armée autrichienne (*le Monde* du 16 janvier).

Révélée il y a deux semaines par l'hebdomadaire conservateur viennois *Wochenpresse*, l'affaire a été débattue mercredi 26 janvier au cours d'une session extraordinaire du Parlement. Les deux motions de défiance présentées, d'une part par les populistes (principal parti d'opposition chrétien démocrate) contre M. Luetgendorf et le chancelier Kreisky, d'autre part par les libéraux contre le gouvernement, ont été repoussées par la majorité socialiste.

En revanche, les députés ont décidé la création d'une commission d'enquête parlementaire proposée par M. Kreisky. Celui-ci devra apporter d'ici le 31 mars les éclaircissements nécessaires sur l'affaire et déterminer si M. Luetgendorf y est réellement impliqué. Jusque-là, ce dernier restera à son poste, a déclaré le chancelier, soulignant qu'« *un ministre doit assumer jusqu'au bout la responsabilité de ses actes tant devant le Parlement que devant son propre ministère* ». M. Kreisky a ajouté qu'« *il tirerait cependant toutes les conséquences voulues du rapport final de la commission d'enquête parlementaire* ». — A. Rd.

Italie

Le P.C.I. a publié son budget 1976 et ses prévisions pour 1977

De notre correspondant

Rome. — Comme chaque année, le P.C.I. a publié ses résultats budgétaires (1976) et, pour la première fois, son bilan prévisionnel pour 1977. Il entend « *stimuler tous les partis à rendre plus ouverte leur vie interne et solliciter un plus grand contrôle de l'opinion publique sur leur gestion* ». La loi sur le financement des partis oblige en effet les formations politiques à publier leurs comptes annuels, mais elle ne les contraint pas à fournir un tableau aussi détaillé que celui qu'ont présenté aux journalistes, jeudi 13 janvier, plusieurs responsables du P.C.I.

Le deuxième parti italien a enregistré l'an dernier un déficit de 452 millions de lires, qui s'ajoutent aux 236 millions de l'exercice précédent (1). Ses recettes se sont élevées à 32,9 milliards et ses dépenses à 33,3 milliards. L'autofinancement a couvert 60,04 % des rentrées, alors que les contributions de l'Etat (qui sont calculées en fonction des résultats électoraux) ont atteint 39,96 %. A noter que les parlementaires communistes versent chacun 484 000 lires en moyenne par mois à la caisse du parti, soit près de la moitié de leur traitement.

Les dépenses, en 1976, se sont réparties ainsi : 62,17 % pour les contributions aux fédérations ; 15,78 % pour l'information et la propagande ; 9,99 % pour les frais généraux ; 7,22 % pour les frais extraordinaires et 4,84 % pour le personnel.

En 1977, le P.C.I. prévoit des recettes supérieures à celles de l'an dernier (39,4 milliards de lires), grâce notamment au relèvement du prix des cartes, qui passera de 4 000 à 7 000 livres. Les frais de propagande seront presque doublés, car le parti entend rénover l'imprimerie de son organe officiel, *l'Unita*, et celle d'un autre journal romain, *Paese Sera*, qu'il finance indirectement. — R. S.

(1) 1 000 lires valent environ 5,80 F.

LE QUOTIDIEN DE LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE PUBLIE UNE INTERVIEW D'UN DIRIGEANT COMMUNISTE

(De notre correspondant.)

Rome. — Les temps ont bien changé. Pour la première fois depuis sa création, *Il Popolo*, quotidien de la démocratie chrétienne, publie, jeudi 27 janvier, une interview d'un dirigeant du P.C. M. Giorgio Amendola. Précédé d'une courte biographie de cette personnalité — considérée comme l'une des plus modérées de son parti, — le texte occupe une page presque entière. Thème de l'entretien qui sera suivi d'autres articles : Gramsci est-il précurseur du « compromis historique ? » Le P.C.I. est-il sincère dans ses affirmations de pluralisme, de démocratie et d'indépendance à l'égard des pays de l'Est ?

Avant de répondre à ces questions, M. Amendola a déclaré : « *J'ai accepté volontiers l'invitation du* Popolo *pour une interview sur le parti communiste et Gramsci aujourd'hui. Le thème est d'une grande importance. (...) C'est un fait positif, un moment de ce dialogue-confrontation qui est nécessaire pour mieux nous connaître et éliminer des préventions réciproques.* » Le journaliste du *Popolo* a enchaîné : « *Dialogue-confrontation, c'est pour cela que nous sommes venus.* » — R. S.

هكذا في الأصل

EUROPE

Espagne

Des dizaines de milliers de personnes ont assisté aux obsèques des avocats assassinés

Le gouvernement espagnol a décidé mercredi 26 janvier dans la soirée, à l'issue du conseil des ministres, une série de mesures destinées à faire face à la vague de violences que connaît le pays depuis dimanche. Dans un communiqué publié dans la nuit de mercredi à jeudi, le gouvernement a révélé qu'il s'apprêtait, au moment où les violences ont commencé, à « étendre de façon très large les mesures de grâce en faveur des prisonniers politiques ». Le gouvernement estime que la vague de terrorisme a pour but de provoquer une réaction de l'armée et de mettre un terme au processus d'évolution démocratique qui a « inspiré le respect et l'espoir » dans le monde.

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont assisté mercredi à Madrid aux obsèques de trois des cinq avocats communistes assassinés lundi par un commando d'extrême droite. Le gouverneur civil de Madrid a rendu hommage au calme et au sens des responsabilités des organisateurs et du service d'ordre (principalement communiste) de la manifestation. En revanche, un homme de trente-six ans a été grièvement blessé au cours d'une manifestation mercredi soir à Pampelune.

D'autre part, six cent soixante-quatre artistes et intellectuels espagnols ont adressé mercredi à M. Suarez, président du conseil, une lettre dans laquelle ils déplorent « les agissements des bandes terroristes » et demandent l'établissement d'un « État démocratique authentique ».

De notre envoyé spécial

Madrid. — L'opposition démocratique a fait une impressionnante démonstration de force, de discipline et de maturité, mercredi 26 janvier, à Madrid, à l'occasion des obsèques de trois des cinq avocats, membres du P.C., massacrés lundi.

Ce fut une manifestation unitaire, la plus importante sans doute et la plus significative depuis la fin de la guerre civile, et qui s'est déroulée dans le calme et la dignité. Le service d'ordre, composé de plusieurs centaines de jeunes militants, ouvriers et étudiants, a parfaitement contrôlé une foule estimée à plusieurs dizaines de milliers de personnes. Il y avait beaucoup de jeunes communistes dans ce service d'ordre, longue chaîne de mains nouées où pointait parfois un œillet rouge, mais aussi des syndicalistes socialistes (de l'U.G.T. ou de l'U.S.O.). En fait, tous les partis d'opposition et tous les groupes membres de la coordination des organisations syndicales démocratiques étaient représentés.

Dans la foule, on croisait tous les chefs de l'opposition, le comité exécutif du parti socialiste ouvrier espagnol au complet, MM. Tierno Galvan, président du parti socialiste populaire, Ruiz Gimenez, dirigeant de la gauche démocratique, Marcelino Camacho, dirigeant des commissions ouvrières, Anton Canyellas, dirigeant démocrate-chrétien catalan, les leaders du Parti du travail et M. Carrillo, secrétaire général du P.C.E.

« Le gouvernement ne peut pas garantir votre sécurité... » M. Rodolfo Martin Villa, ministre de l'intérieur, avait adressé cette mise en garde aux chefs de l'opposition et au président du collège des avocats, qui réclamaient une cérémonie publique pour les obsèques. Les autorités redoutaient à cette occasion de nouveaux attentats et des troubles. Les mille deux cents avocats de Madrid menaçaient, de leur côté, de se réunir en assemblée permanente au palais de justice, s'ils n'étaient pas autorisés à rendre un dernier hommage à leurs confrères assassinés. Il fallut plusieurs heures de négociations, mardi, et une intervention de MM. Tierno Galvan et Ruiz Gimenez auprès du chef du gouvernement, pour obtenir la permission de dresser une chapelle ardente.

Les cercueils étaient finalement déposés au premier étage du vénérable collège des avocats, qui occupe une aile du palais de justice. Des centaines de couronnes mortuaires, venues de toute l'Espagne, étaient disposées dans les escaliers, les halles et jusque sur la petite place plantée d'arbres chers aux magistrats. Les couvercles des cercueils étaient ouverts, laissant voir les visages encore sanglants et torturés des victimes.

Seule consigne, le silence. Pas un cri, pas un geste à l'adresse des forces de police. Mais des des poings levés pour saluer les dépouilles mortelles à l'arrivée et au départ du cortège. Sous le ciel gris et le vent froid, la dislocation avait lieu à 18 heures, place Colon, à 500 mètres du palais de justice. Une marée humaine marchait alors vers Alcala, poing levé, esquissant le chant de *l'Internationale*, rapidement arrêté par les « chut » du service d'ordre...

La même discipline a été observée dans les usines et les entreprises, particulièrement à Madrid, à Barcelone, à Bilbao et dans les Asturies, où des dizaines de milliers d'ouvriers ont débrayé sur place. Il n'y a pas eu de manifestation de rue, conformément aux consignes données par l'opposition. Le mouvement de grève pacifique a touché les universités, les administrations, les transports, et même les services de la télévision d'Etat. En revanche, des incidents provoqués par des commandos d'extrême droite son signalés dans le métro de Madrid et dans des cafés, où des groupes d'ultras obligent les personnes présentes à chanter l'hymne phalangiste.

Mercredi soir, le gouvernement a annoncé une certain nombre de mesures concrètes pour faire face à l'explosion de violence. Les manifestations publiques sont interdites jusqu'à nouvel ordre. Des dispositions à la législation antiterroriste adoptées en août 1975 par le gouvernement de Franco sont remises en vigueur afin de faciliter, en particulier, les perquisitions à domicile. Des permis de port d'arme vont être supprimés. Des ressortissants étrangers jugés indésirables seront expulsés. Enfin, des crédits de l'ordre de 4 milliards de pesetas vont être débloqués afin de permettre un renforcement spectaculaire des moyens d'action des forces de l'ordre.

MARCEL NIEDERGANG.



(Dessin de KONK.)

Portugal

Le congrès de la Confédération des travailleurs consacre la prépondérance communiste au sein de l'Intersyndicale

Quatre militants socialistes qui avaient été suspendus il y a quelques semaines en compagnie d'une demi-douzaine de membres de l'aile « ouvriériste » du parti ont été exclus du P.S. par la commission des conflits, réunie le 25 janvier à Lisbonne. Parmi eux figurent deux députés qui étaient les dirigeants des commissions de travail, M. Aires Rodrigues et Mme Carmelinda Pereira. Les effectifs du P.S. à l'Assemblée de la République se trouvent donc réduits d'autant : le parti compte, désormais, cent cinq représentants sur un total de deux cent soixante-trois députés. Les deux exclus ne peuvent s'inscrire à aucun autre groupe parlementaire.

Cette décision survient à quelques jours du congrès extraordinaire du P.S., qui se réunira à Porto le 30 janvier. Il examinera une réforme des statuts destinée à renforcer l'encadrement des commissions de travail dans les structures pyramidales du mouvement.

Ce jeudi 27 janvier, d'autre part, s'ouvre le congrès des syndicats portugais qui se reconnaissent dans l'actuelle Intersyndicale, dominée par les communistes.

De notre correspondant

Lisbonne. — L'approbation des statuts de la Confédération des travailleurs portugais — dite intersyndicale, — d'un « programme d'action » et d'un projet de loi syndical, tels seront les thèmes du congrès qui, du 27 au 30 janvier, réunira, à Lisbonne, plus d'un millier de délégués représentant deux cent soixante-trois associations syndicales.

D'après les organisateurs, les documents qui seront soumis à la discussion comportent environ trois mille propositions d'amendements suggérées au cours de nombre de réunions. Le congrès sera pourtant boycotté par une vingtaine de syndicats appartenant, dans leur majorité, au secteur des services. Regroupées dans une structure connue sous l'appellation de la « Lettre ouverte » ces organisations, généralement proches du parti socialiste, accusent le secrétariat de l'Intersyndicale d'avoir contrôlé le choix des congressistes et l'élaboration des textes dans le but de maintenir l'hégémonie communiste au sein de la centrale unique.

Ainsi les vieilles querelles entre socialistes et communistes se manifestent-elles à nouveau. De part et d'autre, on s'accuse de vouloir briser le mouvement syndical. Une scission et la création d'une deuxième centrale sont-elles inévitables ?

Le quotidien *O Diario*, organe du P.C.P., accuse les militants syndicalistes du P.S. d'avoir des liens avec la centrale américaine A.F.L.-C.I.O. Les dirigeants socialistes, quant à eux, affirment leur volonté d'assurer l'unité du mouvement des travailleurs, tout en réclamant l'exercice du droit de tendance à l'intérieur des syndicats.

« Unicité », « unité » ou « pluralisme », telles sont donc les trois options pour le syndicalisme portugais. En janvier 1975, le général Vasco Gonçalves, alors premier ministre, et la commission de coordination du Mouvement des forces armées, s'étaient montrés favorables à « l'unicité syndicale » : une seule organisation par région et par branche d'activité ainsi qu'une seule centrale syndicale. La loi du 30 avril 1975 instituant l'« unicité » a consacré le pouvoir de l'Intersyndicale — qui s'était distinguée dans la lutte contre les régimes de Salazar et de Caetano — et affirmé l'influence du P.C. sur le monde ouvrier.

Réduites au silence après l'échec de la tentative de coup d'Etat du 11 mars 1975, les principales forces conservatrices n'ont pas pu manifester leur mécontentement. Aussi, la résistance contre la loi syndicale a-t-elle été assumée entièrement par le P.S. *« Oui à l'unité, non à l'unicité »*, scandaient les socialistes.

Les difficultés de la Lettre ouverte

La chute du cinquième gouvernement provisoire du général Vasco Gonçalves, puis la mise à l'écart du P.C. à la fin de 1975, ont eu des répercussions immédiates dans l'organisation syndicale. Plusieurs élections ont été favorables au parti socialiste — allié, pour la circonstance, aux maoïstes du M.R.P.P. (Mouvement pour la réorganisation du parti du prolétariat). Le 14 février 1976, les directions de vingt-neuf organisations hostiles à l'Intersyndicale rédigeaient, à Porto, une Lettre ouverte appelant à « l'unité » et demandant la convocation urgente d'un « congrès de tous les syndicats ». Le secrétariat de l'Intersyndicale a accepté l'idée du congrès. Au début, les conversations entre les deux tendances rivales se sont déroulées dans un climat détendu. Mais des divergences sont apparues lorsque le groupe de la « Lettre ouverte » a exigé la « parité », c'est-à-dire que les organisations affiliées et hostiles à l'Intersyndicale aient une représentation équivalente au congrès.

Le 4 septembre dernier, l'Intersyndicale réunissait à Lisbonne les représentants de cent soixante-dix syndicats pour désigner une commission dont la composition devait tenir compte de *« tous les courants politiques ayant un rôle important au sein du mouvement syndical »*. Le principe de la parité n'était pas retenu. Des syndicats faisant partie du groupe de la Lettre ouverte ont été invités à s'associer à la commission. Ils ont refusé, estimant que cette commission était un instrument de la centrale procommuniste destiné à manipuler le congrès.

Pourtant, le groupe de la Lettre ouverte, qui comptait, au début de juin dernier, soixante-dix organisations adhérentes, a, peu à peu, vu son importance décroître. C'est que *« nous n'étions pas en mesure de répondre aux attaques d'une structure autrement plus organisée que la nôtre »*, a expliqué un des opposants de l'Intersyndicale, dans une interview récemment accordée à l'hebdomadaire *O Jornal*. *« La démobilisation des travailleurs,* a-t-il poursuivi, *est le résultat de la confusion semée dans leur esprit par des forces totalitaires ».*

Des assemblées générales ont été convoquées par les directions des syndicats des employés de bureau et de la banque — les véritables piliers du mouvement de la « Lettre ouverte » — pour se prononcer sur la participation au congrès. Dans les deux cas, les organisateurs ont dû recourir à des artifices, allant jusqu'à l'interruption de séance, pour empêcher une décision qui aurait été favorable à la participation.

Ces résultats n'éclipsent pas, néanmoins, la défaite de la « Lettre ouverte ». Les organisateurs du prochain congrès peuvent compter sur la participation de soixante-seize syndicats non affiliés à l'Intersyndicale, et annoncer que le total des délégués représentera 85 % des Portugais syndiqués.

Les socialistes, quant à eux, s'efforcent d'attribuer cet échec aux « commissions du travail » du parti, aujourd'hui menacées d'une épuration. Mais le P.S. ne peut s'en tenir là. Le plan économique pour 1977, déjà approuvé par le Parlement, suppose, en effet, l'existence d'une sorte de « contrat social » avec les syndicats.

S'entendre avec le P.C. semble malaisé pour le gouvernement, constamment harcelé sur sa droite. Encourager la création d'une deuxième centrale syndicale serait très risqué. Aussi, la politique du P.S. pourrait être d'affaiblir les syndicats puis de tenter de les reconquérir, lentement, au fil d'élections successives.

JOSÉ REBELO.

Les Soviétiques ont semé dans leur camp les germes de la contestation

(Suite de la première page.)

Comment expliquer les dernières mutations des sociétés est-européennes ? A première vue, on ne voit pas très bien quel rapport il peut y avoir entre les manifestants de Radom et d'Ursus et les défenseurs des droits civiques de Prague. Il s'agit pourtant dans l'un et l'autre cas, d'une protestation contre l'insuffisance ou l'absence de démocratie politique et sociale et contre l'arbitraire du pouvoir.

Trois facteurs importants doivent être spécialement pris en compte : la crise économique consécutive à l'augmentation du prix du pétrole, les conséquences de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, enfin, la conférence de Berlin des P.C. européens avec l'apparition de l' « eurocommunisme ».

On pourrait presque affirmer que les Soviétiques sont les premiers responsables de la *« déstabilisation »*, certes toute relative, de leur zone d'influence. En décidant, en 1975, de réviser, non plus tous les cinq ans, mais tous les ans, le prix du pétrole et des autres matières premières qu'ils leur vendent, ils ont semé le germe de sérieuses difficultés dans les économies de plusieurs de leurs alliés du Comecon, en particulier la R.D.A., la Tchécoslovaquie et la Hongrie.

Une mesure très favorable aux intérêts des Soviétiques est le plus souvent très défavorable à ceux de ses alliés. Corsetées dans des tabous idéologiques tels que le plein emploi (du reste parfois relatif, comme l'expérience le montre), cherchant maintenant à copier certains modèles de développement des pays capitalistes (consommation, essor de la voiture individuelle), les économies socialistes ont été durement touchées par la crise : à l'accroissement du déficit des balances commerciales se sont ajoutés l'endettement considérable vis-à-vis de l'Occident et des pressions inflationnistes internes de plus en plus vives.

Un peu partout, les gouvernements ont serré les écrous tandis que se ralentissaient les rythmes de développement, en dépit des appels plus pressants encore que d'habitude à l'accroissement de la productivité et à l'économie de matériel. L'exemple de la R.D.A. est particulièrement frappant : l'an dernier, le produit national n'a augmenté que de 3,7 % au lieu des 5,3 % prévus par le plan et les objectifs fixés n'ont été atteints ni dans l'agriculture, ni dans l'industrie. Au sujet du commerce extérieur, le communiqué officiel qui vient d'être publié à Berlin-Est reste vague pour ce qui est des chiffres, mais note d'une façon révélatrice : *« En raison des modifications des prix du Comecon, la R.D.A. a dû dépenser des sommes supplémentaires »* (à celles qui avaient été prévues).

En même temps, le gouvernement est-allemand a commencé à appliquer une réforme de la structure des salaires qui équivaut à un relèvement des normes. Cette affaire, engagée prudemment pour éviter de trop fortes résistances, aurait été l'un des sujets de divergences entre le nouveau et l'ancien chef du gouvernement, ce dernier craignant une réaction violente des travailleurs.

La crise a ainsi mis au jour, une fois de plus, mais cette fois à chaud, donc dans des conditions plus critiques, les rigidités du système, source d'inefficacités et de retards. Elle a aussi révélé combien était néfaste l'immobilisme des dirigeants qui, par crainte de bouleversements sociaux et politiques, refusent, depuis des années, à l'exception des Hongrois, les indispensables réformes économiques.

Les effets des conférences d'Helsinki et de Berlin n'ont pas donné moins de tablature aux régimes en place à l'est de l'Elbe. On peut s'en étonner dans la mesure où ce sont eux qui se sont montrés ces dernières années les plus chauds partisans de ces réunions. Mais aveuglés peut-être par leur obsession du *statu quo*, les dirigeants communistes ont apparemment sous-estimé, comme d'ailleurs nombre de diplomates occidentaux, la dynamique des idées lancées à l'occasion de la tenue de ces deux conférences.

Pour les peuples est-européens, Helsinki est devenu le symbole d'une détente qui loin de se cantonner aux cabinets feutrés des chancelleries ou aux relations des hommes d'affaires, doit nécessairement se refléter dans la vie quotidienne des individus. Le septième des dix principes *« fondamentaux »* inscrits en tête de l'acte final d'Helsinki ne se contente pas d'indiquer que les *« Etats participants respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté de penser, de conscience, de religion ou de conviction (...). »* Il ajoute : *« Ils favorisent et encouragent l'exercice EFFECTIF* (souligné par nous) *des libertés et droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres qui découlent tous de la dignité inhérente à la personne humaine et qui sont essentiels à son épanouissement libre et intégral. »* Il précise enfin que *« les Etats participants reconnaissent et respectent la liberté de l'individu de PROFESSER ET PRATIQUER, SEUL OU EN COMMUN, UNE RELIGION OU UNE CONVICTION* (souligné par nous), *en agissant selon les impératifs de sa propre conscience ».*

Les signataires de *Charte 77* n'ont pas fait et ne réclament pas autre chose. D'où l'embarras compréhensible des autorités de Prague. Est-il d'autre part étonnant que ce soit dans les Etats est-européens où les libertés individuelles sont les moins grandes (Tchécoslovaquie, R.D.A., Roumanie) que l'acte final d'Helsinki ait eu le plus d'écho dans la population ?

Les effets de la conférence des P.C. européens

D'une autre façon, la conférence de Berlin des partis communistes a encouragé, elle aussi, la réflexion critique à l'Est. Pendant près de deux ans, les P.C. européens ont donné le spectacle de leurs profonds déchirements. Ces débats ont montré la vigueur du phénomène eurocommuniste. Il existe désormais au moins trois partis et non des moindres (italien, français et espagnol) qui sont en opposition plus ou moins franche avec Moscou. Si, après avoir perdu la Chine, les idéologues moscovites ne veulent pas perdre totalement demain les principales places fortes d'Europe occidentale, ils sont contraints de composer avec ces partis de la même façon qu'ils peuvent freiner la détente, mais non la remettre complètement en cause.

Les contestataires à l'Est peuvent donc aujourd'hui, du moins ceux qui se réclament du socialisme, se référer à MM. Berlinguer, Marchais ou Carrillo lorsqu'ils demandent l'élargissement des libertés politiques et sociales, et ils ne s'en privent pas. Réprimer durement ces mouvements reviendrait à montrer aux eurocommunistes le sort qu'on leur souhaite, cela ébranlerait l'unité déjà si fragile qui subsiste entre P.C. occidentaux et est-européens. Seul, M. Jivkov a, jusqu'à présent, osé condamner les hérétiques.

Ces préoccupations — désir de poursuivre la détente tout en évitant ses *« excès »*, maintien du contact avec les P.C. occidentaux tout en se protégeant d'une contagion *« révisionniste »* — expliquent largement l'incertitude et les hésitations perceptibles aujourd'hui en Europe de l'Est. Combien de temps encore dureront-elles ? Combien de temps encore MM. Gierek et Husak se laisseront-ils dicter leur politique par des appareils ultra-conservateurs et soucieux avant tout de leur survie immédiate ?

Sans des réformes minimales, par exemple dans le domaine syndical ou dans celui de la presse, de nouvelles explosions sont à craindre, un jour ou l'autre, qui auront la vertu purgative de débloquer, pour un temps, le système. Pour le moment, spéculant sur l'échec prochain des gouvernants qui jouent une carte un peu plus libérale (par intelligence politique plus que par conviction, sans doute), les durs néo-staliniens attendent, patiemment, leur heure dans l'ombre.

MANUEL LUCBERT.

AFRIQUE

Maroc

Les candidats indépendants ont obtenu la majorité des sièges dans les assemblées provinciales

De notre correspondant

Rabat. — Les candidats indépendants ont remporté, mardi 25 janvier, lors des élections aux trente-trois assemblées provinciales et préfectorales, 369 sièges sur les 513 à pourvoir. Le ministère de l'intérieur a indiqué également la répartition des autres sièges entre les partis politiques : Istiqlal, 50 ; Mouvement populaire, 45 ; Union socialiste des forces populaires, 27 ; Mouvement populaire démocratique constitutionnel, 15 ; Union nationale des forces populaires (U.M.T.), 3 ; Parti de l'action, 2 ; Parti libéral progressiste, 1 ; Parti du progrès et du socialisme, 1.

Ces chiffres correspondent approximativement, toutes proportions gardées, aux résultats officiels des élections communales et municipales (*le Monde* du 16 novembre 1976). Ces résultats ont cependant été contestés par les principaux partis. Le recensement qu'ils ont fait de leurs élus — en y incluant un certain nombre d'entre eux classés parmi les indépendants — a fait apparaître une sensible différence avec les statistiques du ministère de l'intérieur. Les conseillers communaux et municipaux élus le 12 novembre, soit quelque treize mille électeurs, étaient seuls appelés à voter au scrutin du 25 janvier. La participation a été de 98 % et les suffrages exprimés représentaient 95,32 %. Mille quatre cent cinquante-trois candidats, qui devaient être également conseillers communaux ou municipaux, ont sollicité les suffrages. Les dix membres du gouvernement, qui figuraient parmi les indépendants, ont été élus.

Le vote ayant lieu au scrutin de liste, 89 listes avaient été déposées. Vingt-sept étaient des listes homogènes, dont 11 pour les indépendants, 8 pour l'Union socialiste des forces populaires, 7 pour l'Istiqlal et 1 pour le Mouvement populaire. Le reste présentait des combinaisons dominées soit par les indépendants, soit par l'Istiqlal et, plus rarement, par l'Union socialiste des forces populaires ou le Mouvement populaire. Le vote a eu lieu dans le plus grand calme.

Les indépendants, qui, en général, approuvent l'action gouvernementale menée ces dernières années, ne sont pas pour le moment rassemblés dans les structures d'un parti nouveau sous cette appellation. Celle-ci n'en a pas moins conquis droit de cité dans la perspective de l'élection prochaine d'un Parlement à Chambre unique, dont une loi organique doit fixer le nombre des membres.

LOUIS GRAVIER.

Rhodésie

« M. SMITH N'A PAS L'APPUI DES ÉTATS-UNIS » déclare le porte-parole de Washington

De notre correspondant

Washington. — Conscients des dangers créés par le rejet des propositions britanniques, les milieux officiels américains sont décidés à entreprendre un nouvel effort pour tenter de renouer les fils de la négociation sur la Rhodésie.

M. Fred Brown, porte-parole du département d'État, a été mercredi 26 janvier très explicite. « *M. Smith n'a pas l'appui des États-Unis* », a-t-il dit, ajoutant que la « *solution interne* » suggérée par le premier ministre rhodésien d'une négociation entre les colons et les Africains « modérés », excluant les leaders nationalistes, « *ne saurait aboutir à un règlement pacifique* ».

Il a réaffirmé le soutien du gouvernement américain aux propositions britanniques, et cela, de toute évidence, afin que M. Smith ne s'entretienne pas de l'illusion qu'en proclamant son attachement au plan Kissinger original il puisse créer une division entre les gouvernements britannique et américain.

Dans sa déposition devant la commission sénatoriale des affaires étrangères, M. Young, nouveau représentant américain à l'ONU, avait recommandé mardi l'annulation de l'amendement Byrd — permettant des importations de chrome rhodésien en violation des décisions de l'ONU — en estimant qu'une des raisons du refus de M. Smith de négocier « *tenait à sa conviction qu'il obtiendrait l'appui américain en cas de coup dur* ».

Parallèlement aux prochaines conversations de M. Young avec les chefs d'État africains, le gouvernement américain envisage de nouvelles démarches auprès de M. Vorster, en escomptant qu'il fera pression sur M. Smith pour le ramener sur la voie de la négociation. — H. P.

MADAGASCAR

Après les troubles de Majunga

TANANARIVE REFUSE QUE LES MAHORAIS SOIENT RAPATRIÉS DIRECTEMENT VERS MAYOTTE

Tananarive (*A.F.P., Reuter*). — M. Rakotomavo, ministre malgache des affaires étrangères, a déclaré, mardi 25 janvier, à propos du rapatriement des Comoriens de Majunga, décidé à la suite des affrontements ethniques survenus entre les 20 et 23 décembre (*le Monde* du 24 décembre 1976), qu'il n'y aurait pas de « *traitement particulier* » pour les Comoriens originaires de Mayotte.

« *Nous ne reconnaissons qu'un seul État comorien et par conséquent le rapatriement ne peut se faire officiellement qu'avec cet État* », a-t-il dit, se référant à la démarche de l'ambassadeur de France, sollicitant que les Mahorais puissent être rapatriés sur Mayotte et non sur la Grande-Comore.

Il a, toutefois, indiqué qu'il n'était pas question pour son gouvernement de forcer les Comoriens à rentrer contre leur gré dans leur pays.

Revenant sur les troubles de Majunga, le ministre a souligné que ceux-ci ont opposé non seulement des Malgaches à des Comoriens, mais aussi les Comoriens entre eux. « *Ces derniers*, a-t-il dit, *sont divisés entre partisans du gouvernement de Moroni, tenants du précédent régime de M. Ahmed Abdallah et partisans de la France.* »

Bénin

Que s'est-il passé le 16 janvier à Cotonou ?

Que s'est-il passé dans la matinée du dimanche 16 janvier, à l'aéroport et dans les rues de Cotonou, capitale du Bénin (ex-Dahomey) ? Dix jours après « *l'agression de mercenaires* », annoncée et dénoncée avec éclat sur les ondes de la radio nationale par le lieutenant-colonel Mathieu Kerokou, président de la République (*le Monde* du 18 janvier), trop d'incertitudes, d'équivoques et d'incohérences entretiennent autour de cette affaire un épais mystère.

Y a-t-il eu une tentative de « déstabilisation » rocambolesque à l'actif d'un groupe de condottieri au service d'intérêts étrangers, ayant reçu pour mission d'abattre un régime militaire par trop gênant depuis qu'il s'est donné pour guide le marxisme-léninisme ? A l'inverse, s'agissait-il d'une opération montée de toutes pièces par des prétoriens en difficulté, voulant renforcer le consensus national qu'ils jugent indispensable au progrès de leur révolution ? Les deux versions extrêmes de la subversion et de la mise en scène trouvent des défenseurs.

Si l'on s'en tient à la version fournie par les autorités béninoises, le scénario du raid peut — à grands traits — être reconstitué comme suit. Le 16 janvier, vers 7 heures du matin, entre cent et cent cinquante « *mercenaires aguerris blancs et africains* », surgissent, mitraillette au poing, d'un avion tout juste immobilisé sur la piste de l'aéroport de Cotonou, à une dizaine de kilomètres du centre de la ville. Quelques hommes, munis de mitrailleuses, restent à bord en compagnie de l'équipage. Les autres suivent la route à double voie qui borde la mer, prennent d'assaut plusieurs quartiers résidentiels, convergent sur le palais de la présidence, puis se heurtent à des unités de l'armée régulière. Des combats s'engagent. Plusieurs édifices publics, dont l'immeuble du Trésor et l'ambassade du Nigéria, sont atteints par les tirs. L'armée donne la chasse aux assaillants, contraints de se replier sur l'aéroport. Il est environ 11 heures du matin lorsque l'appareil décolle avec les survivants de l'équipée.

Peut-on ajouter foi à ce récit officiel ? Un fait, aujourd'hui, est pratiquement établi. L'aéroport de Cotonou a bien été le théâtre d'un débarquement d'hommes armés. Sur ce point, tant les rares témoignages directs recueillis jusqu'à présent (*le Monde* du 25 janvier) que les informations filtrant de Cotonou, concordent. Quel type d'avion ? Les autorités béninoises ont d'abord parlé d'un D.C.-8 — appareil gros porteur — puis d'un D.C.-7 « *équipé de turbopropulseurs* ». Elles s'en tiennent désormais à cette version. Il s'agit d'une catégorie d'avions ayant essentiellement servi à des fins militaires.

Le reste, pour l'essentiel, n'est que conjectures, alimentées par le mutisme des dirigeants béninois, qui, étrangement, ne livrent l'information qu'au compte-gouttes. Les combats furent-ils violents ? Oui, assure le gouvernement, sans communiquer de bilan. Non, rétorque certain témoin cité par le *Sunday Times*, qui a rencontré des mercenaires attablés au bar d'un grand hôtel de Cotonou. Le quotidien gouvernemental *Ehuzu* a publié, dans son numéro du 17 janvier, les photos des cadavres de trois assaillants. Mais un seul corps de Blanc a été, semble-t-il, exposé au public béninois lors d'une « *visite populaire* » organisée au camp militaire de Guezo. Selon des sources dignes de foi, une quinzaine de « *mercenaires* » auraient été capturés au cours du raid. Pourtant, les chefs de missions diplomatiques en poste à Cotonou, conviés le 19 janvier à examiner les armes des agresseurs, n'ont pu entrer en contact avec aucun prisonnier. La « *vigilance révolutionnaire* » préconisée par le gouvernement s'est exercée principalement à l'encontre des résidents étrangers. Deux cents Français environ ont subi des contrôles d'identité.

Mais l'énigme est surtout politique. Qui étaient les mercenaires ? Pour le compte de quels commanditaires — étrangers ou non — ont-ils agi ? Dans quel but ? Avaient-ils partie liée avec certains officiers de l'armée nationale ? Si oui, pourquoi l'expédition a-t-elle tourné court ? Qui en voulait aux dirigeants béninois au point de se jeter dans une aventure si évidemment hasardeuse ? Autant de questions qui demeureront sans réponse aussi longtemps que restera dissimulé le fil d'Ariane de l'opération.

Le gouvernement béninois s'est offensé — peut-être à bon droit — des commentaires ironiques ou incrédules émis à l'étranger après l'annonce du raid. Il n'a pourtant rien fait pour y couper pourtant rien fait poru y couper court. Loin de saisir l'occasion ses hordes », il a laissé le champ libre aux hypothèses les plus folles. Le silence du capitaine de darmerie Azonlho, ministre de l'intérieur et de l'orientation nationale et « homme fort » du régime, d'ordinaire si loquace, intrigue les opposants béninois en exil. Certains s'attendent à l'ouverture prochaine d'un procès. Une commission d'enquête a été constituée pour tirer au clair toute cette affaire. Faudra-t-il attendre ses conclusions pour savoir si le dimanche 16 janvier à Cotonou fut ou non une journée de dupes ?

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Guinée

Paris et Conakry ont apuré leur contentieux financier

Une nouvelle page est tournée dans l'histoire tumultueuse des relations franco-guinéennes. Après dix jours de « négociations franches », MM. N'Faly Sangare, ministre guinéen du plan et de la coopération économique, et Durafour, ministre délégué à l'économie et aux finances, ont signé, mercredi 26 janvier à Paris, un protocole d'accord apurant le contentieux financier bilatéral, en souffrance depuis bientôt vingt ans.

Ce contentieux se répartissait en plusieurs chapitres. Pour Paris, il s'agissait d'une part d'obtenir le règlement des biens des ressortissants ou sociétés français nationalisés par l'État guinéen après la proclamation de son indépendance en septembre 1958, de l'autre de récupérer les avoirs (salaires, pensions, créances) appartenant à des Français et bloqués en monnaie nationale guinéenne. Quelque six cents dossiers ont été examinés. La délégation guinéenne exigeait, en contrepartie, le paiement par la France des pensions dues aux anciens combattants guinéens de la seconde guerre mondiale ou à leurs ayants droit, soit près de vingt-cinq mille personnes.

Bien qu'aucun chiffre n'ait été officiellement avancé, le montant de l'indemnisation française devrait atteindre près de 200 millions de francs, mais la moitié de cette somme sera retenue par Paris et affectée par conséquent à l'indemnisation des Français lésés en 1958. La mise en œuvre de ce règlement à l'égard des particuliers intéressés est l'affaire des deux gouvernements.

La liquidation définitive de ce différend traduit, de toute évidence, un net réchauffement des relations bilatérales, interrompues sur le plan diplomatique, pendant dix ans. Elle parachève la « normalisation » politique consacrée officiellement le 14 juillet 1975. C'est, en fait, la première fois depuis 1958 que deux ministres, français et guinéen, apposent leur paraphe sur un même document. Aucune délégation gouvernementale guinéenne n'était venu à titre officiel en France depuis 1965.

L'accorr intervenu mercredi devrait stimuler la coopération économique. La France, qui est le deuxième partenaire commercial de la Guinée (après l'Union soviétique), devrait accroître ses échanges avec son partenaire. Toutefois M. Sangare a tenu à faire remarquer qu'il n'était pas venu dans l'intention d'« *obtenir un crédit* ». La délégation guinéenne, en revanche, a eu des contacts avec les milieux patronaux français.

Les Guinéens accueillent le règlement financier comme un « *heureux présage* » avant la visite en Guinée de M. Giscard d'Estaing annoncée en septembre dernier. Ils souhaitent qu'elle ait lieu « *aussitôt que possible* ». En fait, il est probable que le président français effectuera ce voyage au cours de l'hiver prochain. Il reçoit ce jeudi après-midi à l'Elysée M. Sangaré, qui doit remettre un message personnel du président Sekou Touré. — J.-P. L.



LE MOZAMBIQUE SUR LA DÉFENSIVE

II. — Tuer le crocodile quand il est petit...

Aux prises avec de sérieux problèmes de reconstruction, qu'aggrave le départ massif des cadres portugais, le Mozambique ne peut pas les régler dans la paix. Le conflit larvé avec la Rhodésie, qui multiplie les incursions, l'oblige en effet à consacrer l'essentiel de ses ressources à la défense. La dépendance économique à l'égard de l'Afrique du Sud fait peser une lourde hypothèque sur l'avenir du régime de Maputo, tandis que l'aide des « alliés naturels » socialistes déçoit les dirigeants du nouvel État (« le Monde » du 27 janvier).

De notre envoyé spécial RENÉ LEFORT

Maputo. — Xiconhoca, mi-bandit, mi-dandy, « *vit le jour de ce qu'il vole la nuit* ». Il offre une bouteille d'alcool à un adolescent et pense : « *Il sera bientôt des nôtres.* » Xiconhoca écoute Radio-Afrique libre, Radio-Afrique du Sud, la Voix de l'Amérique, pour répandre des *boatos*, rumeurs mensongères. Le voici bureaucrate : il oblige l'humble citoyen à remplir des montagnes de formulaires pour « *compliquer la vie du peuple* ». Xiconhoca, personnage dû au coup de crayon d'un dessinateur anonyme, est devenu en quelques mois le « héros négatif » du Mozambique. Il incarne tous les fléaux auxquels s'attaque la jeune république populaire, à commencer par le plus grave d'entre eux : Xiconhoca ne travaille pas.

« *Produire est un acte militant* » et « *la productivité est le thermomètre de la conscience politique* », répètent jour après jour, dans une manchette qui barre de rouge le bas de la première page, les deux quotidiens mozambicains. Pourtant, la production des secteurs modernes de l'économie continue à baisser. Malgré l'absence de toute statistique sûre, on estime qu'une entreprise agricole ou industrielle fournissant la moitié de ce qu'elle produisait en 1974 obtient des résultats honorables.

La majorité des cadres du Mozambique venaient de Lisbonne. Leur exode se poursuit. Une dizaine de milliers d'entre eux, souvent en instance de départ, forment le reliquat des cent quatre-vingt mille Portugais qui habitaient la colonie avant la « révolution des œillets ». Malgré des rémunérations bien supérieures à celles qu'ils obtiendraient au Portugal, malgré l'autorisation qui leur est donnée, une fois signé un contrat avec l'État ou une entreprise privée, de rapatrier entre 25 % et 50 % de leur salaire en devises fortes, les Portugais, figés dans le souvenir de privilèges perdus, ont des relations méfiantes et tendues avec un FRELIMO décidé à rompre avec l'ordre ancien.

Lisbonne a laissé au Mozambique un cadeau empoisonné : des industries et des plantations que les colons étaient seuls à pouvoir faire fonctionner. Les promotions accélérées et l'appel à des techniciens étrangers sont loin de combler le vide. Dans les villes, le chômage, touchant surtout le personnel domestique, devient un problème majeur. Dans les campagnes, les paysans, répondant à l'appel du FRELIMO, avaient fourni de gros efforts, individuellement ou dans les « champs collectifs », pour augmenter la production. Faute de moyens de transport et du fait des structures commerciales démantelées par le départ des intermédiaires portugais, une part importante des surplus obtenus n'a pu être écoulée sur les marchés. Le Mozambique devra payer encore longtemps la facture d'une décolonisation trop brutale.

Le réquisitoire du président Machel

Or il faut aussi lutter contre le mythe largement répandu d'une indépendance qui, par un coup de baguette magique, devait assurer sans peine ni effort la prospérité générale. Dans un discours très dur prononcé le 13 octobre 1976, le président Machel a remis les choses à leur place. Tout en faisant valoir que le départ des Portugais et le « *sabotage économique* » ont contribué à la baisse générale de la production, il y fustigeait surtout l'indiscipline généralisée, les ambitions, le manque de ponctualité, les intrigues, le vol, la corruption, qui règnent dans les entreprises. L'effondrement des rêves ne pouvait que créer un certain désenchantement. Résumant un sentiment assez commun, un petit fonctionnaire nous confiait : « *Nous avons gagné notre dignité mais perdu des avantages matériels.* »

« *Nous n'avons pas vocation à gérer un système capitaliste moribond* », disent et répètent les dirigeants du FRELIMO. Il n'est donc pas question que, pour résoudre les problèmes économiques, la révolution mozambicaine recule, compose ou même piétine. Méthodiquement, la destruction de l'ordre ancien se poursuit. Les résultats obtenus dans le domaine de l'éducation et de la santé sont exemplaires. Les efforts consentis dans le secteur des transports, du commerce, des circuits bancaires, commencent à porter leurs fruits. Mais les nouvelles structures de production n'ont pas encore eu le temps de devenir opérationnelles. Leur définition, leur recherche, leur adaptation aux réalités concrètes, leur mise en place, s'accélèrent.

L'agriculture reste la base du développement que doivent assurer les « villages communaux ». Pour mettre à la portée de tous des services sociaux, diffuser les techniques agricoles nouvelles et produire davantage, chaque village de ce type doit rassembler environ deux cents familles dispersées jusque-là dans les hameaux. Mais le paysannat traditionnel rechigne à rompre avec son mode de vie et son environnement. Dans les régions naguère colonisées, l'attachement à la propriété reste profond. En outre, le passage d'une agriculture sur brûlis à des cultures par rotation exige des recherches techniques très poussées, et donc du temps. Les autorités semblent avoir décidé de tempérer l'ardeur et l'autoritarisme de certains cadres locaux, et de faire créer le « village communal » par des paysans convaincus qu'ils en tireront profit. L'avenir devra prouver aux hésitants ou aux opposants qu'ils ont eu tort. De même, avant de passer au mode de production collectif, l'étape de la coopérative a été jugée nécessaire.

Dans l'industrie, les « groupes dynamisateurs », cellule d'entreprise du FRELIMO, souffraient parfois jusqu'à la paralysie de l'ambiguïté de leur position. D'une part, ils étaient le fer de lance de « *l'offensive politique généralisée sur le front de la production* » décidée par le comité central, et se trouvaient donc souvent dans le même camp que la direction. Mais, par ailleurs, ils devaient défendre les intérêts des ouvriers. Désormais, leur tâche auprès des travailleurs sera essentiellement politique, les problèmes de production étant confiés aux conseils de production d'atelier et d'entreprise, dont les membres sont choisis par les militants, choix qui doit être ratifié par l'ensemble des travailleurs.

La « nouvelle classe » des fonctionnaires

Un « séminaire sur l'appareil d'État » est arrivé à la conclusion que l'administration, héritée du système colonial, était incapable de jouer son rôle dans le processus révolutionnaire en cours. Or, après la nationalisation de l'éducation, de la santé, de la plupart des entreprises, des banques et du sol, cette administration a des tâches beaucoup plus lourdes que pendant la période coloniale. Le nouvel État mozambicain se propose de « *servir les intérêts du peuple* » et de recruter ses agents conformément à une « *option de classe* ». Or la quasi-totalité des fonctionnaires ont été formés à l'époque coloniale. Ils ont été rapidement promus et sont relativement bien rémunérés. Entre le FRELIMO, soudé autour de ses dirigeants, mais dont les cadres sont trop peu nombreux pour occuper tous les postes importants au niveau régional et national, et la masse de la population, les fonctionnaires prennent de plus en plus conscience du rôle capital qu'ils jouent. Se sachant indispensables et irremplaçables, ils se sentent les coudées franches pour former une nouvelle caste.

Le FRELIMO est bien décidé à ne pas les laisser faire. « *Il faut tuer le crocodile lorsqu'il est trop petit pour nager au milieu de la rivière* », aime à répéter le président Machel pour illustrer la tactique du Front à l'égard de ceux qui « *aspirent à former une nouvelle bourgeoisie* ». Mais où une avant-garde aussi restreinte ira-t-elle chercher des forces pour réussir cette mise à mort ?

« *La classe ouvrière est la classe dirigeante de notre pays. Elle est la seule capable de concevoir le processus de transformation de la société, de le déclencher et de le diriger* », déclarait le président Machel dans son discours du 13 octobre. La paysannerie avait été la « *force physique* » de la révolution. Récemment encore, paysans et ouvriers devaient — selon les théoriciens du FRELIMO — se fondre dans la nouvelle société, les premiers apprenant des seconds leur technologie, les paysans perdant au contact des ouvriers « *les vices hérités du colonialisme* ». Or, on ne parle plus de « *vider les villes* ». Le FRELIMO insiste sur la nécessité de construire une « *industrie lourde* ». Pourtant, le Mozambique n'est pas particulièrement riche en ressources naturelles et manque cruellement de main-d'œuvre qualifiée et de cadres. On estime toutefois à Maputo qu'une véritable indépendance économique est à ce prix.

Si la révolution mozambicaine a modifié sa *stratégie*, ses méthodes restent les mêmes : le pays est devenu un forum permanent. De séminaires en réunions, de colloques en discours, chaque catégorie de travailleurs se retrouve régulièrement au niveau national ou provincial pour échanger les expériences, affiner les analyses, et lancer des projets qui seront soumis au feu d'une critique sans aucune complaisance. La formation de nouveaux cadres reste une obsession.

Le principal acquis des dix-neuf premiers mois d'indépendance réside dans cette accumulation d'expériences quotidiennes et dans l'évaluation précise d'une réalité que beaucoup de dirigeants du FRELIMO connaissaient mal.

Un an et demi après la fin de la souveraineté portugaise, le mouvement estime qu'il a suffisamment d'atouts en main pour définir le nouveau cours de la révolution. Le premier congrès avait créé le Front. Le deuxième, en 1968, adoptait la stratégie de la « *guerre populaire prolongée* » et marquait donc la transformation du mouvement nationaliste en mouvement révolutionnaire. Le troisième, qui se réunira au mois de février 1977, aura pour objectif « *la création du parti d'avant-garde pour construire le socialisme* ». « *Nous ne connaissons pas de socialisme africain, mais seulement le socialisme scientifique* », dit-on à Maputo.

Reste à définir la nature de ce socialisme et à fixer les voies pour y parvenir. En dépit des menaces qui pèsent sur les frontières, d'une économie très affaiblie et de l'attentisme de larges secteurs de la population, les militants du FRELIMO comptent sur leur détermination, leur cohésion et leur discipline pour effacer les séquelles du passé, réussir une profonde mobilisation populaire et créer une société socialiste dont ils cherchent vainement l'équivalent en Afrique.

FIN

PROCHE-ORIENT

L'ANCIEN MAIRE D'HÉBRON FAIT PART AUX DIRIGEANTS ISRAÉLIENS DU « PROFOND DÉSIR DE PAIX DE LA JORDANIE ».

(De notre correspondant.)

Jérusalem. — Le cheikh Mohamed Ali Jaabari, ancien maire d'Hébron, farouche adversaire de l'O.L.P., qui vient de faire un séjour à Amman comme invité du roi Hussein, a été reçu, mercredi 26 janvier, par M. Rabin. C'était la première fois qu'un chef du gouvernement israélien recevait officiellement un homme politique de Cisjordanie. Le cheikh Jaabari avait, deux jours plus tôt, fait une visite à M. Pérès, ministre de la défense. L'ancien maire a transmis aux dirigeants israéliens les impressions qu'il avait recueillies à Amman sur *« le profond désir de paix de la Jordanie »*.

Il s'est prêté de bonne grâce aux questions des journalistes, démentant qu'il ait été chargé d'une mission entre Israël et la Jordanie. *« Mon souhait*, a-t-il dit cependant, *est de devenir un jour la colombe de la paix entre ces deux pays... »* La conférence de Genève est nécessaire pour promouvoir la paix, et les Palestiniens, estime le cheikh, doivent y être représentés au sein de la délégation jordanienne.

M. Pérès avait déclaré, après s'être entretenu avec l'ancien maire de la cité des Patriarches, qu'Israël ne devait pas annexer la Cisjordanie. — A. Sc.

LE ROI HUSSEIN : la voie est libre pour un dialogue positif avec l'O.L.P.

Beyrouth *(A.F.P.)*. — Le roi Hussein estime nécessaire une *« coordination »* et une *« coopération »* entre la Jordanie et l'O.L.P., mais il juge *« prématuré »* l'examen d'une reprise éventuelle des activités de l'O.L.P. à partir de son pays.

Dans une interview, publiée mercredi 26 janvier par *Al Sayyad*, le souverain indique qu'il a examiné avec un certain nombre de personnalités palestiniennes l'éventualité d'une rencontre avec M. Arafat. *« La voie est libre pour entamer un diaogue positif »*, affirme-t-il.

En ce qui concerne les relations entre la Syrie et la Jordanie, le roi souligne : *« Nous sommes engagés dans la voie qui mène à l'union. »*

LA SITUATION AU LIBAN

La Syrie aurait donné des apaisements à Israël sur l'intervention de ses forces dans le Sud

Le département d'Etat américain a confirmé qu'il avait transmis à la Syrie des messages du gouvernement israélien concernant la situation dans le sud du Liban, où un bataillon des troupes syriennes de la Force arabe de dissuasion a pénétré au début de la semaine.

La décision syrienne, qui n'a suscité aucune émotion chez les responsables israéliens, ferait suite à de nouveaux affrontements dans les montagnes du Sud entre les forces de la droite chrétienne et des éléments palestino-progressistes. Les chrétiens, ont indiqué des voyageurs arrivés à Nicosie, auraient pris, le mercredi 26 janvier, deux villages tenus par les forces de la gauche, Adaissé et Taibeh. De source militaire israélienne, on a démenti à ce sujet que les forces de l'Etat hébreu aient participé à des combats le long de la frontière.

A Beyrouth, les « casques verts » ont renforcé leur emprise dans les quartiers palestino-progressistes, bouclant certains quartiers et procédant à des fouilles pour récupérer des armes non remises par les belligérants. Trois casernes de l'Armée du Liban arabe, ralliée à la gauche pendant le conflit, ont été occupées. La force de dissuasion avait renforcé, au début de la semaine, son dispositif militaire dans les quartiers chrétiens de Beyrouth. — (A.F.P., Reuter, A.P.).

De notre correspondant

Jérusalem. — L'entrée de forces syriennes dans la ville ou aux alentours de Nabatieh a suscité dans la presse israélienne une émotion que ne paraissent pas partager les milieux dirigeants, tant civils que militaires.

Nabatieh, dans le sud du Liban, est à environ 14 kilomètres des lignes israéliennes et se trouve à proximité de la rivière Litani, qui représenterait cette fameuse « ligne rouge » dont le franchissement par les Syriens entraînerait les pires conséquences. Les journaux de Tel-Aviv et de Jérusalem n'ont pas manqué d'exhumer les avertissements que les dirigeants israéliens avaient adressés à la Syrie au plus fort de son intervention au Liban, mais qui s'étaient faits de moins en moins menaçants dès qu'il apparut que l'avance syrienne ébranlait les positions des Palestiniens et des progressistes. A ce moment-là, la « ligne rouge » est devenue plus abstraite que jamais, et aucune personnalité israélienne autorisée n'a consenti à la tracer sur une carte. Interrogé sur la nouvelle avance syrienne, M. Shimon Pérès, ministre de la défense, a répondu qu'il n'y avait *« rien de changé quant à l'attitude d'Israël au sujet de la « ligne rouge »*, sans pour autant fournir la moindre précision topographique.

Mais les Américains ont été alertés. Selon le *Maariv*, ils auraient obtenu de Damas les apaisements nécessaires, que le grand quotidien de Tel-Aviv résume dans un titre qui barre sa première page sur toute sa largeur : *« La Syrie a expliqué à Washington que l'entrée de ses forces à Nabatieh est dirigée contre les saboteurs. »* Les « saboteurs » *(mehablim)*, est le nom par lequel les Israéliens désignent les fedayin palestiniens. L'opposition de Jérusalem à la pénétration des forces syriennes dans le sud du Liban, aurait précisé Damas aux Américains, équivaudrait à une transformation du Fatahland en sanctuaire inviolable. Est-ce cela que veulent les Israéliens ? aurait ajouté la Syrie.

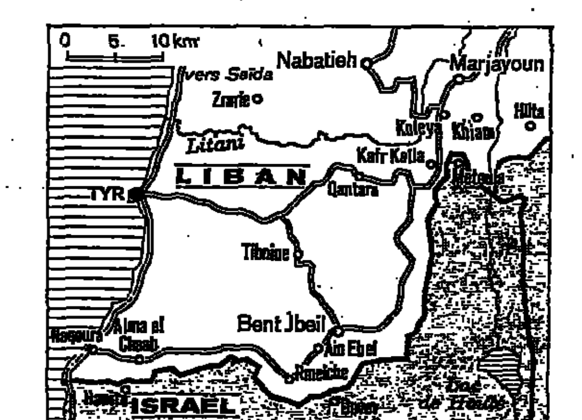
En tout cas, les postes d'observation qui jalonnent la frontière israélo-libanaise n'ont enregistré aucun signe inquiétant. Il y a d'abord un démenti catégorique au sujet d'une poussée syrienne jusqu'au village de Khiam, au sud de Marjayoun : on n'y a pas vu un seul soldat syrien. La télévision israélienne, qui dispose d'excellents téléobjectifs, montre pour sa part de nombreux villages libanais proches de la frontière, où l'on voit des miliciens chrétiens patrouiller paisiblement, et même un cours de maniement d'armes donné à une cinquantaine de garçons sur une place du village.

La *bonne clôture* connaît toujours le même va-et-vient de personnes et de marchandises, et le mouvement des forces syriennes ne paraît pas menacer actuellement cette fraternisation israélo-libanaise dans la région.

La pénétration syrienne à Nabatieh ne peut être une surprise pour Jérusalem. Dans *le Monde* du 25 novembre 1976, nous faisions était de cette éventualité en indiquant que ni les Américains ni les Israéliens n'étaient insensibles aux arguments des Syriens, affirmant qu'ils ne pouvaient neutraliser les Palestiniens si l'accès de l'Arkoub (le Fatahland) et du port de Tyr leur était interdit. La confiscation des armes lourdes des fedayin dans ces régions serait le premier pas vers cette neutralisation.

Il n'empêche que les mouvements des Syriens sont suivis avec la plus grande attention par les Israéliens. *« Dans deux ou trois jours*, nous a-t-on dit de bonne source, *on sera fixé sur leurs buts véritables. »*

ANDRÉ SCEMAMA.



Egypte

APRÈS LES ÉMEUTES DES 18 ET 19 JANVIER

Le leader de la gauche s'élève contre la répression et met en cause la politique du gouvernement

Réuni le mercredi 26 janvier, le gouvernement égyptien a pris un certain nombre de mesures destinées à rétablir la paix civile dans le pays après les manifestations et les émeutes des 18 et 19 janvier. Il a interdit toute grève ou manifestation, tout en décrétant une hausse de 10 % des salaires des ouvriers et des employés du secteur public. Le conseil des ministres a également décidé d'assurer un meilleur ravitaillement en produits alimentaires, et de donner la priorité à la construction de logements sociaux.

La crise est cependant loin d'être résorbée. Le secrétaire général du Parti du centre, l'aile pro-gouvernementale au sein de l'Union socialiste arabe, M. Abou Wafia, beau-frère du président Sadate, a démissionné à la suite, semble-t-il, d'un entretien orageux avec le premier ministre, M. Mamdouh Salem. Ce dernier, selon des rumeurs, songerait également à abandonner ses fonctions. Le chef de l'Etat, qui devait prononcer une allocution radiotélévisée, aurait renoncé à le faire.

Les arrestations se multiplient. Le procureur général a révélé que quelque deux cents « communistes » ont été arrêtés ces derniers jours. Ils appartiendraient à quatre organisations clandestines : le parti communiste égyptien, le parti communiste ouvrier, le Courant révolutionnaire et l'Organisation du 8 janvier.

M. Khaled Mohyeddine, président du parti national progressiste — l'aile gauche de l'Union socialiste arabe, — s'est élevé contre ces arrestations dans une interview accordée au *Times* de Londres. Il soutient qu'une infime minorité des adhérents de son parti sont communistes, qu'en tout cas *« la gauche n'est pas responsable* (d'avoir fomenté des émeutes), *et que le gouvernement le sait »*.

« La véritable signification des récents événements, ajoute-t-il, *est que la politique gouvernementale a échoué (...). Le fossé entre riches et pauvres se creuse, tandis qu'il n'y a actuellement aucune possibilité de développement économique ou de justice sociale. Le régime actuel a besoin de se transformer radicalement*, poursuit-il. *Si le président Sadate ne tire pas la leçon des événements des 18 et 19 janvier, les conséquences pour l'avenir de l'Egypte seront très néfastes. »*

● *A Paris, la C.G.T.*, dans un communiqué, *« s'élève avec indignation contre la répression déclenchée, qui frappe les ouvriers, les paysans et les étudiants égyptiens. Elle s'incline devant les victimes tombées sous les coups des forces répressives et exige la libération de tous les manifestants arrêtés »*. En conclusion, la C.G.T. *« assure les travailleurs et démocrates égyptiens de son entière solidarité »*.

● *Le Collectif des patriotes démocrates égyptiens en France* (14, rue de Nanteuil, 75015 Paris) *« exige dans un communiqué la libération de toutes les personnes arrêtées et la levée de l'état d'urgence, le respect de toutes les libertés publiques, et lance un appel à la solidarité des démocrates à travers le monde »*.

CORRESPONDANCE

L'affaire de Suez aux « Dossiers de l'écran »

UNE LETTRE DE M. CHRISTIAN PINEAU

M. Christian Pineau, ancien ministre des affaires étrangères, nous a adressé la lettre suivante à la suite du compte rendu du débat du 13 janvier, aux « Dossiers de l'écran », sur l'affaire de Suez :

L'article de votre collaborateur Jean Planchais, paru dans *le Monde* du 13 janvier et relatif à mes positions dans l'affaire de Suez, appelle de ma part de nouvelles observations

La première a trait à une tentative, peu élégante compte tenu de la disparition de l'intéressé, de dénaturer mes rapports avec Guy Mollet. M. Planchais cherche, en effet, à dissocier la politique de Matignon de celle du Quai d'Orsay. Or tous les collaborateurs de Guy Mollet à cette époque peuvent témoigner de la confiance et de la loyauté des relations qui ont toujours existé entre le président du conseil et son ministre des affaires étrangères. Nous ne nous sommes jamais rien caché l'un et l'autre.

La deuxième concerne la position de Lord Gladwyn. Votre collaborateur omet de préciser que l'intéressé a déclaré lui-même n'avoir jamais été mis au courant des faits par son propre gouvernement. Il est donc normal qu'il les ignore, mais c'est une affaire à régler entre lui et le Foreign Office.

La troisième a trait à une évolution importante de la position du *Monde*. André Fontaine, dans des articles précédents, avait fait allusion à un « complot » anglo-franco-israélien. M. Planchais n'évoque plus qu'un « complot » franco-israélien. Nous nous rapprochons de la vérité, car si l'on appelle « complot » l'aide militaire fournie par le gouvernement Guy Mollet au jeune Etat israélien menacé de destruction par ses voisins, je suis le premier à en reconnaître l'existence et l'opportunité, en ajoutant que cette aide est très antérieure à l'affaire de Suez.

A la fin du mois d'octobre 1956, nous avons décidé d'apporter à Israël notre concours aérien et c'est sur la demande de nos amis britanniques que nous avons accepté l'idée d'un débarquement le long des rives du canal de Suez. La France n'avait pas alors abdiqué son indépendance entre les mains des magnats du pétrole et était encore libre de ses décisions. Mais cela n'a été qu'un épisode dans le grand conflit du Moyen-Orient, et je suis le premier à reconnaître, compte tenu de la victoire totale de l'armée israélienne dans le Sinaï, que cette opération n'était pas indispensable.

**

Sur tous les trois points que soulève M. Pineau, notons :

1) Que M. Louis Mangin a, dans la discussion, donné des buts de l'opération une définition totalement différente de celle de l'ancien ministre, non sans indiquer, comme nous l'avons rapporté, que l'« équipe » à laquelle il appartenait était « cautionnée par MM. Guy Mollet et Bourgès-Maunoury » ;

2) Que s'il a été tenu dans l'ignorance par son gouvernement de la préparation de l'expédition de Suez, Lord Gladwyn a eu tout loisir par la suite d'en étudier minutieusement les dossiers ;

3) Qu'André Fontaine n'a fait aucune allusion dans ses articles à un « complot anglo-franco-israélien » antérieur à l'accord conclu à Sèvres à la fin d'octobre entre MM. Ben Gourion, Pineau et Selwyn Lloyd, accord dont M. Pineau est le premier à reconnaître l'existence.

L'EXODE DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE D'ÉGYPTE

Mme Maryse Zaccai nous a adressé, de Bruxelles, la lettre suivante :

Il est un sujet peu ou pas abordé dans vos colonnes : il s'agit de l'exode massif de la communauté juive d'Egypte, conséquence, entre autres, de la dramatique expédition de Suez en 1956. Cette communauté fort ancienne (présente déjà en Egypte du temps de Philon d'Alexandrie), nombreuse, laborieuse, instruite (surtout dans les écoles de la Mission laïque française) et cultivée, a été contrainte de se déraciner, d'abandonner tous ses biens, cultuels, culturels et autres, et de s'exiler aux quatre coins de la planète, en l'espace de quelques mois.

Sans bruit et sans fureur, sans actes de terrorisme ou de désespoir, il a fallu apprendre à vivre dans des pays étrangers, dont les habitants n'étaient pas toujours disposés à se serrer un peu pour faire de la place aux nouveaux venus.

Il a fallu élever les enfants, nés dans les pays d'accueil en évitant, autant que possible, de leur transmettre la stérile et lancinante nostalgie de l'exilé. Il a fallu admettre enfin que plus jamais il n'y aura de retour, plus jamais le chemin de l'école, parcouru chaque jour pendant les années de l'enfance, plus jamais le parfum entêtant du jasmin les soirs d'été, plus jamais la rêverie émerveillée devant les Pyramides, plus jamais le sable chaud des plages d'Alexandrie, plus jamais le pèlerinage filial aux tombes des parents et grands-parents, tombes pour la plupart profanées aujourd'hui.

Oui, il fallait vingt ans pour cicatriser la blessure de l'arrachement du sol natal...

ASIE

Japon

Le procès pour corruption de M. Tanaka, ancien premier ministre s'est ouvert à Tokyo

Tokyo. — Le procès de M. Tanaka a commencé, jeudi 27 janvier, devant la cour criminelle du tribunal de Tokyo. L'ancien premier ministre est jugé, ainsi que son ancien secrétaire, M. Enomoto, et trois dirigeants de la grande maison de commerce Marubeni, qui représentait Lockheed au Japon. Pour avoir reçu 500 millions de yens de la firme aéronautique américaine en échange de son intervention en faveur de l'achat d'appareils Tristar par All Nippon Airways, la plus importante compagnie aérienne intérieure japonaise.

De notre correspondant

C'est la première fois qu'un ancien premier ministre est inculpé dans une affaire de corruption en relation directe avec ses fonctions de chef de gouvernement. Au Japon, où les affaires scabreuses dans lesquelles sont impliqués des politiciens sont nombreuses, le scandale Lockheed, par les sommes qui ont été en jeu (quelque 2,5 milliards de yens) est l'un des plus importants.

Lockheed a utilisé trois « canaux » pour acheminer les pots-de-vin. Le premier était celui de Marubeni. L'agent de la firme américaine était chargé « d'arroser » M. Tanaka et les dirigeants de All Nippon Airways. Le second « canal » reliait Lockheed à deux anciens ministres des transports (MM. Hashimoto et Sato), par l'intermédiaire de All Nippon Airways, qui devait obtenir du ministère de tutelle un accord pour acheter les Tristar. (Le procès des deux anciens ministres et des dirigeants de la compagnie aérienne commencera le 31 janvier devant le même tribunal.) Enfin, la troisième « voie » était celle de M. Kodama (l'une des grandes figures de l'extrême droite, bailleur de fonds du parti conservateur) et de M. Osano, multimillionnaire, financier de M. Tanaka. En raison de l'état de santé *« déficient »* de ces deux personnages inculpés la semaine dernière (*le Monde* du 25 janvier), l'enquête sur cette partie de l'affaire demeure l'une des plus obscures.

On attend de l'argumentation du procureur, M. Yoshinaga, des éléments nouveaux sur le rôle joué par M. Tanaka. Celui-ci a été inculpé et arrêté en juillet (puis libéré après avoir versé une caution de 250 millions de yens) sur la foi des accusations portées contre lui par les anciens dirigeants de Marubeni. D'autre témoignages viennent vraisemblablement dans le même sens : ceux, notamment, de son ancien secrétaire M. Enomoto, et de son ancien chauffeur. (Ce dernier s'est suicidé l'été dernier après avoir été longtemps interrogé par la police.)

M. Tanaka a reçu trois versements, effectués à quelques mois d'intervalle, entre 1973 et le milieu de 1974. Les sommes, dissimulées dans des boîtes de bière, sont passées en quelques secondes d'une des voitures de Marubeni dans l'une de celles de M. Tanaka, conduite par son secrétaire ou son chauffeur, dans une rue sombre de Tokyo.

Des appuis solides

Il est vraisemblable que cet argent est entré aussitôt dans le circuit utilisé par M. Tanaka pour s'assurer le soutien de nombreux parlementaires. Selon les documents du ministère de l'intérieur, entre 1972, année de son élection, et 1975, M. Tanaka a versé 1,7 milliard de yens à une centaine de membres de la Diète. Selon les mêmes sources, au cours de cette période, le total des revenus des cinq organisations politiques que contrôlait M. Tanaka s'est élevé à 2,9 milliards de yens.

Il est difficile, dans ces conditions, de savoir ce que sont devenus les 500 millions de yens de Lockheed. Le ministère public s'efforce simplement de prouver que cette somme a bien été versée en échange des faveurs de M. Tanaka.

Celui-ci ne paraît guère inquiet de l'issue du procès, qui, s'il fait jouer toutes les procédures d'appel, peut durer de cinq à six ans. En 1948, il a déjà réussi à obtenir son acquittement dans une autre affaire. Cette fois, deux charges pèsent contre lui : corruption et violation de la réglementation sur les changes. Le maximum de la peine est de sept ans et demi de prison.

Réélu député le 5 décembre dernier, M. Tanaka ne peut cependant faire jouer son immunité parlementaire, et il doit assister à toutes les séances du tribunal, qui siège une fois par semaine. Sa défense, présentée par un conseil de neuf avocats, est simple : il nie tout en bloc. Le procureur, spécialiste des dossiers mêlant le monde des affaires aux milieux politiques, et ses adjoints semblent néanmoins décidés à aller jusqu'au bout. Légalement, le ministère de la justice ne peut intervenir.

Dans l'affaire Lockheed, le ministère public cherche à prouver que l'achat de vingt et un Tristar par All Nippon Airways relevait de la politique aéronautique définie par le gouvernement dont M. Tanaka avait la direction. Celui-ci dispose encore d'appuis solides. Son groupe au sein du parti libéral démocrate a joué un rôle déterminant dans la nomination de M. Fukuda au poste de premier ministre. Et le portefeuille des transports dans le cabinet actuel, dont les fonctionnaires seront appelés à témoigner au procès, est revenu à l'un des membres de la faction Tanaka. L'ancien premier ministre a d'autre part une arme redoutable : bien qu'ayant été emprisonné et vilipendé, il n'a jamais « donné » personne. Si l'affaire tournait à son désavantage, il aurait assurément beaucoup de choses à dire, laisse entendre son entourage.

PHILIPPE PONS.

Chine

● M. TSENG TAO, ambassadeur de la République populaire de Chine en France, qui doit quitter prochainement son poste, a déclaré, après avoir été reçu, mercredi 26 janvier, par M. Giscard d'Estaing : *« La situation en Chine est très bonne actuellement et, à l'avenir, cette situation deviendra encore meilleure. »*

هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

CRITIQUANT LES CONDITIONS DE SON ÉLABORATION

L'Assemblée de Strasbourg souhaite une entrée en vigueur rapide de la convention contre le terrorisme

Strasbourg. — L'adoption de la convention européenne sur la répression du terrorisme par le comité des ministres du Conseil de l'Europe, le 10 novembre dernier, avait suscité une série de remous dans l'opinion publique. L'Assemblée parlementaire de l'organisation s'est à son tour saisie du problème lors de ses débats, le mercredi 26 janvier, à Strasbourg. Il faut rappeler à cet effet que les dispositions majeures de la convention, ouverte jeudi à la signature des ministres des affaires étrangères des dix-neuf pays membres, dénient le caractère politique à toute une série d'infractions et de crimes, allant du détournement d'avion à la prise d'otages ou l'attentat à la bombe.

De notre correspondant

La discussion à l'Assemblée a d'abord fait ressortir le malaise qui existe entre le comité des ministres et l'organe parlementaire. La plupart des intervenants reprochèrent aux ministres de n'avoir pas demandé l'avis de l'Assemblée pour la rédaction de la convention. M. Margue (chrétien social, Luxembourg), président de la commission des affaires juridiques, rappela que la consultation était de droit puisque la matière de la convention touchait au domaine pénal. Il souligna au passage — la chose est révélatrice — que le comité des ministres n'avait consulté les parlementaires européens que quatre-vingts fois en vingt-sept ans, et, dans la plupart des cas, sur des affaires mineures. Aussi l'Assemblée s'est-elle abstenue en tant que telle de formuler un avis sur les dispositions techniques de la convention.

Les orateurs, en revanche, l'ont examinée d'un œil critique, selon qu'ils la trouvaient trop « dure » ou trop « faible ». Tous, pourtant, ont reconnu la nécessité d'un instrument international sur la répression du terrorisme, ce qui est conforme aux positions antérieures de l'Assemblée, qui avait pressé à plusieurs reprises le comité des ministres de prendre des mesures en ce sens.

On a beaucoup critiqué la hâte qui a présidé à l'élaboration de la convention et qui a entraîné « *ambiguïtés, (...) contradictions, inefficacité ou risques d'atteinte aux droits de l'homme* ». M. Margue, comme le député communiste italien Pecchioli, se sont retrouvés pour constater le manque de clarté dans la définition du délit ou du crime politique. Comment être sûr, dans ces conditions, que les signataires de la convention n'extraderont que des délinquants relevant du droit commun ?

L'affaire Abou Daoud

Pour exclure tout risque de livrer un réfugié politique, il faut, note M. Margue dans son rapport, que tous les Etats du Conseil reconnaissent le droit de recours individuel devant la Commission européenne des droits de l'homme et que ces recours soient suspensifs pour les décisions d'extradition et d'expulsion.

Pour sa part, le représentant du comité des ministres, M. Einar Agustsson, ministre des affaires étrangères d'Islande, s'efforça de rassurer l'Assemblée. « *La convention respecte*, dit-il, *scrupuleusement les droits de l'homme. Les Etats sont libres de signer ou de ne pas signer s'ils considèrent que certaines personnes susceptibles d'être extradées pourraient être soumises à des traitements discriminatoires.* »

D'autres orateurs ont indiqué que les clauses de souveraineté et de réserve des articles 12 et 13 de la convention permettaient aux Etats de refuser l'extradition s'ils jugent que les infractions visées sont politiques. Cette « *simplification* » du texte incite le Bavarois M. Muller (C.S.U.) à ne voir dans la convention qu'un « *tigre de papier* », tandis qu'un représentant turc déplore qu'elle n'envisage même pas de mesures préventives contre le terrorisme.

Un attentat commis avec un fusil ancien modèle tombe-t-il dans le champ de la Convention qui ne retient que les infractions commises par des « *armes à feu automatiques* » ?, interroge un orateur qui critique la rédaction hâtive du texte.

Finalement, l'Assemblée s'est prononcée pour l'entrée en dans le champ de la convention Les élus communistes, italiens et français, ont voté contre. M. Cermollace (France) a indiqué que ses amis étaient pour une lutte accrue contre le terrorisme, mais qu'ils entendaient protester par ce vote contre le défaut de consultation de l'Assemblée par le comité des ministres.

Au cours de la discussion, l'affaire Abou Daoud a refait surface. M. Sachal, l'observateur israélien auprès de l'Assemblée, a affirmé que la France avait violé, en libérant le leader palestinien, ses engagements internationaux et que les terroristes sauraient désormais où trouver asile en Europe. Le représentant gaulliste, M. François Grussenmeyer, est alors intervenu pour protester vivement contre les remarques de l'observateur israélien et a réclamé le retrait du procès-verbal de la séance des paroles qu'il jugeait blessantes pour la France. Le président de l'Assemblée, M. Czernetz s'y est refusé en estimant que M. Fachal avait attaqué le gouvernement français et non le peuple français. Lord Beaumont (libéral britannique) déclara qu'il fallait se garder de toute hypocrisie : « *Nul ne peut prétendre que d'autres pays n'auraient pas agi comme le fit la France...* »

JEAN-CLAUDE HAHN.

[Dans l'entretien qu'il a accordé le 19 janvier au rabbin J. Grunewald, directeur de « Tribune juive hebdo », M. Giscard d'Estaing a précisé ainsi les raisons des réserves françaises à signer la convention européenne de lutte contre le terrorisme. « Cette convention, a-t-il dit, donne un caractère assez automatique à l'extradition. Demain peuvent surgir en Europe des régimes dictatoriaux. Peut-on à la légère envisager l'extradition d'une personne qui serait réclamée par ces pays ? C'est là qu'il faut situer les réticences françaises. »

M. Giscard d'Estaing avait dit auparavant que « la difficulté de signer la convention n'a aucun rapport avec l'affaire du Proche-Orient ».]

M. GISCARD D'ESTAING INAUGURERA VENDREDI LE PALAIS DE L'EUROPE

M. Giscard d'Estaing doit se rendre vendredi 28 janvier à Strasbourg, où il inaugurera le palais de l'Europe.

La cérémonie d'inauguration aura lieu à 16 heures dans le grand hémicycle, tout de suite après la visite du palais. Prendront successivement la parole MM. Kahn-Ackermann, secrétaire général du Conseil de l'Europe, Pierre Pflimlin, maire de Strasbourg, Roy Jenkins, président de la Commission des communautés européennes, Georges Spénale, président du Parlement européen, Karl Czernetz, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Garret Fitzgerald, président du comité des ministres du Conseil de l'Europe, enfin M. Giscard d'Estaing, dont le discours sera retransmis en direct par TF 1 à partir de 15 h. 50.

● *Le Sénat américain* a adopté le mercredi 26 janvier à l'unanimité une résolution regrettant la libération du dirigeant palestinien Abou Daoud par la France. Le texte est relativement modéré. Le Sénat s'est abstenu de condamner la France, et estime que la libération de M. Abou Daoud « *nuit aux efforts de la communauté internationale afin de combattre le terrorisme* ». Il demande que les Etats-Unis « *entreprennent rapidement des consultations avec la France et d'autres pays amis afin d'empêcher que ne se reproduise une situation dans laquelle un dirigeant terroriste est libéré sans être traduit en justice* ». — *(A.F.P.)*

Le voyage de M. Mondale en Europe

Le vice-président des Etats-Unis, M. Mondale, devait être reçu, ce jeudi 27 janvier, par le pape Paul VI, avant de quitter Rome pour Londres. Outre ses entretiens avec les dirigeants britanniques, M. Mondale y recevra M. Soares, chef du gouvernement portugais.

Après la visite du vice-président à Bonn, mardi et mercredi, M. Boelling, porte-parole du gouvernement, interrogé par les journalistes au sujet d'éventuelles pressions américaines pour la révision de l'accord nucléaire germano-brésilien, a affirmé — comme l'avait fait mardi le chancelier Schmidt — que des consultations germano-américaines auront lieu prochainement à un niveau élevé sur l'ensemble des problèmes nucléaires.

La remarque du chancelier sur les engagements supplémentaires que la R.F.A. pourrait être amenée à prendre dans le domaine nucléaire ne signifie pas forcément qu'un accord déjà conclu, tel celui passé avec le Brésil, soit amendé, a ajouté M. Boelling.

Le constructeur ouest-allemand de centrales nucléaires, Kraftwerkunion, estime que l'accord avec le Brésil n'est pas menacé. Ce projet est trop important pour que la R.F.A. y renonce, déclare-t-il.

ROME : un satisfecit à la politique économique de M. Andreotti

De notre correspondant

Rome. — Les Italiens sont plutôt satisfaits de la brève visite de M. Mondale qui, dans l'après-midi et la soirée de mercredi 26 janvier, s'est successivement entretenu avec le président du Conseil, M. Andreotti, et avec le chef de l'Etat, M. Leone.

Le vice-président américain n'a dispensé que des bonnes paroles. Mais il l'a fait sur un ton chaleureux, encourageant chacun à interpréter dans le bon sens ses vagues propos. Le gouvernement démocrate-chrétien peut se prévaloir d'un satisfecit, tandis que le P.C. a lu entre les lignes des discours « *une reconnaissance implicite du caractère spécifique* » de l'Italie.

Un seul grand dossier était à l'ordre du jour : la situation économique. Les Italiens voulaient savoir si les Etats-Unis appuieraient leur nouvelle demande de prêt au F.M.I. (530 millions de dollars) (environ 2 milliards 650 millions de francs). Un prêt dont l'impact psychologique compte davantage que le montant, car il ouvrirait d'autres portes au gouvernement de Rome et rendrait une certaine confiance aux milieux d'affaires. M. Mondale a eu beau jeu de souligner qu'il n'appartenait pas à l'administration américaine de décider pour le Fonds monétaire. Chacun sait cependant qu'en cette matière l'avis de Washington est déterminant. On a donc enregistré les propos de l'hôte : « *Nous nourrissons l'espoir et la confiance que les négociations de l'Italie avec le F.M.I. produiront des résultats positifs.* »

L'arrivée de M. Mondale à Rome a coïncidé avec la conclusion d'un accord entre le patronat et les syndicats sur la réduction du coût du travail (*le Monde* du 27 janvier). Cet accord, que plusieurs journaux qualifient de « *mini-pacte social* » a finalement été signé dans l'après-midi de mercredi après que le gouvernement eut renoncé à bloquer une nouvelle tranche de salaires. Ce ne pouvait être que du meilleur effet sur le vice-président américain, puisque les partenaires financiers de l'Italie s'évertuent à lui réclamer, depuis plusieurs mois, des mesures anti-inflationnistes. M. Mondale y a fait allusion avant d'exprimer « *la compréhension* » des Etats-Unis et de féliciter le président du conseil pour sa « *bonne politique* », les mesures envisagées pour affronter la crise étant jugées par lui « *pleinement valables* ».

De politique proprement dite, il n'en a, paraît-il, guère été question. On peut néanmoins penser que M. Andreotti a exposé au vice-président américain les dernières subtilités de la politique italienne et qu'il lui a notamment parlé de ce P.C. d'autant plus désireux d'entrer au gouvernement qu'il ne semble pas avoir de politique de rechange. Interrogé sur cette éventualité au cours d'un entretien avec des journalistes américains, un collaborateur de M. Mondale a dit en substance : « *L'administration démocrate n'a pas encore étudié le problème, mais sa réponse devrait sans doute être la même que celle de l'administration précédente. Une telle hypothèse exigerait un examen attentif.* » Autant dire que les autorités de Washington n'ont rien à déclarer pour le moment. Les communistes ne demandaient rien de plus.

ROBERT SOLÉ.

BERLIN : l'importance de l'accord quadripartite

Berlin, *(A.F.P.)*. — L'importance du statut quadripartite de Berlin a été souligné le mercredi 26 janvier par M. Mondale, vice-président des Etats-Unis, au cours d'une brève visite dans les secteurs occidentaux de l'ancienne capitale allemande.

« *Si la détente devait ignorer Berlin, la politique visant à réduire la tension internationale deviendrait beaucoup plus difficile* », a dit M. Mondale à l'hôtel de ville de Schoeneberg. Le vice-président a résumé la position américaine en trois « *principes fondamentaux* » :

● La stabilité à Berlin comporte le respect de l'accord quadripartite et des droits des quatre puissances sur l'ensemble de Berlin, car ces droits constituent la base juridique de l'accord de septembre 1971 qui les a à nouveau confirmés. Chaque action unilatérale dirigée contre l'accord quadripartite est contraire à la détente et aux efforts entrepris pour favoriser celle-ci.

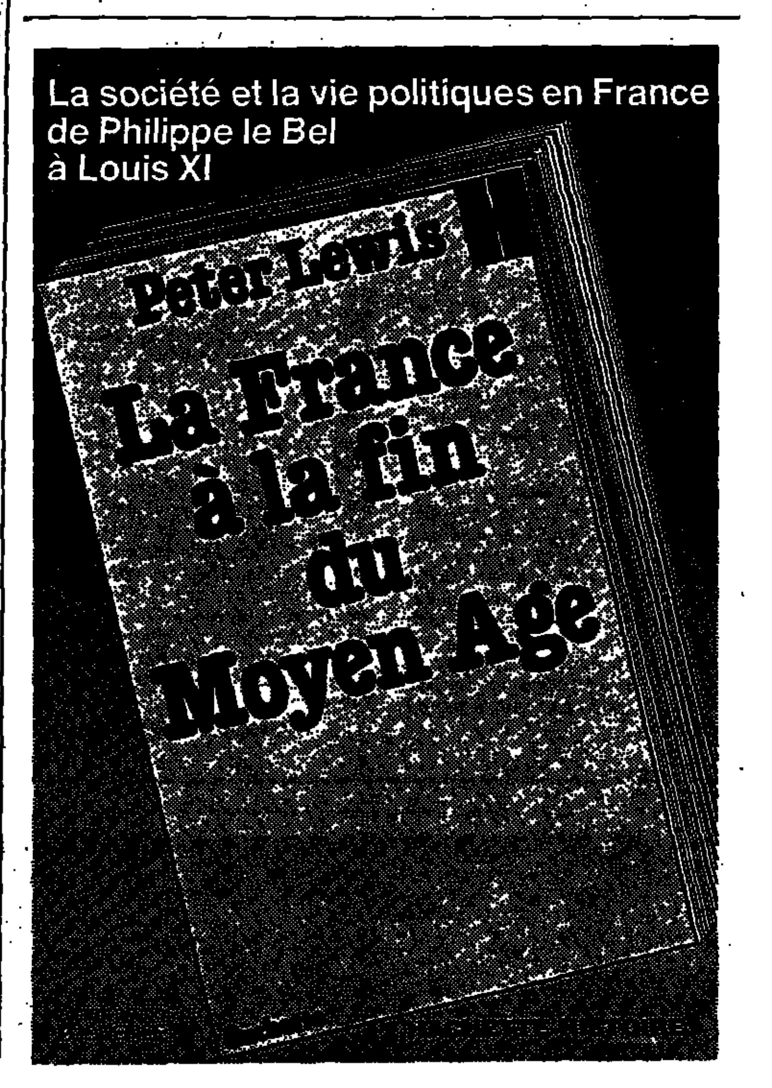
● Les Berlinois ont librement et consciemment choisi l'Ouest et développent avec ténacité leurs liens avec la République fédérale d'Allemagne. Toute politique qui tient compte de ce fait peut favoriser la détente.

● Le président des Etats-Unis est pleinement convaincu que l'accord quadripartite doit être strictement et pleinement appliqué.

« Prier pour que vienne le jour... »

Le vice-président s'est rendu à la porte de Brandebourg pour voir le mur. Après un coup d'œil sur le secteur oriental depuis une plate-forme, il a déclaré : « *Dans le cours de l'histoire, de nombreux murs ont été édifiés, mais le plus souvent pour maintenir les ennemis à l'extérieur. Celui-ci a été construit pour maintenir les gens à l'intérieur. Nous ne pouvons que prier pour que vienne le jour où ce genre de mur disparaîtra.* »

● *Conversation franco-suédoise*. — M. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, s'est entretenu, mercredi 26 janvier, avec sa collègue suédoise, Mme Karine Soeder, en visite à Paris. Cet entretien a été consacré, notamment, à l'approfondissement des liens entre la C.E.E. et la Suède et les autres pays de l'ancienne zone de libre échange (A.E.L.E.). La question du Proche-Orient a également été abordée, ainsi que le dialogue Nord-Sud et la préparation de la conférence de Belgrade, en mai prochain, sur les résultats des accords d'Helsinki.



AMÉRIQUES

Canada

Les milieux d'affaires américains accueillent avec réserve le discours de M. Lévesque à l'Economic Club

Montréal. — Le premier ministre canadien, M. Trudeau, a réagi avec modération, mercredi 26 janvier, au discours qu'avait prononcé la veille devant l'Economic Club de New-York, M. Lévesque, premier ministre du Québec. « *Ce n'est pas le moment de tirer le canon* », a déclaré le premier ministre fédéral en écoutant cette allocution, plus remarquée au Canada pour sa vigueur indépendantiste que pour son contenu économique. M. Trudeau a estimé que les projets du gouvernement du parti québécois pouvaient être menés à bien « *dans le cadre de la Constitution actuelle* » et qu'il n'était pas nécessaire de se rendre à New-York pour en parler.

De notre correspondant

La télévision avait accordé une importance particulière à cet événement, retransmis en direct. C'était la première fois, depuis 1968, qu'un premier ministre québécois avait l'occasion de s'adresser à tous les téléspectateurs canadiens. M. Lévesque n'a pas manqué d'en tirer parti, ce qui a donné à l'ensemble de son intervention une allure ambiguë, car il s'adressait alternativement à deux auditoires différents.

On imagine mal sans doute en Europe le prestige qui entoure un dîner à l'Economic Club, ses seize cents invités en smoking représentant les meilleurs parmi les meilleurs dans la discipline la plus respectée sur ce continent : l'économie.

Depuis longtemps, M. Lévesque n'avait été aussi catégoriquement indépendantiste. On retrouve, dans les commentaires de la presse anglophone et dans les réactions des diverses personnalités, l'expression d'un malaise et d'une blessure d'amour-propre qui pourrait se traduire ainsi : « *Fallait-il qu'il aille chez notre voisin de palier (envers qui nous avons déjà suffisamment de complexes) pour leur exposer nos affaires de famille ?* »

Pour tous ceux, et ils sont nombreux au Canada, qui pensaient que M. Lévesque n'était pas vraiment sérieux, lorsqu'il parlait d'indépendance, le doute n'est plus possible.

L'écho politique de cette allocution a fait passer au second plan, au Canada du moins, ses aspects économiques. Les milieux d'affaires canadiens, ceux de Toronto notamment, n'ont rien appris en écoutant M. Lévesque qu'ils ne sachent déjà. Celui-ci s'est montré extrêmement modéré mais aussi assez vague, promettant après « *la révolution tranquille* » « *la tranquille indépendance* ». M. Lévesque a prodigué à son auditoire tous les apaisements possibles. « *Nous sommes conséquents*, a-t-il dit, *prudents et déterminés. Nous pouvons être pour le changement, mais pas pour le désordre. Tous les extrémismes nous répugnent naturellement.* » Hommes d'affaires canadiens et américains ont entendu avec plaisir qu'à l'exception de l'amiante (ce qui n'était pas pour eux une surprise), « *il n'est pas question de nationalisations* » au Québec « *dans le fer ou le cuivre, ou dans le secteur de l'aluminium pas plus que dans celui de la transformation du bois* ».

Certains ont regretté que le premier ministre québécois ne soit pas davantage entré dans le détail de sa politique, dans le cas des banques et des assurances notamment. Les financiers américains, qui n'étaient que médiocrement intéressés par les aspects politiques et culturels du discours, ont été satisfaits de découvrir l'homme qu'ils ont trouvé franc et modéré. Mais leur accueil est resté réservé ; le sort des milliards de dollars qu'ils ont engagés au Québec ne leur paraît pas encore définitivement éclairci. Il faudra attendre que le gouvernement québécois sollicite un emprunt sur le marché américain, ce qui est inévitable à brève échéance, pour savoir comment M. Lévesque et ses ministres sont appréciés par des partenaires dont ils ne peuvent pas se passer.

ALAIN-MARIE CARRON.

États-Unis

M. CARTER AURAIT ENVISAGÉ UNE RÉDUCTION DE 85 % DU NOMBRE DES MISSILES INTERCONTINENTAUX AMÉRICAINS.

M. Carter a lancé un pavé dans la mare dans le milieu très fermé des hauts responsables américains de la défense en proposant que des « *études immédiates* » soient entreprises sur la possibilité de réduire l'arsenal nucléaire balistique des Etats-Unis à deux cents ou deux cent cinquante missiles sous-marins, révèlent jeudi, dans le *New-York Times*, deux éditorialistes, MM. Evans et Novak. M. Carter aurait proposé ces « *études immédiates* » lors d'une réunion à huis clos, le 12 janvier (donc avant sa prise de fonction comme président des Etats-Unis), à Washington, avec les hauts fonctionnaires chargés des questions de défense.

Le général George Brown, chef d'état-major inter-armes, qui assistait à la réunion, a été, selon les deux journalistes, « *abasourdi* » par les propos de M. Carter. M Harold Brown, secrétaire à la défense, qui était également présent, a répliqué avec fermeté, mais aussi modération, à M. Carter qu'une telle réduction représentait un risque considérable pour la sécurité des Etats-Unis et de leurs alliés, même dans le cas où le nombre des missiles soviétiques serait réduit simultanément dans des proportions équivalentes.

Les Etats-Unis disposent de 1 054 missiles balistiques intercontinentaux et de 656 missiles tirés à partir de sous-marin. La réduction envisagée serait donc de près de 85 %.

Argentine

● *Après l'assassinat de deux prisonniers politiques*, MM. Dardo Cabo et Rufino Ruiz, qui étaient détenus à La Plata, la CIMADE, organisation œcuménique d'entraide, nous informe de l'existence d'une liste de quarante autres prisonniers politiques menacés d'être fusillés. Parmi eux figurent MM. Ernesto Villanueva, ancien recteur de l'université de Buenos-Aires, et Jorge Taiana, fils de l'ancien ministre de la santé. Des télégrammes ont été envoyés conjointement par l'Association française des juristes démocrates, le Mouvement international des juristes catholiques, la Commission française justice et paix et la CIMADE. Outre les deux personnes déjà citées, la liste des prisonniers en danger la suivante : MM. Horacio Crea, Ricardo Rodriguez, Eduardo Geusalmin, Angel Gerculez, Ruben Romano, Julio Cesar Mainerai, Rapaport, Raül Carrara, Eduardo Braidesit, Rodriguez, Omar Dousdebes, Dimitrio Parentes, Rodolfo Gutierez, Ramon Gomez, Jorge Podolsky, Julio Menajowsky, Edgardo Aranovich, Carlos Ponce de Leon, Jorge Garcia, Juan Villanueva, Conrado Earranza, Francisco Provenzano, Hector Anguta, Jorge Vega, Hector Gonzalez, Pablo Monsegur, Alberto Elizalde, Gabriel de Benedetti, Ruben Balajez, Pedro Cazes Camarero, Carlos Martinez, Ruben Suarez, Jorge Barili, Oscar Mattwes, Ruben Jauregui, Oscar Montenegro, Martin Marco, Emiliano Canete.

La «bataille» de Paris

M. Chirac maintient sa candidature

(Suite de la première page.)

La preuve est administrée à M. Giscard d'Estaing que, lorsque l'on dispose de la totalité du pouvoir, il faut l'exercer sans partage, sauf à risquer de le perdre.

M. Chirac a-t-il pour autant gagné ? Il a pour lui de défier — osera-t-il encore le nier ? — un président de la République qui, si l'on en croit les sondages, mécontente, depuis octobre, plus de Français qu'il n'en satisfait, ce qui est sans précédent dans les annales de la Ve République. Le député de Corrèze peut, d'autre part, aujourd'hui comme hier, compter sur des troupes qui ne veulent décidément pas que l'« Etat U.D.R. » cède définitivement le terrain à l'« Etat giscardien ».

Il a contre lui de se dresser ouvertement contre le président et de refuser l'arbitrage du premier ministre au moment même où le plan de redressement économique, qu'il prétend soutenir, semble enfin déboucher sur des résultats appréciables. Si demain l'horizon s'obscurcit de nouveau, la tentation ne sera-t-elle pas grande, ici et là, notamment à l'Elysée et à l'hôtel Matignon, de lui faire « porter le chapeau » ? Puisqu'il est impossible de stopper son élan, la seule tactique qui reste est de le faire apparaître et de le dénoncer comme un mauvais coucheur et un ambitieux qui ajoute à la discorde, et de miser sur le trouble qu'une telle attitude pourrait provoquer dans une fraction — que l'on souhaite importante — de l'électorat.

La bataille pour la capitale n'est qu'un abcès de fixation, et si beaucoup s'évertuent à souligner que *« Paris n'est pas la France »* — M. Barre s'y est employé à la faveur de son voyage dans le Centre, — il n'en reste pas moins que M. Chirac conduit un assaut qui vise bien davantage que la conquête de l'Hôtel de Ville parisien. Qu'il aille au succès ou à l'échec, le retentissement en sera national.

Succès ou échec, le R.P.R. n'est pas seul impliqué dans cette aventure, et c'est l'avenir de la majorité tout entière qui est partout en jeu. On peut douter que la province échappe entièrement à la « *discorde* » et au « *vain désordre* » dénoncés par le chef de l'État, qu'elle soit indifférente aux « *affrontements fratricides* » évoqués récemment par M. Olivier Guichard, à l'« *affrontement le plus stupide* » déploré par M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'État aux affaires étrangères. Pourquoi l'incohérence ne serait-elle perçue qu'à Paris ? Pourquoi, et ce n'est là qu'un exemple, ne rirait-on pas à Strasbourg comme à Rennes, à Perpignan autant qu'à Lille, de voir Mme Nebout, secrétaire général du parti radical, s'inscrire sur une liste parisienne du R.P.R., alors que M. Servan-Schreiber, ci-devant président de la même formation, s'était donné pour premier objectif et pour thème de croisade d'en finir avec l'« *Etat U.D.R.* » ?

Communistes et socialistes portent, on le sait, des appréciations contradictoires sur le conflit qui oppose M. Chirac à M. Giscard d'Estaing. Ils devraient au moins être d'accord pour constater que l'état de décomposition de la « majorité pluraliste » leur offre, en l'état actuel des choses et sauf retournement de situation complet, une chance inespérée.

RAYMOND BARRILLON.

«Bien sûr! Ça vous étonne?»

Quelques heures après les déclarations de M. Giscard d'Estaing au conseil des ministres du 26 janvier et au moment même où M. Raymond Barre faisait connaître à M. Chirac son désir de le recevoir à l'hôtel Matignon, le président du Rassemblement pour la République répondait à sa manière à l'offre du chef de l'Etat et à l'invitation du chef du gouvernement.

Pendant plus d'une heure, à partir de 18 heures, M. Chirac a lancé sa campagne électorale en parcourant la partie commerçante de la rue Lecourbe, entre les métros Sèvres-Lecourbe et Cambronne, dans le 15e arrondissement, que Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat aux affaires culturelles, candidate de M. d'Ornano, entend disputer aux conseillers sortants qui appartiennent au R.P.R. L'ancien premier ministre a voulu montrer ainsi qu'il n'entendait pas renoncer à la candidature ni pour lui-même ni pour ses amis, bien qu'il n'ait toujours pas définitivement choisi l'arrondissement de Paris où il se présentera. Sa détermination demeure totale.

Accompagné de Mme de Hauteclocque, de M. Marette, députés, de M. Chérioux, conseiller sortant, tous R.P.R., de M. de Folquemont, radical valoisien, qui figure sur sa liste dans le 15e, M. Chirac a effectué dans cet arrondissement une visite qui rappelait celles qu'il a l'habitude de faire en Corrèze. Entrant dans tous les magasins, il a parfois provoqué la surprise des vendeurs ou des clients, certains s'exclamant : « Tiens, mais c'est Chirac », *un autre disant :* « Ça, alors, faut que je prévienne ma femme. » *Sur trois bistrots, deux étaient tenus par des Corréziens. On y a trinqué au pays ; on y a même découvert que l'on avait des relations communes,* « le petit Eric », *provoquant l'exclamation de M. Chirac :* « Eric, mais comment donc, je suis son parrain ! »

Derrière certaines vitrines, les vendeuses faisaient un geste de sympathie, les patrons invitaient à entrer. Le visiteur, distribuant les poignées de main, complimentait sur le modernisme de la boutique, s'enquérait : « Et les affaires, ça va ? », *rencontrait un ancien combattant lui disant :* « Moi, j'ai serré la main à de Gaulle en 45 », *un professeur rappelant :* « J'ai eu votre femme comme élève. » *Un électeur, le journal sous le bras, qui lui demandait :* « Alors, vous continuez ? », *recevait pour réponse :* « Bien sûr ! Ça vous étonne ? » *Une dame l'encourageait :* « Bon vous, vous avez autrement de courage que les autres. » *Sur le trottoir, où chaque passant était salué, des groupes de curieux se formaient, des automobilistes ralentissaient, intrigués par ces attroupements. Aucune manifestation hostile ne s'est produite, tout au plus quelques passants indifférents et pressés continuaient leur chemin. En somme, la visite électorale classique de la grand-rue d'un village, d'un des vingt villages que compte Paris. Accueilli un peu comme une vedette, comme l'homme public, déjà tant vu et tant connu, mais que l'on reçoit chez soi, à qui l'on peut parler, M. Chirac va effectuer dans tous les quartiers de la capitale de semblables tournées. Son programme, en cours d'établissement, sera présenté au cours d'une conférence de presse lundi 31 janvier.*

Un solide optimisme...

Les péripéties qui émaillent la pré-campagne électorale n'ont, semble-t-il, pas apporté d'éléments décourageants à M. Chirac, bien au contraire, et ils n'ont pas abattu son solide optimisme. La déclaration de M. Giscard d'Estaing au conseil des ministres est analysée en effet comme un constat de l'échec de la mission confiée à M. d'Ornano d'être à Paris le candidat d'union de la majorité. On souligne que, si le R.P.R. tout entier fait défaut à M. d'Ornano, plusieurs personnalités radicales, y compris Mme Jacqueline Nebout, secrétaire générale du parti valoisien, et M. Naudet, ancien député « mendésiste », se sont aussi détournées du maire de Deauville. On semble considérer au R.P.R. que le retrait sous condition résolutoire de M. d'Ornano, suggéré par le chef de l'Etat à M. Barre, ressemble fort à une de ces « improvisations » précisément dénoncées par M. Giscard d'Estaing, puisque aucun contact sérieux n'a été préalablement pris avec les protagonistes.

On manie le paradoxe jusqu'à faire remarquer que, si la « discorde » était due à la présence de deux candidats, le retrait de celui qui n'a pu réaliser l'union permet le maintien de l'autre, qui devient du même coup candidat d'union. On pousse la générosité jusqu'à accepter d'accueillir M. d'Ornano et certains de ses amis sur les listes du R.P.R. !

On relève surtout une certaine contradiction entre l'affirmation de MM. Poniatowski, d'Ornano et Chinaud, selon lesquels la gauche n'aurait aucune chance de l'emporter, et la décision du ministre de l'industrie de ne pas présenter de candidats dans les 10e et 14e arrondissements, détenus par le R.P.R. face à une opposition reconnue menaçante il y a quelques jours à peine. De même la rumeur du transfert éventuel de M. Jacques Dominati des 2e-3e arrondissements, dont il est le député républicain indépendant et le conseiller sortant, vers les 1er-4e, détenus par M. Krieg, R.P.R., est mise sur le compte de la crainte d'une victoire de la gauche.

Enfin, sans que M. Chirac s'en soit lui-même ouvert à quiconque, on estime dans son entourage que sa résolution à maintenir sa candidature et sa détermination à tout faire pour conquérir la mairie de Paris s'alimentent de la perspective d'une victoire de la gauche aux élections législatives de 1978. Dans cette éventualité, le bastion de la municipalité parisienne, à la tête de laquelle il aurait été élu un an auparavant, constituerait pour M. Chirac, dans la capitale, une sorte de pôle de défense ou de base de départ face à une majorité devenue hostile au niveau national et à un président de la République aux prises avec les problèmes de gouvernement que cela poserait.

ANDRÉ PASSERON.

La déclaration du chef de l'État

A l'issue du conseil des ministres, M. Jean-Philippe Lecat a donné lecture d'une déclaration du président de la République :

« *Si j'ai proposé une réforme du statut de Paris, c'est pour que les Parisiens cessent d'être des citoyens de seconde classe, qu'ils puissent faire entendre leur voix sur les affaires de leur ville et, comme chacun en France, élire leur maire. Ayant voulu cette réforme, je suis le mieux placé pour souligner les conditions de son succès.*

» *Paris a besoin d'un maire qui étudie et traite ses problèmes. Il a fallu l'intervention présidentielle approuvée par les Parisiens pour arrêter l'entassement du béton sur les Halles, empêcher la destruction des quais de la rive gauche, la cession aux promoteurs de la Cité fleurie, et s'opposer à la construction des tours. Ces responsabilités seront demain celles du maire de Paris. C'est une tâche de gestionnaire qui occupera entièrement celui qui en aura la charge.*

» *Dans la quasi-totalité des villes de France et contrastant avec l'opposition, la majorité a réalisé une large union. Les conditions dans lesquelles s'engage à Paris la campagne municipale ne sont pas celles du pluralisme mais de la discorde. Il est grand temps que cesse ce vain désordre et que les Parisiennes et les Parisiens puissent se préparer à bien choisir leurs élus et leur maire. C'est pourquoi j'invite le premier ministre, qui a confié une mission à M. Michel d'Ornano, à prendre immédiatement les contacts nécessaires pour que la majorité puisse aboutir à une solution d'union. L'agitation et l'improvisation ne feront pas de la France un Etat moderne mais l'enfonceront dans le déclin comme les mêmes défauts et le même désordre politique l'avaient fait depuis cent ans.*

» *J'ai fixé, il y a six mois, une priorité nationale : celle du redressement économique et de la défense du franc. Ce redressement est en cours, chacun va en constater les tout premiers résultats ; l'agitation politique ne peut que les compromettre, seule la poursuite de ce redressement permettra à la majorité de présenter au pays un bilan positif qui le persuadera de lui renouveler sa confiance. Aussi j'invite le gouvernement, uni et solidaire, à consacrer tous ses efforts à l'œuvre prioritaire du redressement.* »

Les radicaux de Paris demandent l'exclusion de Mme Nebout, candidate aux côtés de M. Chirac

Mme Jacqueline Nebout, secrétaire général du parti radical, a commenté en ces termes, mercredi soir 26 janvier, sa décision de se porter candidate, à Paris, aux côtés de M. Chirac : « *Il n'est pas question de laisser se développer l'idée selon laquelle notre parti serait en train de dériver vers ses partenaires privilégiés, afin de se confondre avec eux à plus ou moins long terme. Pour nous radicaux il n'y a pas deux courants de la majorité. Il y a, comme l'a rappelé le président de la République, un pluralisme actuellement représenté par quatre familles politiques : le R.P.R., les républicains indépendants, le C.D.S. et le parti radical. Nous tenons d'autant plus à ce pluralisme qu'il correspond à la diversité du comportement et de la sensibilité des Français.* »

Au micro d'Europe 1, Mme Nebout a précisé, jeudi matin : « *Si j'étais sortie de la majorité, cela aurait posé un problème, mais ce n'est pas le cas. Dans la mesure où la campagne de Paris a pris un côté spectaculaire indiscutable, il n'était pas possible que les radicaux ne gardent pas la pluralité de leur représentation avec tous les alliés qu'ils ont dans la majorité.* »

M. BARIANI : une attitude regrettable

M. Didier Bariani, président de la fédération de Paris du parti radical, membre du bureau national, a rendu publique, jeudi matin 27 janvier, la déclaration suivante : « *Mme Jacqueline Nebout n'appartient pas à la fédération de Paris, seule habilitée à délivrer les investitures et à représenter le parti radical à Paris. Elle n'engage donc qu'elle-même et ne saurait parler au nom du parti. Elle prend une position qui va à l'encontre de celle des radicaux de la capitale et du comité directeur de la formation, qui, le 21 janvier a confirmé l'appui du parti au ministre de l'industrie et de la recherche.*

« *En agissant ainsi le secrétaire général (...) a gravement failli à sa mission et utilisé sa position au sein du parti pour satisfaire ses ambitions personnelles. L'unité de la majorité est souhaitable à Paris, mais pas un tel comportement. Mme Nebout n'en favorise pas la réalisation. Elle porte en réalité lourdement atteinte à la crédibilité du parti. (...)* »

M. Bariani a conclu : « *Cette attitude regrettable et cette légèreté disqualifient, à mon avis, Mme Nebout pour la poursuite de son mandat de secrétaire général du parti radical, parti qu'elle ne saurait continuer de prétendre représenter.* »

Le comité directeur de la fédération de Paris du parti radical a demandé, mercredi soir, l'exclusion de Mme Nebout et de Mme Nicole Chouraqui. Ces demandes de sanction sont fondées sur la position prise le 21 janvier par le comité directeur du parti, confirmée par M. Gabriel Péronnet (*le Monde* des 22 et 23-24 janvier). Elles seront transmises à la commission des conflits de la formation. Le bureau national est convoqué vendredi matin.

● *M. Barre*, qui a reçu mercredi 26 janvier M. Jacques Chaban-Delmas, a accepté l'invitation à se rendre à Bordeaux que celui-ci lui a présentée au nom du conseil régional d'Aquitaine qu'il préside. Ce voyage se déroulera vers le 15 février.

M. d'Ornano : plus d'urbanisme clandestin dans la capitale

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, candidat à la mairie de Paris, a exposé son programme sur l'urbanisme parisien, le 25 janvier, au cours d'une conférence de presse, et le 26 lors d'un débat organisé par l'ordre des architectes, en présence de Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la culture.

« *L'urbanisme imposé doit cesser*, a déclaré M. d'Ornano. *Jusqu'à présent, les Parisiens ont subi les très importantes transformations qui ont affecté leur ville. De vastes programmes de construction ont été menés sans souci de leur insertion dans le site environnant. Des opérations immobilières ont été entreprises au mépris de l'existence de quartiers entiers, qui ont été ainsi rayés de la carte et remplacés par un univers de béton. Les Parisiens n'ont pu qu'assister, sans avoir la possibilité de réagir, à la prolifération des bureaux, à l'envahissement de leur ville par les voitures, à la dégradation des espaces verts.* »

Pour le candidat à la mairie, le nouveau statut de la capitale devrait permettre aux élus parisiens de prendre leurs responsabilités, de décider et de contrôler l'évolution de la Ville. M. d'Ornano refuse de se prononcer sur les opérations ponctuelles engagées « dans la clandestinité », mais estime qu'à travers le futur conseil de Paris et les futures commissions d'arrondissement une réelle concertation pourra s'organiser, permettant au futur maire de prendre « en toute clarté » les grandes décisions orientant l'avenir de la capitale. « *Il faut renforcer les règles d'urbanisme*, a ajouté M. d'Ornano. *Le Plan d'occupation des sols représente un progrès considérable et comporte un grand nombre de mesures intéressantes. Mais peut-être sera-t-il nécessaire de les revoir, les renforcer, ou du moins à veiller à leur application rigoureuse.* »

« *Gérer une ville, c'est faire des choix*, précise encore M. d'Ornano. *Pourquoi notamment ne pas transférer les crédits affectés aux grandes opérations de voirie pour réaliser des logements sociaux et créer des espaces verts.* »

M. de la Malène, député R.P.R., rapporteur général du budget de la Ville de Paris, à ce propos dans un communiqué, a rappelé que « *le conseil de Paris a construit deux grands ouvrages de voirie, et deux seulement, le boulevard périphérique et la voie express rive droite. Ces ouvrages assurent 40 % du trafic des automobiles et des camions de la capitale. Aucune personne de bon sens ne conteste leur utilité. A l'heure actuelle le budget d'investissement pour 1977 de la Ville de Paris, qui est de 1 040 millions de francs, comprend seulement une somme infime pour la voirie de ce type, soit 14 millions de francs et donc 1,4 % du total.* »

De son côté, M. Bernard Rocher, conseiller R.P.R., président de la commission d'urbanisme, a déclaré : « *M. d'Ornano semble ignorer que le Conseil de Paris a voté de façon définitive, en octobre et en décembre de l'année dernière, le Plan d'occupation des sols de la capitale et que ce Plan interdit de façon définitive, dans l'ensemble de la ville tout immeuble de grande hauteur, et cela dans les sites nouveaux et actuellement non bâtis tels que La Villette ou Bercy.* »

L'initiative de l'ordre des architectes d'inviter M. d'Ornano a été vivement critiquée sur place mercredi soir par les représentants du groupement « Mars 1976 » et dans une lettre adressée à ses adhérents par le syndicats des architectes de Paris. L'ordre a indiqué qu'il organiserait des débats analogues avec des hommes politiques de toute tendance notamment avec M. Michel Rocard, membre du bureau exécutif du parti socialiste.

M. MICHEL D'ORNANO REÇU PLACE DE VALOIS

M. Michel d'Ornano devait se rendre, jeudi en fin de matinée, au siège du parti radical, place de Valois. Il devait y être reçu, notamment, par Mme Françoise Giroud, secrétaire d'État à la culture, et M. Michel Durafour, ministre délégué à l'économie et aux finances. Les représentants de la fédération de Paris du parti, MM. Bariani, Galland et Bedossa, devaient aussi être présents.

M. Taittinger : un affrontement stupide

M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères qui s'est dit prêt à se présenter dans un esprit d'apaisement à la mairie de Paris, a rappelé, jeudi 27 janvier, au micro d'Europe 1 qu'il avait été chargé il y a un an, comme secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, de préparer les listes de la majorité dont le chef de file aurait été révélé « *le plus tard possible* ». « *On aurait attendu véritablement les derniers jours de la campagne*, a-t-il dit, *par honnêteté à l'égard des Parisiens.* » Dans cette hypothèse, « *si toutes les tendances de la majorité en avaient décidé* », le maire eût été M. Taittinger lui-même. « *A partir du moment où mon schéma n'a pas été retenu*, a-t-il ajouté, *il fallait trouver un autre schéma et un autre homme.* »

Selon M. Taittinger, « *il serait naturel que les deux candidats qui se sont lancés dans cette bataille municipale se retrouvent à côté du premier ministre, en discutent avec lui et qu'une solution surgisse de leur accord et de leur conversation. Une solution commune est encore possible* ». Sinon, a poursuivi le secrétaire d'Etat, « *on ira à l'affrontement le plus stupide, le plus stérile qu'on ait vu depuis de très nombreuses années pour des élections municipales* ».

Après avoir indiqué qu'il ne se propose pas « *comme conciliateur* », M. Taittinger a conclu : « *On peut se demander combien de temps un régime pourrait se maintenir à la suite de coups aussi violents qu'il recevrait, de contradictions étonnantes qu'il est en train d'apercevoir et de divisions aussi profondes dans la majorité. Les institutions reposent sur une nécessité du fait majoritaire, sur la primauté accordée au président de la République, sur le relais indispensable que joue le premier ministre, sur son rôle de chef de la majorité* »

● *M. Dominique Bussereau*, président du mouvement de jeunes giscardiens Génération sociale et librale, a déclaré mercredi 26 janvier : « *La déclaration du président de la République sur la situation parisienne représente le triomphe du bon sens et de la dignité. Le premier ministre, qui avait confié une mission à M. Michel d'Ornano, est porteur de tous nos espoirs pour mener à bien la tâche qui vient de lui être ainsi solennellement attribuée par le chef de l'Etat.* »





M. LÉO HAMON ET LES CO-PRÉSIDENTS DU FRONT PROGRESSISTE SONT CANDIDATS A LA CANDIDATURE

M. Léo Hamon, ancien ministre, ainsi que deux des trois coprésidents du Front progressiste, MM. Debû-Bridel, ancien sénateur, et Dominique Gallet, négociant, dans le cadre d'un comité des gaullistes d'opposition, leur participation aux éventuelles listes d'union de la gauche. Ils désirent figurer sur une des listes d'un des cinq secteurs de Paris où la gauche est sortante.

M. FISZBIN fait des propositions limitées aux gaullistes d'opposition

Mercredi 26 janvier, au cours d'une conférence de presse, M. Henri Fiszbin, secrétaire de la fédération de Paris du P.C.F., a indiqué qu'il proposerait ce jeudi à ses partenaires socialistes l'établissement des éventuelles listes d'union de la gauche à des gaullistes d'opposition, des membres du P.S.U. et des personnalités indépendantes.

Le P.C.F. propose de faire une place à ces personnalités sur son propre contingent de sièges, mais uniquement dans les secteurs où la gauche n'est pas sortante. Il a également indiqué que, dans les cinq secteurs que détient la gauche, la tête de liste doit rester « *à la formation à laquelle les électeurs ont décidé d'accorder la place majoritaire* », c'est-à-dire le P.C.F. Ce point, a précisé M. Fiszbin, « *ne souffre aucun marchandage* ».

PARISIENNE DANS LA PRESSE

LE FIGARO : le nœud est noué.

« *M. Chirac a beaucoup d'atouts parce qu'il a beaucoup de députés. Il a joué son jeu. C'est la dure réalité de la politique. Il serait* [illegible] *qu'il s'oppose ouvertement au président de la République. Mais il s'en garde bien. Comment le président de la République pourrait-il maintenant s'opposer ouvertement à lui ? Le nœud est noué serré : M. Giscard d'Estaing voudrait bien le* [illegible]. *Mais il semble que M. Chirac soit plutôt décidé à le* [illegible]. »

(JEAN D'ORMESSON.)

L'HUMANITÉ : une fable...

« *M. Giscard d'Estaing a affirmé hier que la guerre à* [illegible] *est une fable. Après avoir* [illegible] *donner les ouvres, voici que le chef d'orchestre élyséen invite les violons et les flûtes à jouer un morceau plus reposant. (...) C'est lui qui conduit toute la* [illegible]. *Les variations ne sont pas surprenantes mais trompeuses. Face à une telle entreprise, la seule réplique efficace de la gauche ne peut être que l'union partout pour battre les coalisés du giscardisme.* »

(JEAN LE LAGADEC.)

LA LETTRE DE LA NATION : vous avez le bonjour...

« *Il n'apparaissait pas absolument nécessaire que le conseil des ministres s'occupe de cette affaire qui ne concerne que les électeurs, ni que le président de la République charge le premier ministre d'une solution d'union. D'ailleurs, pourquoi chercher ce qui existe : les listes conduites par Jacques Chirac sont toujours ouvertes à qui veut défendre les libertés à Paris contre l'alliance socialo-communiste. C'est même aujourd'hui la seule solution d'union. Toutes celles qui auraient pu avoir cours il y a deux mois sont périmées, et ce ne sont pas quelques larmes de crocodile versées ici ou là qui modifieront la situation. A toutes ces démarches et contremarches, nous répondons gentiment : « vous avez le bonjour » comme on dit chez nous.* »

(PIERRE CHARPY.)

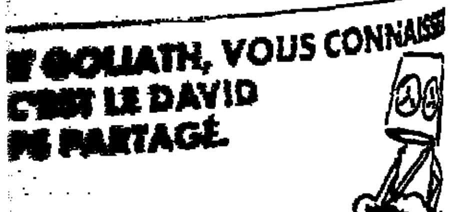
LE QUOTIDIEN DE PARIS : limiter les dégâts.

« *Le président de la République était condamné à s'incliner de fait devant le coup de force de son ancien premier ministre, sauf à provoquer une crise dont les effets pourraient lui être fatals. Son souci n'est plus que de limiter les dégâts. Il est limité en désignant Jacques Chirac comme le fauteur de troubles. Il les limite en espérant que la médiation de Raymond Barre pourra amener non pas le retrait du chef du R.P.R., mais au moins certaines concessions de forme et de fond de la part de celui-ci, dans une campagne dont l'enjeu intéresse l'ensemble de la majorité. (...) Ainsi cette affaire dont les rebondissements ont été spectaculaires risque de se terminer dans la meilleure tradition des cuisines électorales de la IVe République. M. Raymond Barre y aura perdu sa virginité. M. Giscard d'Estaing un peu plus de son autorité. On verra bientôt ce que M. Chirac, qui n'avait rien à perdre, y aura gagné.* »

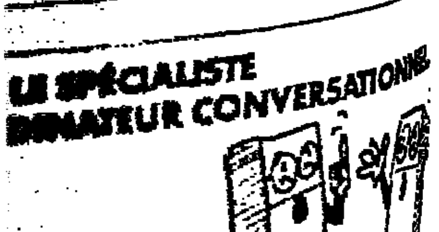
La préparation d[…]

[…] : plus d'urbanisme clandestin dans la capitale

[…] : un affrontement stupide







POLITIQUE

élections municipales

M. LÉO HAMON ET LES CO-PRÉSIDENTS DU FRONT PROGRESSISTE SONT CANDIDATS A LA CANDIDATURE

M. Léo Hamon, ancien ministre, ainsi que deux des trois co-présidents du Front progressiste, MM. Debû-Bridel, ancien sénateur, et Dominique Gallet, négocient, dans le cadre d'un comité des gaullistes d'opposition, leur participation aux éventuelles listes d'union de la gauche. Ils désirent figurer sur une des listes d'un des cinq secteurs de Paris où la gauche est sortante.

M. FISZBIN fait des propositions limitées aux gaullistes d'opposition

Mercredi 26 janvier, au cours d'une conférence de presse, M. Henri Fiszbin, secrétaire de la fédération de Paris du P.C.F., a indiqué qu'il proposerait ce jeudi à ses partenaires socialistes l'élargissement des éventuelles listes d'union de la gauche à des gaullistes d'opposition, des membres du P.S.U. et des personnalités indépendantes.

Le P.C.F. propose de faire une place à ces personnalités sur son propre contingent de sièges, mais uniquement dans les secteurs où la gauche n'est pas sortante. Il a également indiqué que, dans les cinq secteurs que détient la gauche, la tête de liste doit rester à *« la formation à laquelle les électeurs ont décidé d'accorder la place majoritaire »*, c'est-à-dire le P.C.F. Ce point, a précisé M. Fiszbin, *« ne souffre aucun marchandage »*.

PARISIENNE DANS LA PRESSE

LE FIGARO : le nœud est noué.

« M. Chirac a beaucoup d'atouts parce qu'il a beaucoup de députés. Il va jouer son jeu. C'est la dure réalité de la politique. Il serait intolérable qu'il s'oppose ouvertement au président de la République. Mais il s'en garde bien. Comment le président de la République pourrait-il maintenant s'opposer ouvertement à lui ? Le nœud est noué serré : M. Giscard d'Estaing voudrait bien le dénouer. Mais il semble que M. Chirac soit plutôt décidé à le trancher. »

(JEAN D'ORMESSON.)

L'HUMANITE : une fable...

« M. Giscard d'Estaing a confirmé hier que la guerre à droite est une fable. Après avoir fait donner les cuivres, voici que le chef d'orchestre élyséen invite les violons et les flûtes à jouer un morceau plus reposant. (...) C'est lui qui conduit toute la droite. Les variations ne sont pas surprenantes mais trompeuses. Face à une telle entreprise, la seule réplique efficace de la gauche ne peut être que l'union partout pour battre les coalisés du giscardisme. »

(JEAN LE LAGADEC.)

LA LETTRE DE LA NATION : vous avez le bonjour...

« Il n'apparaissait pas absolument nécessaire que le conseil des ministres s'occupe de cette affaire qui ne concerne que les électeurs, ni que le président de la République charge le premier ministre d'une solution d'union. D'ailleurs, pourquoi chercher ce qui existe : les listes conduites par Jacques Chirac sont toujours ouvertes à qui veut défendre les libertés à Paris contre l'alliance socialo-communiste. C'est même aujourd'hui la seule solution d'union. Toutes celles qui auraient pu avoir cours il y a deux mois sont périmées, et ce ne sont pas quelques larmes de crocodile versées ici ou là qui modifieront la situation. A toutes ces démarches et contremarches, nous répondons gentiment : « vous avez le » bonjour » comme on dit chez nous. »

(PIERRE CHARPY.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : limiter les dégâts.

« Le président de la République était condamné à s'incliner de fait devant le coup de force de son ancien premier ministre, sauf à provoquer une crise dont les effets pourraient lui être fatals. Son souci n'est plus que de limiter les dégâts. Il est limite en désignant Jacques Chirac comme le fauteur de troubles. Il les limite en espérant que la médiation de Raymond Barre pourra amener non pas le retrait du chef du R.P.R., mais au moins certaines concessions de forme et de fond de la part de celui-ci, dans une campagne dont l'enjeu intéresse l'ensemble de la majorité. (...) Ainsi cette affaire dont les rebondissements ont été spectaculaires risque de se terminer dans la meilleure tradition des cuisines électorales de la IVe République. M. Raymond Barre y aura perdu sa virginité, M. Giscard d'Estaing un peu plus de son autorité. On saura bientôt ce que M. Chirac, qui n'avait rien à perdre, y aura gagné. »

(PHILIPPE TESSON.)

ALPES-MARITIMES : les difficultés persistent au sein de la gauche

De notre correspondant régional

Cannes. — Les difficultés persistantes au sein de la gauche dans les Alpes-Maritimes laissent à penser que le département sera l'un de ceux où le pourcentage de listes d'union, dès le premier tour des élections municipales, restera le plus faible. Actuellement, sur cent soixante-trois communes, moins d'une quinzaine d'accords seulement ont été réalisés ou sont en voie de réalisation. Ils ne concernent qu'une seule des cinq villes de plus de trente mille habitants, Antibes, où le P.C. conduira une liste comprenant vingt-deux communistes et onze socialistes, face notamment à celle du maire sortant, radical, M. Pierre Merli, vice-président du conseil général des Alpes-Maritimes. Pour Le Cannet et Grasse, la fédération socialiste a présenté « à titre conservatoire », en novembre dernier, une demande d'exception auprès du comité directeur du P.S., mais en continuant à discuter avec ses partenaires. Dans ces deux villes, l'impossibilité d'aboutir à un accord provient essentiellement d'une mésentente entre socialistes et radicaux de gauche.

A Cannes, la gauche doit prendre en considération la position personnelle du maire sortant, M. Bernard Cornut-Gentille, ancien ministre, député non inscrit des Alpes-Maritimes, contre lequel se présente M. Lucien Neuwirth, député (R.P.R.) de la deuxième circonscription de la Loire (Saint-Etienne - Sud-Est-Sud-Ouest). L'actuel maire de Cannes, qui hésitait à être à nouveau candidat, pourrait constituer une liste ouverte notamment à des syndicalistes sans qu'une liste d'union de la gauche lui soit opposée.

Nice, les négociations entre le P.S. et le P.C. sont au point mort. Les socialistes ont accepté sans difficulté que le P.C. détienne la majorité dans les trois secteurs de la ville. Ce qui implique qu'en cas de victoire de la gauche le maire et le premier adjoint seraient communistes. Mais, en partant du principe qu'il a obtenu 34 % des voix de la gauche sur l'ensemble des consultations depuis 1972, le P.S. réclame une des trois têtes de liste *« afin d'être présent à un certain niveau de la lutte politique. Il s'agit d'une position définitive sur laquelle nous ne transigerons pas »*, a affirmé le secrétaire de la fédération socialiste, M. Jacques de Bengy. Le P.C. n'est pas disposé pour l'instant à lui donner satisfaction.

Dans les neuf villes du département dont la population est comprise entre dix mille et trente mille habitants, le nombre d'accords se réduit à trois : à Cagnes-sur-Mer et à Vence où la tête de liste sera socialiste ; à Beausoleil, où elle sera communiste. A Vallauris, où la mairie est détenue depuis trente ans par le P.C., les négociations paraissent définitivement rompues. Les socialistes, qui réclamaient treize sièges sur vingt-sept au lieu des cinq qu'ils détiennent dans la municipalité sortante, en ont obtenu neuf, et ils ont exigé sans succès le retrait, pour des raisons d'ordre personnel, de l'actuel premier adjoint communiste. Aussi ont-ils annoncé qu'ils constitueraient une liste séparée conduite par un adjoint socialiste sortant.

Les négociations n'ont pas davantage abouti pour le moment à Menton, Roquebrune - Cap-Martin, Mandelieu-La Napoule et Saint-Laurent-du-Var. Au cours d'une récente conférence de presse, répondant à une déclaration du P.C. (*le Monde* du 25 janvier), le P.S. a assuré que les désaccords existants provenaient du fait que les communistes refusaient de tenir compte de la « poussée » des socialistes aux dernières cantonales. Il a par ailleurs rejeté la demande de réunion des trois partis de la gauche au niveau fédéral qui a été formulée déjà à deux reprises le 15 décembre et le 20 janvier par le P.C. *« Nous pensons,* a expliqué le secrétaire fédéral du P.S., *que les décisions doivent se prendre localement, et nous n'accepterons de nouvelle rencontre que si le P.C. l'a fait précéder de propositions nouvelles et positives. Nous le plaçons devant ses responsabilités : en faisant traîner les négociations, il favorise la droite. Son objectif serait-il de constituer des listes séparées ? C'est contraints et forcés que nous nous orienterions nous-mêmes vers une telle situation. »*

GUY PORTE.

BREST : la majorité divisée

De notre correspondant

Brest. — La rupture est consommée entre M. Eugène Berest (R.I.), maire de Brest, et M. Georges Lombard, sénateur (Union centriste) du Finistère et président de la Communauté urbaine, le premier ayant répondu par un « non » catégorique à l'*« ultime appel à la raison »* que lui avait adressé, le 30 novembre 1976, le second, en vue de constituer une liste commune pour les élections municipales. Il refuse en effet de *« constituer une liste d'union destinée à éclater à peine élue et dont le seul noble but serait de faire barrage à la liste socialo-communiste et de se maintenir coûte que coûte au pouvoir. »* Il explique : *« Les Brestois méritent un programme d'une autre dimension. Trop de conceptions me séparent désormais de Me Lombard pour envisager une telle union. »*

Trois listes seront donc en compétition au premier tour : celle du maire, celle conduite jointement par le président de la communauté urbaine et M. Michel de Bennetot, député R.P.R. et conseiller général du Finistère et la liste d'union de la gauche composée de vingt-cinq socialistes, quinze communistes et trois membres de l'Uunion democratique bretonne (U.D.B.).

Toutefois, M. Berest annonce qu'en cas d'échec au premier tour, il ne se maintiendra pas. *« Il n'est pas question,* affirme-t-il, *de connaître la situation de 1971 lorsque la liste de M. de Bennetot s'est maintenue, provoquant ainsi une élection triangulaire pour le le second tour ; il conviendra démocratiquement de s'incliner devant le choix qu'auront fait les Brestois ».*

M. Berest considère que Brest, sacrifiée sur l'autel de la communauté, fait les frais de la politique de M. Lombard, à qui il reproche une certaine *« mégalomanie »*.

Pour M. Berest, qui brigue à la fois la mairie et la présidence de la communauté, *« il n'est pas possible que la communauté, dont le rôle devrait être uniquement technique, devienne une super - mairie et son président, qui ne serait pas maire de Brest, un super - maire. Les Brestois,* assure-t-il, *ne veulent pas que leur maire, dans quelques années, soit réduit à célébrer des mariages et à organiser des réceptions. »*

JEAN DE ROSIÈRE.

LE PRÉSIDENT DU R.P.R. S'EN PREND AUX MAIRES DE MARSEILLE ET DE TOULON

M. Chirac, qui présidera vendredi 28 janvier un meeting du R.P.R. à Marseille (salle Vallier), déclare dans une interview accordée au quotidien *le Méridional-la France* : *« Je rends hommage à tous nos amis de la majorité d'avoir su oublier leurs divergences passées pour s'unir dans le combat contre l'homme qui a fait main basse sur la ville et pour rendre enfin Marseille aux Marseillais. (...) Il faut que les masques tombent. »*

En ce qui concerne Toulon, M. Chirac a apporté son *« total soutien »* à M. Aymeric Simon-Lorière, député R.P.R., qui s'oppose au maire sortant républicain indépendant, M. Arreckx, et à la gauche, et il déclare : *« Aymeric Simon-Lorière a pris très courageusement la responsabilité d'assumer la succession d'un maire contesté à la fois pour sa gestion et dans sa famille politique, où il s'est d'ailleurs tardivement fait accepter. »*

CHARENTE

ANGOULEME. — Contrairement à ce que nous avions annoncé sur la foi d'une dépêche d'agence dans *le Monde* du 25 janvier, aucun accord n'est encore intervenu entre les partis de gauche.

CORREZE

TULLE. — La gauche présentera une liste d'union, qui sera conduite par M. Pierre Pranchère, député communiste, et sur laquelle figurera M. Pierre Diederichs, secrétaire fédéral du P.S. Aucune des trois formations signataires du programme commun ne disposera de la majorité des sièges — dont trois sont réservés à des « personnalités ». — *(Corresp.)*

MAINE-ET-LOIRE

ANGERS — M. Jean Turc, ancien député indépendant, maire de la ville, a annoncé, mardi 25 janvier, qu'il sollicitera le renouvellement de son mandat *« hors de toute préoccupation politique »*. Cette déclaration fait suite à l'annonce de la candidature de M. Auguste Chupin, sénateur Union centriste (*le Monde* du 18 janvier).

MARNE

REIMS. — Nous avions annoncé dans *le Monde* daté 23-24 janvier qu'une liste d'union de la gauche était en place. Telle était, selon la direction du P.S., la situation samedi. Un nouveau conflit a surgi, lundi, et M. Claude Derycke, secrétaire fédéral du P.C.F., nous indique que l'accord n'est toujours pas conclu.

PAS-DE-CALAIS

BOULOGNE-SUR-MER. — La liste d'union de la gauche sera conduite par M. Guy Lengagne (P.S.). Elle comprend 19 socialistes, 10 communistes, 2 radicaux de gauche, auxquels s'ajouteront deux personnalités apolitiques qui seront choisies d'un commun accord par les trois partis. Le maire sortant, M. Henri Henneguelle, ancien sénateur (P.S.), ne se représente pas.

VAR

TOULON. — Le comité local du P.C.F. *« regrette profondément »* la déclaration faite, mardi, par le vice-amiral Antoine Sanguinetti (*le Monde* du 27 janvier). Ce dernier avait affirmé notamment que *« les communistes préféraient perdre plutôt que de céder la tête de liste »*. Le comité observe que les deux élus de la gauche, à Toulon, sont des communistes, ce qui *« autorise* [le P.C.F.] *à diriger la liste d'union aux municipales, conformément aux accords signés »*. Il rappelle qu'il a proposé au vice-amiral de figurer sur cette liste à un poste d'adjoint aux questions militaires et regrette que *« le comité directeur du P.S. ait lancé unilatéralement sa candidature comme tête de liste de la*

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 26 janvier, au palais de l'Elysée sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République. Au terme de la réunion le communiqué officiel suivant a été rendu public :

● LE CONSEIL DE L'EUROPE

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, fait à Paris, le 2 septembre 1949, ainsi que de l'accord complémentaire du 18 mars 1950, et des quatre protocoles additionnels des 6 novembre 1952, 15 décembre 1956, 6 mars 1959 et 16 décembre 1961.

Ces accords, conclus en application de l'article 40 du statut du Conseil de l'Europe, sont destinés à assurer la sécurité juridique de cette institution, dont le siège est en France, et à fixer le statut de ses membres. Les dispositions qu'il prévoit, relatives à la personnalité et à la capacité du Conseil de l'Europe, à ses biens et avoirs, ainsi qu'à ses communications, aux privilèges et immunités accordés à ses membres, sont comparables à celles qui ont été consenties aux grandes organisations internationales. Les protocoles additionnels concernent les organismes rattachés au Conseil de l'Europe et notamment la Commission européenne des droits de l'homme et la Cour européenne des droits de l'homme.

● UN BILAN SOCIAL DE L'ENTREPRISE

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi relatif à l'établissement d'un bilan social de l'entreprise.

Ce bilan est un document qui doit permettre aux chefs d'entreprise et aux salariés d'avoir périodiquement une vue d'ensemble des données sociales de l'entreprise au cours de l'année écoulée et des deux années précédentes. Ce document sera obligatoire dans toutes les entreprises privées ou publiques de plus de sept cent cinquante salariés, qui sont tenues de constituer un comité d'entreprise ou des organismes de représentation du personnel en tenant lieu. Les entreprises à établissements multiples devront établir un bilan distinct pour chaque établissement employant plus de sept cent cinquante salariés.

Le bilan social comportera obligatoirement des indications chiffrées sur l'emploi, les rémunérations et les charges accessoires, les conditions d'hygiène et de sécurité, les autres conditions de travail, la formation, les relations professionnelles et les conditions de vie. En aucune façon, il ne se substituera aux obligations d'information et de consultation du comité d'entreprise qui incombent actuellement aux employeurs. Chaque année, ce bilan sera soumis, pour avis, au comité d'entreprise ou d'établissement, et les délégués syndicaux en recevront communication. Il sera également adressé, ainsi que l'avis du comité, aux actionnaires des sociétés par actions. D'autre part, le bilan social devra servir de base à la préparation des autres programmes sociaux que, dans certains domaines, les employeurs sont tenus de présenter. Les dispositions du projet ne feront pas obstacle à l'application de stipulations conventionnelles qui pourraient être plus avantageuses pour les salariés.

L'obligation de fournir un bilan social annuel et complet sera sanctionnée au même titre et selon les mêmes dispositions que celles prévues pour le fonctionnement du comité d'entreprise.

Le premier bilan social sera présenté dans le courant de l'année 1978.

Ce texte aura l'effet d'une expérience en vraie grandeur et sur une large échelle.

(Lire page 30.)

● LES EMPLOIS RÉSERVÉS

Sur proposition du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, le conseil des ministres a adopté un projet de loi tendant à reconduire pour trois ans, au profit des invalides de guerre et des veuves de guerre, le bénéfice de la législation sur les emplois réservés dans les administrations de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics, qui vient à expiration le 27 avril prochain.

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a indiqué que, depuis 1962, sur 46 900 emplois offerts au titre des emplois réservés, 20 000 l'ont été à des invalides de guerre et 3 280 à des veuves de guerre.

● LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil des ministres a approuvé un projet de décret relatif à la communication au public des documents des administrations de l'Etat. L'accès du public aux documents administratifs n'était régi par aucun texte de portée générale. Si des textes particuliers imposaient, dans certains cas, le secret, notamment en matière de défense nationale, ou dans d'autres cas permettaient la publication de certains documents, le public ne pouvait avoir accès à un document administratif que si un texte le prévoyait expressément. Un tel principe ne répond plus aux besoins des citoyens affectés, chaque jour davantage, dans les différents aspects de leur vie quotidienne par les décisions administratives. Il entraîne une stérilisation d'informations ou d'études qui pourraient être utiles à la collectivité. Il est remis en cause par le développement de l'information et les exigences de la participation.

Une commission pourvue d'une autorité morale incontestable décidera, cas par cas, ou selon les catégories de documents, les documents qui seront rendus publics. Outre le rôle incitatif que cette commission jouera vis-à-vis des autorités responsables, elle facilitera le règlement des différends qui surgiront entre les services et les particuliers. Elle proposera toutes mesures de nature à étendre le domaine de la libre communication. Placée auprès du premier ministre, elle pourra lui soumettre des difficultés qu'elle rencontrera dans sa tâche. Elle comprendra des membres du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes, des représentants du Parlement, un universitaire et des personnalités qualifiées.

[M. Lecat a souligné que ce texte introduirait une véritable « révolution » et qu'il constituerait un élément de progrès dans la démocratie vivante ».]

● LE VOTE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur a présenté une communication sur le vote des Français hors de France, lors des élections législatives.

Le Conseil des ministres, constatant que le nombre des Français établis à l'étranger qui se font inscrire sur une liste électorale est faible (100 000 inscrits sur 700 000 électeurs potentiels) et que leur participation lors des élections législatives est encore plus réduite (de l'ordre de 50 000), a examiné les moyens de faciliter à nos compatriotes leur inscription sur les listes électorales et l'exercice de leur vote lors des élections législatives.

Le gouvernement étudiera un projet de loi qui adaptera aux élections législatives le système mis en place par la loi organique du 31 janvier 1976 relative à l'élection du président de la République. Il permettra aux Français de l'étranger de voter physiquement, s'ils le souhaitent, dans des centres de vote installés dans les ambassades et consulats. Il assouplira également, pour cette catégorie d'électeurs, les conditions du vote par procuration.

● L'EMPLOI DES JEUNES ET DES CADRES

Le ministre du travail a rendu compte des dispositions prises pour la mise en œuvre des décisions arrêtées par le conseil des ministres du 8 décembre dernier afin de faciliter l'accès des jeunes à l'emploi et de venir en aide aux cadres demandeurs d'emploi. Ces décrets seront publiés demain jeudi : le premier permettra de développer l'utilisation des contrats-formation et d'abaisser de dix-sept à seize ans l'âge à partir duquel il est possible de bénéficier de ces contrats, dans les secteurs où l'apprentissage n'est pas actuellement organisé. Le second prorogera jusqu'au 31 décembre 1977 l'octroi des primes d'incitation à la création d'emplois en faveur des jeunes de moins de vingt ans, cette limite d'âge pouvant être prolongée pour tenir compte de l'accomplissement du service national. Cette mesure intéresse particulièrement l'artisanat.

Enfin, une circulaire sera publiée prochainement par le secrétariat d'Etat à la formation professionnelle en vue de reconduire les actions de formation adaptées à la situation particulière de certains jeunes demandeurs d'emploi dont la formation professionnelle rencontre des difficultés.

S'agissant des cadres demandeurs d'emploi, une circulaire du ministre du travail et du ministre des finances a été publiée le 17 janvier dernier. Elle met en place un dispositif destiné à faciliter la création d'entreprises industrielles ou artisanales nouvelles par l'octroi de prêts à long terme dans des conditions avantageuses. En outre, les bénéficiaires de ces dispositions continueront de percevoir pendant six mois l'allocation d'aide publique au chômage. D'autre part, l'Agence nationale pour l'emploi ouvrira en 1977 deux agences spécialisées supplémentaires en vue d'assurer une meilleure organisation des offres et des demandes d'emploi en faveur des cadres.

Un projet de loi destiné à favoriser l'accès des cadres privés d'emploi à la fonction publique, qui a été soumis au Conseil supérieur de la fonction publique, sera déposé au Parlement à l'occasion de la prochaine session parlementaire.

Les administrations, les collectivités locales et les établissements publics relevant de leur autorité ont été invités à déposer à l'Agence nationale pour l'emploi toutes leurs offres d'emploi.

● LA VISITE EN ARABIE SAOUDITE

Le président de la République a informé le conseil des ministres de la visite officielle qu'il a effectuée en Arabie Saoudite du 22 au 25 janvier, visite qui a souligné la volonté de coopération des deux pays, tant dans le domaine politique que dans le domaine économique. A ce propos, il a noté le développement rapide de l'activité des entreprises françaises dans le royaume saoudien, en plein accord avec les autorités de ce pays. Il a relevé la communauté de vues des deux gouvernements sur la situation économique mondiale ainsi que sur la reprise nécessaire de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale. Il a marqué leur préoccupation commune en ce qui concerne la situation au Proche-Orient et la nécessité, dans les circonstances présentes, d'entreprendre sans tarder la recherche d'un règlement d'ensemble.

M. MICHEL BARBIER directeur des Journaux officiels

Le conseil des ministres a nommé, mercredi 26 janvier M. Michel Barbier, préfet, directeur des journaux officiels en remplacement de M. Roger Farcat, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

[Né en 1920 à Augicourt (Haute-Saône), engagé dans les Forces françaises libres durant la seconde guerre mondiale, diplômé de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Barbier a occupé de nombreux postes en Afrique noire avant d'être intégré, en 1961, dans le corps préfectoral. Nommé secrétaire général du Loiret, il est, en 1968, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat à l'information, M. Yvon Bourges, puis directeur du S.L.I.I., Service de liaison interministérielle pour l'information. Préfet des Hautes-Pyrénées en 1968, de l'Aube en 1972, M. Barbier était depuis 1975 secrétaire du Comité national d'entraide aux réfugiés du Sud-Est asiatique.]

POLITIQUE

LA DIVULGATION DU « RAPPORT SECRET » DE KHROUCHTCHEV

Le P.C.F. hésite à réexaminer son propre passé

M. Georges Marchais a condamné sans ambiguïté, mardi 25 janvier (*le Monde* du 27 janvier), la politique menée par le gouvernement tchécoslovaque, évoquant à cette occasion les risques de résurgence du stalinisme. Le P.C.F. ne se contente plus de condamnations ponctuelles de tel ou tel fait : il commence à porter un jugement sur les mécanismes, à proposer à ses militants une vision globale des évolutions en cours dans les pays d'Europe de l'Est. Le progrès est sensible et important et traduit la profondeur du processus de réexamen qui est engagé au sein du mouvement communiste français. Un certain nombre de militants éprouvent d'ailleurs un désarroi réel devant ce changement d'éclairage radical. D'autant que, parallèlement, la direction de leur formation accepte de lever le voile sur certains aspects, encore marginaux, du passé du P.C.F. C'est ainsi que, vingt ans après, elle reconnaît que Maurice Thorez avait eu connaissance, sous le sceau du secret, du rapport de Khrouchtchev dénonçant les crimes de Staline.

Si, vis-à-vis des atteintes aux libertés et à la démocratie dans les pays d'Europe de l'Est, les communistes français ont perdu toute timidité, il n'en va pas encore de même avec leur propre histoire. Dans ce domaine, la direction du P.C.F. reste vigilante et ne progresse que pas à pas. Dans un rapport au comité central de son parti présenté en mai 1975 et largement consacré au stalinisme, M. Georges Marchais avait d'ailleurs expliqué qu'en ce domaine il ne faudrait pas *« sempiternellement montrer du doigt les seules pages noires de l'histoire glorieuse du socialisme »*.

Ce qui fait problème dans la démarche actuelle du P.C.F. et crée une sorte de dichotomie, c'est que, s'il accepte d'approfondir son analyse de la réalité des pays d'Europe de l'Est, il ne consent pas à s'intégrer comme élément actif dans l'univers communiste durant la période stalinienne. L'attitude adoptée, et illustrée notamment par l'intervention de M. Jean Kanapa lors du débat des « Dossiers de l'écran », consiste à cantonner le P.C.F. dans le rôle d'un spectateur abusé, alors qu'il fut aussi un partenaire actif.

L'exemple du rapport Khrouchtchev, présenté en février 1956, devant le vingtième congrès du parti communiste d'Union soviétique est, à cet égard, révélateur. M. Georges Marchais a expliqué, mardi, aux journalistes qu'il avait conviés à déjeuner que ce document avait, à l'époque, été communiqué par la délégation du P.C.F., à Moscou mais que celle-ci, conformément au souhait des soviétiques, a gardé le secret. Il ajoute que les Italiens et les Chinois, qui étaient dans le même cas, ont adopté une attitude analogue. (D'après les déclarations de M. Santiago Carillo, le parti communiste espagnol avait lui aussi été informé du contenu du rapport.) Le secrétaire général du parti communiste italien, Togliatti, en avait, pour sa part, référé à son bureau politique ainsi que l'a précisé M. Pajetta, membre de cette instance, dans une interview publié par *Politique - Hebdo*, daté 11 et 17 mars 1976. Les communistes italiens, avaient d'ailleurs et non sans débat houleux, cherché à tirer les conséquences de ce document ce qui avait conduit leur secrétaire général à s'interroger publiquement sur la possibilité de l'existence d'une « dégénérescence » de la démocratie socialiste en U.R.S.S. Et M. Pajetta expliquait, dans la même interview, que Molotov faisait pression sur le P.C.I. pour qu'il désavoue Togliatti. Il ajoutait : *« Nous avons alors mesuré l'ampleur des réticences qui se manifestaient au sein du présidium du P.C.U.S. »*

Si le P.C.F. avait jusqu'à présent évité de faire la lumière sur cet épisode de son histoire, c'est que l'option de son secrétaire général de l'époque, Maurice Thorez, fut tout autre et qu'il parut jouer, dès le départ, Molotov et les opposants à Krouchtchev Jean Pronteau, à l'époque membre du comité central du P.C.F., aujourd'hui membre du comité directeur du P.S., rapportait dans le même numéro de *Politique-Hebdo* qu'ayant eu connaissance en mars 1956, lors d'un voyage en Pologne, du texte du rapport Khrouchtchev, il avait interrogé à son retour Maurice Thorez. Celui-ci lui aurait répondu : *« Souviens-toi d'une chose : ce rapport n'existe pas. D'ailleurs, bientôt, il n'aura jamais existé. Nous ne devons pas en tenir compte. »*

Voilà pourquoi, pendant vingt ans, la direction du P.C.F. a nié avoir eu connaissance du texte. Dans un premier temps, Thorez était hostile à la politique de déstalinisation de Khrouchtchev ; dans un deuxième temps, le P.C. n'a pas voulu mettre en cause son ancien secrétaire général. Il faut d'ailleurs reconnaître que des hommes comme MM. Georges Marchais et Roland Leroy sont particulièrement en porte-à-faux pour laisser s'ouvrir au sein de leur formation ce débat historique puisqu'ils ont dû leur promotion au sein de la direction du P.C.F. au dernier grand « procès stalinien » au sein du mouvement communiste français qui, en 1961, aboutit justement à l'élimination des éléments « pro-khrouchtchéviens » (notamment MM. Servin et Casanova).

THIERRY PFISTER.

DEUX CONGRÈS A L'EXTRÊME GAUCHE

Le P.S.U. et la Ligue communiste révolutionnaire tentent de surmonter leurs divisions internes

L'extrême gauche va suivre avec attention, jusqu'à dimanche soir 30 janvier, le déroulement de deux congrès qui, chacun à sa façon auront pour elle une grande importance. Le premier est celui de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste), qui commence ce jeudi 27, à huis-clos, à Paris. Le second est le congrès national du P.S.U., qui s'ouvre vendredi matin 28 janvier à Strasbourg.

Si différentes que soient les deux formations, leurs délibérations auront des traits communs.

Les deux congrès se réunissent à un moment où l'extrême-gauche tout entière s'interroge sur le sens et les moyens de son combat politique et sur la réalité d'une *« crise du militantisme »*, voire d'une *« crise du gauchisme »*.

Une chose est sûre : le P.S.U. comme la L.C.R. connaissent actuellement de profondes divisions internes. Sans doute celles-ci sont-elles plus prononcées chez les amis de M. Alain Krivine que parmi les socialistes unifiés, et surtout plus significatives numériquement. La L.C.R. traverse une période particulièrement sombre, et des sections entières (Rennes, Toulouse), ou de fortes cellules (à Marseille en particulier), l'ont quittée. Dans les deux cas les congrès seront dominés par ces problèmes internes.

Au-delà de leurs divisions, le P.S.U. et la L.C.R. voudraient offrir à l'ensemble de l'extrême gauche une stratégie pour les élections municipales et législatives, mais aussi dans la perspective d'une victoire de la gauche. Les deux organisations présentent des analyses absolument divergentes mais contestées « de l'intérieur » par leurs minorités respectives. Une vive concurrence oppose en outre les trotskistes aux socialistes unifiés vis-à-vis de nombreuses petites organisations qui, sans être directement politiques, mènent en direction des immigrés, des soldats, des « minorités nationales » ou des femmes, une action s'inspirant des réflexions et des méthodes de l'extrême gauche.

La Ligue communiste révolutionnaire va voir s'affronter, au cours de son deuxième congrès, les représentants de quatre tendances, désignées par des lettres, dans les longs débats préparatoires qui ont eu lieu au sein de la formation trotskiste. La tendance de la direction sortante est la tendance D ; elle-même n'est pas homogène, et différents sondages effectués parmi les militants semblent indiquer qu'elle n'était plus majoritaire à la veille de l'ouverture du congrès.

La tendance A rassemble les opposants habituels à l'équipe de M. Krivine ; celle-ci les qualifie volontiers de « trotskistes dogmatiques ». Cette minorité a fusionné avec les partisans du texte C, également considérés comme des fidèles inconditionnels de l'œuvre de Léon Trotski, et liés à ses disciples américains du Socialist Workers Party. Cette fusion a été refusée par une partie de la tendance A, en désaccord avec l'analyse de la minorité C, favorable à l'unité d'action avec le P.C. et le P.S. Les adversaires de la fusion ont constitué une nouvelle tendance (E), qui se propose surtout d'intervenir par des amendements. Enfin, une petite minorité, qui se veut résolument *« ouvrière »*, a constitué une tendance B, qui dispose de quelques soutiens en province.

Malgré ces divisions — dont le quotidien de la L.C.R., *Rouge*, a rendu compte — la direction sortante aborde le congrès avec l'espoir que ses propres textes, dûment amendés et complétés, pourront finalement faire prévaloir les grandes orientations politiques suivies jusque-là par la Ligue. Notamment sur la stratégie d'union et de « recomposition » de l'extrême gauche (*le Monde* du 26 janvier).

Quant au P.S.U., il aborde son dixième congrès national avec les divergences internes qui se sont déjà manifestées depuis les choix opérés par la majorité à propos des élections municipales. Les 9 et 10 octobre dernier, un conseil national réuni à Joinville-le-Pont avait confirmé ces choix — une stratégie d'union avec les partis signataires du programme commun, n'impliquant pas l'adhésion à celui-ci — et avait permis de chiffrer assez précisément l'importance des trois principaux courants. La thèse de la direction avait recueilli 66 % des mandats —, après, il est vrai, l'adoption de nombreux amendements ; le texte B, favorable à la constitution de listes d'union du courant révolutionnaire, et soutenu notamment par les socialistes unifiés issus de l'ex-Alliance marxiste révolutionnaire (trotskiste), en avait recueilli 19 % ; 15 % des mandats, enfin, étaient allés au texte C, d'inspiration résolument « basiste » et autour duquel s'étaient regroupés ceux qui mettent en cause les *« pratiques autoritaires et centralistes »* de la direction.

Depuis la réunion du conseil national, les positions respectives se sont durcies sans vraiment évoluer numériquement, bien que la tendance ait enregistré de légers progrès. La direction sortante doit cependant s'attendre à ce que sa stratégie « unitaire » fasse l'objet de très vives attaques de la part d'une minorité qui assure cependant ne pas envisager la scission.

B. B.

La communauté juive de France définit la nature de son « lien vital » avec Israël

Le Conseil représentatif des institutions juives de France (1), que préside M. Alain de Rothschild et qui regroupe l'ensemble des organisations juives de notre pays, a adopté, le 25 janvier, une véritable charte de la communauté juive dans la cité. Ce document, approuvé par toutes les tendances du CRIF (politiques et religieuses), de la droite à l'extrême gauche incluse, est le premier de cette importance publié depuis la guerre.

Il tente de définir la façon dont le judaïsme français désire être perçu par la communauté nationale. Il proclame la spécificité des juifs et revendique pour eux « le droit à la différence », tout en précisant la nature « des biens vitaux » qui unissent les juifs à Israël. Le CRIF veut enfin protéger la communauté juive de France contre un « électoralisme sans gloire et sans lendemain ». Etant donné l'intérêt de ce texte de référence, nous le reproduisons intégralement.

Dans le débat national qui domine la vie politique française, la Communauté juive de France entend préciser ses aspirations permanentes ainsi que ses préoccupations spécifiques d'ordre moral et politique.

Communauté originale, elle croit avoir un devoir à remplir : contribuer par sa voix, associée aux autres voix françaises, à nourrir la diversité du libre débat politique en exposant les options qui découlent de la composante juive de son identité.

Séculairement enracinée dans ce pays et établie dans tout l'espace français, la Communauté juive de France a accueilli en son sein, par vagues successives, les individus, les familles, des collectivités entières que chassaient l'intolérance, la persécution et les vicissitudes de l'histoire. Culturellement et socialement diversifiée, elle est d'autant plus soucieuse de sa cohésion et des liens de solidarité qui unissent tous ceux qui se reconnaissent en elle.

Sans prétendre à aucun magistère politique, sans se substituer à la responsabilité personnelle de chacun de ses membres, la Communauté juive organisée se refuse à agir comme un groupe de pression partisan et elle désavoue à l'avance tous ceux — formations, groupements ou individus — qui, libres de combattre pour leurs convictions, croiraient abusivement pouvoir se réclamer d'elle ou s'exprimer en son nom. C'est sous l'égide du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) que la présente déclaration a été élaborée, discutée et adoptée.

I. — JUSTICE ET LIBERTES.

La justice, la justice sociale en particulier, a toujours été pour les juifs une obligation catégorique et le fondement même de la liberté, de la paix sociale, de la légitimité des pouvoirs. Sa recherche passionnée implique la protection des faibles, des déshérités et des étrangers, la volonté de promouvoir l'égalité des chances et la créativité propre des individus et des groupes.

Instruite par sa tradition morale et par son expérience ancienne et renouvelée de la persécution et du malheur, la Communauté juive de France proclame son engagement à défendre en toutes circonstances les valeurs universelles qui concourent à la dignité des personnes et des collectivités et à préserver leur besoin d'identité. Elle confirme sa ferme participation à la défense des droits de l'homme et de l'égalité des citoyens dans la vie politique, économique et culturelle, conformément à la Constitution et aux traditions de la nation.

Nul citoyen ne doit, en conséquence, faire l'objet d'une quelconque discrimination en raison de son appartenance à un groupe spécifique. Nul groupement ou entreprise ne saurait être soumis à un « boycottage » sans bénéficier de la protection résolue des pouvoirs publics. Condamnant avec détermination toutes les formes de racisme et d'oppression, la Communauté juive de France proclame le respect des différences socioculturelles et leurs libertés d'expression.

Les juifs de France attachent une importance particulière aux conditions concrètes de l'exercice des libertés publiques garanties par la *loi* : liberté de conscience de culte et de pratique religieuse, liberté d'association, liberté d'opinion, d'expression et de presse, liberté d'enseignement, liberté de circulation et de correspondance, neutralité dans l'enseignement public, respect de la vie privée. Ces libertés fondamentales doivent être assurées concrètement sur le plan de la vie quotidienne dans les textes réglementaires, dans les pratiques administratives et professionnelles.

II. — PRESENCE DU JUDAISME.

Dans l'esprit du pluralisme des traditions, des croyances et des orientations, le judaïsme, sous tous ses aspects, doit pouvoir s'exprimer pleinement au sein de la communauté nationale. Les grands moyens d'information doivent lui fournir, au même titre qu'aux autres composantes de la société et de la civilisation françaises, des possibilités d'accès à leurs programmes et à leurs tribunes pour présenter ses vues et ses apports et exposer ses problèmes.

Au regard de la nation, le patrimoine spirituel, historique et culturel du judaïsme doit être reconnu ; sa contribution à la culture française et universelle rend légitime l'enseignement, dans le cadre de l'éducation nationale, de son histoire, et notamment celui de l'holocauste.

III. — LIENS AVEC ISRAEL.

Un attachement de près de quatre mille ans lie l'âme juive à la terre d'Israël et à Jérusalem. Ce lien historique, spirituel et vital explique que la Communauté juive de France reconnaisse en Israël l'expression privilégiée de l'être juif.

Toute menace à l'existence de l'Etat d'Israël est vécue par la communauté juive comme une atteinte à son intégrité, à sa « mémoire collective », à sa foi, à son espérance, à sa dignité.

Cette réaction naturelle d'une communauté dont le destin a été et est encore trop souvent menacé de par le monde s'inscrit également dans l'exigence de justice et d'émancipation des peuples qui constitue l'essence prophétique du judaïsme.

C'est sur ces impératifs éthiques et historiques que la Communauté juive de France fonde son droit à attendre de tout gouvernement français qu'il soit fidèle à la vocation profonde de la France en s'attachant à faire prévaloir les principes de la morale internationale sur les intérêts matériels immédiats et qu'il rompe avec une politique qui, par prises de position et des votes ambigus sur le forum international, aboutit à soutenir et à encourager des Etats et des organisations dont l'objectif réel est la destruction d'Israël en tant qu'Etat souverain.

Seule une nouvelle politique d'équilibre et d'amitié à l'égard d'Israël, comme de tous les peuples de la région, est de nature à renforcer à la fois les chances de la paix et l'influence de la France.

IV. — SOLIDARITE CONTRE LA VIOLENCE.

Toutes les formes de terrorisme visant des innocents, et en particulier la prise d'otages, ne sauraient trouver aucune justification. Toute attaque dirigée contre la vie ou la liberté de personnes doit être absolument condamnée comme un crime contre l'humanité.

Seules la mise hors la loi du terrorisme et une solidarité effective dans sa répression par toutes les nations civilisées peuvent faire reculer ce fléau qui annihile toutes les conquêtes de la liberté et du droit et qui risque de conduire notre civilisation vers l'abîme.

V. — SOLIDARITE CONTRE LES PERSECUTIONS.

La Communauté juive de France affirme la pleine légitimité de ses liens avec toutes les autres communautés juives du monde, indépendamment du régime politique et social dans lequel elles vivent.

Guidée par un souci élémentaire d'humanité et au nom même du génie de la France, elle est en droit de réclamer l'intervention du gouvernement et des responsables politiques français en faveur des communautés juives de pays de l'Europe de l'Est et de certains pays arabes et en faveur de toutes celles à qui seraient contestés la liberté religieuse, culturelle, la liberté de conscience et le droit à l'émigration.

La préoccupation de l'existence, de la sécurité et du développement de l'Etat d'Israël, ainsi que du sort de toute la communauté juive menacée dans le monde d'une part, la transmission des valeurs juives par l'enseignement et l'éducation d'autre part, sont de la responsabilité fondamentale du judaïsme français. Le conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) et l'ensemble de ses organisations membres mettront tout en œuvre pour que ces données politiques, spirituelles, affectives, clairement exposées au gouvernement, aux élus de la nation et à l'opinion publique, soient comprises et reconnues par tous.

Conscient de la diversité d'opinions et de situations des juifs de France, le CRIF entend respecter et faire respecter leurs libres options individuelles, mais il tient aussi à affirmer avec force les lignes de cohésion de la Communauté juive de France, sa fidélité à son identité historique et morale, à ses épreuves, à sa foi inaltérable en une société plus juste, plus solidaire et plus pacifique.

(1) 45, rue La Bruyère - 75009 Paris.

« LA SÉCURITÉ D'ISRAEL NE PEUT VENIR QUE DE LA PAIX »

déclare M. Giscard d'Estaing à « Tribune juive »

M. Giscard d'Estaing a accordé, le 19 janvier, au rabbin J. Grunewald, directeur de *Tribune juive hebdo*, une interview reproduite par l'hebdomadaire dans son dernier numéro. Le président y déclare notamment, après avoir noté que *« les points de vue des Européens sur le Proche-Orient se sont sensiblement rapprochés. »*

« Je suis convaincu que la sécurité d'Israël ne peut venir que de la paix. [Elle] ne peut pas résulter d'un équilibre dans la préparation de la guerre. Tout notre effort, mal compris d'ailleurs, est un effort pour la recherche d'une juste paix globale. Je pense que cette juste paix globale est possible. J'ai noté un certain nombre de travaux, de prises de position, et je m'aperçois qu'à l'exception d'un ou deux problèmes qui sont en effet très difficiles, et je citerai par exemple le problème de Jérusalem, une paix juste, globale et effectivement garantie est beaucoup plus proche qu'elle ne l'a été dans d'autres situations ou dans d'autres régions du monde. Dans un système de garantie, il serait normal que l'Europe s'engage, et la France notamment s'engagerait. Cela peut représenter au niveau de la sécurité d'Israël un élément très important. »

M. Giscard d'Estaing a dit encore avoir joué un rôle *« que je considère comme décisif »* dans la conclusion de l'accord germano-polonais de 1975, par lequel le gouvernement de Varsovie s'est engagé à autoriser plus de cent mille Allemands de Pologne à s'installer en République fédérale : *« Nous n'en avons pas parlé en public*, a-t-il dit. *Je m'en suis entretenu en tête à tête avec le gouvernement polonais et les gens d'Allemagne fédérale. Nous aurions fait une campagne d'opinion publique, je ne suis pas sûr que nous aurions facilité la solution du problème »*

La population juive mondiale

LA RÉGION PARISIENNE DEVANCE JÉRUSALEM

L'Agence télégraphique juive signale une étude de « l'American Jewish Year Book », dont l'édition pour l'année 1977 vient de paraître, dans laquelle la population juive mondiale est estimée à 14 145 800 personnes, en augmentation de 86 000 par rapport à 1976 ; le judaïsme mondial est, pour 48 %, concentré en Amérique du Nord, la population juive des Etats-Unis, avec 5 845 000 personnes, étant la plus importante. En Israël seraient recensés 2 953 000 juifs.

Il y aurait en Europe 4 050 345 juifs, dont 2 680 000 en Union soviétique, 550 000 en France et 410 000 en Grande-Bretagne.

L'Agence juive souligne qu'il y a plus de juifs dans la région parisienne qu'à Jérusalem.

JEUNESSE

UN MAGAZINE POUR ADOLESCENTES

Le petit monde de « Jacinte »

« Décontractée » ou bien « bon chic bon genre », elle est de toute manière « parfaite de la pointe des cils aux mocassins », bronze en juin, débronze « en beauté » en septembre, aménage les dix mètres carrés de sa chambrette en vraie maison « où tout est à sa place », refuse l'esclavage de la mode mais choisit avec soin ses « dessous sportifs », skie en hiver, voyage en été, ne fait pas de complexes de sa poitrine « de star » ou de ses seins trop petits, bref est partout, et en toute occasion, « *indépendante* », « *bien dans sa peau* », « *entreprenante* » et « informée ».

Ce portrait est aussi une recette. Celle qui a servi, en octobre 1975, à lancer *Jacinte*, un mensuel pour adolescentes, vendu aujourd'hui à quelque 170 000 exemplaires.

Fille aînée du groupe Média, *Jacinte* a depuis septembre 1976 un frère cadet, *Enfants magazine*, qui connaît, lui aussi, un beau succès. Le groupe est une société à responsabilité limitée au capital de 250 000 F, détenus pour un quart par sa gérante unique, Mme Elisabeth Lefebvre, pour un cinquième par Europe 1 et par deux publicistes et un médecin.

La recette du succès de *Jacinte* est tellement simple que ses concurrents se mordent, paraît-il, les doigts de ne pas y avoir pensé plus tôt. Le titre d'abord : il sonne comme un prénom familier. Une note au bas du premier éditorial (*« toute ressemblance avec des personnes existant ou ayant existé... »*) a tôt fait de mettre sur la bonne piste : il s'agit, bien sûr, de la deuxième fille de M. Giscard d'Estaing. La formule ensuite : à mi-distance de *Seventeen*, « le magazine préféré des jeunes Américaines », et de *Elle*. Avec quelque chose de plus sophistiqué que le premier et de mieux adapté à des adolescentes (*futur métier, job d'attente*) que le second.

Des recettes éprouvées de marketing ont été utilisées pour le lancement : aux mille premières lectrices convainquant quatre amies de s'abonner, *Jacinte* a offert un voyage ou un flacon d'eau de toilette. A ces « *happy few* » a été aussitôt adressée une carte (barrée de tricolore) de « correspondante *Jacinte* », avec le titre de « collaboratrice immédiate » de la rédactrice en chef.

Après quelques numéros, la victoire était acquise. Elle fit l'objet d'une plaquette minutieuse et triomphante adressée aux annonceurs : aux trois quarts lycéennes et étudiantes, les lectrices étaient issues pour deux tiers de la grande et moyenne bourgeoisie. « Adhérant totalement à leur magazine », elles étaient « de bonnes consommatrices », possédant « en grande quantité les produits d'hygiène et de beauté les plus divers » : shampooings (97,2 %), eaux de toilette (88,1 %), déodorants (81,4 %).

Ce portrait serait incomplet si était omise la part minime — mais réelle — consacrée par *Jacinte* aux grands débats de ce temps. A la psychanalyse, par une adhésion sans réserve aux thèses du professeur Debray-Ritzen, farouche pourfendeur de Freud. A la réforme universitaire que réussit à imposer « une jolie veuve de cinquante et un ans ». A la secte Moon, victime d'« une abusive campagne de presse ». Aux émeutes de Soweto, où *Jacinte* vit « la main du K.G.B. soviétique ».

Un tantinet xénophobe — au point de fuir les quartiers de Marseille rappelant trop « le cœur de Marrakech », — elle affiche un féminisme raisonnable, rendant hommage à George Sand mais retrouvant des réflexes ancestraux pour « séduire son copain préféré avec deux menus ». Ainsi va le petit monde de *Jacinte*.

BERTRAND LE GENDRE.

★ Jacinte, 22 bis, rue des Volontaires, 75015 Paris. Téléph. 734-16-45.

OUTRE-[MER]

Polynésie

Un nouveau projet [...] est soumis aux élus loc[aux]

Nouvelle-Calédonie

[...] crise politique n'est pas réso[lue]

Correspondance

هكذا من الأصل

OUTRE-MER

Polynésie

Un nouveau projet de statut est soumis aux élus locaux

Le gouvernement a décidé de soumettre au Parlement, lors de la session de printemps, la ratification d'un nouveau statut du territoire d'outre-mer de la Polynésie française. Des consultations ont lieu sur place auprès des représentants des principales tendances de l'opinion et des élus. Les pouvoirs publics métropolitains souhaitent pouvoir débloquer la situation politique du territoire. Depuis le 10 juin 1975, l'Assemblée polynésienne est en effet occupée par les autonomistes, qui réclament sa dissolution.

Paris souhaite que le ralliement de l'opposition au projet de statut permette à celui-ci d'être accepté par une large majorité de l'Assemblée territoriale, avant d'être soumis au Parlement français.

M. Pottier, conseiller technique pour les territoires d'outre-mer, s'est rendu en Polynésie au début de la deuxième quinzaine de janvier pour remettre à MM. Francis Sanford, député du territoire, autonomiste, et Gaston Flosse, président de l'Assemblée territoriale (gaulliste et hostile à l'indépendance), le texte du projet de statut nouveau du territoire élaboré par le gouvernement. Il a mission d'apporter aux élus consultés les éclaircissements qu'ils pourraient souhaiter.

Le projet de statut de la Polynésie vise, selon ses auteurs, à réaliser une *« large décentralisation administrative »* assurant aux élus locaux un maximum de responsabilité sans que soit enclenché le mécanisme de la décentralisation politique. Celle-ci ne pouvant conduire, aux yeux du gouvernement, qu'à l'autonomie interne, elle-même préparatoire à l'indépendance.

Le statut élaboré récemment définit limitativement les compétences de l'Etat et celles des élus locaux. L'Etat demeure maître de la défense, de la politique extérieure, de la monnaie et de la justice du territoire. A ces quatre domaines pourraient s'ajouter, si les Polynésiens le réclamaient, et en raison du poids financier qu'ils représentent, ceux de l'enseignement et de la santé.

Les élus locaux seront responsables de tous les autres aspects de la vie du territoire, par le truchement du Conseil de gouvernement composé de membres de l'Assemblée territoriale. Au sein de ce conseil, le gouverneur, représentant de la France, perdra son droit de vote.

A ce niveau interviennent les dispositions par lesquelles le gouvernement souhaite faire échapper le nouveau statut à la dynamique autonomiste. Si le gouverneur n'a plus le droit de vote, il demeure néanmoins président du Conseil de gouvernement et chef de l'administration. En effet, les élus locaux membres du Conseil ont théoriquement — et seuls — pouvoir de décision et d'animation, mais ils ne sont pas chefs des administrations relevant de leur compétence. Ils ne sont pas « ministres », et la totalité du pouvoir exécutif est laissée au représentant du gouvernement français. « Décideurs », ils n'ont qu'un pouvoir de contrôle sur l'exécution de leurs propres décisions, les litiges éventuels entre eux et l'exécutant neutre que devrait être le gouverneur devant se régler normalement par la voie des tribunaux administratifs.

Sans doute est-ce cet aspect du projet qui provoquera les objections des élus. Le gouvernement souhaiterait que ceux-ci, dans leur ensemble, qu'ils soient autonomistes ou gouvernementalistes, acceptent les principes qui leur sont proposés et permettent d'engager la normalisation de la situation politique. En effet, à un accord préalable des autonomistes répondrait, de la part des pouvoirs publics, la dissolution de l'Assemblée territoriale, mesure réclamée depuis plus de dix-huit mois par les amis de M. Sanford.

Il n'est pas certain qu'une promesse de dissolution suffise à convaincre les autonomistes si ceux-ci, comme c'est probable, souhaitent que soit transférée aux membres du Conseil de gouvernement la responsabilité entière de leurs secteurs et des administrations intéressées. En cas de refus de leur part, Paris envisage de laisser l'Assemblée territoriale aller à son terme et de lui proposer, avant celui-ci (ce qui implique donc sans doute une évacuation des locaux), le projet tel qu'il est. L'approbation pourrait alors être acquise à une très courte majorité, les gouvernementaux disposant, jusqu'à nouvel ordre, d'une voix de plus que leurs adversaires au sein de l'Assemblée polynésienne. Le Parlement français serait à son tour saisi du projet lors de sa session de printemps.

Cette décision de faire voter le projet quoi qu'il arrive témoigne-t-elle d'une fermeté réelle ou laisse-t-elle, en dépit des apparences, la place à une négociation ? Il semble bien que la deuxième éventualité puisse être admise — encore que le passé récent incite à la prudence — dans la mesure où Paris semble souhaiter la venue de MM. Sanford et Flosse, une fois qu'ils auront pris connaissance du projet et consulté leurs amis.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

Nouvelle-Calédonie

La crise politique n'est pas résolue

Correspondance

Nouméa. — Six semaines après le retour en Nouvelle-Calédonie du haut commissaire, M. Eriau, au terme d'une mission d'un mois à Paris, aucun élément nouveau ne permet de prévoir la fin de la crise politique. La subvention d'équilibre demandée par l'Assemblée territoriale lors du vote du budget, le 6 janvier, ne sera pas consentie. Et les partis locaux de la majorité présidentielle n'ont pas trouvé de réponse à l'ultimatum contenu dans le mémorandum adressé au gouvernement en décembre 1976. Enfin, le parti majoritaire de l'opposition autonomiste, l'Union calédonienne, a annoncé qu'il ne participerait pas aux travaux de l'exécutif dans le nouveau cadre institutionnel adoptée par le Parlement français le 20 décembre, et qui prendra effet en septembre 1977 lors du renouvellement de l'Assemblée territoriale au suffrage universel.

Le budget de 1977 équilibré par l'inscription arbitraire d'une subvention de l'Etat ne peut être rendu exécutoire. Dans l'hypothèse de son application par décret, il instituerait un début de fiscalité directe qui a été repoussé par les élus.

Pour le haut commissaire, la seule solution au problème budgétaire est *« la voie de la raison »*, c'est-à-dire un vote de l'Assemblée territoriale favorable à l'application de la loi Debré qui transférerait à l'Etat les dépenses en personnel de l'enseignement privé. Les derniers aménagements consentis par le ministère de l'éducation nationale viennent d'être transmis aux intéressés. L'Assemblée s'est déjà prononcée par deux fois sur cette question. Le premier vote favorable à l'offre de l'Etat a eu pour effet de rendre minoritaire les partis nationaux.

Les deux conseillers de l'Union progressiste multiraciale, parti essentiellement mélanésien, ont rejoint l'opposition autonomiste et indépendantiste, qui, lors d'un second vote, a repoussé l'application de la loi Debré jugée incompatible avec la poursuite de l'adaptation de l'enseignement privé à la spécificité mélanésienne.

« La présence française en Nouvelle-Calédonie est compromise si le gouvernement ne donne pas suite au mémorandum des partis locaux de la majorité présidentielle », déclarait, mardi 18 janvier, M. Laroque, président de l'Entente démocratique et sociale (apparentée R.I.), conseiller économique et social et maire de Nouméa depuis dix-neuf ans.

Le 14 décembre, l'Entente démocratique et sociale, l'Union démocratique (apparentée R.P.R.), le Mouvement libéral et l'Unité canaque adressaient un document commun au gouvernement (*le Monde* du 23 décembre). Ils réclamaient dans l'immédiat : une aide financière, la relance de l'industrialisation et la prise en considération des véritables problèmes économiques du territoire. Ces trois points constituaient des préalables à la participation des partis nationaux à toute discussion budgétaire. En conséquence, ils se sont abstenus lors du vote du budget le 6 janvier. Le nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie a été accueilli favorablement par ces partis, qui y voient une *« réelle autonomie de gestion »*.

La désapprobation de l'opposition à l'égard du nouveau cadre juridique a été unanime. *« C'est une décentralisation formelle. L'Etat conserve la majorité des pouvoirs et la mainmise sur les richesses calédoniennes »*, a souligné M. Alain Bernut, secrétaire général du parti socialiste. Le député Rock Pidjot, non inscrit depuis sa démission du groupe réformateur le 20 décembre 1976, a estimé que *« le nouveau statut ne répondait pas aux aspirations profondes du peuple calédonien »*. M. Pidjot est président de l'Assemblée territoriale et de l'Union calédonienne, parti autonomiste. M. Yann Celene Uregei, dirigeant de l'Union multiraciale, qui a demandé en juin 1975 l'indépendance du territoire, a appelé les Mélanésiens à *« manifester leur attachement à la lutte de libération du peuple canaque et non plus à la mère patrie »*. Quant à l'Union progressiste multiraciale, qui veut un statut de *« territoire autonome associé »*, elle a qualifié les nouvelles dispositions de *« premier pas vers une évolution »*.

JUSTICE

— Libres opinions —

LA JUSTICE EN MORCEAUX

par Michel VIOT (*)

DEUX condamnés à mort ont été graciés le 8 janvier par le président de la République. Quelques jours plus tard, des criminels particulièrement odieux échappaient au châtiment suprême devant les cours d'assises de Troyes et d'Aix-en-Provence.

Beaucoup de Français, n'en déplaise aux adversaires de la peine de mort, sont déroutés par l'étrange clémence manifestée par leurs institutions et s'en inquiètent. Les verdicts de Troyes et d'Aix apparaissent même à certains comme des échos de la grâce présidentielle du 8 janvier, précédée elle-même par une autre grâce accordée à l'assassin d'une vieille dame.

Comme cette grâce suivait de quelques jours l'exécution du meurtrier d'une fillette, on avait cru discerner à l'époque une volonté ferme de réserver la peine de mort aux seuls assassins d'enfants. Des voix officielles s'étaient d'ailleurs fait entendre à l'occasion du meurtre de Troyes, pour dire que l'assassinat d'enfant était un crime odieux méritant le châtiment suprême. Soit ! Mais cela appelle déjà une première réflexion. En quoi est-il moins odieux de torturer puis de tuer une vieille femme pour lui voler ses économies, comme le fit un ancien harki, qui fut pourtant gracié ? En quoi est-il moins abominable de prendre deux jeunes gens en auto-stop et de les tuer pour pouvoir accomplir un viol, comme le firent les deux derniers bénéficiaires de la grâce présidentielle ?

***

Entendons-nous bien. Je ne réclame pas une application systématique de la peine de mort pour les crimes jugés horribles. Je demande simplement plus de cohérence dans le prononcé des grâces. Dans une démocratie où la justice est rendue au nom du peuple, l'octroi de la grâce ne peut faire entièrement abstraction de l'opinion de la majorité des Français.

Mais, dira-t-on justement, cette opinion publique ne semble manifester une réprobation unanime que lorsqu'il s'agit de meurtres d'enfants. Est-ce alors une raison suffisante pour l'autorité temporelle d'être à la remorque de ce qui n'est en fait qu'une mode pernicieuse, et qui consiste à porter aux nues tout ce qui est jeune, au point de le sacraliser ? Notre civilisation moderne idolâtre l'utile et méprise le faible. Or le jeune est le plus souvent beau, maniable, plein d'avenir, destiné à être productif et fort. Tous les artifices sont bons pour continuer à paraître jeune, et toutes les excuses sont excellentes pour placer les vieux jugés inutiles dans des ghettos.

Le vieillard est symbole de faiblesse et surtout de mort. Il est improductif et coûte de l'argent à la société. Et surtout il fait penser à une échéance que personne ne veut plus regarder en face. Aussi notre société s'accommode-t-elle bien des hospices et des maisons de retraite, qui ôtent les vieux à notre vue, et, dans le fond d'elle-même, elle n'en veut pas trop à leurs assassins. Une civilisation qui n'honore pas ses anciens est une civilisation décadente. Et la rigueur qu'elle réserve aux assassins d'enfants n'est qu'une apparence de justice. Qu'une autre mode intervienne, comme nous le voyons en ce moment, et l'on verra les meurtriers d'enfants graciés ou bénéficier des circonstances atténuantes.

***

Au point où nous en sommes maintenant, il me semble que la peine de mort doit être officiellement confirmée ou abolie et le droit de grâce retiré des mains d'un seul homme. Sinon les « circonstances atténuantes », ne concernant plus les affaires jugées mais des principes, ruineront le crédit de la justice. Et, ces temps-ci, celui-ci a été trop malmené. L'affaire des micros du *Canard enchaîné* lui a porté un rude coup. Et le Français moyen qui confond volontiers les pouvoirs exécutif et judiciaire — et il n'est peut-être pas le seul — ne peut que trouver illogique de sanctionner de mort le crime non prémédité d'une fillette, puis de voir se manifester ensuite des pardons inattendus ainsi qu'un non-lieu qui ne l'était pas moins, et pour couronner le tout d'octroyer la liberté à un organisateur de prises d'otages et de massacres.

Une certaine utilité peut temporairement y trouver son compte, la justice certainement pas.

(*) Pasteur de l'Eglise évangélique luthérienne de France.

Faits et jugements

Sep relaxes après un décès dans une piscine.

Le tribunal correctionnel de Bobigny (Seine-Saint-Denis) a prononcé, mercredi 26 janvier, la relaxe de sept personnes, poursuivies pour homicide involontaire après le décès d'un enfant de douze ans dans la piscine de Montreuil (*le Monde* du 15 janvier). Les juges ont estimé qu'aucune faute précise de surveillance ne pouvait être retenue contre les maîtres-nageurs.

Le parquet avait demandé une peine de principe (emprisonnement avec sursis ou amendes).

La comptabilité du Pouf de Calvi a été détruite.

Continuant l'instruction qu'il mène sur les activités du foyer culturel du deuxième régiment étranger parachutiste basé à Calvi, qui servait de « couverture » à une activité de prostitution (*le Monde* du 27 janvier), découverte après la plainte déposée par une ex-pensionnaire qui affirme y avoir été séquestrée, M. Pierre Michel, juge d'instruction, a donné aux policiers du S.R.P.J. de Marseille commission rogatoire pour effectuer une perquisition dans le camp militaire. L'intention du magistrat était de faire saisir le « livre de comptes » sur lequel l'infirmier chargé de veiller à l'état sanitaire de la clientèle, consignait soigneusement le nombre de « jetons » perçus. Ceux-ci servaient aux légionnaires à régler, auprès de la gérante, les prestations des pensionnaires du foyer.

Les policiers ont trouvé un livre de comptes, mais il débutait à la date du 2 janvier 1977. Qu'est devenu le registre 1976 ? Les responsables administratifs du camp militaire se sont bornés à déclarer qu'il était complet, et que, de ce fait, ils l'avaient détruit. — *(Corresp.)*

M. de Roquemaurel comparaît pour homicide involontaire.

Poursuivi pour homicide involontaire, M. Ithier de Roquemaurel, ancien président-directeur général de Hachette, a comparu, mercredi 26 janvier, devant le tribunal de grande instance de Bordeaux. Il lui est reproché d'avoir causé la mort d'une automobiliste, âgée de trente-neuf ans, alors qu'il avait franchi une bande jaune de circulation. La famille de la victime lui réclame 300 000 F de dommages et intérêts. Lors de l'accident, un taux d'alcoolémie de 0,64 g avait été constaté dans le sang de M. de Roquemaurel. Le Parquet a requis une courte peine d'emprisonnement avec sursis, une amende et un retrait de permis de conduire d'un an. Le jugement sera rendu le 9 février.

I.D.S. réclame l'arrêt des poursuites pour démoralisation de l'armée.

Dans un communiqué publié le 19 janvier, le mouvement Information et Droits du soldat (I.D.S.) a commenté le contenu de la lettre de démission de M. Jean Jonquères, procureur général de la Cour de sûreté de l'Etat, dans laquelle ce dernier semble estimer qu'un non-lieu aurait dû être prononcé dans l'affaire de tentative de démoralisation de l'armée (*le Monde* du 18 janvier).

Le mouvement déclare que cette lettre confirme que cette procédure « *était un bluff politique et une absurdité judiciaire* ». I.D.S. réclame « *la levée des inculpations, la libération de tous les soldats emprisonnés illégalement un peu partout en France et la cessation de la répression exercée constamment contre les comités de soldats par la sécurité militaire* ».

La prise d'otages de l'avenue de Breteuil

Incidents au procès

Deux incidents ont marqué la troisième journée du procès des auteurs présumés de la prise d'otages de l'avenue de Breteuil. L'audience a commencé, le 26 janvier, avec près de deux heures de retard (nos dernières éditions). L'un des deux principaux accusés, Taleb Hadjadj, était absent. Il avait refusé, en fin de matinée, de quitter sa cellule de la prison de Fresnes pour se rendre au Palais de justice. Finalement, son défenseur, Mᵉ Jean-Louis Pelletier, devait le persuader de venir à l'audience. En arrivant dans le box, Taleb Hadjadj n'a pas donné d'explication, mais il semble que les conditions d'incarcération (il est placé dans un quartier de haute surveillance) et un différend avec ses gardiens étaient à l'origine de l'incident.

D'autre part, l'accusé aurait laissé entendre, une nouvelle fois, avoir l'impression qu'il n'aurait pas l'occasion d'expliquer suffisamment sa position. Comme Mahmoud El Shennawy, il nie formellement être l'un des deux malfaiteurs qui ont commis la prise d'otages (*le Monde* du 27 janvier).

Cette impression est également à l'origine du deuxième incident. Celui-ci s'est produit au cours de l'audition des employés de banque pris en otages, alors que l'un d'eux venait une nouvelle fois de dire qu'il avait reconnu une paire de lunettes appartenant à El Shennawy comme étant celle que portait l'un des deux malfaiteurs qui avaient fait irruption dans la banque le 8 septembre 1975.

A ce moment, l'accusé s'est levé et a déclaré, en se tournant vers le président : « *Je ne veux pas m'énerver... Mais je dois m'expliquer. Il le faut. On continue de dire des tas de choses fausses. On parle de lunettes noires ou fumées, ou encore de lunettes vertes, c'est pas pareil...* » Manifestement très irrité, il bredouille, il hésite, il scande ses paroles en frappant du poing le rebord du box. « *C'est inadmissible,* ajoute-t-il. *Ils* [les témoins] *affirment nous avoir reconnus, mais ils avaient vu avant nos photos dans la presse. L'accusation est fausse.* »

Le président, M. Pierre Ullmann, tente alors d'intervenir : « *Il faut faire confiance à l'avocat général...* » El Shennawy proteste : « *Non, c'est impossible.* » Son avocat essaye de le calmer.

Le président, impatient, lance à l'accusé : « *Asseyez-vous.* » El Shennawy crie : « *Depuis seize mois on me dit d'attendre. Aujourd'hui on me dit de m'asseoir.* » Il s'effondre sur son banc. Mᵉ Courtaud intervient à son tour : « *Je veux rassurer mon client. Monsieur le président, vous aviez dit que vous lui donneriez la parole.* » « *Il l'aura, bien sûr !* », répond le président. El Shennawy reste prostré, la tête dans les mains. En fin d'audience, il s'excusera de son attitude avant de dire qu'il fera une déclaration à la fin des débats.

FRANCIS CORNU.

LE POIDS DE L'EXPERT

« Pervers », « dépourvu de sens moral », « pronostic d'avenir très réservé ». *Quelle que soit la gravité des faits reprochés à l'accusé*, ces mots *sont choquants, d'autant qu'ils sont chargés de l'autorité que l'on peut accorder à la science, à un « expert » et à tout élément tiré du « dossier ». De semblables expressions, résumant les rapports des experts psychiatres, concluent souvent l'ensemble des renseignements concernant la personnalité d'un accusé en cour d'assises. De telles indications, livrées brièvement sans commentaires et hors de leur contexte, sont lues par le président au début du procès à l'intention des jurés au moment précis où ceux-ci découvrent le cas qui leur est soumis.*

Terrible entrée en matière que ces allusions à la perversité et à l'absence de sens moral... Quel effet peuvent avoir de pareils termes sur celui qui n'est pas familiarisé avec la technique judiciaire et son vocabulaire ? Quelle signification leur donnera-t-il avant qu'il sache, plus tard, en entendant les explications de l'expert, que ces termes recouvrent souvent des considérations moins infâmantes et plus complexes qu'il n'y paraît. Bref, des appréciations qu'il est délicat de résumer en un mot.

Les jurés qui examinent les cas de Taleb Hadjadj et de Mahmoud El Shennawy auront pu vérifier que le docteur Claudine Boitelle n'a même pas repris les qualificatifs accablants entendus le premier jour ou bien les a éclairés d'une analyse prudente et singulièrement plus modérée. Mais les explications d'un examen psychiatrique peuvent sembler hermétiques pour les non-initiés. Restent les mots qui ont l'apparente signification du langage commun, celle d'un jugement de valeur, voire d'une condamnation. F. C.

OPÉRATION ANTI-AUTONOMISTES EN BRETAGNE

Douze personnes interpellées

(De notre correspondant.)

Rennes. — Le service régional de police judiciaire de Rennes a procédé mercredi 26 janvier en début de matinée à une nouvelle série d'interpellations dans les milieux autonomistes bretons ou prétendus tels.

Douze personnes ont été interpellées dans le Finistère, en Ille-et-Vilaine et en Loire-Atlantique. Parmi celles-ci figure M. Denis L'Hostis, membre du bureau de la fédération bretonne du P.S.U. M. L'Hostis a été transféré à Saint-Nazaire, où une cinquantaine de personnes ont manifesté en sa faveur en fin d'après-midi.

Cette opération est une réplique aux attentats commis récemment dans la région : vingt-deux depuis le 1ᵉʳ juin 1976. Les deux derniers, le 9 janvier, avaient visé le palais de justice de Saint-Malo et le matériel d'une entreprise participant à la réalisation d'un camp militaire à Ty-Vougeretz (Finistère-Nord).

Après avoir respecté une trêve pour les fêtes de Noël, le F.L.B.-A.R.B. (Front de libération de la Bretagne-Armée républicaine bretonne) avait annoncé de nouvelles opérations contre « les symboles de l'occupation française », actions qui devaient se situer dans le contexte de la visite de M. Giscard d'Estaing, prévue pour les 7 et 8 février prochain.

Pour l'instant, le S.R.P.J. garde un silence complet sur le but réel de son intervention. Il est difficile de dire s'il a marqué un point dans cette longue partie de cache-cache opposant ceux qui se réclament du F.L.B. (mouvement autonomiste dissous) aux spécialistes de la P.J. L'hypothèse d'une tentative d'intimidation à la veille du voyage présidentiel n'est pas écartée. — D. M.

● *Pour diffamation envers* France-Terre d'asile, la dix-septième chambre correctionnelle de Paris a condamné, le 18 janvier, M. Raymond Bourgine, directeur de *Valeurs actuelles*, à 1 000 francs d'amende et à 2 000 francs de dommages et intérêts. Dans un article du 28 juin 1976, intitulé « Les réfugiés d'Indochine deux fois moins bien traités que ceux du Chili », cette organisation était présentée comme l'intermédiaire du parti communiste, auquel elle serait affiliée, pour permettre à celui-ci d'être présent dans tous les centres d'hébergement et de se livrer à la « *récupération* » des exilés à des fins politiques. Le tribunal a jugé diffamatoire, à l'égard de *France-Terre d'asile*, « *ces imputations de manquer à ses obligations de stricte neutralité* ». *Valeurs actuelles* avait publié, dès le numéro du 12 juillet, un démenti formel de M. Lelet, un démenti formel de M. Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé.

POLICE

LE CONGRÈS DES HAUTS FONCTIONNAIRES A GRENOBLE

Les commissaires et les colonels

De notre envoyé spécial

Grenoble. — *Le congrès du Syndicat des commissaires de police et hauts fonctionnaires de la police nationale semblait ronronner en cet après-midi du mercredi 26 janvier. Chacun écoutait M. Jean-Claude Riquois, secrétaire général, commenter son rapport d'activité et d'orientation. L'ordre du jour ne prévoyait rien d'autre qu'une discussion sur l'action syndicale. Soudain, l'un des congressistes, le commissaire Berro, de la section de Poitiers, s'est levé pour dire que cette action syndicale ne pouvait être définie sans prendre en compte les sombres perspectives qui se profilent devant la profession de commissaire. Comment, en effet, définir une stratégie sans même savoir ce que seront vraiment les commissaires de demain dans l'hypothèse d'une réforme des structures de la police ? Le vrai débat, celui qui préoccupait tous les délégués depuis le début du congrès, s'ouvrait enfin.*

« *Notre organisation*, déclara M. Berro, *n'a jamais proposé l'avancement au choix tel que le retient l'administration. Demain, 35 % des commissaires de police seront désignés « à la carte » par des moyens antidémocratiques. La démocratie consisterait, en effet, à respecter les règles de la fonction publique, et le concours est encore le meilleur moyen de faire de la promotion sociale.* » Au sujet de ce mode de désignation, l'orateur devait encore dire : « *Demain, quelles que soient les garanties que le ministre va mettre en place, nous savons que le dernier mot appartiendra au gouvernement et à l'administration.* »

Le futur rôle des cadres de C.R.S. inquiète également M. Berro :

« *J'y vois une filière qui permettra aux officiers de C.R.S., tout en restant à la tête de leurs unités, de prendre dans tous les domaines une influence considérable. Le directeur général nous a dit que, pour commander, il faut avoir des aptitudes. Tout dépend de la conception qu'on se fait du commandement. Pour demain, c'est peut-être un commandement brutal qu'on veut. Nous allons vers l'institution d'une situation de prééminence de la police paramilitaire.* »

Cette intervention reçut le soutien de M. Paul Roux, secrétaire général adjoint, qui rappela que le directeur général n'avait apporté aucune réponse aux problèmes des C.R.S. ; puis de M. Respaud, membre du bureau, qui ajouta : « *La promotion au choix n'encourage que la servilité. Avec un tel procédé, Guy Simoné deviendra-t-il demain commissaire de police ?* »

La section de Lyon présenta ensuite un long rapport centré essentiellement sur cette réforme tant décriée. « *Nous y voyons la décision d'une classe politique qui cherche à maintenir les commissaires de police dans une dépendance permanente*, fut-il dit. *Nous refusons un avancement démagogique et dangereux pour les libertés individuelles et collectives des citoyens.* » Pour les commissaires lyonnais, la réforme jadis proposée par le Syndicat a été « *vidée de toute substance par des hauts fonctionnaires qui veulent garder la haute main sur la police. Nous sommes en état de statut colonial et de telles propositions le renforceraient encore. Il est au contraire nécessaire qu'un statut garantisse l'indépendance à une époque où l'on se montre chez nous plus enclin à sanctionner les délits d'opinion que ceux de droit commun* ».

Une formule revient avec insistance au long de cet après-midi de débats : celle de « *commissaire-colonel* » qui illustre bien l'idée de paramilitarisation redoutée. Tous les intervenants ont insisté sur la nécessité de maintenir la prédominance des cadres civils sur l'ensemble de la police. Epilogue d'une certaine rivalité, les commissaires pensaient, en proposant une réforme, s'assurer cette domination. A travers le projet ministériel, il apparaît au contraire que les cadres de la police en tenue risquent de prendre le pas. Les commissaires espéraient tirer leur épingle du jeu. Ils oubliaient qu'au ministère de l'intérieur on écoute aussi les colonels.

JAMES SARAZIN.

DANS DOUZE MOIS

Une femme dans chaque commissariat

De notre correspondant régional

Lyon. — La présence d'une femme dans chaque commissariat, souhaitée par Mme Françoise Giroud au temps où celle-ci avait la responsabilité du secrétariat à la condition féminine, souhait repris par « son » successeur, Mme Nicole Pasquier, déléguée nationale, sera une réalité d'ici une douzaine de mois.

C'est l'assurance qu'a donnée M. Robert Pandraud, directeur de la police nationale, au cours d'une conférence de presse réunie à l'issue d'une séance de travail organisée mardi 25 janvier à l'Ecole nationale de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et à laquelle participaient les responsables de la délégation à la condition féminine et les principaux chefs des services de police judiciaire et de sécurité publique.

L'intégration des femmes dans les corps de police traditionnellement réservés aux hommes — on ne connaissait, en effet, avant 1968 dans les écoles que des élèves, peu nombreuses d'ailleurs, destinées à être affectées au service des mineurs de la préfecture de police — a lieu sans difficulté majeure. Il est vrai que, pour éviter de heurter de front des habitudes solidement ancrées, on procède par doses homéopathiques. Ainsi, dans les concours d'entrée aux écoles de commissaires, d'inspecteurs ou d'enquêteurs, les places qui sont réservées aux femmes ne représentent que 10 % — ou moins — du total (1). Les candidates, pourtant, ne font pas défaut : pour les vingt places disponibles au concours externe d'inspecteur, mille deux cents demandes avaient été enregistrées.

Avec l'ouverture des corps urbains de gardiens de la paix aux femmes, mesure qui vient de faire l'objet d'un texte signé par M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et qui sera bientôt rendu public, il n'existera plus de domaine masculin réservé dans la police.

A quelles tâches seront affectées les femmes ? « *Elles souhaitent acéder à tous les services, y compris à ceux de criminologie. Elles ne veulent surtout pas d'une discrimination qui en ferait des assistantes sociales de la police* », a dit Mme Nicole Pasquier. Dans les commissariats, une victime ou une délinquante pourra-t-elle avoir le choix pour déposer entre une et un « officier » de police judiciaire ? C'est la situation vers laquelle on pourrait se diriger bien que certains commissaires n'y paraissent pas favorables. Cette présence féminine devrait permettre, notamment dans les cas de violences sexuelles, de faciliter le premier accueil, dont l'échec, on le sait, est source de bien des traumatismes.

A cet égard, un effort va être entrepris au niveau de la formation psychologique des inspecteurs — elle figurait en effet déjà dans celles des commissaires de police — pour faciliter l'évolution des mentalités. Les thèmes et les méthodes éducatives qui seront introduits à cette fin seront élaborés en collaboration avec l'équipe de la condition féminine.

BERNARD ELIE.

(1) On compte dans les promotions 1976-1977 : douze femmes commissaires, trois cent trente femmes inspecteurs, cent vingt femmes enquêteurs.



LES SECRETS DE ZOÉ OLDENBOURG

De la révolution russe aux Cathares

Le Monde DES LIVRES

LES SECRETS DE ZOÉ OLDENBOURG

De la révolution russe aux Cathares

★ **VISAGES D'UN AUTOPORTRAIT**, de Zoé Oldenbourg. Gallimard, 336 p., 39 F.

LE titre que Zoé Oldenbourg donne à cet essai sur elle-même est curieux. Pourquoi ce pléonasme et ce pluriel ? Parce que Zoé Oldenbourg est attachée *par-dessus* tout à la complexité des *individus* ? Parce qu'elle est *myope* ? « Je vois (les êtres) de si près que je distingue tantôt un œil, tantôt un doigt, mais la personne *entière reste pour moi aussi vague, immense, et multiforme que ma* propre personne. » Parce qu'elle est *déchirée, contradictoire* ? Elle *s'affirme, constamment,* en tout *cas, dédoublée*. La femme, l'écrivain : deux mondes, le réel qui pèse très lourd, l'imaginaire dont l'accès lui est toujours ouvert, par la lecture, l'écriture. *Mais aussi, deux pays, deux langues, deux* milieux *sociaux* : l'émigration *déclasse la* petite-fille du célèbre *académicien russe*, archéologue et orientaliste, rallié, non par conviction, *mais par nécessité* et sagesse, *à la révolution*. Compte également le couple qu'elle *forme* avec sa sœur *cadette*, Hélène, d'où la *rivalité*, la jalousie ne sont pas plus absentes que les rapports de protection, *d'adoration*. Et *ces deux couches d'enfants au sein de sa famille* : ceux qui sont nés avant l'émigration, Hélène et elle, « les grandes », qui prendront sous leurs ailes les trois autres, nés après la réunion du couple, à Paris en 1925.

Il y a enfin la *grande* faille causée par la révolution. La manière dont Zoé Oldenbourg évoque ses années russes, les neufs premières de son existence, est remarquable. Elle joue d'une *opposition continuelle* entre le cauchemar vécu par *les adultes* et l'émerveillement de l'enfant qui s'éveille à lui-même et au monde. Si bien que toutes les souffrances, *misères*, désordres, *n'apparaissent qu'en* arrière-plan, toile de fond *tragique* devant laquelle une petite fille ouverte, curieuse, choyée et déjà perdue dans les légendes dorées ou les contes en vers de Pouchkine, mène une *existence* somme toute heureuse. Tant de vérité, de saveur dans ce contraste !


*Copyright TIM.

« Nous étions heureuses. Il y avait du malheur autour de nous. Il ne nous concernait pas. » A deux ans, on ne sait pas qu'on est emportée en Crimée pour fuir une famine à Pétersbourg, qu'on en est ramenée parce que les rouges sont arrivés dans le sud et fusillent, que les mois, les semaines nécessaires à ces traversées du pays sont anormales et *dangereuses*. Le père est absent parce qu'il milite dans l'armée blanche et va devoir partir pour sauver sa tête. On n'en souffre pas. La mère est là, et quelle mère !

La grande figure du livre, cette Ada ! On la suit, elle, dans son destin poignant. Une femme belle, forte, rieuse, et qui possède en outre le génie des mathématiques. Ce don la sauvera partout de la misère, sans lui *donner* jamais l'épanouissement. *Mais aussi* quelles entraves ! *La* révolution n'est pas la pire. Il y a cet ami d'enfance, presque élevé dans sa *propre* famille parce qu'il était orphelin et qu'elle a épousé sans amour, par peur de l'amour peut-être.

Pendant le refuge en Crimée, le couple, mal assorti, a décidé, sans orages, de se séparer. Ada vit alors une passion sans espoir : l'homme est marié. « Je n'ai jamais connu le bonheur d'un amour partagé », dira-t-elle plus tard à sa fille. Néanmoins, cela *explique* sans doute *le* souvenir *ensoleillé* que Zoé Oldenbourg garde des plages du sud et du Palais de l'académie, à Pétersbourg, où *le grand-père* paternel les recueille, sans s'arrêter à la désunion du ménage. Dans toutes ces années, une autre que Zoé respirait à *ses côtés la* liberté.

Pour peu de temps. Le remariage tardif du grand-père éjecte le trio *de son abri* : une histoire de *marâtre, comme* dans les contes. Ada reviendra sur sa décision de rompre. Elle veut rendre un père à ses filles. C'est *pour elle* le tournant *fatal*. A Paris, elle va s'user dans de *nouvelles maternités*, dans l'obligation de la vie à gagner, les tâches trop lourdes, la tuberculose qui, avant de l'enlever elle-même, lui infligera ce dernier supplice *qu'est* la mort d'un enfant.

Le sacrifice paraît vain. Tout au long du livre retentit le cri de sa fille : « Je n'ai jamais eu de père. » Une présence étouffante, pourtant, tout au long de l'adolescence, ce Serioja, qui collabore à la presse émigrée d'extrême droite ! La tête pleine de chimères, il exerce sur son entourage la tyrannie des faibles. Il n'est dénué ni d'intelligence, ni de savoir, ni de charme — *le charme du conteur oral*, — et Zoé tient de lui son goût pour la littérature.

JACQUELINE PIATIER.

(Lire la suite page 15.)

Les nouvelles de jeunesse

CRIS ET CHUCHOTEMENTS DE CARSON McCULLERS

★ **LE CŒUR HYPOTHÉQUÉ**, de Carson McCullers, présenté par Margarita G. Smith, traduit de l'américain par Jacques Tournier avec la collaboration de Robert Fouques-Duparc. Stock, 360 pages, 45 F.

AU calendrier des hommages littéraires posthumes, il conviendrait cette année d'inscrire le nom de Carson McCullers, morte il y a dix ans, le 30 septembre 1967, à l'âge de cinquante ans. Elle connaissait la France, y avait vécu et l'aimait. On l'y avait publiée assez vite puisque entre 1946 et 1949 parurent ses œuvres les plus célèbres : *Le cœur est un chasseur solitaire, Reflets dans un œil d'or, la Ballade du café triste, Frankie Adams*. Elle y connut un succès relatif : les tirages moyens de ces livres à cette époque se situaient autour de cinq mille ou six mille exemplaires, alors qu'aux Etats-Unis son influence ne cessait de grandir (1). Puis ce fut l'éclipse. Sept ans après la mort de l'écrivain, les éditions Stock rééditèrent les grands titres dans une présentation reliée et attrayante (2). Carson McCullers refaisait surface. Aujourd'hui, le même éditeur apporte une nouvelle contribution d'importance au rayonnement de cette œuvre en nous offrant, à son heure, un épais recueil où figurent de nombreux inédits : *le Cœur hypothéqué*

Œuvres de jeunesse, inédites ou publiées dans des revues, nouvelles de la maturité, essais et réflexions sur l'écriture, témoignages littéraires, poèmes — les textes réunis ici par la propre sœur de l'écrivain composent un ensemble bien équilibré dans la diversité. L'ouvrage répond aux ambitions de miss Margarita G. Smith qui écrit : « *Ce volume tend à éclairer l'œuvre de jeunesse d'un écrivain et à faire connaître, à travers un choix de textes peu connus, l'évolution de son talent.* »

Ecrites entre dix-huit et dix-neuf ans, publiées ou non, les nouvelles de jeunesse qui ouvrent le volume nous rappellent la précocité du talent de Carson McCullers (elle n'a que vingt-deux ans lorsque est publié son premier livre, *Le cœur est un chasseur solitaire*). Renonçant à des études de musique qui l'avaient conduite à New-York, miss Carson Smith (son nom de jeune fille) cherche encore son chemin. Sera-t-elle écrivain ? Elle a, en tout cas, déjà trouvé un ton, un style, un registre bien particulier. Car de texte en texte court déjà cette voix de confidence un peu triste, discrète mais exacte, retenue mais vibrante, qui deviendra familière. Cette voix qui, de cris brefs en chuchotements prolongés, sait parler de la vie en termes d'attente, d'effroi, de solitude surtout.

Porteur de solitude, enfants et adolescents viennent ici témoigner de la difficulté de l'échange et de la trahison adulte. Dans *Sucker*, la tendre harmonie entre un garçon de seize ans et son cousin qui en a douze est brutalement rompue par la faute du premier qui s'entiche d'une fille ; dans *Comme ça*, de même, un semblable malaise s'instaure entre deux sœurs lorsque l'aînée, dix-huit ans, est troublée par un garçon, alors que la cadette, treize ans, refuse de grandir. Toute l'œuvre de Carson McCullers dira ainsi la difficulté de passage entre la « *logique* mouvante de l'enfance » et les raisonnements à idées fixes des adultes.

En regard de ce monde fragile, mystérieux et attentif de la première jeunesse, l'âge adulte répond par ses désordres, ses bruits et ses fureurs plaintives comme dans *Un instant de l'heure qui suit*, où un couple oscille entre haine et tendresse dans le trouble climat de l'ivresse. Pourtant, l'adulte n'est-il pas aussi un fuyard à rebours, pressé de retrouver son passé ?

PIERRE KYRIA.

(Lire la suite page 17.)

(1) Son biographe, Oliver Evan, écrira : « *Depuis la mort de Faulkner et de Hemingway, on peut dire qu'aucun autre auteur américain vivant, d'importance majeure, n'a écrit une œuvre plus substantielle que Carson McCullers.* » (*The Ballad of Carson McCullers*, Coward-McCann, New-York, 1966.)

(2) *L'Horloge sans aiguille*, publié en France en 1961, n'a pas été rééditée à ce jour.

AU GÉNIE PRÈS !

« Histoire littérature », de Gérard Delfau et Anne Roche
« Parti pris », de Philippe Garcin

LA pensée maîtresse autour de laquelle les sciences humaines se remettent en cause depuis vingt ans, non sans barouf, se ramène à cette probabilité : savoirs et théories ne tombent pas du ciel, ni des lambris de la Sorbonne, mais *montent* des tréfonds sociaux, comme tout autre événement. Les batailles pour les concepts de plus-value ou de libido relèvent autant de l'histoire que celle de Marignan (1515). Foucault, un des premiers, s'est voulu l'archéologue de ce que les vieux manuels, au titre du pittoresque, appelaient le « mouvement des idées ». Chatelet s'y emploie pour la philosophie, d'autres pour d'autres disciplines.

La critique littéraire en tant que branche universitaire a échappé jusqu'ici à cette remise en perspective. On se contentait de lui coller des étiquettes, comme Linné aux feuilles de choux. *Histoire littérature* fait mieux que combler cette lacune. En suivant pas à pas les efforts d'un siècle et demi pour expliquer *rationnellement* les chefs-d'œuvre, Gérard Delfau et Anne Roche ont cerné à la perfection le mystère sur lequel ces efforts n'ont cessé de buter et de rebondir : si c'est le milieu qui *engendre* l'écrivain, comment Pierre Corneille diffère-t-il de Thomas ? Pourquoi Homère nous bouleverse-t-il encore ? D'où vient que la science littéraire, puisqu'elle se veut telle, risque de n'être jamais exacte qu'*au génie près* ?

LA dialectique entre l'envie de réduire l'inspiration à *l'air* du temps, et le constat qu'elle s'y refuse s'amorce dès Taine et Flaubert. Parce qu'il a lu dans Hegel que toute création appartient à une époque et à un peuple, le premier décrète qu'il ne suffit plus de peindre, comme Sainte-Beuve, mais qu'il faut « comprendre » ; à quoi le second oppose l' « œuvre en soi » et répond (dans une *lettre* de 1869 à George Sand) : « *Quand donc sera-t-on artiste, rien qu'artiste ?* »

L'approche socio-historique du fait littéraire n'en est pourtant qu'à ses débuts. C'est seulement vers 1890 qu'elle va se détourner à la fois de la critique du goût illustrée par Faguet et du scientisme de Taine, pour s'orienter vers la théorie de l'œuvre-reflet élaborée par Plekhanov.

Ce qui ne signifie pas qu'elle s'inspire déjà du marxisme. Une tradition toujours vivace porte les intellectuels français à ne subir les influences qu'à retardement, en invoquant leur antériorité. Nos littéraires de la fin du siècle peuvent remonter, par-delà le positivisme, jusqu'à Mme de Staël ou Helvetius, qui faisaient déjà dépendre œuvres et goûts de l'état social. Volontiers matérialistes pour ce qui est de l'histoire, ils restent idéalistes en matière artistique. Marx les y aide en s'avouant perplexe devant la pérennité des arts grecs, et Plekhanov en insistant à l'excès sur la sociologie du « contenu ».

Tandis que la critique socialiste de l'époque reste dans l'ensemble *puriste* et moralisante, Blum compris, seul Jaurès, sans doute parce qu'il a lu Marx dans *le* texte et qu'il mêle la pratique politique à la *réflexion* esthétique, pressent à la fois les interactions entre création et société, telles que les décrira Gramsci, et les risques lointains de l'embrigadement jdanoviste.

MAIS c'est Lanson, autre intellectuel engagé, on l'oublie trop — « *On est pour ou contre le socialisme, voilà la grande affaire !* », écrit ce dreyfusard collaborateur de *l'Humanité*, — qui rompt décisivement avec le dix-neuvième siècle et marque le juste partage entre l'investigation historique, à mener avec les rigueurs du genre, et la singularité du processus créatif, à laisser aux « littéraires purs », comme on dit.

En quoi il annonce à la fois la méthode des annales et des mentalités, la primauté du texte scientifiquement établi sur l'ancienne obsession des sources biographiques, la sociologie des échanges entre le livre et le public, la spécificité de l'écriture, l'irrationnel du *plaisir* ; bref, du même coup, Febvre, Mandrou, Escarpit et Barthes.

Dans la foulée de Lanson, et en partie contre lui, on notera les avancées de Péguy et de Proust, que leur méfiance envers le déterminisme amène à anticiper, pour l'un sur la notion de révolution culturelle, et pour l'autre sur celle d'inconscient.

Mais ces pressentiments se paieront d'un lourd sommeil après la Grande Guerre. Alors que la création romanesque survit avec brio à l'hécatombe, la théorie critique s'étiole sous la houlette de Thibaudet, en qui Benda voit méchamment *l'homologue* intellectuel de Debussy. Autour des bouillonnantes années 30, tout se passe ailleurs, à

Par Bertrand Poirot-Delpech

Francfort (Adorno, bientôt Marcuse), à Prague (Jakobson), chez les formalistes de Moscou, à l'insu d'une France plus provinciale que jamais.

MEME Freud, qui essaime partout en Europe, rencontre à Paris l'opposition conjuguée des milieux médicaux et universitaires, une fois de plus convaincus d'avoir précédé le mouvement, avec Charcot, ou de pouvoir, Descartes oblige, en faire l'économie.

Aux résistances institutionnelles s'ajoute celle des écrivains de tous bords. Les populistes redoutent une réhabilitation camouflée de la psychologie, et de l' « oisiveté vicieuse » qu'ils condamnaient chez Proust. La N.R.F. de Gide regarde l'inconscient comme une découverte exotique à laquelle on fût arrivé sans la psychanalyse. Ceux des surréalistes qui ne la rejettent pas, avec les communistes, comme une invention idéaliste, excluent la sublimation et la critique en tant que telle.

Au total, le freudisme n'inspire, avant guerre en France, que le *Baudelaire* de Laforgue et le *Poe* de Marie Bonaparte.

Le marxisme ne pénètre pas mieux. Les écrits de son fondateur sur l'art ne sont pas traduits avant 1936. Les rares écrivains ouvriers refusent fièrement la thèse du prolétaire sans passé *culturel*, et *l'Humanité* d'Aragon et Nizan préfère aux diktats du *Proletkult* les critères nuancés de la bourgeoisie, sinon son public.

Quant aux apports d'Adorno, de Bejamin ou de Reich sur la façon dont l'idéologie imprègne l'individu, et des formalistes sur l'analyse littéraire proprement dite, il faudra attendre l'après-guerre pour qu'ils soient reconnus, avec l'outrance propre aux néophytes tardifs.

SUR le foisonnement qui s'en est suivi, *Histoire littérature* déçoit un peu. Du seul point de vue pédagogique, il manque au moins une mention du célèbre colloque de Cerisy sur la « nouvelle critique » (1966, Coll. 10-18), et une récapitulation des tendances actuelles : les freudiens — Baudoin, Mauron, Marthe Robert, Fernandez, — les lacaniens, les thématiques — de Bachelard à Butor, — les post-formalistes et les structuralistes, presque ignorés. On chercherait en vain un simple paragraphe sur l'invasion de l'enseignement, des revues, des romans et de la grande presse par les recherches linguistiques et leur vocabulaire. Historiens et marxistes, les auteurs ne se cachent pas de privilégier ce qui les touche de plus près.

Mais ils se montrent alors inégalables, par exemple, sur les rapports des œuvres avec une certaine vision du monde (Goldmann après Lukacs), avec l'idéologie (Althusser après Gramsci) ou toute production sociale (Macherey). Et leurs préférences excluent le sectarisme : l'approche marxiste ne leur paraît « indépassable », selon le mot de Sartre, que dans la mesure où elle ressuscite la lutte de Marx contre Hegel, et où elle prend en compte, à ses frontières, des tentatives aussi variées que la suppression, amorcée à l'université, entre producteurs et consommateurs de textes, les intuitions de Valéry, le freudo-marxisme du *Flaubert* de Sartre, et autres aventures marginales ou déviantes.

La critique, c'est la conclusion prometteuse de leur précieux panorama, se situera de plus en plus à la croisée de plusieurs disciplines ou utopies, sans en exclure aucune.

LE regard acéré de Philippe Garcin — l'ancien directeur des PUF, mort accidentellement en 1973 — devra y avoir sa place.

Les réflexions réunies dans *Parti pris* ne relèvent qu'en apparence de l'ancienne critique stylistique. Tout en cherchant à cerner le contenu conceptuel de moralistes réputés froids — Fontenelle, Rivarol, Diderot, Joubert, Paulhan, — et tout en maniant, à leur image, une prose drue, sans à-peu-près ni tremblement, Philippe Garcin préfère aux significations patentes celles qui s'échappent, comme en une fraude exquise, du *chant* de l'écriture.

Ce classique presque guindé n'a de cesse d'exalter non seulement la « musique » chère à Barrès, mais ce qui menace l'ordre, la clarté, et sa propre sécurité de lecteur : les insubordinations, les commotions, les heurts d'images et de mots inattendus ou impropres, tout ce qui, en créant du hasard, modifie notre perception, et dérange nos routines. Le « *miroitement en dessous* » dont parlait Mallarmé, et dont l'audace, dirait-on, donne chaud aux joues...

Encore une façon d'apprécier et d'expliquer le mystère littéraire : comme la transgression exhibitionniste d'un tabou amoureux. Et l'hypothèse, reprise par les plus modernes, ne date pas d'hier : « *Qui sait*, se demandait déjà Giordano Bruno en 1584, *si la vraie béatitude ne consiste pas dans les exactes copulations ou oppositions des membres du discours ?* »

★ **HISTOIRE LITTÉRATURE**, de Gérard Delfau et Anne Roche, collection « Pierres vives », Le Seuil, 318 pages, 65 F.

★ **PARTI PRIS**, de Philippe Garcin, Payot, 244 pages, 58 F.

LITTÉRATURE ET CRITIQUE

CORRESPONDANCE

A propos de la situation du poète

L'enquête d'Alain Bosquet sur la situation du poète (« le Monde des livres » du 14 janvier 1977) a suscité un abondant courrier. Notre collaborateur faisait ressortir les raisons de la misère de la poésie, en France, « les torts, écrivait-il, sont partagés entre les auteurs, les éditeurs, les mass media, l'Etat et le public ».

M. Alexandre Baillot incrimine d'abord les poètes : « Il ne faut pas trop accabler l'Etat, qui ne saurait subventionner ce qui est inintelligible. Si les poètes veulent être lus, qu'ils commencent par s'exprimer de manière à être compris par tous les lecteurs éventuels. Le public n'est pas obligé d'admirer ce qu'il ne comprend pas. »

M. Patrick Chutne souhaite, pour sa part, que les éditeurs soient moins parcimonieux et pusillanimes à l'égard de la poésie et qu'ils « renouent avec une tradition qui faisait l'honneur et la noblesse de leur métier : le risque (calculé)... » « La France, *dit-il*, est avide de vérité intuitive et métaphorique. »

M. Gervais Jassaud, qui est lui-même poète, et fait partie du Collectif Génération, *accuse le* « laisser-aller des critiques » *et* « le laxisme des libraires qui ont à quelques exceptions près oublié le sens de leur métier ».

M. Jean Garaud regrette qu'Alain Bosquet n'ait pas mentionné dans son enquête des éditeurs marginaux comme Plasma Barbare, Le Gué, Le Castor *Astral, Edmond Thomas,* « et bien d'autres maisons qui font un travail courageux ». *D'autres lecteurs s'étonnent que les éditions Maspéro n'aient pas été citées, alors qu'elles publient une collection de poésie intitulée* Voix.

M. Claude Esteban signale un autre oubli : celui de la revue Argile, *qu'il dirige et* « qui, depuis trois années, et au rythme de quatre livraisons annuelles, publie aussi bien les poètes français que la poésie de langue étrangère... Cet « oubli » me semble d'autant plus fâcheux qu'à la revue *Argile* est rattachée une collection de poésie portant le même titre, où sont déjà parus, en l'espace de deux ans, sept recueils de jeunes poètes français. J'ajoute... que les auteurs de ces livres de poèmes reçoivent une somme relativement importante en droits d'auteur ».

M. Henry Bertrand, conseiller de l'enseignement technologique du ministère de l'éducation nationale, déplore que n'ait pas été mis en évidence « l'effort que font de nombreux enseignants, du primaire comme du secondaire, pour ouvrir et éveiller les esprits de leurs élèves à la poésie. Peut-on taire l'inlassable action de l'école Freinet, qui, depuis vingt ans, incite ses élèves à la création poétique ? Peut-on ignorer ou taire les réalisations audacieuses et exemplaires de l'école Estienne, qui publia, gracieusement et de fort belle manière, les poètes lettristes, et bien d'autres jeunes poètes ? ».

Une lettre de M. Jean Grassin

Cité par Alain Bosquet parmi les maisons d'éditions pratiquant le compte d'auteur, M. Jean Grassin, invoquant le droit de réponse, nous prie de publier cette lettre :

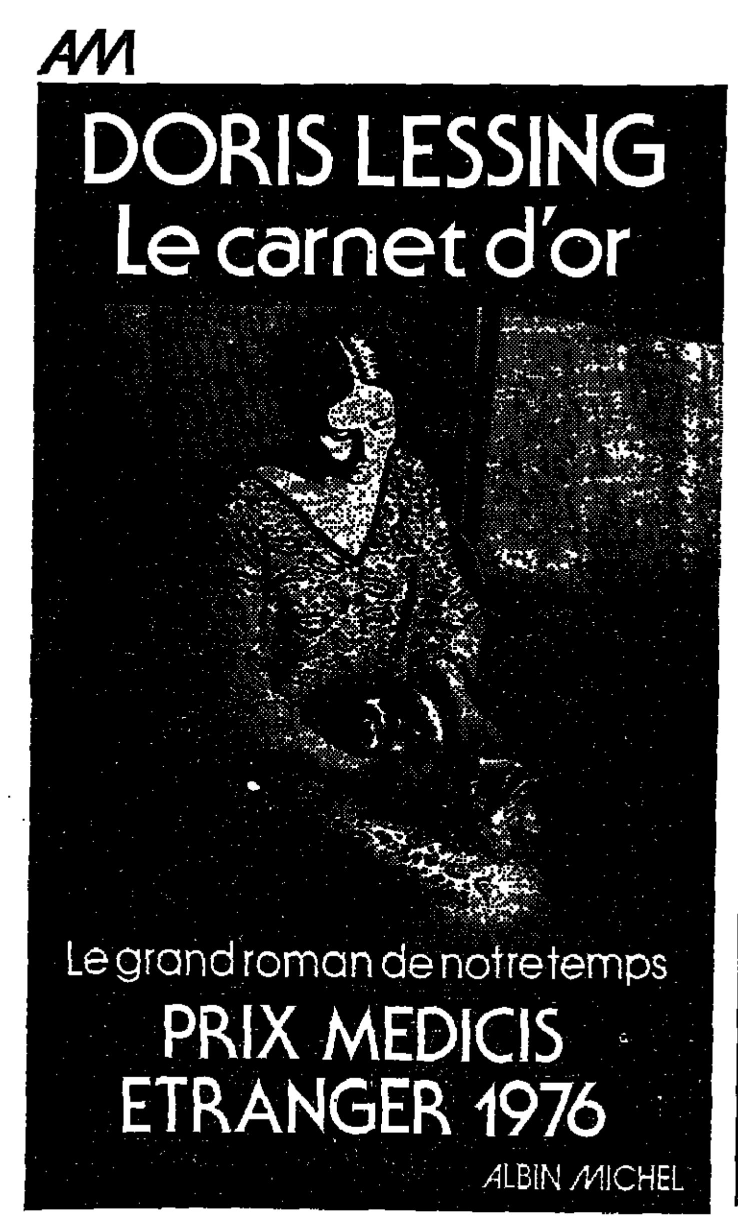
M. Bosquet, procédant d'une partialité qui déborde l'univers de la critique poétique, a cru devoir avancer par la formule qu'il a employée en parlant des éditions dont je suis le fondateur que mon système d'éditions avec, dans certains cas, participation des auteurs aux frais, éliminait de fait tout contrôle préalable quant aux exigences concernant les œuvres publiées.

A cela, qu'il me soit permis de répondre :

1) Que mon confrère, Pierre Seghers, par exemple, dont on ne peut nier les considérables services qu'il a rendus à la poésie, s'est trouvé, antérieurement à moi, dans la situation d'avoir fréquemment recours à la même méthode, dite schématiquement de compte d'auteur ;

2) Que, contrairement à ce qu'avance M. Alain Bosquet (à moins qu'il ne soit plus permis d'avoir, dans le domaine de la poésie, qui demeure celui de la liberté, d'autres goûts que les siens), j'ai toujours publié, tant à mes frais qu'avec la participation des auteurs quand il ne m'était pas possible de faire autrement, les seuls poètes dont j'ai considéré que leurs œuvres témoignaient d'une sensibilité personnelle, ou, dans des cas plus rares, innovaient sur le plan de la forme. Et ce, en dehors de tout esprit de chapelle.

J'ai certainement, j'en conviens, comme tout éditeur, commis quelques erreurs d'appréciation. En particulier, celle que je déplore le plus, c'est — m'étant laissé influencer par Jean-Pierre Rosnay, son confrère et ami — d'avoir publié dans deux ouvrages différents un poème d'Alain Bosquet, que personnellement je trouvais très médiocre et qui, en tout cas, n'a rien ajouté au prestige de mes éditions.



LES REPÊCHÉS

Inès Cagnati reçoit le prix des Deux-Magots

Le prix des Deux-Magots a été attribué au premier tour à Inès Cagnati, pour son roman *Génie la folle* (Denoël), par huit voix contre une à Jean-François Bizot *(les Déclassés)*, à Hortense Dufour *(la Dernière Femme de Barbe-Bleue)*, et une à Gonzague Saint-Bris *(Athanase ou la Manière bleue)*.

C'est pour son second roman, qui avait été retenu dans les sélections du Goncourt et du Femina, qu'Inès Cagnati vient d'être couronnée. Mais dès son premier livre, *le Jour de congé* (éd. Denoël), elle avait obtenu le prix Roger-Nimier, en 1973.

Ces deux œuvres, où réalisme et poésie se mêlent étroitement, sont comme deux reflets d'une seule et même expérience, à la fois cruellement soufferte et librement rêvée : celle du « *malheur muet d'être, parmi les hommes, cet homme sacrifié : l'enfant* ». (Voir dans « le Monde des livres » du 11 juin 1976 l'article de Josane Duranteau.)

Inès Cagnati est née en 1937, en Lot-et-Garonne, de parents italiens immigrés, ouvriers agricoles, et fit des études de lettres. Elle vit actuellement à Brasilia avec son mari, ingénieur, et son fils.

Si la part de l'autobiographie est indéniable dans son œuvre, Inès Cagnati sait cependant dépasser la confidence, et là est peut-être son originalité, car elle éveille, en chaque lecteur, la conscience enfouie de la difficulté d'être enfant, de cette solitude indicible. Elle atteint par là l'universel.

Alain Spiraux, prix Scarron

Le prix Scarron, attribué depuis 1949 à l'auteur d'un ouvrage d'humour, a été décerné à Alain Spiraux, pour Hitler, ta maman t'appelle ! *(Belfond) ; par 7 voix contre 4 à Alec Medieff pour* Tout-nu *(Albin Michel).*

UN MÉCHANT PETIT DIABLE

★ **HITLER, TA MAMAN T'APPELLE !, d'Alain Spiraux. Belfond, 256 p., 39 F.**

Les menaces de guerre, la montée triomphale du nazisme, que sont-elles, vers 1936-1938 pour un enfant juif du quartier de Charonne, à Paris ? Il a neuf ou dix ans : ses parents (ses Tateh-Mameh) l'élèvent de leur mieux. Quand il n'est pas sage, Mameh l'appelle « Hitler ». Cet Hitler n'est pas, bien sûr, le vrai « diable de Nuremberg », — mais seulement un « Hitlerinlou », un petit démon. Et voilà que Moïché se croit vraiment possédé par Hitlerinlou le diablotin : il se barbouille une mèche et des moustaches, il marche au pas de l'oie, il écrit sur les murs : « *Mort aux juifs.* » Quel scandale, dans le quartier !

Poursuivi par des justiciers bénévoles, l'enfant se réfugie chez le cordonnier Leibich, « Rabbi Godasse », qui passe pour être un peu fou. Le vieil homme prophétise la fin des juifs de France, il collectionne livres et articles antisémites, lui aussi est hanté par l'ombre du chef nazi. Mais ce n'est pas « Hitlerinlou » et ses enfantillages, c'est le tueur sinistre, dans sa vraie dimension. Moïché se débarrassera de son Hitlerinlou, qui lui aura valu plus d'une fessée — mais Leibich mourra tragiquement, en plein délire semble-t-il, mais plutôt en pleine conscience des malheurs à venir.

Ce troisième roman d'Alain Spiraux est sans aucun doute le plus mûr, le plus achevé. Son petit héros, vif et sensible, vit à la fois sa chaleureuse vie quotidienne, dans ce village haut en couleur du vieux Paris, — et une existence imaginaire, où les illustrés de l'époque, le cinéma, les rumeurs politiques composent une épopée à la mesure de ses peurs et de ses rêves.

JOSANE DURANTEAU.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Édition

— **L'AMITIE CHARLES PEGUY a désigné M. André-A. Devaux, directeur adjoint de l'U.E.R. de philosophie de l'université Paris-Sorbonne (Paris-IV), comme président de l'Association, en remplacement de son fondateur, Auguste Martin, décédé à Paris le 8 décembre 1976. M. Jean Bastaire, secrétaire général de l'Amitié, devient, en même temps, gérant des publications de cette association, dont le siège social reste 4, rue Auguste-Bartholdi, 75015 Paris.**

— **LA NOUVELLE EDITION DE LA « CORRESPONDANCE GENERALE DE PAUL-LOUIS COURIER », présentée et annotée par Geneviève Viollet-le-Duc (éditions Klincksieck, « Bibliothèque du XIXe siècle »), se poursuit. Un premier volume a paru, deux autres vont suivre. De nombreux inédits enrichissent cette édition, mais d'autres lettres sont encore certainement conservées par des collectionneurs.**

Geneviève Viollet-le-Duc demande instamment aux détenteurs de lettres de P.-L. Courier de vouloir bien lui en communiquer des photocopies.

Adresser tous renseignements aux Editions Klincksieck, 11, rue de Lille, 75007 Paris.

Manifestations

— **L'HOMMAGE A MAX JACOB, étant donné son succès, est prolongé au musée de Montmartre jusqu'au 28 février. Entrée du musée 17, rue Saint-Vincent, ou 12, rue Cortot, 18e.**

— **POUR CELEBRER LE VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE VALERY LARBAUD, plusieurs manifestations sont prévues à Vichy, au Centre culturel portant le nom de l'écrivain. Les 17 et 18 juin, un colloque se tiendra sur « Valery Larbaud et la littérature de son temps ». Le 18 juin, sera inaugurée une exposition consacrée à l'auteur de « Fermina Marquez ». Le 19 juin, sera remis le prix annuel Valery Larbaud. Les inscriptions pour les communications seront closes le 28 février. S'adresser, pour tous renseignements, à Monique Kuntz, Bibliothèque municipale, 15, rue Maréchal-Foch, 03200 Vichy.**

— **CHARLES DU BOS ET L'EUROPE DES ESPRITS : c'est le thème de la rencontre qui se tiendra le 1er février dans les salons de France-Amérique, 9, avenue Franklin-Roosevelt, à Paris, à l'occasion de la sortie de trois livres chez Desclée de Brouwer : « Un dialogue à distance, Gide et Du Bos, de Béatrice Didier ; « Permanence de Charles Du Bos » (colloque de Cerisy) ; « Charles Du Bos. Approximation et certitude », de Michèle Silen.**

— **SYMBOLISME, DADAISME, SURREALISME : ce sont les figures de proue de la librairie Malombra, qui s'est ouverte récemment 84, rue des Martyrs, à Paris (18e), et qui s'est spécialisée dans le livre ancien, l'histoire sociale, les livres de photos et les cartes postales. Une exposition intitulée « Objectivités » s'y tient jusqu'au 12 février.**

VIENT DE PARAITRE

Romans français

MYRIAM ANISSIMOV : *Rue de nuit.* — L'auteur, qui a obtenu le grand prix du disque de l'Académie Charles Cros pour son enregistrement des chansons et poèmes d'Albertine Sarrazin, a déjà publié deux romans : *Comment va Rachel ?* et *la Resquise.* La condition juive et une mise en procès kafkaïenne composent le climat de ce troisième roman. (Julliard, 195 p., 35 F.)

CHRISTIAN COFFINET : *la Jambe de mon père.* — Après *la Danse du cobaye*, Christian Coffinet poursuit ici sa prospection de vagabond visionnaire, insolent, libertin, lyrique, subversif. Un authentique marginal. (J.-C. Lattès, 224 p., 35 F.)

Récit

SUZANNE PROU : *le Rapide Paris-Vintimille.* — Un court récit de voyage du prix Théophraste-Renaudot 1973, auteur de *la Petite Boutique*, paru aux mêmes éditions dans la collection : « En direct ». (Mercure de France, 100 p., 28 F.)

Littérature étrangère

ALEXANDRE SOLJENITSYNE : *Flamme au vent.* — Une pièce de théâtre écrite en 1960 et qui emprunte son sous-titre original à saint Luc (« Vois donc si la lumière qui est en toi n'est pas ténèbres ») et dont le thème fondamental est l'usage de la science dans une société avancée. Traduit du russe par Alfreda Aucouturier. (Le Seuil, 159 p., 27 F.)

Histoire littéraire

JEAN-JACQUES BROCHIER : *l'Aventure des surréalistes* (1914-1940). — Un essai sur cette explosion littéraire qui succéda au mouvement « dada » et se prolonge aujourd'hui dans ses implications politiques et poétiques. Par le rédacteur en chef du *Magazine littéraire.* (Stock, coll. « Les grands auteurs », 330 p., 42 F.)

Autobiographie

BONA DE MANDIARGUES : *Bonaventure.* — L'épouse d'André Pieyre de Mandiargues, descendante des doges vénitiens et elle-même peintre, y raconte son itinéraire et son aventure surréaliste avec l'aide d'Alain Vircondelet, auteur d'*Un portrait de Marguerite Duras.* (Stock, 310 p., 49 F.)

Philosophie

PIERRE RAYMOND : *Matérialisme dialectique et logique.* — Une analyse des relations et des malentendus historiques existant entre la philosophie marxiste et les œuvres de Russell, Wittgenstein, Carnap, etc. (Maspero, coll. « Algorithme », 184 p., 35 F.)

ALEXANDRE BOGDANOV : *la Science, l'Art et la Classe ouvrière.* — Un choix de textes de celui qui fut, après 1905, le philosophe « gauchiste » attaqué par Lénine, et plus tard le théoricien du « Proletkult ». Ces textes sont traduits du russe, pour la première fois en France, par Blanche Grinbaum et présentés longuement par Dominique Lecourt et Henri Deluy. (Maspero, coll. « Théorie », 296 p., 40 F.)

Document

PIERRE DERLON : *Je vis la loi des gitans.* — Un document sur la vie des gitans, leurs coutumes et leurs lois, par un des leurs, de la tribu Pietro Valente, dit Pépé le vieux de Pise ; précédé d'une lettre ouverte à M. Valéry Giscard d'Estaing. (Seghers, 250 p., 65 F.)

Sciences humaines

LOUIS DUMONT : *Homo Æqualis.* — Après son étude classique sur la société des castes *(Homo hierarchicus)*, l'auteur entreprend dans le même esprit une analyse des sociétés égalitaires, en commençant par la « genèse et l'épanouissement de l'idéologie économique », d'Adam Smith à Marx. (Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 280 p., 57 F.)

ROGER GENTIS : *Traité de psychiatrie provisoire.* — Une réflexion sur la crise actuelle de la psychiatrie française. A l'écart des dogmes et des idées toutes faites, des réponses volontairement précaires. (Maspero, coll. « Cahiers libres », 232 p., 30 F.)

ALFRED SAUVY : *Eléments de démographie.* — Avec la collaboration d'Elisabeth Brown et Alain Lefebvre. Une analyse des causes et conséquences des phénomènes démographiques. Quelques vues sur leur histoire, leurs doctrines et leur politique et une étude des problèmes actuels de population. (P.U.F., coll. « Thémis - Sciences sociales », 590 p., 59 F.)

Histoire

GEORGES WORMSER : *le Septennat de Poincaré.* — Le président de la République de la « Grande Guerre », vu et jugé par un témoin qui était chef du cabinet de Georges Clemenceau, alors président du conseil. Des souvenirs et des archives inédites. (Fayard, 263 p., 39 F.)

JOAN GARCES : *Allende et l'expérience chilienne.* — Du plan I.T.T.-C.I.A.-Frei de 1970 au coup d'Etat de 1973, l'historique d'une tentative malheureuse de passage au socialisme par les voies démocratiques, dans un pays d'Amérique latine que ses institutions, ses traditions semblaient mettre à l'abri d'un putsch militaire. (Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 290 p., 76 F.)



هكذا من الأصل

SOUVENIRS ET HISTOIRE

Les secrets de Zoé Oldenbourg

(Suite de la page 13.)

Il stimule, encourage ainsi ses premières tentatives : depuis l'âge de douze ans, elle écrit. Mais rien ne tient contre cette accusation majeure : il ne respecte ni l'être ni la liberté d'autrui. Et il a détruit une mère adorée.

De là l'inflexible féminisme de Zoé Oldenbourg, convaincue de la supériorité de son sexe et de l'oppression qu'il subit. Elle n'a connu que des familles où les femmes étaient plus fortes que les hommes. Et, en réaliste, elle ne croit qu'à ce qu'elle voit.

De sa propre image, c'est d'ailleurs aussi l'idée de force qu'on retient. D'où la tire-t-elle ? La foi ne l'a jamais touchée que par intermittences, et elle a été élevée dans un milieu sans religion. Une force conquise sur l'angoisse, sur une vulnérabilité extrême aux blessures d'amour et d'amour-propre, qui révèlent en elle autant de sensibilité que d'orgueil. L'orgueil des Oldenbourg, elle le sait bien. Conquise aussi sur l'immense fatigue dont sa jeunesse est recouverte. Difficiles, ces vies de pauvres : mener de front les études, les travaux ménagers ; plus tard, les parents morts, le souci des enfants plus jeunes à élever... Plus difficiles encore, ces vies d'émigrés : l'isolement, l'indifférence, parfois l'hostilité et les querelles politiques où s'entre-déchirent les exilés.

Pourquoi le Moyen Age ?

En dépit de tout, Zoé Oldenbourg a toujours trouvé le temps de lire et d'écrire. Cette vocation impérieuse l'a sauvée. Mais ce salut, on ne fait que l'entrevoir pudiquement. Elle ne raconte pas sa vie d'épouse, de mère. Elle s'attache à la formation de l'écrivain. Son choix de notre Moyen Age, qui l'a enfermée dans le roman historique, genre décrié, a surpris. Elle dit que, comme tout être déraciné, elle s'est cherché des ancêtres. Elle les a pris dans le pays qu'elle avait adopté (car elle se sent « une vieille Parisienne qui ne saurait s'acclimater en aucun autre lieu du monde ») et dans l'époque où d'emblée, quand elle l'eut découverte, elle s'est mise à respirer. Elle y retrouvait l'atmosphère héroïque et désintéressée de son enfance, nourrie de légendes, les bouleversements qu'elle avait traversés, des résistances désespérées, peut-être aussi de grands rêves broyés.

Certes, la révolution d'Octobre n'a jamais été pour elle un gage d'espérance, et pour cause ! Mais le grief majeur qu'elle nourrit contre les communistes, c'est d'avoir leurré un peuple en dégradant les valeurs qui lui sont le plus chères : la justice et la liberté. Ces valeurs-là, le peuple russe, quoique l'Occident en ait injustement douté, les possédait, Zoé Oldenbourg les a entendues vibrer chez nos Cathares et nos Croisés. On comprend mieux, après ce retour aux sources, les déclarations liminaires de ses livres, qui étonnaient toujours : elle n'écrivait pas de romans historiques, mais des romans d'après l'expérience de sa vie. On lui reprochait des couleurs trop noires, une complaisance pour les massacres. On obtient ici la pathétique réponse : « Même l'enfant qui n'a pas de ses yeux contemplé des scènes d'horreur est marqué par la terreur, quand il y a eu Terreur véritable dans son pays. »

Par moments, on s'irrite : trop de précocité, de volonté, de courage, de certitudes. Mais non, on ne peut taxer d'autosatisfaction une telle empoignade avec soi-même. On est touché par l'honnêteté, l'intelligence, la fermeté. Par l'art aussi. Zoé Oldenbourg ne relate rien d'une façon linéaire. On est plongé dans une conscience qui se souvient, juge, réfléchit, rêve, le tout mêlé. Un livre dense et riche. Par touches, par éclairs, dans de vivants tableaux, dans des scènes dont le quotidien n'atténue pas le pathétique, Zoé Oldenbourg nous fait vivre la révolution russe, un dramatique roman familial, et formule son : « Ce que je crois », un des premiers à être écrits par une femme. Et cet autoportrait sévère et sombre — l'auteur a une vision apocalyptique du monde de demain — apparaît comme un hymne à la vie.

JACQUELINE PIATIER.

Le Bûcher de Montségur a-t-il existé ?

ZOE OLDENBOURG nous dit, dans son autoportrait, que, romancière de vocation, elle n'a été qu'historienne d'occasion, par souci de peindre avec exactitude et réalisme le décor de ses drames. Il n'empêche que le Bûcher de Montségur *a beaucoup contribué à la mettre en lumière. Emmanuel Leroy Ladurie, l'auteur de* Montaillou, village occitan, *rend ici hommage à sa devancière.*

CHAQUE livre nouveau sur le catharisme, disait l'un de mes maîtres, retire quelque chose à la somme des connaissances humaines. Tant le sujet semble avoir été balisé, labouré, cacographié même. Cette règle, bien sûr, souffre de notoires exceptions : je pense aux travaux de Mlle Thouzellier, à la toute récente *Religion des cathares*, de Jean Duvernoy (1), et à quelques auteurs allemands et anglo-saxons. Je pense aussi, surtout, au *Bûcher de Montségur*, toujours vif après dix-sept ans de parution, que Zoe Oldenbourg publia en 1959. Non pas que ce livre soit de première main. Malgré de nombreuses références aux sources et surtout à la célèbre collection Doat de la Bibliothèque nationale, ce beau *Bûcher* représente surtout un agrégat de lectures de livres sur le sujet. Que celui qui n'a jamais « compilé » lui jette la première pierre ! Très intelligente synthèse, donc, à partir d'œuvres d'historiens antérieurs.

Romancière de vocation, mais historienne pointilleuse quant aux dates, Oldenbourg a donné, dans cette œuvre, l'indispensable regroupement des repères chronologiques. Ceux-ci sont précédés par un substantiel exposé relatif à la doctrine cathare : elle est moins éloignée du christianisme que ne le donneraient à penser les formules dogmatiques évoquées par notre historienne (en fait les cathares eux-mêmes, si « dualistes » qu'ils soient, se proclameront « bons chrétiens »). Se déroulent donc, après l'introduction doctrinale, les dates fatidiques : 1209, descente des soldats anticathares venus du Nord, affamés de croisade « *comme un musulman le serait du pèlerinage à La Mecque* ». 1209 encore : massacre de Béziers, perpétré dans l'horreur. 1213 : défaite des Aragonais, alliés des Toulousains, à Muret. 1218 : mort de Simon de Montfort, oppresseur français, et la libération momentanée du Languedoc. 1229 : flagellation du comte de Toulouse, et traité de Meaux ; il pose les bases du rattachement méridional à la France. 1244 : chute et bûcher de Montségur.

Il est pénible de penser que l'unité française (« *oil-oc* ») s'est faite pour une part (mais pour une part seulement, voyez le cas bien différent de la Provence) dans des conditions aussi brutales. Quoi qu'il en soit, les faits sont les faits, et ces étudiants de licence forts ignorants auxquels je demandais jadis : « *Savez-vous au moins ce que sont les cathares* », et dont l'un d'eux, plus courageux que les autres, me répondait : « *M'sieur, c'est des moines* », ces étudiants-là, disais-je, n'ont plus d'excuses. Je les prie, dorénavant, de lire, séance tenante, le livre d'Oldenbourg, de cette dame russe qui *nous vint du froid* ; elle fuyait les drames de son pays d'origine, pour mieux nous parler du péché originel de l'Hexagone.

Le livre a vieilli ; à certains égards, il avait déjà un petit coup de vieux dès sa parution. Quelques erreurs : l'*endura* (jeûne suicidaire des cathares) n'est nullement *la* « *légende* » que prétend la page 55 du *Bûcher*. Il a bel et bien existé dans des cas multiples. Le Languedoc, dont la prospérité économique s'est maintenue jusqu'au quatorzième siècle, n'est pas devenu, du fait de la Croisade, la province exsangue et brûlée dont nous parle avec une émotion sincère notre historienne. Les femmes méridionales, opprimées plus souvent qu'à leur tour, n'avaient sans doute pas auprès des hommes le prestige exalté qu'elle leur prête. Le fameux concile de Saint-Félix-de-Caraman (1167), auquel aurait participé le « pape » cathare Nicétas, venu d'Orient, n'est peut-être qu'un mythe : il était déjà soupçonné comme tel en 1959, date de la parution du *Bûcher*, qui pourtant le cite comme un fait sûrement réel.

Un autre problème concerne non pas la valeur du livre, incontestable et durable malgré ces quelques « bavures », mais la pertinence du titre. La question qu'a posée M. Yves Dossat est la suivante : « *Y a-t-il eu vraiment un bûcher à Montségur ?* », bûcher sur lequel auraient été brûlés les hérétiques capturés après la prise du fameux château de ce nom (1244). En fait, ce bûcher, si l'on en croit le docte Dossat (mais doit-on l'en croire ?), n'a pas flambé à Montségur (diocèse de Pamiers) mais assez loin de là, à Bram (localité qui était alors située dans le diocèse de Toulouse). Il n'y a pas de raison bien sûr, au vu de cette affirmation, pour déménager les cérémonies du souvenir périodiquement célébrées à Montségur ; elles sont liées, affectivement et esthétiquement, au glorieux site des ruines du château, et à leur champ des « Cremats ». Mais la petite bourgade de Bram, ignorante jusqu'à aujourd'hui de son prestigieux passé, ne mériterait-elle pas aussi sa part de rêve et de souvenir dans l'évocation d'une de ces trente journées, dont un bûcher, qui firent la France (2) ?

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

(1) Privat, éditeur, Toulouse, 406 pages, 125 F.

(2) Sur l'emplacement possible ou réel du fameux bûcher, voir Y. Dossat, *le Bûcher de Montségur*, dans *Cahiers de Fanjeaux*, nº 6, 1971 (Privat, Toulouse).

Marc Ferro, explorateur de la Révolution d'Octobre

AUJOURD'HUI directeur d'études à l'Ecole des hautes études de sciences sociales, Marc Ferro est, dans sa cinquantaine, un historien actif. Après sa Grande Guerre, 1914-1918 *publiée en 1970 chez Gallimard, avant un essai sur le thème* Cinéma et histoire, *attendu en mars chez Denoël, voici le deuxième et dernier tome de la* Révolution de 1917. *Le premier,* la Chute du tsarisme et les Origines d'Octobre, *avait été édité en 1967 (Aubier-Montaigne, 606 p., 42 F). Dix ans plus tard, c'est* Octobre, naissance d'une société *(512 p., 84 F). L'ensemble ne devrait pas passer inaperçu, pour deux raisons. Marc Ferro verse d'abord au dossier de la période étudiée une foule de documents inédits, tirés des archives soviétiques, et plus particulièrement de celles de Leningrad. Ensuite, l'examen qu'il en a fait renouvelle l'approche d'Octobre 1917 et parfois d'une façon si profonde qu'on attend déjà avec curiosité les réactions des spécialistes et, bien sûr, celles de la critique soviétique elle-même, qui n'avait pas voulu trop s'engager sur la seule vue du premier volume. Cette fois, les conclusions sont sans ambiguïté : le succès d'Octobre ne fut pas dû à la seule force du parti bolchevique. S'il y eut un « mouvement venu d'en haut », il y eut aussi un « mouvement venu d'en bas ».*

Cependant, lorsqu'il entreprit son travail vers 1960, Marc Ferro ne pensait pas innover de façon majeure. Il se proposait seulement d'étudier les réactions de l'Europe à la révolution russe. Et puis... — J.-M. Th.

« L'HISTOIRE RESSENTIE PAR UNE SOCIÉTÉ »

« ET puis, *dit-il encore émerveillé et passionné*, j'ai eu la chance de pouvoir accéder aux archives soviétiques. Découverte fantastique ! Des milliers de télégrammes adressés de partout au gouvernement provisoire de février par des ouvriers, des blanchisseuses, des cochers, des comités de quartier, des régiments. Le trésor, c'était cela. Ces petits textes livraient le tableau réel de la société russe de 1917. J'ai pu mesurer le décalage entre l'histoire vue et présentée par les partis ou organisations et sa réalité ressentie par une société. On s'explique mieux alors l'échec du gouvernement de février. Kerenski n'avait jamais lu ces textes des blanchisseuses de Bakou ou des cochers de Perm. Pas plus d'ailleurs que les gens du gouvernement provisoire ou des soviets. Ils poursuivaient leur affaire sans l'oreille des classes populaires.

● *Cela suffirait-il à annoncer une prise de pouvoir par les bolcheviks ?*

— Bien sûr que non. Les bolcheviks apparaissent aussi sourds à ces expressions populaires. Sauf l'un d'eux : Lénine. Plébéien, il écoute les plébéiens. Et, en octobre, les bolcheviks sauront interpréter le mécontentement des masses. Il n'en reste pas moins qu'ils n'auront pas pris en charge les revendications. Ils les laisseront seulement se développer et, la révolution accomplie, materont au besoin les mouvements ouvriers ou paysans.

● *C'est, en somme, soutenir que les bolcheviks furent plus attentifs aux aspirations des masses avant de prendre le pouvoir qu'une fois au pouvoir.*

— Voilà. Mais, deuxième innovation de ma part, je pense que leur maintien au pouvoir s'explique très bien malgré cela. Un courant historique veut qu'ils aient mystifié tout le monde, agi de façon diabolique. Oui et non. Les ouvriers n'ont pas le sentiment d'être mystifiés. Dans l'optique de l'époque, la grande affaire, c'est mieux vivre. C'est moins, en tout cas, de chasser les patrons que de les réduire à la condition commune. L'autogestion n'apparaît pas comme un objectif, sauf, peut-être, dans de petites entreprises. C'est pour cela qu'on ne peut parler de mystification. Il y a eu seulement détournement des organisations ouvrières au profit de l'Etat. Mais, les documents le montrent, cela n'a pas été vécu comme tel.

● *Alors, la révolution aura bien été une révolution des masses ?*

— Elle aura été accomplie par une fraction de ces masses — fraction qui d'ailleurs s'est renouvelée, — mais pas par une minorité. Il est vrai que ces fractions n'accomplissent pas la révolution pour que le pouvoir soit pris par les bolcheviks. Ce qu'on a appelé communément les soviets et qui a caché la réalité, c'est un réseau de comités multiples dans les usines, les quartiers, les groupes de garde, les sections syndicales, les associations, les régiments. Chacun a son bureau, son comité central. Ils communiquent entre eux, coordonnent les actions, mais sans se fédérer.

● *C'est déjà la bureaucratisation ?*

— Oui, elle apparaît. Ces comités luttent entre eux par les voies bureaucratiques. Octobre entérinera cela en le renforçant. En attendant la révolution, c'est la lutte sur chaque terrain. Un conflit apparaît, qui va diriger ? Le comité d'ouvriers ou les syndicats ? Comme chez les uns et les autres, il y a des bolcheviks, ceux-ci vont s'entendre et devenir le dénominateur commun pour la lutte contre le gouvernement provisoire.

Les sources de la violence

● *C'est ce que vous résumez par cette phrase : « L'insurrection d'Octobre a été plus une épreuve de force entre un gouvernement sans Etat et un Etat sans gouvernement. » Et nous en arrivons à votre troisième conclusion, sur les sources de la violence.*

— Je n'avais pas du tout envisagé d'en arriver là. Je pensais seulement apporter quelques réponses à des questions traditionnelles. Et puis, toujours par l'examen des pièces d'archives, qui donnent la pulsation populaire, bien plus que les archives du parti, que j'ai pu voir aussi, j'ai découvert que la violence, la terreur, avaient commencé avant octobre et qu'elles n'émanaient pas des organisations politiques. Bien sûr, il y a la micro-terreur de juillet 1917, à laquelle répondra, pendant dix ans, une macro-terreur du parti bolchevik. Il ne faut pas voir que cela et comme cela. Il y a bel et bien une violence, et même une terreur, qui a émané des couches populaires. On avait supporté l'absence de réformes pendant des générations. La révolution faite, on ne pouvait plus attendre six mois. Alors paraît une terreur de groupes, d'individus non contrôlés par les partis. Ça commence dans les campagnes contre les grands propriétaires, les officiers. Ça gagne les villes, les comités de quartier et même des gens qui ne sont rien du tout. C'est prévisible ? Les programmes des partis et les aspirations de la base divergent souvent. Et pour la réalisation de ce qu'elle demande, la base fait clairement savoir : « *S'il le faut, nous agirons par nous-mêmes.* »

● *Que font les bolcheviks devant cela ?*

— Rien. Ils n'ont pas poussé aux excès. Mais ils sont ravis de les constater. Ce sont ces milieux populaires qui vont nourrir, fortifier le nouvel Etat né d'Octobre. Tous les chefs de ces comités ne resteront en place désormais que si les bolcheviks l'emportent. Ils ne sont pas encore bolcheviks. Ils n'adhéreront que plus tard.

L'intelligentsia submergée

● *On peut penser aux « clubs » de la Révolution française.*

— Non. Dans nos « clubs » on se contentait de parler. Les comités de 1917 agissent, montrent leur force, leur violence avant de la communiquer aux instances de l'Etat. Ils submergent les bolcheviks de tradition qui étaient des bourgeois. Mais c'est en même temps la submersion des idées libérales de l'intelligentsia aussi par ces courants populaires et pas du tout marxistes. Eux sont antisémites, antiféministes. Cela ne se perdra pas, tout en assurant la promotion sociale.

● *Est-ce à dire que toute révolution profondément populaire serait porteuse de tels germes ?*

— Certes. Bien que dans la France d'aujourd'hui la bourgeoisie libérale et réformiste soit bien plus consistante qu'en Russie, un tel « dérapage » est toujours possible, au moins tant qu'une majorité de citoyens se sentira persécutée par l'Etat, par les injustices du fisc, par la discrimination dans l'application des lois. Cette situation suscite un ressentiment populaire qui peut déterminer des réactions sans relation avec la mesure apparente des griefs qui en sont à l'origine. Ces réactions pourraient être incontrôlables. La « tête » démocratique et conciliatrice des organisations pourrait être submergée par une « base » qui se gonflerait et trouverait toujours au sommet l'appui de démagogues, de doctrinaires.

» Toutefois, je ne pense pas qu'en cas de prise de pouvoir l'idéal de la gauche subirait une subversion aussi tragique qu'en Russie : l'écart culturel entre les dirigeants des organisations et les citoyens y est moindre, les groupes sociaux sont plus différenciés, l'autorité et la richesse sont plus partagées. Les adversaires du pluralisme démocratique ont à qui parler...

» Et puis on peut imaginer que, ayant pris la leçon de l'histoire, les organisations démocratiques sauraient prendre les mesures d'équité que la société réclame sans attendre ni un an ni deux mois : à ce propos, faut-il souligner que comptent non les mesures qui renforcent le pouvoir des dirigeants, mais celles, très variées, qui apportent un mieux-vivre à toutes les catégories de citoyens. »

Propos recueillis par
JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

SCIENCES HUMAINES

BONNEUIL ET LA BORDE

Réflexions sur deux expériences psychiatriques

BONNEUIL, La Borde : sur la carte de la psychiatrie française, ces noms évoquent des lieux célèbres et mal connus. On sait que dans les expériences menées, d'une part, par Maud Mannoni et, de l'autre, par Jean Oury, c'est d'une certaine manière le sort de la psychothérapie qui est en question. Mais en même temps l'aura dont ces lieux ont été enveloppés — par l'effet d'une mode récente — a joué comme un écran, rendant difficile toute appréciation objective. Il est donc heureux que plusieurs livres, ces derniers mois, aient tenté, chacun à leur manière, de lever cet obstacle : ainsi se rapproche-t-on du jour où il sera enfin possible d'esquisser un bilan provisoire de deux recherches dont les points de convergence ne doivent pas cacher les différences profondes.

Fondée en 1969 par Maud Mannoni et Robert Lefort, l'école expérimentale de Bonneuil, destinée aux enfants dits débiles, handicapés ou psychotiques, se définit comme une « institution éclatée ». Les soignants refusent de s'y considérer comme les tout-puissants représentants du savoir médical.

Ils s'efforcent de ramener à la vie des enfants estimés incurables — grâce aux vertus de l'existence communautaire, du théâtre, du travail ou du jeu. A l'occasion d'un film que Guy Seligmann vint tourner à Bonneuil (1), parents, enfants et soignants s'étaient réunis pour confronter leurs expériences. De ces discussions, où la théorie côtoie l'anecdote, est né un livre composite mais facile à lire, dont le principal mérite est de nous présenter l'histoire de nombreux cas concrets sans masquer, lorsqu'ils existent, les échecs ou les tâtonnements de la thérapie. Au total, cependant, ce sont les succès qui l'emportent, donnant raison à l'équipe de Bonneuil contre une administration tracassière, qui s'ingénie à leur créer difficultés et embarras. La complexité des démêlés avec la Sécurité sociale est sans doute le premier point commun avec La Borde...

C'est en 1953 que s'ouvre, dans un château de Sologne, la clinique de La Borde. A cette époque-charnière dans l'histoire de la psychiatrie française, le primat des thérapeutiques organiques commence à être contesté par l'essor des thérapeutiques psychologiques : tournant qui s'explique, en partie, par le développement de la psychanalyse et l'influence des travaux de Lacan. Restait à faire entrer la psychothérapie dans le cadre de l'institution hospitalière, projet entrepris par deux hommes dont le nom demeurera attaché à La Borde, Jean Oury et Félix Guattari. Très vite, les difficultés de gestion ou d'organisation du travail au sein d'une vaste communauté — où soignants et soignés n'hésitent pas, quand il le faut, à échanger leurs rôles — amènent la nouvelle clinique à imaginer des solutions qui finissent par lui donner un visage reconnaissable entre mille. Multiplication des réunions, des groupes, des clubs de spécialisation du personnel, lutte contre la ségrégation des malades, autogestion généralisée, refus des dictatures (fût-ce celle des responsables), deviennent, en effet, les traits majeurs de cette « psychothérapie institutionnelle », où *l'institution* fonctionne à la fois comme le *lieu* et comme l'*instrument* privilégié d'une thérapie psychologique.

Détail de « l'Ane à l'école » de Bruegel

Sur les débuts de cette expérience le numéro 21 de *Recherches* apporte d'intéressants témoignages. Le collectif qui l'a écrit — dans un style très ouvert, où se mêlent interviews et récits, recherches théoriques et expressions individuelles — s'est limité volontairement à l'étude d'un aspect essentiel : l'organisation du personnel soignant et l'évolution des institutions au sein de la clinique. Ecrite avec prudence par des « acteurs » très critiques envers eux-mêmes, l'enquête s'arrête en 1963, avant les contestations violentes dont l'entreprise psychiatrique en général devint ensuite l'objet.

Le livre de Jean-Claude Polack et Danielle Sabourin — tous deux « labordiens » — dresse, au contraire, un bilan complet des résultats sur plusieurs points cruciaux : l'utilité des groupes, celle des médicaments (fermement affirmée), le rapport à l'argent, au pouvoir, au sexe. Ce texte brillant et souvent provocant — il entreprend, par exemple, de comparer les bienfaits de l'électrochoc à ceux de l'orgasme — tend à renforcer la « légende » de La Borde, plutôt qu'à la détruire. Tant il est vrai qu'en matière de folie, toute affirmation « générale » risque de se trouver sans cesse *décalée* par rapport à la vie, à la misère, à la souffrance du psychotique.

Partir de cette souffrance, ne jamais l'oublier — démarche plus austère, mais moins mystifiante, — telle fut l'ambition propre de Jean Oury chaque fois qu'il écrivit un texte. Prises de paroles ponctuelles, échelonnées sur vingt ans de pratique et d'échanges *quotidiens* avec les psychotiques, ainsi apparaît cette vingtaine d'articles réunis en un volume, dont la lecture constitue un contrepoint précieux aux deux livres précédents.

Cédant le moins possible aux pièges de la « littérature », Jean Oury tente de conceptualiser — très souvent à partir de Lacan — le « nœud » de la psychose et le point d'intervention possible d'une *thérapie* tout en reprochant vivement à une certaine antipsychiatrie d'avoir sous-estimé la réalité de ces problèmes. Car, bien que désireux de rendre au « fou » dignité et liberté, Oury se méfie des solutions de facilité qui consistent à affirmer que la folie « n'existe pas ». Depuis longtemps critiqué « sur sa droite », il le sera donc aussi « sur sa gauche » pour avoir affirmé : « Il y a quelque chose à sauver de la psychiatrie. »

Reste qu'à La Borde comme à Bonneuil des êtres semblent redécouvrir le bonheur en revenant à la vie. N'est-ce pas là, au fond, la seule chose qui importe ?

CHRISTIAN DELACAMPAGNE.

(1) *Vivre à Bonneuil.*

★ **Un lieu pour vivre, de Maud Mannoni et des enfants de Bonneuil, leurs parents et l'équipe des « soignants ». Editions du Seuil, coll. « Le champ freudien », 316 p., 39 F.**

★ **Psychiatrie et psychothérapie institutionnelle, de Jean Oury. Payot, coll. « Traces », 330 p., 75 F.**

★ **La Borde ou le droit à la folie, de Jean-Claude Polack et Danielle Sabourin. Préfaces de J. Oury et F. Guattari. Calmann-Lévy, col. « L'ordre des choses », 342 p., 37 F.**

★ **Histoires de La Borde. — « Recherches », numéro 21.**

« EXEMPLAIRE » OU « INCOINÇABLE » ?

Sous le titre « Les incoinçables », la revue « Gardes-Fous » (1), animée par de jeunes médecins ainsi que d'anciens « patients », et connue pour ses prises de position radicales contre la psychiatrie traditionnelle, publie un numéro spécial où sont violemment attaqués la clinique de La Borde et le Cerfi (Centre d'études et de recherches sur le fonctionnement des institutions, également dirigé par Félix Guattari).

Dénonçant « l'antipsychiatrie de choc » et la « thérapie si douce » pratiquée, selon eux, dans cette clinique, les auteurs s'en prennent au mythe qui s'est développé autour d'elle : « Par ses électrochocs, par ses médicaments, La Borde, c'est comme ailleurs. Mais par ses faux-semblants (...) La Borde, c'est bien pire qu'ailleurs ».

Le ton est donné, la discussion ouverte. A chacun, s'il le peut, de juger... — R.-P. D.

(1) 1, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris. Nº 10, 64 p., 18 F.

Histoire d'asile

LORSQUE L'ENFANT PARLAIT

UN ENFANT DANS L'ASILE, de Jean Sandretto. Ed. du Seuil, 224 p., 35 F.

UN beau village tout neuf, avec sa place et son église, ses pavillons et ses communs, son quartier « noble » et son dépotoir. Un village réservé aux « fous », baptisé Centre psychothérapique départemental, s'ouvre dans une région encore dépourvue. Un jeune interne y prend son premier poste. Y a-t-il là de quoi faire un livre ? Oui, et l'un des plus passionnants d'une littérature déjà abondante. Parce que Jean Sandretto, l'interne « en question » (à tous les sens), montre comment les meilleures intentions et les plus belles théories rejoignent, lentement, les vieilles routines asilaires.

Christian, en servant de « révélateur », l'a beaucoup aidé. Il a neuf ans, celui-là, des cheveux blonds et des yeux inquiets. Enfant abandonné, il arrive d'un aérium où il était presque heureux. Mais, de diagnostics hâtifs en dossiers laconiques, on l'a étiqueté « pré-psychotique ». Et il fallait bien l'envoyer quelque part... Christian — qui parle, lit, écrit — se retrouve donc dans un service pour débiles profonds. Seul, au milieu de petits monstres difformes qui grognent, bavent, rampent ou défèquent sur le sol. Seul avec sa parole. Mais qui va l'entendre ?

Les infirmiers ? Ils le considèrent d'abord comme un des leurs, un gosse normal placé là par erreur. Ses innombrables questions ont malgré tout vite fait de les agacer : il met en cause leurs moindres gestes, interroge leurs fragiles assurances. Et s'il retournait en classe ? Une soignante s'improvise institutrice, les autres la jalousent : Christian est le « chouchou » de tous. N'est-il pas bizarre, depuis qu'elle lui donne des cours ? Du coup, le regard change : ce petit est schizoïde, caractériel, pervers ou dépressif, selon l'humeur de chacun. En tout cas, il faut le soigner.

Mais de quoi ? De n'avoir pas de parents, ou trop de parole ?



★ *Dessin de CHRISTIAN.*

Et comment faire ? Le médecin-chef expertise. L'interne, contre son gré, est chargé d'une psychothérapie improvisée.

Autour du cas de l'enfant, tous les problèmes du service se cristallisent : rivalités personnelles, chantages affectifs, fantasmes collectifs, querelles de pouvoir. Le grand mérite de Jean Sandretto est de mettre ces mécanismes à nu, au jour le jour, à l'aide de notes personnelles, et de tous les documents disponibles : comptes-rendus de réunions, registres du service, rapports administratifs, entretiens enregistrés.

Cette « simple » histoire en apprend plus sur le fonctionnement de l'institution que des dizaines d'ouvrages théoriques. Si l'on veut comprendre quelque chose à la situation concrète des hôpitaux psychiatriques aujourd'hui, il faut lire ces pages pleines de mort et de vie. L'auteur jargonne le moins possible, et pour une fois l'expression consacrée n'est pas abusive : ça se lit « comme un roman ».

Au début de ses entretiens avec l'auteur, Christian a cette phrase merveilleuse : « Je parle comment, avec toi ? On parle avec des choses vraies, ou pour des singeries ? » Après tout, la psychanalyse, la philosophie, voire la poésie, n'ont jamais eu d'autre dilemme.

ROGER-POL DROIT.

Freud et l'occultisme

★ **FREUD ET L'OCCULTISME, de Christian Moreau. Privat. 218 p., 30 F.**

LES écrits de Freud, ayant trait à l'occultisme sont méconnus. Un jeune psychiatre, chercheur en parapsychologie, le Dr Christian Moreau, s'est attaché à les recenser, à les situer dans le temps, et à dégager ce que pouvait être une approche psychanalytique de tous les phénomènes — spiritisme, divination, magie, possessions, télépathie... — prétendument surnaturels. Prétendu*ment*, car il ne fait aucun doute pour Freud que *la fonction essentielle de* l'occultisme est de méconnaissance, d'occultation de l'inconscient ; rappelons à ce propos que dans les *Nouvelles conférences*, il définissait la psychanalyse comme « *un morceau de terre inconnue, gagné sur les croyances populaires et le mysticisme* ».

Pourtant, et c'est là l'originalité de sa position, il était prêt à admettre l'hypothèse de la télépathie qui constituait, selon lui, « le noyau de vérité de l'occultisme ». Il écrit à ce propos dans *Rêve et Occultisme* : « *On est amené à penser que ce fut là le mode archaïque de communication entre les êtres et qu'il céda la place à la méthode par signes perceptibles à l'aide d'organes sensoriels. Mais l'ancienne méthode peut continuer à subsister à l'arrière-plan et à se manifester en certaines circonstances.* »

Dès 1911, Freud fit partie de la Société de recherches psychiques de Londres et jamais il ne rejeta absolument l'existence de phénomènes para-normaux. En accord sur ce point avec Ferenczi, qui écrivait « *après tout, ne serait-ce que du seul point de vue sociologique, le sujet est suffisamment important pour retenir l'attention des savants* », il comptait sur une approche scientifique, où il réservait une large part à la psychanalyse, pour expliquer la « télépathie », s'opposant par là même aux conceptions mystiques et spiritualistes de C.G. Jung.

Le livre du Dr Christian Moreau, parfaitement honnête dans un domaine où se multiplient charlatans, mythomanes et gogos, contient une mine de renseignements appréciables sur la parapsychologie à l'aube de ce siècle et sur l'attitude des premiers psychanalystes face à des manifestations étranges, bizarres, hors du commun, et à des « miracles » dont on ne sait trop s'il faut les attribuer à l'inconscient ou à la dextérité des « médiums ».

ROLAND JACCARD.

هكذا من الأصل

LETTRES AMÉRICAINES

DES NOUVELLES CROISÉES

La passion des Fitzgerald

★ ECLATS DU PARADIS, de F. Scott et Zelda Fitzgerald. Julliard, 352 pages, 48 F.

LES passionnés de Fitzgerald, curieux du couple qu'il formait avec Zelda, seront intéressés par ce recueil de nouvelles où leurs deux manières se confrontent sans vraiment s'opposer, dans un voisinage d'affinités.

Les nouvelles de Fitzgerald sont parmi celles qu'il donna au magazine populaire *Saturday Evening Post*, entre 1920 et 1938. Elles sont d'essence sentimentale encore que le « happy end » obligatoire y ouvre le plus souvent sur des perspectives incertaines. Elles sont pourtant écrites avec le plus grand soin — la magie d'écriture brillante et tendre de Fitzgerald. Ce souci de qualité, Matthew J. Broccoli, qui a composé le recueil avec Scottie Fitzgerald-Smith, rappelle qu'il tient pour beaucoup à la compétition sévère qui régnait dans ce type de publications auxquelles les plus grands écrivains de l'époque ne craignaient pas de collaborer.

Fitzgerald se servait d'ailleurs de ces textes comme d'exercices pour ses œuvres ultérieures.

On retrouvera les thèmes et les personnages chers à l'écrivain : une certaine jeunesse dorée, cosmopolite, hollywoodienne, vaguant d'Amérique en Europe à la recherche d'un équilibre de vie, ambitieuse et désenchantée, assoiffée de bonheur et désaccordée, noyant dans la griserie de l'alcool la grisaille d'une quête impossible de l'amour qui ne fût pas corrompu par l'argent.

Les textes de Zelda sont d'une facture très différente. Ce sont moins des nouvelles que des portraits, des croquis, des études de caractères. Ils ont quelque chose de concerté, alors que, chez Scott, la notation psychologique, la trouvaille fusent comme des éclairs, au hasard des dialogues, imprévisibles, déroutantes. Chez Zelda, les choses sont plus dites que révélées, analysées que montrées, décrites que suggérées. Mais l'écriture est chatoyante comme une moire ocellée de strass, de brillants, parfumée et chaude comme la nuit, virevoltante et fantasque comme la démarche d'une de ces filles du Sud qu'elle dépeint, languides et volontaires, incertaines et décidées.

Et surtout apparaît, à la lecture de ces « œuvres croisées », ce qui unissait et en même temps opposait ce couple : une commune lucidité, un même sens de l'observation aiguë, un humour égal, qui n'épargnait ni les autres, ni soi-même, un appétit de bonheur que venaient continuellement contrarier l'absence d'illusions, le goût de la déchirure.

On aimera retrouver dans l'avant-propos de Scottie Fitzgerald, leur fille, ce même instinct d'une prose tendre et fruitée, allègre et clairvoyante.

Jean Queval n'avait pas la tâche facile pour trouver en français, les équivalences de textes aussi savamment sertis. Le prix de traduction Halperine-Kaminsky pour 1977 l'en a fort justement récompensé.

PAUL MORELLE.

Les enfants terribles de New-York

★ LA DENT DU FAUVE, de Marjorie Kellogg, traduit de l'anglais par Suzanne Mayoux. Gallimard, 168 pages, 35 F.

AU vent de la détresse, New-York sème ses enfants perdus. Là comme ailleurs, mais peut-être avec plus de cruauté encore, la plus barbare des métropoles modernes a érigé en code de vie indifférence, violence, méfiance. Qu'ils errent dans la ville par désœuvrement ou pour chercher un père, une mère disparus, ils n'évitent pas très longtemps l'« institution », refuge que la société a créé à leur intention. Il reste à ces « chiens perdus sans collier » à s'inventer un art de vivre qui sera un injurieux et grimaçant défi à l'égard des adultes. Une parade violente et caricaturale. Les voilà devenus enfants terribles.

C'est un groupe de ces déshérités que Marjorie Kellogg, la romancière de *Dis-moi que tu m'aimes Junie Moon*, évoque avec une belle netteté de touches dans *la Dent du fauve*. Rien que des enfants à problèmes, des cas sociaux. Il y a, par exemple, Julie : en une soirée et avec le plus parfait sang-froid, elle peut saccager avec ses compagnes le département des filles à l'institution. Et en faisant régner le silence pour éviter l'intervention de « leur police de merde ». Odie, lui, a accompli un exploit la veille de Noël : faucher six dindes au supermarché et les enterrer quelque part, « rien que pour faire chier le monde ». Madeline, quant à elle, se réfugie dans la vie rêvée des magazines de cinéma. Elle en oubliera mieux son père qui l'a violée dès sa plus tendre enfance. Mais le plus touchant héros de cette fresque morcelée, c'est Ben.

Alors que Julie croit voir partout son père disparu et court après dans la rue, Ben aime mieux prendre ses jambes à son cou lorsque son père, un marin, rentre de voyage. Il sait ce qui l'attend : la raclée et le viol. Le reste du temps, Ben déambule dans les rues de la ville avec ses sœurs et son petit frère Philip, enfant demeuré qui ne peut vivre sans lui. A chacun ses caprices. Parfois, un rare moment de tendresse avec sa mère Sara, mais elle aussi ne tardera pas à fuir. Il ne restera à Ben que l'institution et la complicité affectueuse de Madeline, liés qu'ils sont l'un à l'autre par la même terrible épreuve du joug adulte.

Aucune sensiblerie dans cette chronique imagée, aux rythmes syncopés, aux enchaînements rapides. Aucune recherche d'apitoiement. Bien au contraire, un constat lucide et précis, des saynètes vite enlevées, autant de petits tableaux d'une émouvante vérité et un langage de l'enfance qui sonne juste — terriblement juste. Entre pathétique et tendresse, colère et nostalgie, *la Dent du fauve* établit un remarquable petit bilan de l'enfance malheureuse à l'heure des grandes villes. Comme un conte noir des temps modernes.

P. K.

Cris et chuchotements de Carson McCullers

(Suite de la page 13.)

Rien de commun apparemment entre le juif allemand réfugié des Etrangers et le jeune Américain moyen d'Histoire sans titre. Pourtant, tous deux partent à la recherche de leur passé — voyage en bus qui leur fait tourner le dos à New-York, ville de l'anonymat, pour gagner le Sud, terre de la mémoire. Le déracinement est aussi un des thèmes familiers de Carson McCullers, le déracinement ou plutôt l'exil intérieur.

Après *le Muet*, esquisse du *Cœur est un chasseur solitaire*, quatre « nouvelles plus récentes » nous offrent un échantillon de l'art de l'écrivain à l'heure où il est devenu, comme le dit sa sœur, « *un écrivain à part entière* ». La meilleure du lot est peut-être bien *le Garçon hanté*.

Obsédé par l'ancienne tentative de suicide de sa mère, un jeune garçon se retrouve dans une maison vide en rentrant de l'école. Il croit alors sa mère morte. En quelques pages se joue un drame à huis clos, où nous est admirablement rendu le pouvoir des frayeurs muettes sur l'âme enfantine.

A la fin du *Cœur hypothéqué*, des textes sur la guerre, Noël et la littérature, qu'ils soient d'analyse ou de témoignage, trahissent de façon plus sensible la personnalité même de l'écrivain. Sous le titre « Essais et articles », cette partie est une des meilleures de l'ouvrage.

Les différents textes sur la guerre publiés ici sentent un peu la commande, mais l'angoisse qui y perce n'est pas feinte. Reeves, le mari de Carson (alors divorcée, elle le réépousera à la fin de la guerre) était sous les drapeaux. Il sera le premier soldat américain blessé lors du débarquement en Normandie.

Mais c'est surtout à l'activité plus proprement littéraire de Carson que l'on s'attachera dans cet ensemble : la rencontre avec Karen Blixen, le rapport, pertinent d'ailleurs, que notre auteur établit entre les romanciers russes de la fin du siècle dernier et les écrivains américains du Sud devenus leurs « fils spirituels ». Enfin, ce que Carson nous livre de son travail d'écrivain. Des influences reçues (O'Neill, les Russes, Faulkner et Flaubert) à ce don qui fut très tôt le sien de percevoir « *l'univers miraculeux et solitaire des histoires linéaires et de la vie intérieure* ».

Des poèmes où se réfléchissent la solitude et l'inquiétude spirituelle de l'auteur complètent *le Cœur hypothéqué*. Au terme de ce passionnant voyage, la conclusion appartient à Tennessee Williams, l'ami de Carson McCullers. Pour appliquer à toute l'œuvre ce qu'il disait de *Reflets dans un œil d'or* : « *C'est une des œuvres les plus pures et les plus puissantes qui aient été écrites, avec ce sens de l'effroi qui est la racine noire, désespérée, de presque tout ce qui est représentatif dans l'art moderne...* ».

PIERRE KYRIA.



★ Dessin d'ORLIC.

SOCIÉTÉ

La situation des Basques assignés à résidence à l'île d'Yeu

Onze réfugiés politiques basques sont toujours assignés à résidence, certains depuis le mois d'octobre, à l'île d'Yeu (Vendée). Neuf d'entre eux ont porté plainte le 9 décembre dernier pour *« séquestration illégale, forfaiture et attentat à la liberté individuelle »*.

Répondant à une question orale sans débat de M. Louis Le Pensec, député socialiste du Finistère M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur avait déclaré le 28 décembre : *« Ces étrangers appartiennent à une organisation terroriste interdite en France... Il ne saurait être question de tolérer un trouble quelconque à l'ordre public sur le territoire national. »*

M. Poniatowski avait également précisé : *« Les ressortissants espagnols qui protestent contre les mesures d'assignation à résidence qui les frappent ont toutes libertés pour rentrer dans leur pays. Toutes facilités leur seront données pour quitter le territoire français. Pour ceux qui craindraient encore pour leur liberté, le ministère français des affaires étrangères a entrepris des démarches auprès d'autres États afin qu'ils acceptent d'accueillir ces étrangers. Si ces demandes reçoivent des suites favorables, les mesures d'expulsion qui frappent les assignés à résidence seront immédiatement mises à exécution »* (*le Monde* du 30 décembre 1976).

Au cours du week-end dernier, une commission d'enquête de la Ligue des droits de l'homme composée de Mᵉ Jean Le Mappian, ancien bâtonnier de Nantes, et de deux membres du Syndicat de la magistrature s'est rendue à l'île d'Yeu.

Une pétition d'*« Askatasuna »* (comité de soutien aux prisonniers basques) signée par plusieurs personnalité dénonce *« cette situation arbitraire, illégale et dangereuse pour l'ensemble des citoyens français dans la mesure où une nouvelle forme de détention, échappant au contrôle judiciaire est mise en place en toute impunité par le ministère de l'intérieur ;*

— condamne la répression qui touche l'ensemble des réfugiés basques, lesquels, toujours exposés aux agissements quotidiens de l'extrême droite espagnole, font les frais d'une collaboration des polices espagnole et française sans respect des frontières : atteinte évidente à la souveraineté territoriale de la France ;

— exige, enfin, la libération immédiate pour les déportés basques et le respect de leurs droits de citoyens. »

Ont signé cette pétition. MM. Henri Noguères, Daniel Mayer, respectivement président et ancien président de la Ligue des droits de l'homme ; Louis Le Pensec, député du Finistère (P.S.) ; Michel Crépeau, député de la Charente-Maritime, maire de La Rochelle (P.S.) ; Pierre Guidoni, conseiller de Paris (P.S.) ; Georges Sarre, conseiller de Paris (P.S.) ; Michel Mousel (P.S.U.), Paco Ibanez ; Georges Moustaki ; Georges Montaron, directeur de « Témoignage chrétien » ; Claude Bourdet ; Jean Lacouture ; Benoîte Groult ; Claude Mauriac ; Didier Motchane (P.S.) ; Francis Bailly et René Legros, ainsi qu'une quarantaine de personnes du Centre national de la recherche scientifique.

ANCIENS COMBATTANTS

● *La onzième liste d'unités combattantes* en Afrique du Nord — en opération entre le 1ᵉʳ janvier 1952 et le 2 juillet 1962 — est publiée au Bulletin officiel chronologique des armées du 24 janvier.

Le secrétariat d'État précise que cette liste porte sur cent onze unités de tirailleurs et qu'elle pourra être consultée dans les offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre en vue de l'obtention de la carte de combattant.

SPORTS

AUTOMOBILISME

Duel fratricide au Rallye de Monte-Carlo

De notre envoyé spécial

Monte-Carlo. — L'Italien Sandro Munari (Lancia Stratos), vainqueur du Rallye de Monte-Carlo en 1975 et 1976, semble avoir les meilleures chances d'obtenir une troisième victoire consécutive. Bien entendu, tout peut encore arriver dans l'épreuve complémentaire de classement, qui sera disputée dans la nuit du jeudi 27 à vendredi 28 janvier, mais Munari a désormais assez d'avance pour ne prendre aucun risque inutile.

L'écart entre Sandro Munari, après le parcours commun, et ses adversaires les mieux placés, c'est-à-dire Alen (Fiat 131 Abarth) et Andruet (Fiat 131 Abarth), est respectivement de 3 min. 7 sec. et de 3 min. 8 sec. A aucun moment Munari n'a été vraiment menacé et il est sans doute significatif qu'il ait occupé, après chacune des quinze épreuves spéciales, la première place du classement général. Tout juste peut-on noter une défaillance dans la dixième épreuve spéciale, qui s'explique d'ailleurs fort bien : le brouillard s'était épaissi sur le passage de Munari, puis il s'était levé progressivement, de sorte que l'Italien, obligé de rouler prudemment, à l'aveuglette, a concédé 2 min. 44 sec. dans cette seule épreuve de vitesse, à l'inattendu Zanini (Seat). Pour le reste, sur les quinze épreuves de vitesse, Munari a réalisé par trois fois le meilleur temps ; Alen (Fiat 131 Abarth) trois fois ; Andruet (Fiat 131 Abarth) une fois, Bernard Darniche, contraint à l'abandon à Gap, une fois, tout comme Zanini.

Andruet contre Alen

Quoi qu'il arrive, le quarante-cinquième Rallye de Monte-Carlo ne devrait pas échapper aux équipes de course du groupe Fiat. L'essentiel de l'intérêt de l'épreuve complémentaire de classement tient dans la tactique qui va être appliquée chez Lancia comme chez Fiat. Chez Lancia, contrôlée financièrement par Fiat, on affirme toujours que chacune des équipes a sa liberté d'action, et donc qu'aucune intervention justifiée par des considérations commerciales ne sera donnée pour favoriser le succès de Fiat au détriment des Lancia.

L'opportunité de favoriser les voitures d'Alen et d'Andruet serait pourtant compréhensible. Les Lancia Stratos de Munari et de Pinto sont des voitures construites pour les courses routières, en toute petite série, et un nouveau succès de ce type de voiture n'aurait certainement pas les mêmes répercussions publicitaires que celui que pourrait remporter une Fiat 131. Munari ne paraît pas cependant disposé à jouer les complices.

En revanche, la situation de l'équipe Fiat est plus complexe pour Alen et Andruet. Le premier est engagé par Fiat-Italie, le second par Fiat-France (nuance importante), et il semble bien qu'Andruet ait été invité à plusieurs reprises à respecter les positions acquises, c'est-à-dire à ne pas chercher à devancer à tout prix Markku Alen.

Andruet, dont le goût pour la fantaisie est bien connu, devra observer la plus stricte discipline pour s'en tenir à la consigne. Le retard pris par Alen dans la quinzième et dernière épreuve spéciale du parcours commun — 1 minute — a compliqué les choses, et la petite seconde qui sépare désormais les deux pilotes de Fiat laisse quand même supposer qu'Andruet pourrait retrouver toute sa liberté dans la dernière nuit du Rallye.

FRANÇOIS JANIN.

CLASSEMENT GENERAL
(Après le parcours commun.)

1. Sandro Munari (It.), Lancia Stratos, 4 h 47 sec.; 2. Markku Alen (Finl.), Fiat Abarth, à 3 min. 7 sec. ; 3. Jean-Claude Andruet (Fr.), Fiat Abarth, à 3 min. 8 sec ; 4. Rafaele Pinto (It.), Lancia Stratos, à 5 min. 37 sec. ; 5. Fulvio Bacchelli (It.), Fiat Abarth, à 8 min. 51 sec. ; 6. A. San Zanini (Esp.), Seat, à 12 min. 51 sec.

Patinage artistique

RODNINA ET ZAITSEEV CHAMPIONS D'EUROPE POUR LA CINQUIÈME FOIS

Déjà quatre fois champion du monde, et médaillés d'or aux derniers Jeux olympiques, les Soviétiques Irina Rodnina et Alexandre Zaitseev ont remporté, pour la cinquième fois consécutive, le titre européen par couple de patinage artistique.

A Helsinki, mercredi 26 janvier, ils ont devancé deux autres couples soviétiques, les Français Sabine Fuchs et Xavier Videau prenant la neuvième place.

Dans l'épreuve individuelle masculine, que domine toujours le Soviétique Vladimir Kovalev, le Français Christophe Boyardjian a renoncé à continuer la compétition. Remplaçant presque au pied levé Jean-Christophe Simond, il n'a pu soutenir le rythme de ces championnats.

Ski

UNE BONNE ÉQUIPE DE FRANCE FÉMININE

Vainqueur du slalom de Crans, mercredi 26 janvier, la jeune Française Perrine Pelen (seize ans) a ainsi obtenu sa première victoire dans une épreuve comptant pour la Coupe du monde. (Nos dernières éditions.) Cependant, et alors que les épreuves continuent les 28 et 29 janvier, à Saint-Gervais et à Megève, les observateurs soulignent également la performance de la Suissesse Lise-Marie Morerod, qui, seulement huitième de la première manche, a repris 1 sec. 16 centièmes à Perrine Pelen dans la seconde manche, ne s'inclinant au temps total que de 3 centièmes de seconde.

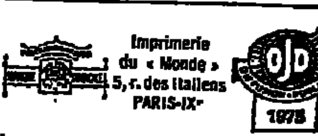
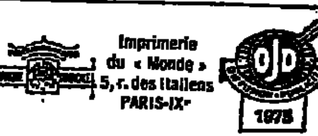
Dans le camp français, on remarque principalement la régularité de Fabienne Serrat, troisième, et de Patricia Emonet, sixième. Les deux « anciennes » ont encore leur rôle à jouer, bien qu'elles n'aient plus gagné d'épreuve depuis un an.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

BASKET-BALL. — *En match « aller » comptant pour les quarts de finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe, à Bucarest, l'Etoile de Bucarest a battu l'A.S. Villeurbanne 65 à 59.*

FOOTBALL. — *A Châteauroux, l'équipe de France militaire a battu son homologue néerlandais par 3 à 0.*

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXᵉ

Commission paritaire des journaux et publications : nᵒ 57437.

MÉDE[...]

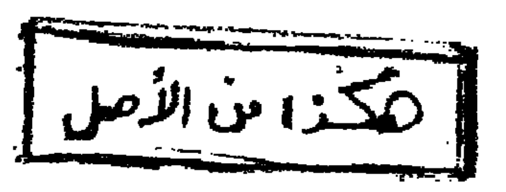
Quinze millions de lépreux dans le m[...]

L'éradication de la maladie est [...] un problème financ[...]

LE MLAC ORGANISE UNE CAMPAGNE NATIONALE POUR L'APPLICATION ET LE DÉPASSEMENT DE LA LOI SUR L'AVORTEMENT.

SCIEN[...]





MÉDECINE

Quinze millions de lépreux dans le monde

L'éradication de la maladie est avant tout un problème financier

La lèpre est une maladie totalement curable par des médicaments appropriés. La preuve en est qu'en France, à Paris, à Marseille, à Clermont-Ferrand et dans d'autres villes encore, quelques malades vivent parmi nous, sans risques pour l'entourage, et guériront en quelques années de ce mal qui aux siècles derniers engendra la séquestration, la relégation dégradante et inhumaine dans des régions écartées de ceux dont le faciès léonin signait la maladie. Aujourd'hui, grâce aux progrès de la thérapeuthique, et notamment la découverte des sulfones, les lépreux ne sont plus bannis, maudits, condamnés à la *« prison - léproserie »*. Ce sont des malades comme les autres qui peuvent être soignés à domicile et qui, s'ils sont dépistés à temps, pourront éviter de souffrir de lésions graves et de mutilations définitives.

On compte, aujourd'hui dans le monde quinze millions de lépreux (1) infectés par le bacille de la lèpre : *quinze millions de « curables »*, s'ils n'étalent victimes de la misère, et de la sâleté, *deux fléaux sociaux surnommés* les *« les deux béquilles de la lèpre »*.

Cette maladie infectieuse à évolution lente due à une mycrobactérie, le bacille de Hansen (du nom de celui qui l'a découvert en 1873), n'est pas héréditaire comme on l'a cru longtemps, mais faiblement contagieuse sans qu'on en connaisse encore le mode de transmission. Aucun vaccin n'existe à ce jour, malgré des recherches incessantes. Seuls des médicaments peuvent venir à bout de ce bacille particulièrement résistant.

Au premier rang de ces médicaments figurent les sulfones (découverts et expérimentés par les Français Tréfouël et Rist à l'Institut Pasteur), qui sont bon marché mais ont, malheureusement, des effets secondaires importants. Sont également efficaces la rifampicine (onéreuse, elle est utilisée ordinairement dans le traitement de la turberculose), et la thalidomide.

Encore faut-il avoir les moyens de les acheter et de les administrer à temps pour permettre à un lépreux « débutant » de ne pas devenir un infirme à jamais. Cela suppose un effort financier qui paraît minime aux occidentaux, pratiquement épargnés par la maladie. Ce même effort lations touchées, qui connaissent le cercle vicieux de la misère et du sous-développement.

C'est dans l'espoir de déceler à temps la maladie, avant que le système nerveux ne soit atteint, de former un personnel de soins et de contrôle, de constituer des circuits de dépistage et de soins, de créer des *« cliniques sous les arbres »*, d'acheter en quantite suffisante les médicaments nécessaires, que des associations se sont fondées après la dernière guerre, à l'initiative du pionnier Raoul Follereau. Chaque année, depuis prè: de trente ans, une Journée mondiale des lépreux rappelle aux nantis que quelques centimes de leur mieux-être suffiraient à gagner mondialement et pour toujours la bataille de la lèpre. A raison de 3 centimes par comprimé, de six comprimés par semaine pendant plusieurs années, le traitement d'un lépreux (médicament, formation de personnel, circuit de distribution, dépenses de fonctionnement) peut être estimé globalement à un peu moins de 100 francs. *« Si chaque Français donnait 1 franc, il n'y aurait plus de lépreux en l'an 2000. »* Ce sera, le dimanche 30 janvier, le thème de la vingt-quatrième Journée mondiale des lépreux (2).

(1) Chiffre très approximatif : les deux tiers des cas ne sont ni recensés ni traités.

(2) Association française des fondations Raoul-Follereau, Comité national d'assistance aux lépreux, 33, rue de Dantzig, 75015 Paris, C.C.P. 70-00 Paris.

LE MLAC ORGANISE UNE CAMPAGNE NATIONALE POUR L'APPLICATION ET LE DÉPASSEMENT DE LA LOI SUR L'AVORTEMENT.

Pour les responsables du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la Contraception (MLAC), qui tenaient une conférence de presse le mercredi 26 janvier, nombreux sont ceux qui souhaitent remettre en cause le contenu de la loi sur les interruptions volontaires de grossesse : des membres du mouvement Laissez-les vivre doivent être candidats aux élections législatives ; un livre du professeur Soutoul (1), professeur de clinique gynécologique et obstétricale au C.H.U. de Tours, cherche *« à dramatiser le débat, à culpabiliser les femmes »*; et surtout des procès sont intentés à Aix-en-Provence et à Lille contre des militants du MLAC pour *« exercice illégal de la médecine »*.

En outre, nombreux sont les hôpitaux, estiment ces militants, qui limitent le nombre des interruptions volontaires de grossesse : certains refusent de pratiquer de telles interventions après un délai de six semaines. Un certain nombre d'établissements scolaires ne recevraient plus de crédits pour dispenser une information sexuelle.

Les militants du MLAC ont souligné leur intention de répondre à cette accentuation de la répression et de défendre l'acquis constitué par cette loi, par des actions menées à partir des *« groupes femmes »* et des sections C.F.D.T. des hôpitaux ; à cet égard *« les élections municipales où les problèmes de la vie quotidienne seront posés constituent une échéance importante pour ce type de luttes »*.

Enfin, l'existence d'une permanence dans les locaux du MLAC (2) permet, selon le mouvement, de remédier à un certain nombre de situations de femmes victimes des insuffisances de la loi actuelle : des mineures qui n'ont pas l'autorisation parentale, les travailleurs immigrés sans carte de travail, les femmes qui ont dépassé le délai légal. Des adresses de médecins leur sont communiquées, quelquefois même une solidarité financière peut s'organiser. Un millier de femmes ont été ainsi accueillies ainsi en 1976 par les militantes du MLAC.

(1) « Le Monde » a rendu compte de cet ouvrage « Conséquences d'une loi » dans son édition du 19 janvier.

(2) Ces permanences se tiennent les lundi et mercredi, à partir de 18 heures, 34, rue Vieille-du-Temple, Paris - 75003.

Les concours de recrutement de professeurs

MILLE POSTES DE MOINS AU CAPES EN 1977

Un arrêté, publié au *Journal officiel* des 24 et 25 janvier, fixe à 4 000 (20 % de moins qu'en 1976) le nombre des postes ouverts pour le recrutement de professeurs stagiaires dans les Centres pédagogiques régionaux (C.P.R.), c'est-à-dire ceux qui sont admis aux épreuves théoriques du CAPES (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré). Cette diminution d'un millier de postes (2 000 par rapport à 1975), conforme aux prévisions budgétaires, ramène le recrutement au niveau de 1968. Elle touche toutes les disciplines, sauf les sciences et techniques économiques, l'éducation musicale et le dessin.

En revanche, le nombre de postes mis au concours de l'agrégation (1600) reste le même qu'en 1976. Il était de 1 800 en 1975 et 2 200 en 1974.

Par disciplines, la répartition — précisée par un autre arrêté — varie par rapport à l'année dernière. En philosophie, le nombre de postes continue de décroître : 50 cette année contre 60 en 1976 et 70 en 1975. C'est aussi le cas des lettres classiques (105 postes contre 125 en 1976, 155 en 1975) ; des lettres modernes (125 postes contre 150 et 182) ; de l'histoire (110 postes contre 130 et 159) ; de la géographie (70 postes contre 80 et 91) ; de l'allemand (104 postes contre 125 en 1975 et 1976) ; de l'anglais (170 postes contre 180 et 204).

Certaines matières scientifiques n'échappent pas à cette diminution : 220 postes en mathématiques (240 en 1976, 285 en 1975).

En augmentation : les techniques économiques de gestion (88 postes contre 62 en 1976) ; la mécanique (62 postes contre 52) ; l'éducation musicale et le chant choral (55 postes contre 25 en 1976, 20 en 1975) et les arts plastiques (45 postes contre 20 en 1976).

Quarante postes sont mis au concours de l'agrégation de sciences sociales créée cette année.

Pour M. Guy Bayet, président de la Société des agrégés, la diminution « catastrophique » du nombre de postes offerts au CAPES est la *« conséquence inévitable de la désastreuse politique d'intégration sans concours de milliers d'enseignants dans le corps des professeurs certifiés de lycées »*. Quant à l'agrégation, M. Bayet fait observer que, *« depuis deux ou trois ans les postes offerts aux agrégations nouvellement créées... ont été prélevés sur les contingents des agrégations déjà existantes... Il en résulte un grave malaise, car on ne doit pas déshabiller Pierre pour habiller Paul. »*

SCIENCES

ACCORD FRANCO-ÉGYPTIEN SUR L'ÉNERGIE SOLAIRE

Un accord-cadre a été signé, ministre de l'électricité d'Egypte. Sultan, vice-premier ministre et ministre de l'électricité d'Egypte et par M. Michel d'Ornano, ministre français de l'industrie et de la recherche. Il prévoit une coopération des deux pays dans divers domaines d'applications de l'énergie solaire : centrales électriques, pompage, réfrigération, dessalement de l'eau de mer. Dans l'immédiat, va être entreprise la construction de pompes solaires, on envisage aussi la construction d'une centrale solaire à haute température pour la production d'électricité.

Le ministre égyptien va retrouver son homologue français à la conférence internationale sur l'énergie solaire qui se tient à Nice du jeudi 27 au samedi 29 janvier. Des experts de nombreux pays feront le point sur les aspects techniques, économiques et administratifs de l'insertion de l'énergie solaire dans les politiques nationales de l'énergie. La dernière journée portera sur la coopération internationale.

● RECTIFICATIF. — A cause d'une ligne sautée, une précision importante ne figurait pas dans notre article (*le Monde* du 27 janvier, première édition) sur la centrale solaire d'Odeillo : sa puissance est de 64 kilowatts.

M. Haby à TF 1 :

« CERTAINS EXTRÉMISTES DE GAUCHE ONT FOULÉ AUX PIEDS LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE. »

« En tant que citoyen, a déclaré mercredi 26 janvier M. René Haby, ministre de l'éducation, lors du journal de 13 heures de TF 1, *je suis attaché à toutes les libertés et à l'obligation pour l'Etat d'en permettre l'exercice. Mais, en tant que ministre, je constate que les familles auront d'autant moins à les utiliser qu'elles seront satisfaites de l'école publique. Là est la véritable solution. La qualité intellectuelle de l'école publique française est grande, mais il faut qu'elle sache y ajouter la souplesse, la compréhension de certains problèmes humains*

» Il faut aussi qu'elle évite toute action qui puisse blesser une famille ou un enfant dans ses convictions. Ce n'est pas simple, et il faut reconnaître que certains extrémistes de gauche ont volontairement foulé aux pieds le principe de la neutralité scolaire. Demain, des extrémistes opposés peuvent en faire autant. »

Le ministre de l'éducation a aussi fait part de son espoir *« dans la conscience professionnelle des très nombreux maîtres pour lesquels le mot neutralité a encore un sens : celui du refus de tout prosélytisme, celui du respect de la personnalité à instruire. Ce sont ceux-là qui peuvent vraiment faire de l'école une école pour tous »*.

ÉDUCATION

L'application de la réforme Haby en sixième à la rentrée 1977

Le cas des élèves en difficulté sera encore examiné à part

La réforme Haby sera appliquée, à la rentrée 1977, dans les classes de sixième. Une circulaire, publiée au « Bulletin officiel du ministère de l'éducation » ce jeudi 27 janvier, précise les modifications pédagogiques et administratives qu'elle va entraîner dans les collèges. Cette circulaire a été présentée à la presse, mercredi 26 janvier, par M. Adrien Gouteyron, directeur des collèges au ministère. D'autres instructions sous forme d'arrêtés et de circulaires vont fixer les horaires, les programmes, les actions de « soutien » et d'approfondissement prévues dans les classes et les conditions de mise en place des nouveaux conseils.

● ENTREE EN SIXIEME ET REPARTITION DES ELEVES. — A titre transitoire, les commissions actuelles d'admission en sixième qui répartissent les enfants dans les différentes sections sont maintenues pour la rentrée 1977. Mais, ces « filières » étant supprimées, elles n'auront pas à se prononcer sur le type de pédagogie pouvant convenir à chaque élève. Elles n'examineront donc que les dossiers des enfants considérés en difficulté par leur maître. (30 % au maximum du total des élèves de cours moyen deuxième année, estime-t-on). Certains de ces élèves seront admis à redoubler le CM 2, pour les autres, on prévoit des actions de « soutien » au collège.

A la rentrée de 1978, c'est l'article 9 du décret sur l'organisation des écoles qui s'appliquera : *« L'élève parvenu à la fin du cycle moyen accède de droit à la première année des collèges. Si le maître de la classe primaire qu'il fréquente estime qu'il a besoin de redoubler cette classe avant d'entrer au collège, la famille peut présenter un recours contre cette décision devant une commission départementale. »*

Les élèves admis au collège seront, dès 1977, *« répartis indistinctement »* dans les classes de sixième. Si certains ont de la peine à suivre, malgré les actions de « soutien », les professeurs devront les *« inviter à concentrer leurs efforts sur les éléments essentiels du programme »*.

A titre exceptionnel, et après consultation des familles et du conseil d'établissement, *« le chef d'établissement pourra envisager »* de regrouper ceux pour qui *« des aménagements particuliers »* sont *« indispensables »* par suite de *« lacunes graves dans plusieurs domaines de formation »*. Ces groupes réuniront moins de vingt-quatre élèves, mais on n'y supprimera, et même n'allégera, aucune des disciplines composant la formation des collèges, a précisé M. Gouteyron. Ces élèves seront *« réintégrés dans une classe indifférenciée aussitôt que le conseil des professeurs l'estimera possible »*.

Les élèves ayant atteint l'âge de treize ans seront — mais avant d'entrer au C. M. 2, sauf demande motivée des familles — orienté vers une section d'éducation spécialisée ou une classe de type préprofessionnel à effectifs réduits, organisée par groupes de niveau.

A partir de quatorze ans, d'autre part, des élèves peuvent entrer dans une classe préparatoire à l'apprentissage, à la demande de leur famille.

● LES MOYENS. — La circulaire indique comment seront calculées les dotations horaires attribuées aux établissements. *« L'objectif*, a précisé M. Gouteyron, *est de ne pas constituer de classes de plus de vingt-quatre élèves. »* On divise donc le nombre total d'élèves de sixième par vingt-quatre, puis les élèves en surnombre sont répartis dans les différentes classes dont l'effectif ne doit pas dépasser trente élèves. Quand il reste plus de dix-huit élèves en surnombre, une classe supplémentaire est créée.

L'établissement se verra attribuer, pour chaque classe de vingt-quatre élèves (ou moins), un contingent de vingt-quatre heures d'enseignement hebdomadaire. Au-delà de cet effectif normal l'établissement recevra une heure supplémentaire par élève supplémentaire. Ces heures, indique la circulaire, *« seront utilisées le plus souvent pour des dédoublements »* de classes. De même, *« lorsque les équipements des salles spécialisées ne permettront pas l'organisation des travaux pratiques par classe entière, le chef d'établissement pourra demander l'attribution de moyens supplémentaires même pour les classes ne dépassant pas vingt-quatre élèves »*.

Il s'agit là d'un mode de calcul théorique des moyens à attribuer à chaque collège. Mais le chef d'établissement peut ensuite répartir différemment entre les classes les « heures » dont il dispose.

Il n'y aura plus, à la rentrée prochaine, a affirmé le directeur des collèges, des classes de sixième de plus de trente élèves (il en existe actuellement près de huit mille). Deux mille classes supplémentaires au moins devraient être ouvertes en septembre 1977. Les crédits figurant au budget suffiront pour cela, estime-t-on au ministère de l'éducation et il ne sera pas nécessaire non plus de recruter des maîtres auxiliaires supplémentaires.

● ORGANISATION DU TRAVAIL DES ENSEIGNANTS. — Des enseignants de plusieurs catégories travaillent actuellement dans le premier cycle (agrégés, certifiés, professeurs d'enseignement général de collèges, instituteurs). Le ministère souhaite que leur répartition entre les classes soit équilibrée. D'autre part, *« la répartition des heures d'enseignement ne devra donner lieu à aucune attribution préférentielle en faveur d'une catégorie particulière. Elle sera effectuée dans l'intérêt des élèves »*.

A propos de l'éducation esthétique — assurée par les professeurs d'éducation musicale et ceux d'arts plastiques, — la circulaire juge *« souhaitable que, notamment par le travail en équipe, on s'oriente vers une éducation esthétique globale qui pourra éventuellement être prise en charge par un professeur unique volontaire »*.

● ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS. — Tous les établissements de premier cycle deviennent des collèges autonomes nationaux dirigés par un principal. La circulaire expose comment se fera la transformation des diverses catégories d'établissements existants (collèges d'enseignement général, collèges d'enseignement secondaire, premiers cycles de lycées) et la situation de leurs chefs d'établissement.

Les premiers cycles de lycées (il en reste trois cent trente-six) n'échapperont pas à la règle. *« Une répartition des locaux entre le premier et le second cycle devra être opérée dès la rentrée 1977. »* Chacun des deux établissements ainsi distingués aura son autonomie administrative et financière, avec ses conseils et sa direction propres. Toutefois, au moins à titre transitoire, ils pourront garder le même chef d'établissement.

CATHERINE ARDITTI.

RELIGION

« LES MOSQUÉES FONT CRUELLEMENT DÉFAUT EN FRANCE », estime Mgr Etchegaray

Mgr Roger Etchegaray, archevêque de Marseille et président de la conférence épiscopale de France, a profité de la Semaine pour l'unité pour publier un important dossier sur les musulmans dans sa revue diocésaine du 23 janvier (14, place Colonel-Edon, 13007 Marseille).

Mgr Etchegaray écrit notamment :

« Le dialogue catholiques-musulmans a été longtemps hypothéqué par des conflits à coloration politique. Aujourd'hui, il risque d'être faussé par manque d'approfondissement religieux, et même d'être bloqué du fait d'approximations ou de préjugés réciproques. Le dialogue n'est pas seulement un cri du cœur mais une démarche de vérité pour rejoindre le meilleur des autres par le meilleur de nous-mêmes. Que faisons-nous pour mieux connaître la foi musulmane, sans rien renier de notre foi chrétienne ? Que faisons-nous pour aider les travailleurs immigrés à observer le Coran dans toutes ses implications communautaires ? Pouvons-nous rester impassibles devant les laborieuses recherches de croyants en quête d'espaces de prière qui leur font cruellement défaut ? Quelle serait notre attitude si un de ces lieux rituels était aménagé dans notre voisinage ? (...)

» Au contact de leur piété, tout imprégnée du sens d'un Dieu transcendant qui se laisse désigner par les quatre-vingt-dix-neuf « plus beaux noms », nous devons accepter que les musulmans viennent stimuler notre relation personnelle au Dieu vivant. Bien plus, avec les autres « gens du Livre » que sont les juifs, les trois grandes religions monothéistes n'ont-elles pas à relever le défi du monde contemporain qui s'obstine à se construire sans Dieu ? Saurons-nous chercher ensemble les chemins d'une fidélité renouvelée au Dieu qui a parlé aux hommes ? »

MOTOCYCLE

Le Salon de la Bastille rendez-vous des moins de seize ans

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports, a inauguré, mercredi 26 janvier, le VIIIe Salon de la voiture et de la moto de course, qui est ouvert aux visiteurs dans l'ancienne gare de la Bastille jusqu'au 2 février.

Peu de nouveautés à ce Salon et surtout peu de choses intéressantes dans le domaine automobile, ce qui est regrettable pour un salon « de course » patronné par un champion automobile, Jean-Pierre Beltoise. Renault est quand même là, fort de son dernier succès dans le rallye Côte-d'Ivoire-Côte d'Azur, ainsi que la Mac Laren du champion du monde James Hunt.

Dans le grand stand B.M.W., la vedette n'est pas la voiture, malgré les très bons résultats de cette marque, mais la 1 000 RS, qui fait s'agglutiner les motards de demain, les moins de seize ans : la clientèle principale de ce Salon.

Si la partie moto est tellement dynamique, on le doit à Olivier Chevallier, co-organisateur de ce Salon et pilote de vitesse lui-même. Il a fait venir à la Bastille tous ses amis pilotes : Sarron, Chemarin, Rougerie, etc. Ce qui vaut aux visiteurs de pouvoir se lancer dans les allées à une chasse à la vedette et aux autographes.

Dès l'entrée, on peut admirer, côte à côte, la plus petite et la plus grande moto, toutes deux championnes du monde dans leur catégorie. D'abord la 50 cm3 Bultaco, qui a conduit Angel Nieto au titre de champion du monde en 1976. Et à ses côtés un fabuleux « cigare » de 6 mètres de long qui détient le record du monde de vitesse sur deux roues avec 490,279 km/heure. Construit par un Américain de Californie, Don Vesco, il développe 240 CV avec ses deux moteurs accouplés de TZ 750 Yamaha.

Après le Salon, exceptionnellement, grâce à Radio-Monte-Carlo, le « cigare » sera exposé sur la place de la République, à Lyon, l'après-midi du samedi 5 février. Il reprendra ensuite l'avion pour Los Angeles, après cette sortie unique hors des Etats-Unis.

Vendredi après-midi, les plus grands pilotes du monde seront présents : Giacomo Agostini (seize fois champion du monde) et celui que l'on considère comme son dauphin : Johnny Cecotto.

L'actualité moto et les événements autour du deux roues font réellement de ce Salon de la Bastille un rendez-vous pour motards aux abords d'une place qu'ils affectionnent particulièrement.

PATRICE VANONI.

PRESSE

A partir du 31 janvier

UN NOUVEAU QUOTIDIEN « LA TRIBUNE DE PARIS »

Un nouveau quotidien « parisien », *la Tribune de Paris*, sera lancé le lundi 31 janvier. Publié en format tabloïd, sur seize pages, il sera distribué par les N.M.P.P. et vendu 1,10 franc le numéro. Le premier numéro sera tiré à quarante mille exemplaires.

Ceux qui ont pris l'initiative de *la Tribune de Paris*, dont M. Yann Le Goff rédacteur en chef (et qui disposent au départ de 500 000 francs), se veulent « progressistes » mais ne se réclament d'aucun parti. L'équipe rédactionnelle de *la Tribune de Paris* pense qu'il y a un créneau pour un quotidien « régional parisien » qui n'existe pas et qui devrait trouver sa place dans la gamme des autres journaux.

● *M. Jean Mottin*, désigné comme médiateur dans le conflit du *Parisien libéré* — et dont la mission a été reconduite au 15 février — reçoit ce jeudi 27 janvier, pour la neuvième fois, la délégation du Livre C.G.T. au siège du Conseil d'Etat.

Qualifiées par le Livre C.G.T. de « *parodie dont le gouvernement porte la responsabilité* », les négociations ont en effet tourné en rond au cours des huit rencontres précédentes. Le décès accidentel de M. Emilien Amaury, le 2 janvier, a participé au retard pris dans le calendrier des discussions. Cependant, les observateurs notent, non sans inquiétude, qu'aucune nouvelle proposition d'entrevue directe entre les deux parties n'a été formulée depuis le « rendez-vous manqué » de la fin décembre 1976 entre M. Amaury et le Livre.

RADIO-TÉLÉVISION

LES MUSICIENS POURSUIVENT LEUR MOUVEMENT A RADIO-FRANCE

● Le Syndicat C.G.T. des musiciens de Paris, qui avait lancé un mot d'ordre de grève le mardi 25 janvier, vient de suspendre le mouvement qui devait durer six jours. En effet, les représentants du Syndicat des musiciens ont obtenu un rendez-vous avec les responsables de la Société française de production (S.F.P.) et ceux des chaînes nationales. La rencontre devait avoir lieu ce jeudi 27 janvier, à 17 heures. En revanche, l'ordre de grève est maintenu en ce qui concerne Radio-France, « en raison du silence persistant » opposé aux demandes de négociations exprimées par les délégués syndicaux (négociations qui aborderaient les problèmes du volume d'emplois et de création, et surtout négociation d'une convention collective des musiciens intermittents à la télévision et à la radio).

FRANCESCO ROSI AU FORUM D'AIX

● Le Ciné-Forum d'Aix-en-Provence et Antenne 2 organisent trois « journées télévision », les 2, 3 et 4 février, au Palais des congrès d'Aix-en-Provence.

Des films de Michel Random y seront présentés en avant première : deux numéros de *l'Art visionnaire* seront commentés par Francesco Rosi, qui participera à l'ensemble des manifestations prévues. (Renseignements : (91) 27-95-49.)

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 27 JANVIER

— *M. Jacques Chirac*, président du R.P.R., est l'invité du Magazine de France-Inter, à 19 h. 20.

— *Les Républicains indépendants* disposent d'un quart d'heure sur TF 1, à 19 h. 45.

— *M. Valéry Giscard d'Estaing*, président de la République, répond aux questions de travailleuses et de mères de familles sur TF 1, à 21 h. 25.

VENDREDI 28 JANVIER

— Un dossier sur « *Les problèmes nucléaires et les armes stratégiques* » est présenté par les journalistes de Radio-Monte-Carlo, à 19 heures.

— Le *Conseil national du patronat français* dispose de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— « *Le marché des armes* » est le sujet du magazine « Vendredi » sur FR 3, à 20 h. 30.

RÉORGANISATION DE L'INFORMATION A R.T.L.

● Des nominations viennent d'intervenir dans l'équipe chargée de la direction de l'information à R.T.L. M. André Lacaze, qui était entré à la station en avril 1975 comme rédacteur en chef, devient directeur de la rédaction et remplace M. Claude Darcey, nommé délégué auprès de la direction de la station, chargé de liaison avec la rédaction. L'ancien directeur adjoint, M. Jacques Paoli (qui conserve le journal de 18 h. 30), devient délégué auprès de la direction de l'antenne pour les programmes. Enfin, M. Alexandre Baloud, responsables des journaux du petit matin depuis 1973, est nommé rédacteur en chef et conserve le journal de 13 heures.

CE SOIR SUR TF 1

Les Françaises et l'Élysée

Il n'était pas pensable pour TF 1 de laisser sans réagir la chaîne rivale (elle lui a déjà piqué Jacques Martin) consacrer ses prochains « Dossiers de l'écran », soit encore trois ou quatre heures d'antenne, à M. Giscard d'Estaing. Mardi, en effet, sur Antenne 2, soixante-dix Français seront conviés à l'Elysée pour donner au président de la République une nouvelle occasion de se mettre en vedette.

Il fallait donc faire quelque chose, autre chose. Mais quoi ? On a cherché, on a trouvé, on a autorisé les Françaises à y aller, elles aussi, dès ce soir jeudi, de leurs questions. Pas directement, bien sûr. Elles, on n'a pas eu le temps de les choisir, de les trier, on ne pouvait leur permettre, malgré leur désir, d'entrer en contact avec le premier d'entre nous. Il ne les a vues que par écran interposé.

Le réalisateur de l'émission, Michel Croce-Spinelli, s'est rendu chez elles pour savoir ce qu'elles pensaient de leur situation ; il les a filmées ; il a apporté ses bobines faubourg Saint-Honoré ; et il a chargé Marie Cardinal de recueillir les commentaires du chef de l'Etat.

Ces plaintes, toujours les mêmes, ces soucis, ces peines, exposés pêle-mêle de façon touchante, gentille patiente, avec naturel, par des mères, des épouses, des employées, des ouvrières, des divorcées et des célibataires, on les connaît, on les a entendus mille fois. C'est l'absence de choix véritable : que l'on travail chez soi ou en dehors, dans 90 % des cas, c'est parce qu'on ne peut pas faire autrement. C'est la difficulté de concilier les exigences d'une double journée. Ce sont les scrupules ou les remords qui taraudent la plupart d'entre nous à l'égard de ce foyer dont nous sommes censés être, et la pourvoyeuse et la fée. C'est l'obligation où l'on est, pour ne pas perdre des journées de salaire, de prendre soi-même un congé de maladie quand les gosses ont des ennuis de santé. C'est le cauchemar des innombrables femmes seules, obligées d'élever leurs enfants avec un salaire de smicarde. C'est la quasi-impossibilité de gravir, pour celles d'en bas, l'échelle de la hiérarchie. Elles sont O.S. et le resteront.

Toutes ces eaux de lessive, ces heures de métro, d'usine et de bureau, ces piles de vaisselle et de dossiers, ces traites, ces factures, ces feuilles de paye et ces tickets de caisse, on les voit se déverser par moments, s'entortiller, s'accumuler sur l'écran présidentiel.

Bras et jambes aristocratiquement croisés, M. Valéry Giscard d'Estaing fait preuve d'une compréhension amusée, un rien condescendante, devant des revendications qu'il convient d'abord de classer, d'étiqueter. Il s'emploie à mettre un peu d'ordre dans le charmant désordre de ces jolies têtes. Il fait, lui, la différence entre les peines de cœur et les ennuis d'argent. Il rassure : allons, allons, vous ne devez pas vous sentir coupables, vous avez le droit d'exister comme tout le monde.

Et il rappelle les mesures prises ou prévues par son gouvernement : les congés de longue durée sans solde à la mère (pourquoi pas au père ?) d'un enfant en bas âge, nouvelles places dans les crèches, allocation de garde, possibilité de faire recouvrir par le Trésor public une pension alimentaire en rade, loi de juillet 1975 interdisant toute discrimination en fonction de la race, du sexe ou de la religion. Si ça ne va pas pour le mieux, ça va beaucoup mieux depuis qu'il est là, ne craint-il pas d'affirmer enfin.

La condition féminine s'est-elle à ce point améliorée qu'on ait cru devoir supprimer un secrétariat d'Etat dont l'œuvre se voulait, se disait de longue haleine ? On ne lui posera pas la question. On ne s'inquiétera pas non plus de savoir pourquoi, à l'exemple des pays scandinaves, on ne cherche pas à résoudre, en France, les problèmes de la femme en réduisant les heures de travail des époux ? Pourquoi les associations de femmes ne sont-elles pas autorisées à poursuivre en justice toute atteinte à leur image — et Dieu sait s'il y en a — ou à leurs droits ? Pourquoi l'Etat ne se donnerait-il pas, à l'exemple des Etats-Unis cette fois, les moyens de contrôler, grâce à des commissions d'enquête, la promotion du personnel des entreprises, de façon à éviter, parallèlement à l'ascension des hommes, la stagnation des femmes ? Pourquoi enfin les partis politiques ne seraient-ils pas obligés par la loi d'inscrire au moins 40 % des personnes de l'autre sexe (féminin aujourd'hui, demain, qui sait ? masculin) sur leurs listes électorales.

Cela, le chef de l'Etat ne nous le dira pas, sans doute parce qu'on ne le lui a pas demandé.

CLAUDE SARRAUTE.

★ Cette émission est diffusée ce jeudi 27 janvier par TF 1, à 20 h. 30.

JEUDI 27 JANVIER

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Série : La famille Cigale ; 21 h. 25, Magazine d'actualité : L'événement (le président de la République répond aux femmes, prod. et réal. C. Spinelli).

Des travailleuses et des mères de famille, filmées chez elles, posent indirectement des questions sur leur condition. Face à ces documents, M. Giscard d'Estaing, de l'Elysée, réagit et répond.

22 h. 25, Patinage artistique : championnats d'Europe à Helsinki (en Eurovision) ; 23 h. 25, Journal.

CHAINE II : A 2



20 h. 30, Téléfilm « Jacob et Joseph » ; 22 h. 15, Concert « Ve Symphonie » de Prokofiev, par l'orchestre du Capitole de Toulouse, dir. M. Plasson ; 23 h. 30, Journal.

22 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Les grands noms de l'histoire du cinéma (R.) : « la Kermesse héroïque », de J. Feyder (1935), avec F. Rosay, J. Murat, A. Alerme, M. Cheirel, L. Jouvet (N.).

En 1616, un ambassadeur du roi d'Espagne annonce son arrivée dans une petite ville de Flandre. Devant la couardise du bourgmestre (qui fait le mort) et des échevins, leurs épouses prennent le pouvoir et accueillent les Espagnols. Une farce truculente dans d'admirables décors de studio. Le style des images s'inspire de la peinture flamande. Un film très célèbre du cinéma français d'avant-guerre.

22 h. 30, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., « Le Baladin du monde occidental » (de J.-M. Synge), avec C. Laborde, J. Magre, O. Hussenot ; 22 h. 30, Nouvelle figuration, nouvelle tendance ; 23 h., Portrait ; 23 h. 45, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Concert en l'église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux... Formation de chambre du Nouvel Orchestre philharmonique, Maîtrise de Radio-France, direction J. Jouineau, avec B. Vogel, B. Finnilä, C. Wirtz : « Stabat Mater » (Pergolese) ; « Deux psaumes » (Marcello) ; 23 h., Les effets de la musique. Par le G.R.M. (Josquin des Prés, Couperin, Lully, Bizet) ; 0 h. 5, Musiques des civilisations noires ; 0 h. 35, Des troubadours aux « protest songs ».

VENDREDI 28 JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 11 h. 30 à 19 h. 45, Programme de la mi-journée (de 15 h. 50 à 17 h. 15, Inauguration de la Maison de l'Europe, par M. Valéry Giscard d'Estaing.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : « la Frousse », de J. Vartet, avec J. Morel, A. Mottet, O. Laure.

Situation ambiguë entre un « jeune loup », son chauffeur et sa femme de chambre.

22 h. 5, Allons au cinéma ; 23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h., Programme de la mi-journée (à 18 h., Bande à part : « la Maison de terre », réal. G. Bastid).

20 h. 30, Série : Dossiers, danger immédiat, de Cl. Barma (L'affaire Martine des Clos), avec A. Karina, J.-P. Darras.

Première affaire d'espionnage industriel (sujet de cette nouvelle série) : le vol d'un prototype de robe, imaginée par une styliste danoise.

21 h. 30, Émission littéraire : Apostrophes de B. Pivot (Les injustices de l'histoire).

Avec Alain Decaux (« Blanqui l'insurgé »), Me Pierre-Antoine Perrod (« l'Affaire Lally-Tolendal »), et Benoist-Méchin (« Alexandre le Grand ou le rêve dépassé »).

22 h. 45 (R.), Ciné-club : « la Dernière Fanfare », de J. Ford (1958), avec S. Tracy, J. Hunter, D. Foster, P. O'Brien (N.).

La dernière campagne électorale — à l'ancienne mode — d'un vieil homme qui se présente pour être élu une nouvelle fois maire de sa ville du Massachusetts. Une peinture nostalgique des hommes politiques américains de la vieille génération.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine vendredi : Ailleurs... (Armes à vendre, enquête et réal. Christine Ockrent).

Avec M. Warcholak (C.G.T.), O. Dassault, M. Delpech, délégué à l'armement, le général Dayan, P. Warnke, conseiller américain.

21 h. 30, Astronomie - Voyage dans le cosmos (les Vagabonds du ciel), de J. Lallier et M. Tosello.

22 h. 20, Journal.

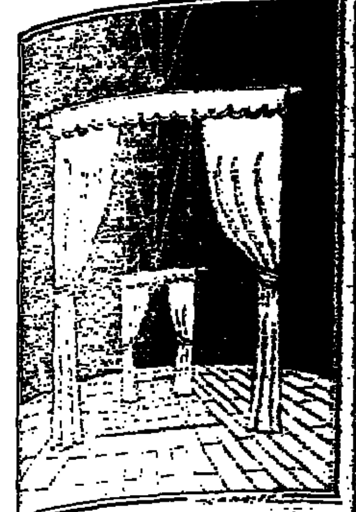
FRANCE-CULTURE

20 h., Relecture, par H. Juin : Chateaubriand ; 21 h. 30, Solistes ; 22 h. 30, Nouvelle figuration, nouvelle tendance ; 23 h., Portraits ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20, Cycle franco-allemand, en direct de Sarrebruck... l'Orchestre symphonique de la Radio sarroise, direction D. Atherton, avec U. Heinen (violoncelle) : « Symphonie n° 1 en ut majeur » (Weber) ; « Concerto pour violoncelle et orchestre » (Fortig) ; « Petrouchka », suite de ballet (Stravinski) ; 23 h., Cabaret du jazz... Les orchestres de F. Jeanneau ; 0 h. 5, Musiques des civilisations noires ; 0 h. 35, Paradisiaques, de J.-P. Lentin.

Théâtres



Chaillot et la création

● « Les troupes invitées n'accepteront pas que leur présence puisse être utilisée de quelque façon que ce soit contre la mission de création de Chaillot ». Avec André-Louis Perinetti, Roger Planchon pour le T.N.P., Gabriel Garran pour le Théâtre de la Commune, Dominique Bourde pour les Athévains, François Joxe pour le Chantier-Théâtre — ces troupes assurent la programmation du Théâtre national de Chaillot pour 1977 — ont publié un communiqué commun dans lequel ils exigent le retour de Chaillot, dès le prochain budget, à la fonction du Théâtre national défini dans ses statuts : favoriser le renouvellement des formes et des conditions de la création théâtrale contemporaine ».

● « Nous ne voulons pas nous substituer à ceux qui devaient travailler à Chaillot avant que son budget de création soit supprimé, mais nous voulons y maintenir une activité théâtrale. » La situation est telle : « Une institution sous séquestre », selon Perinetti, et selon Gabriel Garran : « Un garage dont la seule liberté est de choisir les véhicules qu'il abrite » ; que les troupes invitées doivent même assurer les frais des personnels d'accueil, de relation avec le public, de publicité. François Rochaix, directeur du Théâtre de Carouge de Genève, qui présente « Mère Courage » à Gemier, a exprimé sa solidarité. A l'exception de Roger Planchon — car la venue du T.N.P. était de toute façon prévue, — chacun a souligné l'intérêt que présentait la possibilité de jouer dans une salle qui garde son prestige.

« De quoi s'agit-il ? demande Perinetti. Pourquoi exerce-t-on sur nous cette forme de censure ? Est-ce une question de personne, d'architecture, de structure administrative ? Je demande aux pouvoirs publics de répondre clairement. » Chaillot polarise les contraintes qui pèsent sur le théâtre tout entier, et ses contradictions. Une alternative se pose : faut-il jouer à tout prix et conforter alors la politique restrictive du gouvernement ? Faut-il refuser la situation, la bloquer, mais comment ? « Il n'est pas simple, souligne Planchon, de trouver un moyen de pression efficace. Une grève à la télévision finit par toucher directement le public. A l'Opéra, elle a un retentissement de prestige. A Villeurbanne ou aux Athévains, elle n'aurait aucun impact ; elle risquerait d'être suicidaire. D'autre part, une action commune est difficile à lancer. La solidarité existe, mais il faut savoir que tout, et depuis toujours, est organisé pour nous diviser, entre techniciens et acteurs, entre « riches » et « pauvres »...

A propos de Chaillot, en consultant préalablement les troupes qui devaient y venir et celles qui y sont, il est possible d'exposer en termes clairs la dégradation des conditions de travail, et donc la dégradation du travail dans la profession tout entière. Ce qui se passe sur scène intéresse sans doute davantage le public que ce qui aurait pu s'y passer. — C. G.

هكذا من الأصل

ARTS ET SPECTACLES

Théâtres

« LA DAME DE LA MER », d'Ibsen

Mariée depuis des années à un veuf, médecin de campagne, Ellida respire avec difficulté.

Elle devine pourquoi. Elle a connu avant ses noces un étranger, il était grand, il était beau, il sentait bon les embruns chauds, il avait les yeux verts le matin et bleus le soir; il arrivait des Amériques, il était marin, il avait tué son capitaine.

Avant de repartir sur le vieil océan il avait dit à Ellida : « *Je viendrai te rechercher.* »

— *Je te trouve l'air bien chiffonné, c'est ma faute,* dit le docteur à son épouse, *je n'aurais pas dû t'avouer quel paradis fut pour moi mon premier mariage.*

— *Non, mon loup,* dit Ellida, *ce n'est pas ta morte qui me fait passer des nuits blanches, c'est un beau marin, mon fiancé.*

Et elle lui révèle l'idylle.

« *Mais c'est moi qui avais fait l'autopsie du capitaine !* s'écrie le docteur. *Ton amant est un assassin ! Comment as-tu osé ?*

— *Il avait les mains si douces,* dit Ellida, *tu verras, il va venir me reprendre.* »

Le voici, en effet, qui pousse la porte du jardin, bouclé, bronzé nimbé d'or, magnifique.

« *Que voulez-vous, monsieur ?* dit le docteur.

— *Votre moitié,* dit le marin.

— *Pas question,* dit le docteur.

— *Oh ! mais si,* dit Ellida, *laisse-moi partir, j'aime la blanche écume, les phares, les tempêtes.*

— *C'est vrai,* dit le marin meurtrier [sortant de la poche intérieure de son suroît de ratine bleu un revolver d'ordonnance], *votre épouse a toujours préféré le grand large à la campagne, ne l'appelle-t-on pas la dame de la mer ?*

— *S'il en est ainsi* dit le docteur, *tu es libre.*

— *Ah !* s'écrie Ellida, *se jetant* au cou du docteur, *enfin libre ! Merci, mon amour, je suis à toi à tout jamais !* »

Elle se retourne vers le marin : « *Rejoignez votre steamer, vous n'êtes plus rien pour moi.* »

Exit le bel étranger. « *Voilà donc ce qui te manquait,* dit le *docteur, la liberté !* » — « *Oui,* dit Ellida, *comme tu m'as comprise !* » — « *Un médecin sait parfois établir une ordonnance* », dit, rose de finesse, le docteur.

Rideau.

Drame norvégien de Henrik Ibsen, *la Dame de la mer* est présentée par Jean-Louis Thamin dans une mise en scène rigide et dans un décor qui déborde de bouleaux et de nénuphars.

Michel Auclair, voûté, est le docteur. Silvia Monfort fiévreuse, joue Ellida.

Ce théâtre d'art et d'époque, plutôt curieux, suscite une gaieté intérieure, agréable par temps gris.

MICHEL COURNOT.

★ Nouveau Carré, 21 h.

Chaillot et la création

● « **Les troupes invitées n'accepteront pas que leur présence puisse être utilisée de quelque façon que ce soit contre la mission de création de Chaillot.** ». **Avec André-Louis Perinetti, Roger Planchon pour le T.N.P., Gabriel Garran pour le Théâtre de la Commune, Dominique Bourde pour les Athévains, François Joxe pour le Chantier-Théâtre — ces troupes assurent la programmation du Théâtre national de Chaillot pour 1977, — ont publié un communiqué commun dans lequel ils « exigent le retour de Chaillot, dès le prochain budget, à la fonction du Théâtre national défini dans ses statuts : favoriser le renouvellement des formes et des conditions de la création théâtrale contemporaine ».**

● **« Nous ne voulons pas nous substituer à ceux qui devaient travailler à Chaillot avant que son budget de création soit supprimé, mais nous voulons y maintenir une activité théâtrale. » La situation est telle : « Une institution sous séquestre », selon Perinetti, et selon Gabriel Garran : « Un garage dont la seule liberté est de choisir les véhicules qu'il abrite », que les troupes invitées doivent même assurer les frais des personnels d'accueil, de relation avec le public, de publicité. François Rochaix, directeur du Théâtre de Carouge de Genève, qui présente « Mère Courage » à Gémier, a exprimé sa solidarité. A l'exception de Roger Planchon — car la venue du T.N.P. était de toute façon prévue, — chacun a souligné l'intérêt que présentait la possibilité de jouer dans une salle qui garde son prestige.**

« De quoi s'agit-il ? demande Perinetti. Pourquoi exerce-t-on sur nous cette forme de censure ? Est-ce une question de personne, d'architecture, de structure administrative ? Je demande aux pouvoirs publics de répondre clairement. » Chaillot polarise les contraintes qui pèsent sur le théâtre tout entier, et ses contradictions. Une alternative se pose : faut-il jouer à tout prix et conforter alors la politique restrictive du gouvernement ? Faut-il refuser la situation, la bloquer, mais comment ? « Il n'est pas simple, souligne Planchon, de trouver un moyen de pression efficace. Une grève à la télévision finit par toucher directement le public. A l'Opéra, elle a un retentissement de prestige. A Villeurbanne ou aux Athévains, elle n'aurait aucun impact ; elle risquerait d'être suicidaire. D'autre part, une action commune est difficile à lancer. La solidarité existe, mais il faut savoir que tout, et depuis toujours, est organisé pour nous diviser, entre techniciens et acteurs, entre « riches » et « pauvres »...

A propos de Chaillot, en consultant préalablement les troupes qui devaient y venir et celles qui y sont, il est possible d'exposer en termes clairs la dégradation des conditions de travail, et donc la dégradation du travail dans la profession tout entière. Ce qui se passe sur scène intéresse sans doute davantage le public que ce qui aurait pu s'y passer. — C. G.

Livres

DANIEL GÉLIN : « Deux ou trois vies qui sont les miennes »

Encore un acteur qui se raconte : Daniel Gélin, cinquante-cinq ans. Dans le pêle-mêle un peu trop organisé — pour faire littéraire — de souvenirs et des réflexions sur la vocation et le métier, il livre de lui-même un *portrait mélancolique.*

Venu de Saint-Malo à Paris quelque temps avant la guerre, Daniel Gélin appartient à cette génération de comédiens (théâtre et cinéma) basculant entre deux mondes, qui a fait ses classes pendant les années noires de l'occupation et dans la « rage de vivre » du Paris d'après la libération.

Mais, beaucoup plus replié sur lui-même, Daniel Gélin s'attache surtout à ce jeune homme romantique et obstiné à réussir qu'il fut alors, et dont le personnage cinématographique fut révélé par Becker (*Rendez-vous de juillet, Edouard et Caroline*). Son union avec Danièle Delorme, leur bohème à Saint-Germain-des-Prés, leur montée parallèle vers le succès et la facilité, l'effritement de leur couple typique de cette génération, et, pour lui, la pratique désastreuse de la drogue dont il mit des années à se guérir, c'est le bilan lucide et légèrement amer d'une carrière au passé. Le récit s'arrête, en effet, à « la fin d'un certain romantisme ». Daniel Gélin s'est retourné sur sa jeunesse.

J. S.

★ Editions Julliard, 45 F.

Culture

Beaubourg et le programme commun

A quelques jours de l'inauguration par le président de la République du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, une offensive, actualisée et alimentée par la bataille pour la mairie de Paris, a été menée parallèlement, les 25 et 26 janvier, par les deux principaux partis signataires du programme commun.

Mardi 25 janvier, la fédération de Paris du parti communiste français donnait une conférence de presse présidée par M. Jacques Chambaz, membre du bureau politique et député de Paris, au cours de laquelle il fut annoncé que le groupe parlementaire communiste s'apprêtait à déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à modifier la loi du 3 janvier 1975 portant création du Centre Beaubourg. Cette proposition de loi aura pour but de garantir la nature non commerciale du centre et de démocratiser ses modes de direction et de gestion. « *Défendre les créateurs, l'existence d'outils culturels de premier plan, et lutter pour que tous puissent y avoir accès sont deux aspects du même combat* », a notamment déclaré M. Bernard Gibaud, membre de la direction fédérale.

La presse était à nouveau conviée le mercredi 26 janvier au siège du parti socialiste pour entendre M. Dominique Taddei, secrétaire national à l'action culturelle, entouré de MM. Georges Sarre, conseiller de Paris et candidat à la mairie de la capitale, Georges Fillioud, député de la Drôme et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, et Charles Josselin, député des Côtes-du-Nord et rapporteur spécial de la commission des finances. M. Taddei a présenté le long rapport sur « *les socialistes et Beaubourg* » rédigé par le secrétariat national à l'action culturelle du P.S. et adopté par le bureau exécutif de ce parti, en précisant d'emblée qu'il n'appartenait pas à une instance politique d'intervenir dans un débat esthétique ni de dire si Beaubourg était « *beau ou laid* ». « *Il n'y aura pas de jdanovisme social-démocrate* », a promis M. Taddei, avant de déclarer que le Centre Pompidou représentait « *le type même de la fausse bonne idée* » qui, sous prétexte de « *pluridisciplinarité* », allait aboutir à la « *coexistence forcée* » d'organismes que tout oppose.

« *L'IRCAM doit être sorti de Beaubourg,* a dit notamment M. Taddei, *et son financement repensé en fonction d'une redéfinition de l'ensemble de la politique musicale en France.* » « *On veut faire de l'action culturelle à Beaubourg,* a-t-il ajouté, *alors créons un département spécial, qui devienne une maison de la culture aux dimensions de Paris, travaillant en liaison avec les quartiers de la capitale et les centres d'action culturelle de la région parisienne.* » Enfin, M. Taddei s'en est pris au « *luxe insolent* » des invitations lancées pour l'inauguration, « *véritable provocation* », selon lui, par rapport aux difficultés financières que connaissent actuellement les centres culturels de province.

***

Sur le même thème, l'union des syndicats F.O. de la région parisienne vient d'adresser une lettre au secrétaire d'Etat à la culture pour regretter que « *les travailleurs de Paris et de sa région n'aient pas été conviés à l'inauguration, le 31 janvier, du Centre Georges-Pompidou* ». L'union des syndicats F.O. estime que la « *discrimination* » dont les organisations de travailleurs font l'objet « *est peut-être une bonne chose si l'on considère que les responsables syndicaux ont peu de goût pour les mondanités* », mais qu'il peut sembler curieux que « *parmi les trois mille invités ne figurent pas les représentants qualifiés du milieu du travail* ».

ANNE REY.

MODE

Printemps au jardin imaginaire

GUY LAROCHE fête les vingt ans de sa maison avec une collection « Perrette et le pot-au-lait » à buste menu, jupe ample et taille corsetée de lanières de peau multicolores. Des chapeaux à rubans, des fichus et des tabliers complètent cette image romantique et rustique. Il utilise beaucoup de coton et de soie brodés de fleurs au point de croix en tons pastels. Ces thèmes se retrouvent en robes de dîner et du soir à blouse de mousseline brodée et jupe paysanne en taffetas bicolore, au corsage souligné d'un cache-cœur ou d'un grand tablier.

YVES SAINT-LAURENT, dans une collection féerique, nous entraîne « A la recherche du temps perdu ». Ses blouses à collerettes hautes nouées autour du cou sont merveilleuses de féminité, comme d'ailleurs les encolures de Colombine qui dégagent le cou. Tous les *personnages proustiens s'y retrouvent* : la duchesse de Guermantes, en robe du soir de taffetas à manches gigot et grande jupe gonflée de volants ; quelques turqueries empruntées aux *tenues d'intérieur de Swann* ; enfin, la délicieuse atmosphère « à l'ombre des jeunes filles en fleurs » avec des robes blanches dénudant les épaules, à grandes manches et jupes à volants, en crêpe Georgette orné de guipures, aux chignons adoucis de rubans et de fleurs.

Nous avons déjà parlé des détails de travail d'atelier, très importants dans la mode de printemps. Saint-Laurent ajuste ses corsages par des effets de smocks, de nervures, de plis et de coulissage. Ses jupes s'envolent en bandes découpées, légèrement froncées, ou sont soulignées de bandes ruchées à la taille ou à la hauteur du genou.

Mis à part quelques robes courtes d'écuyère de cirque à la Gavarni, tous ces modèles sont au mollet ou au-dessus de la cheville, les jambes n'apparaissant généreusement qu'en transparences de mousseline de soie fleurie ou à dessins persans.

Mais, à côté de Proust, il y a le voyage, avec de superbes robes en taffetas lamé multicolore ou uni, aux corsages audacieusement décolletés en camisoles, très carnaval à Rio.

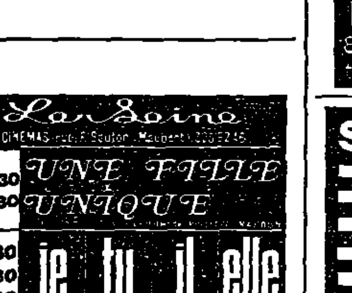
Gérard Pipart, chez NINA RICCI, joue un style pur et dépouillé avec des vêtements simples dans lesquels il fait bon vivre. A la place de manteaux et de tailleurs, il propose des ensembles à veste droite trois quarts de tons naturels pour le jour, de jolies robes d'après-midi en crêpe de Chine uni ou imprimé, à taille haute, encolure arrondie, les manches entonnoirs : des robes « princesse » pour le soir frôlent le corps à partir de soutiens-gorge drapés, pailletés ou perlés de tons très doux.

PIERRE BALMAIN travaille le plissé avec subtilité pour animer et contrôler l'ampleur de sa silhouette, destinée à la femme jeune et dynamique, prête à prendre l'avion pour New-York ou Tokyo. En prévision de ces changements de climat, il propose des tenues de voyage en flanelle blanche sous des tuniques d'astrakan Swakara, de ton chameau. Toujours dans cette gamme naturelle, il assortit des deux-pièces de shantung ou de jersey de soie à des manteaux de vison Saga. Ses ensembles bicolores, à base de marine et de rouge ou de blanc, sont taillés en vestes écourtées à la pointe de la hanche et des jupes au genou qui virevoltent aux mouvements.

Les robes du soir de Balmain sont romantiques et champêtres, en cotons noirs brodés, fleuris, en organdis et mousselines imprimés, noires ou blanches, aux corsages pailletés ou perlés, toujours élégantes et raffinées.

NATHALIE MONT-SERVAN.

RICCI. — Ensemble de jour en camaïeu de beige, à tee-shirt, blouse rayée et veste en shantung de Taroni sur une jupe plissée de Fournier.
LAROCHE. — Ensemble de « flâneur » à chemise paysanne écossaise sous un gilet de toile bleu acier, une ceinture nouée basque et un pantalon corsaire en toile de même ton.
BALMAIN. — Blouse et jupe en mousseline de soie bleue et blanche sous un gilet assorti sans manches, dans un tissu de Pétillault.
SAINT-LAURENT. — Robe en crêpe Georgette blanc d'Abraham, ourlée de guipure, nouée à la taille en rubans aurore et vert d'eau, tous repris par les fleurs du chignon et le collier de chien à camée.







ARTS ET SPECTACLES

Cinéma

« LA MARCHE TRIOMPHALE », *de Marco Bellochio*

Marco Bellochio continue de régler ses comptes avec son passé de jeune bourgeois italien. Après s'en être pris au milieu familial dans lequel il fut élevé *(les Poings dans les poches)* et à l'éducation religieuse qu'il reçut *(Au nom du père)*, il s'attaque aujourd'hui à cette institution civique qu'est le service militaire.

Bellochio est trop intelligent (et trop ambitieux) pour se limiter à une dénonciation anecdotique des mœurs de la caserne. Certes il rend compte de la sottise ou de la cruauté de certains exercices et de certaines brimades, de ce droit au sadisme que confère dans un monde hiérarchisé jusqu'à l'absurde toute parcelle d'autorité. Mais les humiliations et les sévices dont souffrent les soldats ne sont pour lui que les signes extérieurs d'un danger et d'un scandale beaucoup plus graves. En fait, le crime majeur dont Bellochio accuse l'armée est d'être (comme l'est dans une perspective religieuse le collège) une entreprise de castration, de destruction de la personnalité humaine. Beaucoup plus qu'école de discipline, l'armée (affirme-t-il) est école de servilité. Elle transforme, modèle, façonne les individus pour les rendre conformes à un modèle stéréotypé. Fabriquant des robots, et par-là même des apprentis esclaves, figée dans ses privilèges, elle reste un appareil à caractère « fasciste ».

Tel apparaît le propos de Bellochio, du moins dans la première partie du film. Propos qu'illustre la métamorphose de son héros, le soldat Passeri, un garçon frais émoulu de l'université, timide, maladroit, sensible, que sa « qualité » même voue aux pires misères. Méprisé par ses camarades, devenu la bête noire des caporaux et des adjudants, Passeri ne pense qu'à se faire réformer. Et puis, voilà qu'un jour il est convoqué dans le bureau du capitaine Asciutto, un officier impitoyable dont nous avons appris qu'il va lui apprendre à être un « homme ». Il l'insulte, le roue de coups, l'oblige à se battre. La « leçon » porte ses fruits. Passeri sort miraculeusement guéri (et aguerri) du bureau du capitaine. Non seulement, désormais, il saura se défendre, mais il est prêt à toutes les compromissions, à tous les dévouements. Si bien que lorsque Asciutto lui confie la mission de surveiller les allées et venues de Rosanna, sa jeune épouse, il accepte sans sourciller ce rôle de détective privé.

Parvenu à ce point du récit, Bellochio semblait avoir trouvé, dans les rapports « névrotiques » entre Passeri et le capitaine, une situation qui « collait » parfaitement au sujet et qui était riche en possibilités dramatiques. Il ne lui restait qu'à développer cette situation et à nous en montrer les conséquences (dans une première version de *la Marche triomphale*, le cinéaste avait d'ailleurs prévu une scène où Asciutto ordonnait aux soldats de tirer sur un cortège de non-violents. Personne n'exécutait l'ordre, sauf Passeri...) Curieusement Bellochio a suivi une autre voie. Déplaçant le centre d'intérêt du film, il a préféré donner une soudaine importance au personnage de Rosanna qui, par ennui et haine de son mari, vole dans les magasins, batifole avec un parachutiste et, finalement, tombe dans les bras de Passeri.

Tout cela que le réalisateur raconte longuement nous laisse indifférents. Certes, on voit bien qu'à ses yeux Rosanna symbolise la liberté, l'insoumission, le refus de céder à la force et à l'ordre établi, qu'elle est très exactement le contraire de ce que Passeri est en train de devenir. Mais, en dépit du talent de Miou Miou, la branche se raccorde mal au tronc. Déjà, dans *Au nom du père*, Bellochio opérait un changement de registre similaire ; du moins glissait-il alors du réalisme à une sorte d'onirisme qui élargissait le récit. Ici, au contraire, nous assistons à un appauvrissement du thème original et presque à sa disparition. De péripéties en péripéties, le film s'enlise dans les sables d'un banal mélodrame conjugal.

On retiendra de cette *Marche triomphale* — où Franco Nero joue le rôle du capitaine et Michele Placido celui du soldat — la puissance de la première partie et quelques scènes menées avec une furie et une hargne qui prouvent que le réalisateur des *Poings dans les poches* n'a rien perdu de son tempérament. Dommage que Bellochio-scénariste ait trahi Bellochio-cinéaste. Après un départ foudroyant, *la Marche triomphale* aboutit à un cul-de-sac.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir « les films nouveaux ».

■ Le producteur-réalisateur Laurence Merrick, auteur du documentaire « Manson », filmé lors du procès des meurtriers de Sharon Tate, a été assassiné, le 26 janvier, dans les couloirs de l'école de cinéma qu'il dirige, à Hollywood. Il était âgé de cinquante ans.

■ La Maison de la culture de Rennes organise du 1er au 6 février une Semaine de la chanson latino-américaine. Elle réunira quinze chanteurs et groupes, parmi lesquels Paco Ibanez, le cuarteto Cedron et Atahualpa Yupanqui.

Variétés

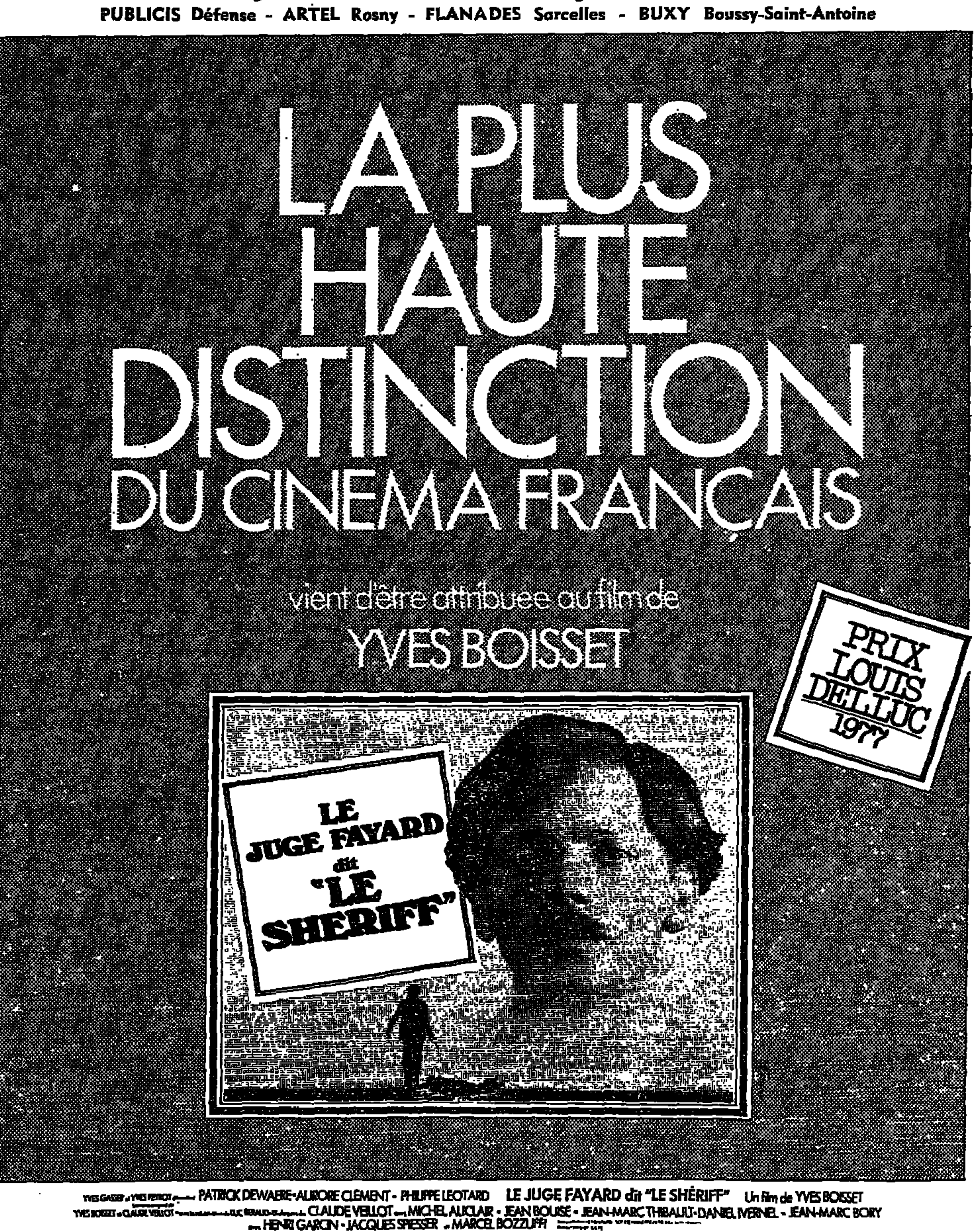
JULOS BEAUCARNE

Le passage au Théâtre de la Ville marque, semble-t-il, une étape importante dans la drôle de vie de Julos Beaucarne. Ce Wallon de quarante ans tout juste a le corps trapu d'un paysan, une bonne gueule, un bon sourire et une énergie douce qu'expriment ses chansons. Il a longtemps chanté de village en village, de fête en veillée, recherchant constamment une complicité intérieure avec les gens, ceux de rencontre et ceux venus là pour l'écouter.

Beaucarne chante des chansons qui « *font des confidences qu'on n'entend qu'à demi-mot* », qui sont écrites très simplement, avec pudeur et une certaine finesse, avec la sensibilité d'un vrai musicien et le cœur d'un poète. Beaucarne se glisse dans le vent léger et chante la nature. Et puis il devient tendre et ironique, mélancolique et plein d'émotion contenue, ne s'attarde que le temps d'une chanson pudique aux coups bas de la vie. Il y a aussi chez Beaucarne un refus de tout ce qui vous empêche de vivre dans un milieu naturel, il y a des moments de révolte — même si on peut lui reprocher de manquer un peu trop de mordant, d'agressivité, — il y a cependant l'espérance qui s'impose, puisqu'il faut bien que la vie change.

Le côté naïf et intimiste de Beaucarne, qui s'était affermi dans les multiples petits lieux, bistrots et « boites » où il a chanté depuis plus de dix ans, passe admirablement dans l'immense salle plutôt froide du Théâtre de la Ville. Et incontestablement, Julos Beaucarne s'affirme et s'impose. On souhaiterait sans doute que ses orchestrations soient plus travaillées et, sans détruire quoi que ce soit, portent plus une voix qui manque de force. — C. F.

★ Théâtre de la Ville, 28, 29 et 31 janvier.





SPECTACLES

théâtres

La grève décidée dans la fonction publique entraîne la suppression de certains spectacles, ceux notamment des salles subventionnées et municipales, à l'exception du Châtelet (Volga, à 20 h. 30) et du Théâtre de la Ville (Julos Beaucarne, à 18 h. 30).

Les théâtres de Paris

Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : l'Ecole des cocottes.
Atelier, 21 h. : le Bain de vapeur.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : La jeune lune tient la vieille lune toute une nuit dans ses bras.
Centre culturel du Marais, 20 h. : Surfaces.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers zoiseaux.
Edouard-VII, 21 h. : Amphitryon 38.
Espace Cardin, 21 h. : Freaks Society.
Fontaine, 21 h. : Grandeur et misère de Marcel Barju.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : les Amoureux ; 18 h. 30 : le Mime Janusz.
Gymnase-Marie-Bell, 21 h. : Une aspirine pour deux.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : Pour 100 briques, t'as plus rien maintenant.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Mathurins, 20 h. 45 : les Mains sales.
Michel, 21 h. 10 : Joyeux anniversaire.
Michodière, 20 h. 45 : Acapulco, Madame.
Moderne, 21 h. : Qui est qui ?
Montparnasse, 20 h 30 : Même heure, l'année prochaine.
Mouffetard, 20 h. 30 : Oraison.
Musée des arts et traditions populaires, 20 h. 30 : Au cœur de la rose.
Œuvre, 20 h. 45 : le Scénario.
Le Palace, 21 h. : le Rêve d'un homme ridicule (Pip Simmons).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 45 : la Reine de la nuit.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Isaac et la Sage-Femme.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : la Dispute.
Récamier, 20 h. 30 : Chatterton.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Lucienne et le Boucher.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : la Fausse Suivante.
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre, 21 h. : Deux. — Grand Théâtre, 21 h. : Fantasio. — La Galerie, 21 h. : la Paix.
Théâtre du Manitout, 18 h. : la Vitromagie.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : Electre.
Théâtre Oblique, 21 h. : le Zoulou.
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Equus. — Petite salle, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Hier dans la nuit de Zelda.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : le Pavé de l'ours ; le Tombeau d'Achille.
Tristan-Bernard, 20 h. 30 : Antoine et Cléopâtre.

Les théâtres de banlieue

Boulogne, T. B. B., 20 h. 30 : Bernard Haller.
Champigny, Centre municipal d'animation G.-Philipe, 21 h. : Jour après jour, fenêtre après fenêtre.
Choisy-le-Roi, Théâtre Paul-Eluard, 21 h. : Tri Yan.
Courbevoie, Maison pour tous, 21 h. : Joint Récital (Brahms, Prokofiev).
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : les Paysans.
Ivry, Studio, 21 h. : Martin Eden.
Meudon, Centre culturel, 21 h. : John Littleton et Paola d'Alba.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 21 h. : le Songe d'une nuit d'été.
Sartrouville, Théâtre, 21 h. : la Mort blanche.
Versailles, Théâtre Montansier, 21 h. : le Misanthrope.
Villejuif, Théâtre Romain-Rolland, 21 h. : Ivanov.
Vitry, Théâtre Jean-Vilar, 21 h. : l'Amant militaire.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : la Collection ; 22 h. 15 : Emmanuelle ; 23 h. 30 : Solo pour Vania.
Les Blancs-Manteaux, 20 h. : Romain Bouteille (dernière) ; 21 h. : Jean Bois ; 22 h. 30 : C'est la surprise.
Café d'Edgar, 21 h. : le Désert rose ; 22 h. 30 : Côté cour, coté en Bourse. — II, 20 h. 30 : Nous chantons, ne vous déplaise ; 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 15 : Topiques.
Au Coupe-Chou, 22 h. : Pourquoi pas moi ? ; 23 h. 30 : Bruno Garcin.
La Cour des Miracles, 20 h. 30 : Alex Métayer ; 22 h. : les Mirabelles.
Dix-Heures, 22 h. : Tecca et Ricardo.
Le Fanal, 20 h. : le Président.
Palace, 22 h. 30 : Just a quick sweet dream.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : J.-C. Montella ; 23 h. : Jess.
Le Sélénite, 20 h. 30 : Une maille à l'endroit... une maille à l'envers ; 23 h. 30 : Eh ! Mec. — II, 21 h. : C'est très important ; 22 h. 30 : Jeanne au boucher ; 24 h. : les Hommes-Loups.
Le Splendid, 20 h. 45 : Prissons sur le secteur ; 22 h. 15 : le Pot de terre contre le Pot de vin.
Théâtre du Marais, 22 h. 30 : Jeanne d'Arc et ses copines.
La Veuve Pichard, 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 22 h. 15 : la Revanche de Louis XI.
La Vieille Grille, salle 1, 20 h. 30 : Orchidée ; 21 h 15 : Handicap ; 22 h. 30 : Michel Bulher. — Salle 2, 22 h. 30 : Martin Saint-Pierre.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R.P.R. ou Le nouveau-né a une grande barbe...
Deux-Anes, 21 h. : Marianne, ne vois-tu rien venir ?

Le music-hall

Bobino, 20 h. 30 : Georges Brassens.
Casino de Paris, 20 h. 30 : Parisline.
Concert Mayol, 21 h. 15 : Bouquet de nus.
Olympia, 21 h. : Johnny Mathis.
Palais des sports, 20 h. 30 : Julien Clerc.
Renaissance, 21 h. : Guy Bedos.

Les concerts

Arts-Hébertot, 18 h. 30 : Cl. Kahn, piano (Chopin).
Porte de la Suisse, 17 h. et 20 h. : Inspiration 77.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 27 janvier

Cité universitaire, 20 h. 30 : J. Lechner, piano (Beethoven, Scriabine, Chopin, Schumann, Liszt).
Eglise des Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Formation de chambre du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. J. Jouineau (Pergolèse, Marcello).
Palais des congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, avec J.-B. Pommier (Beethoven).
Théâtre des Champs-Elysées, 21 h. : Orchestre de Lucerne, dir. R. Baumgartner, avec G. Poulet, violon (Bach, Mozart).
Eglise anglaise, 20 h. 30 : M.-Cl. Alain, orgue (Bach).

Musée d'art moderne, ARC 2, 20 h. 30 : F. Cahen.
Faculté d'Assas, 20 h. 30 : Champion Jack Dupree et Charles Brutus Mac Clay.
Mouffetard, 22 h. 30 : G. Marais, F. Mechali, J. Rondreux.
Riverbop Jazz Club, 22 h. : Philly Joe Jones Quartet, Ch. Bowen, G. Singer, J. Vidal.

Jazz, pop' et rock

Le Palace, 19 h. : Django Edwards and Friend Road Show.
Stadium, 21 h. : Archie Shepp.

Les comédies musicales

Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : la Belle Hélène.
Marigny, 21 h. : Nini la Chance.

La danse

Centre américain, 21 h. : Ballet Kwezo.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Carrousel, de H. King ; 18 h. 30 : Cinéastes de la liberté (Grèce) ; 20 h. 30 : Milieu du monde, d'A. Tanner ; 22 h. 30 : les Contes de la lune vague après la pluie, de K. Mizoguchi.

Les exclusivités

L'AFFICHE ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40)
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It.), v.o. : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
L'AGE DE CRISTAL (A.), v.o. : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
L'AILE OU LA CUISSE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Montréal-Club, 18e (607-16-21)
ALICE OU LA DERNIERE FUGUE (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
AMBULANCES TOUS RISQUES (A.), v.o. : Biarritz, 8e (723-69-23).
L'APPRENTI SALAUD... POUR RIRE (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Caravelle, 18e (387-50-70) ; Victor-Hugo 16e (727-49-75).
BAROCCO (Fr.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
BARRY LYNDON (Ang.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE BERCEAU DE CRISTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It.), v.o. Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33), Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet-Bastille 11e (357-90-81).
LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIM'S (Fr.) : Paris 8e, (359-53-99) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
COCORICO, MONSIEUR POULET (Fr.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Haussmann, 9e (770-47-55), Olympic, 14e (542-67-42)
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) La Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Arlequin, 6e (548-62-25) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33)
LE DESERT DES TARTARES (Fr.) Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 5e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96)
EDVARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE (A., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; v.f. : Balzac, 8e (359-52-70)
ERIC TABARLY ET LES AUTRES (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62)
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
FACE A FACE (Suéd., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
FRANCE, MERE PATRIE (Fr.) : Jean-Renoir 9e (874-40-75).
LE GANG (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.) : Noctambules, 5e (033-42-34)
LE GRAND ESCOGRIFFE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88)
L'HEROINE DU TRIANGLE D'OR (Fr.) La Clef, 5e (337-90-90)
JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Suiss.) Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42)
LE JOUET (Fr.), Impérial, 2e (742-72-52), Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Murat, 16e (288-99-75).
LE JOUR DE GLOIRE (Fr.), Omnia, 2e (233-39-36), Marbeuf, 8e (225-47-19), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02)
LE JUGE FAYARD DIT « LE SHERIFF » (Fr.), Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Magic-Convention, 15e (828-20-64).

Les films nouveaux

LA MARCHE TRIOMPHALE, film italien de Marco Bellocchio, v.o. : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Nations, 12e (343-04-67), Fauvettes, 13e (331-56-86), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA PETITE FILLE AU BOUT DU CHEMIN, film franco-canadien de Nicolas Gessner v. Ang. : Dragon, 6e (548-54-74), Saint-Michel, 6e (326-79-17), Concorde, 8e (359-92-84), Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Lumière, 9e (770-84-64), Les Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA ROSE ET LA FLECHE, film anglais de Richard Lester, v.o. : Paramount-Champs-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Rotonde, 6e (633-08-22), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE PRETE-NOM, film américain de Martin Ritt, v.o. Saint-Germain-Village 5e (633-87-59), Panthéon, 5e (033-15-04), France-Elysées, 8e (723-71-11), Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; v.f. : Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
UNE FILLE COUSUE DE FIL BLANC, film français de Michel Lang : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Paramount-Odéon 6e (325-71-08), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan 19e (206-71-33).
L'AIGLE S'EST ENVOLE, film américain de John Sturges v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75)

KING KONG (A., v.f.) : George V, 8e (225-41-46), Secrétan, 19e (206-71-33), Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
L'APPAT (Fr.-All.), A.B.C., 2e (236-55-54), Mercury, 8e (225-75-90), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LACHE-MOI LES BASKETS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Marignan, 8e (359-92-82), Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Maxéville, 9e (770-72-86), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Diderot, 12e (343-19-29), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MAMAN KUSTERS S'EN VA AU CIEL (All., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25)
1900 (1re partie) (**) (It., v.o.) : Grands Augustins, 6e (633-22-13) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32)
1900 (2e partie) (**) (It., v.o.) : Styx 5e (633-08-40), Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. Les Templiers, 3e (272-94-56), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
MOI, PIERRE RIVIERE... (Fr.), Studio Logos, 5e (633-26-42)
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche-St-Germain, 6e (633-10-82)
LA PREMIERE FOIS (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Biarritz, 8e (723-69-23).
RAID SUR ENTEBBE (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Balzac, 8e (359-52-70), Helder, 9e (770-11-24), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70), Secrétan, 19e (206-71-33).
LES RESCAPES DU FUTUR (A. v.f.) Capri, 2e (508-11-69), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), les Images, 18e (522-47-94).
SALO (It., v.o.) (**) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
SANTHALA, NAISSANCE (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 23 h.
SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Marais, 4e (278-47-86)
SUNDAY TOO FAR AWAY (Austr., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
SURVIVRE (Mex., v.f.) (*) : Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Mistral, 14e (539-52-43).
THE MARATHON MAN (A., v.o.) Quartier Latin, 5e (326-84-65), Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Maxéville, 9e (770-72-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
TODO MODO (It., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52), Bonaparte, 6e (326-12-12), Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Biarritz, 8e (723-69-23)
UNE FEMME A SA FENETRE (Fr.) : Les Templiers, 3e (272-94-56), Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
UN ELEPHANT, ÇA TROMPE ENORMEMENT (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99), Maxéville, 9e (770-72-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
UN MARI, C'EST UN MARI (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Bretagne, 6e (222-57-97), Haussmann, 9e (770-47-55).
VIOL ET CHATIMENT (A., v.o.) (**) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

Les grandes reprises

ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Napoléon, 17e (380-41-46).
BROADWAY MELODIES (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (551-04-55) (sauf mardi).
CHANTONS SOUS LA PLUIE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LE CONFORMISTE (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
LE FANFARON (It., v.o.) : A. Bazin, 13e (337-74-39) Dim. à mardi.
FIVE EASY PIECES (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sauf mardi).
IL N'Y A PAS DE FUMEE SANS FEU (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Marbeuf, 8e (225-47-19), Caméo, 9e (770-20-89), Liberté, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33)
LE LOCATAIRE (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) H. sp.
LA MARIEE ETAIT EN NOIR (Fr.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
LES MONSTRES (It., v.o.) : André Bazin, 13e (337-74-39), Mer. à Sam.
LA MELODIE DU BONHEUR (A., v.o.) : Royal-Villiers, 17e (924-78-31).
METROPOLIS (A.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
MY FAIR LADY (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LA PARTY (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. sp.
PRIMA DELLA REVOLUZIONE (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). H. sp.
TOMMY (Ang., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
VIVRE SA VIE (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). H. sp.

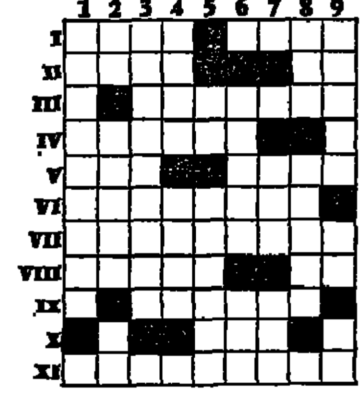
Les festivals

CINEMA TCHECOSLOVAQUE (v.o.), Galeries nationales du Grand Palais (salle 404), 18 h. 30 et 21 h. : Une grande nuit, un grand jour.
DUSTIN HOFFMAN (v.o.) Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h 30 (ven. à 24 h.) Little Big Man ; 16 h 15 John and Mary ; 20 h. 15 Macadam Cow-Boy ; 22 h. 15 : les Chiens de paille.
CINEMA FRANÇAIS, La Pagode, 7e (705-12-15) : Pauline s'en va.
PASOLINI/RISI (v.o.), Studio des Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : Moi, la femme ; 14 45 : l'Evangile selon saint Matthieu ; 17 h. : le Fanfaron ; 19 h. : Une poule, un train... et quelques monstres ; 21 h. : le Décaméron ; 23 h. : les Contes des Mille et Une Nuits.
L'AMERIQUE VUE PAR FRED WISEMAN (v.o.), Le Marais, 4e (278-47-86) : High School.
TEX AVERY (v.o.), Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).
VINGT PORTRAITS DE FEMMES, LES REVOLTEES (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Isadora.
LES NUITS ROUGES DE HARLEM (v.o.), Olympic, 14e, sam. de 24 h. à l'aube.
HOMMAGE A STEVE DWOSKIN (v.o.) : Olympic, 14e : Central Bazaar.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) : Mado.
FRED ASTAIRE (v.o.), Studio Marigny, 8e (225-20-74) : Swing Time.
JAZZ A NEWPORT (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78)
FILMS MUSICAUX (v.o.), Vidéostone, 6e (325-60-34) : Around the Stones.

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 671



HORIZONTALEMENT

I. Vit le terme douloureux d'une existence largement remplie ; Golfe. — II. Il est rare et pourtant on le rencontre partout ; Faisait transpirer le fellah. — III. Pas étonnant qu'ils s'éventent quand ils transpirent ! — IV. Preuve frappante d'un évident souci de correction. — V. S'épanouit en de lointains vergers ; Poids lourds. — VI. Rend beaucoup en absorbant très peu. — VII. Sa fidélité peut séduire. — VIII. Ville étrangère ; Participe. — IX. A peut-être figuré dans le « Who's Who » de l'époque. — X. Cruelle. — XI. Pour lui, il n'y a que la foi qui sauve.

VERTICALEMENT

1. Aboutit à un épuisement total après plusieurs saignées. — 2. Fin de participe ; Vide non comblé par la nature ; Bruit. — 3. Menait sans doute tout à la baguette. — 4. Utile au forgeron ; Reviennent périodiquement. — 5. Démontre ; Logeait. — 6. Accepta ; Tissu. — 7. Se déplacera dans un certain sens ; Proche d'un métier. — 8. Y compris la caisse ; Dans la Gironde. — 9. Dépôts de fonds ; Peut s'appliquer à un propriétaire ; Etui protecteur.

Solution du problème n° 1 670

Horizontalement

I. Isaac ; Lac. — II. Sidérées. — III. El ; Pauses. — IV. Ee ; Ictère. — V. Non. — VI. Actualité. — VII. Reis ; Areg. — VIII. Evita. — IX. Eve ; Œsel. — X. Sol ; En. — XI. Ru ; Remets.

Verticalement

1. Isée ; Ardeur. — 2. Silence. — 3. Ad ; Otites. — 4. Aepinus ; Or. — 5. Crac ; Eole. — 6. Eut ; Lave. — 7. Lèse ; Irisée. — 8. Aser ; Tètent. — 9. Sénégal.

GUY BROUTY.

Bulletin d'enneigement

Renseignements communiqués par le Comité des stations françaises de sports d'hiver et les offices nationaux étrangers de tourisme.

Le premier nombre indique l'épaisseur de la neige au bas des pistes ouvertes ; le deuxième indique l'épaisseur de la neige en haut des pistes ouvertes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 160-420 ; Autrans : 5-80 ; Bellecombe-Crest-Voland : 80-140 ; Bourg-Saint-Maurice-Les Arcs : 95-140 ; Chamonix : 50-400 ; Chapelle-d'Abondance : 50-130 ; Chatel : 90-300 ; La Clusaz : 100-200 ; Combloux : 50-200 ; Les Contamines-Montjoie : 60-250 ; Le Corbier : 40-130 ; Courchevel : 55-130 ; Les Deux-Alpes : 70-350 ; Flaine : 80-200 ; Flumet-Praz-sur-Arly : 100-150 ; Les Gets : 80-150 ; Grand-Bornand : 50-200 ; Les Houches : 30-110 ; Megève : 90-160 ; Les Menuires-Val-Thorens : 52-200 ; Méribel : 75-175 ; Morzine-Avoriaz : 80-270 ; La Plagne : 130-190 ; Pralognan : 80-100 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 30-160 ; Samoëns : 90-255 ; Thollon-les-Mémises : 60-100 ; Tignes : 110-170 ; Val-Cenis : 35-170 ; Val-d'Isère : 140-240 ; Valloire : 40-100 ; Villard-de-Lans : 0-160.

ALPES DU SUD

Auron : 150-350 ; Isola-2000 : 255-390 ; Montgenèvre : 150-260 ; Orcières-Merlette : 150-300 ; Pra-Loup : 100-300 ; Le Sauze : 60-350 ; Valberg : 120-200 ; Vars : 125-195.

PYRENEES

Ax-les-Thermes : 20-95 ; Cauterets-Lys : 50-180 ; Font-Romeu : 70-100 ; Gourette-les-Eaux-Bonnes : 40-250 ; La Mongie : 60-180 ; Saint-Lary-Soulan : 25-85 ; Les Angles : 40-130.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 40-100 ; Super-Besse : 40-100 ; Super-Lioran : 40-80.

JURA

Métabief : 35-60 ; Les Rousses : 30-120.

VOSGES

Gérardmer : 20-80.

★ Horloge des neiges : 874-03-59

ALLEMAGNE

Alpes bavaroises. — Bayrischzell-Sudelfeld : 50-140 ; Garmisch-Zugspitzplatt : 60-280 ; Oberstdorf-Nebelhorn : 80-150.

Forêt-Noire. — Feldberg : 120 ; Schönwald-Schonach : 80.

AUTRICHE

Salzbourg. — Badgastein : 20-120 ; Zell-am-See : 60-140.

Voralberg. — Gargellen : 70-120 ; Lech/Arlberg : 80-110 ; Zürs/Arlberg : 95-130.

Tyrol. — Fulpmes : 60-170 ; Igls : 20-70 ; Ischgl : 70-150 ; Kitzbühel : 50-130 ; Obergurgl : 150-180 ; St-Anton-am-Arlberg : 70-210 ; Seefeld : 60-135 ; Sölden : 80-200.

SUISSE

Région du Léman. — Villars : 50-150.

Valais. — Zermatt : 50-100.

Oberland bernois : Wengen/Kl.-Scheidegg : 40-90.

Grisons, Engadine. — Arosa : 90-110 ; Davos : 65-140 ; St-Moritz : 65-150.

Météorologie

Par suite de la grève des personnels de la météorologie, nous ne sommes pas en mesure de publier de bulletin sur l'évolution du temps.

Santé

● *Le ministère de la santé* organise un concours pour le recrutement de vingt-huit médecins inspecteurs (dix-sept par concours externe et quatre par concours sur titres).

Les candidatures sont à adresser, avant le 31 janvier, au ministère de la santé, division du recrutement et de la formation permanente, bureau R.F.1, 1, place Fontenoy 75007 Paris.

Jeunesse

● *Un stage d'initiation à la fonction d'informateur de jeunes* aura lieu à l'Institut national d'éducation populaire (INEP) du 31 janvier au 5 février. Il est destiné à toutes les personnes appelées à informer les jeunes dans les centres d'information, les services municipaux, les associations à caractère socio-éducatif, etc. La participation financière est de 134 F. Une partie des frais de déplacement pourra être remboursée.

★ Institut national d'éducation populaire (INEP), 11, rue Willy-Blumenthal, 78160 Marly-le-Roi, tél. 958-41-97.

Immobilier

● *Un mémento de l'immobilier.* — L'annuaire général immobilier (quatorzième édition) publie une liste remise à jour de professionnels (agents immobiliers, constructeurs-promoteurs, marchands de biens, etc.) et présente des analyses pratiques de textes législatifs ou de procédure : plans d'urbanisme, permis de construire, fiscalité immobilière, par exemple.

★ En vente chez l'éditeur : E.N.P.O., 22, rue Saint-Augustin, 75002 Paris. 139,34 F. port compris.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 27 janvier 1977 :

DES DECRETS

● Autorisant l'attribution d'une prime d'incitation à la création d'emploi jusqu'au 31 décembre 1977 ;

● Modifiant le décret n° 76-289 du 31 mars 1976 relatif au contrat emploi-formation.

Le *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 26 janvier publie des arrêtés portant attribution de la médaille d'honneur du travail et de la médaille de la famille française.

loterie nationale — Liste officielle des sommes à payer, tous cumuls compris, aux billets entiers

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER (F.)
1	431	tous groupes	200
	341	tous groupes	500
	6 531	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	7 561	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	40 281	tous groupes	5 000
	31 511	groupe 5	100 000
		autres groupes	10 000
2	682	tous groupes	200
	40 282	tous groupes	5 000
3	113	tous groupes	400
	423	tous groupes	500
	2 493	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	6 513	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	6 993	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	7 753	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	9 563	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	40 283	tous groupes	5 000
4	574	tous groupes	200
	3 924	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	9 094	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	40 284	tous groupes	5 000
5	5	tous groupes	50
	05	tous groupes	150
	95	tous groupes	150
	1 335	groupe 2	5 050
		autres groupes	550
	4 645	groupe 5	5 050
		autres groupes	550
	6 165	groupe 3	5 050
		autres groupes	550
	9 825	groupe 3	5 050
		autres groupes	550
	40 285	tous groupes	5 050
	93 585	groupe 3	100 050
		autres groupes	10 050
6	76	tous groupes	100
	906	tous groupes	200
	5 816	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	40 286	tous groupes	5 000
	79 826	groupe 3	100 000
		autres groupes	10 000
7	7	tous groupes	50
	387	tous groupes	250
	1 247	groupe 3	5 050
		autres groupes	550
	1 477	groupe 4	5 050
		autres groupes	550
	3 667	groupe 4	5 050
		autres groupes	550
	3 937	groupe 2	5 050
		autres groupes	550
	8 157	groupe 2	5 050
		autres groupes	550
	40 287	tous groupes	5 050
	13 087	groupe 2	100 050
		autres groupes	10 050
8	28	tous groupes	100
	0 628	groupe 1	5 100
		autres groupes	600
	40 288	tous groupes	5 000
	48 868	groupe 2	100 000
		autres groupes	10 000
9	99	tous groupes	100
	4 869	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	9 499	groupe 4	5 100
		autres groupes	600
	40 289	tous groupes	5 000
	5 339	groupe 5	10 000
		autres groupes	1 000
	6 199	groupe 5	10 100
		autres groupes	1 100
0	0 580	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	5 210	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	7 640	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	40 280	groupe 2	1 500 000
		autres groupes	15 000

TRANCHE DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE
TIRAGE DU 26 JANVIER 1977
77 — PROCHAIN TIRAGE LE 29 JANVIER 1977 A MALAKOFF (Hauts-de-Seine) — 4è

LOTO TIRAGE No 4 : 7 9 12 21 42 45 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 23

PROCHAIN TIRAGE LE 2 FEVRIER 1977 — VALIDATION JUSQU'AU 1er FEVRIER 1977 APRES-MIDI

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de l'Australia Day, M. Anderson, ambassadeur d'Australie en France, a offert une réception mercredi 26 janvier.

Naissances

— M. Paul Grosclaude et Mme, née Nicole Langevin, ont la joie d'annoncer la naissance de
François-Xavier.
Lille, le 2 6décembre 1976.

Mariages

— Marina Rospini-Clerici,
Et Jean-Louis Dupont,
43, avenue Paul-Doumer, 75016 Paris, sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré dans l'intimité.

Décès

AMIRAL JAUJARD

Nous apprenons le décès du vice-amiral d'escadre Robert JAUJARD, grand officier de la Légion d'honneur, survenu le mercredi 26 janvier à Toulon.

[Né le 6 mars 1896 à Saint-Martin-de-Saint-Maixent (Deux-Sèvres), Robert Jaujard était diplômé de l'Ecole navale. Embarqué sur la « Jeanne-d'Arc », il participe au débarquement d'avril 1915 aux Dardanelles. Après la guerre, il participe comme chef de service, second au commandant à diverses campagnes ou embarquements.

En 1939, il est affecté aux convois Angleterre-Gibraltar ou Bordeaux-Casablanca.

Après quelques mois de commandement de la marine à Alger, il est promu contre-amiral en avril 1944 et participe aux débarquements de Normandie et de Provence.

Nommé major général de la marine, il est promu vice-amiral en 1946.

En 1948, il est membre du comité des commandants en chef de l'organisation de l'Union de l'Europe occidentale. Il sert au secteur Centre-Europe en 1951, puis il commande les forces navales alliées du secteur Centre-Europe de 1953 à 1956.

Membre du Conseil supérieur des forces armées, il est placé dans la deuxième section du cadre des officiers généraux en avril 1956.]

Le vice-amiral Jaujard était grand officier de la Légion d'honneur.]

— Grenoble, Briançon, Nancy.
Mme Jean Charignon,
Le docteur et Mme Guy Charignon et leurs enfants,
M. et Mme Jean-François Bouvier et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Antoine-Jean CHARIGNON,
président honoraire
à la cour d'appel de Grenoble,
leur époux, père et grand-père, survenu le 24 janvier 1977 après une longue maladie.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le mardi 25 janvier à Châteaudouble (26).
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Mme Paul Durand,
M. et Mme Jean Florenzano,
M. et Mme Ramiro Delgado et leurs enfants,
Les familles Durand, Frainaud, Florenzano et Delgado,
font part du décès de
M. Paul DURAND,
leur époux, père et grand-père, survenu le mardi 25 janvier 1977 dans sa soixante-dixième année à Louveciennes (Yvelines).
Conformément à la volonté du défunt, la cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu à Sète, sa ville natale, dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
63, boulevard des Batignolles.
75008 Paris.

— La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique a le regret de faire part du décès de
M. Paul DURAND,
compositeur,
vice-président de la SACEM,
ancien secrétaire général de la S.D.R.M.,
vice-président du Comité du cœur,
président de l'UNAC,
vice-président de l'Union nationale des compositeurs de musique,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
survenu le 25 janvier 1977 à l'âge de soixante-neuf ans.
La cérémonie religieuse aura lieu dans l'intimité le vendredi 28 janvier 1977, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Sète (Hérault).
225, avenue Charles-de-Gaulle,
92521 Neuilly-sur-Seine Cedex.

— L'Association d'entraide des auteurs et compositeurs de musique professionnels de la SACEM, dite Comité du Cœur, a le regret de faire part du décès de son vice-président,
M. Paul DURAND,
compositeur,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
survenu le 25 janvier 1977 à l'âge de soixante-neuf ans.
La cérémonie religieuse aura lieu dans l'intimité le vendredi 28 janvier 1977, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Sète (Hérault).
225, avenue Charles-de-Gaulle,
92521 Neuilly-sur-Seine Cedex.
[Le Monde *du 27 janvier.*]

— M. Pierre-René Gazagne, préfet (E.R.),
M. et Mme G. Payre et leurs fils,
Le général (C.R.) et Mme F. de Torquat de La Coulerie et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 25 janvier, de
Mme P.-R. GAZAGNE,
née Odette Fellmer.
La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 29 janvier, à 13 h. 45, en l'église Notre-Dame d'Auteuil.
36, rue Erlanger, 75016 Paris.
8-10, rue de Rémusat, 75016 Paris.

— Il a plu au Seigneur de rappeler à Lui
Mme René ROYER,
née Julianne Feuchter,
notre chère parente, alliée et amie, munie des saints sacrements, le 22 janvier 1977.
La famille de la défunte.
Selon la volonté expresse de la défunte, l'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité dans le caveau de la famille, cimetière Saint-Gall, à Strasbourg, le 25 janvier 1977.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Les familles Rabate, Dory, Raulin et Tessier, très touchées par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des décès de
M. Henri RABATE
et de
M. Jean DORY,
et dans l'impossibilité de remercier individuellement toutes les personnes, amis et connaissances qui se sont associées à leur peine par leur présence, leurs envois de fleurs et cartes de condoléances, les prient de trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

— Mme Pierre-Henri Bonnerot,
Ses enfants et petits-enfants,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
Pierre-Henri BONNEROT,
docteur en médecine,
ancien externe des hôpitaux de Paris,
leur époux, père et grand-père, prient tous ceux qui ont pris part à leur peine de trouver ici l'expression de leur gratitude.

Anniversaires

— En ce trente-deuxième anniversaire de la libération d'Auschwitz, les rescapés et familles de disparus demandent une pensée pour tous ceux qui y ont été assassinés et rappellent qu'ils se retrouveront le dimanche 30 janvier, de 15 heures à 20 heures, à la salle des fêtes de la mairie du quatrième arrondissement, à Paris, 2, place Baudoyer (métro Hôtel-de-Ville), pour la rencontre traditionnelle de l'amitié et du souvenir.

— Pour le premier anniversaire de sa mort, une pensée fidèle est demandée aux amis de
Pascal PEPIN LEHALLEUR
et de
Françoise DUCASSÉ,
sa femme, morte le 13 juin 1975.

— Pour le premier anniversaire, le 23 janvier 1976, du décès de
Edouard SALOMON,
intendant militaire de première classe,
une pensée est demandée à ceux qui ont gardé son souvenir.

— Pour le premier anniversaire de la mort de
M. Antoine BALDINO,
une pensée est demandée par son épouse, le 2 février, à tous ceux qui l'ont connu et aimé et qui restent fidèles à son souvenir.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Samedi 29 janvier, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, salle Louis-Liard, M. Charles de La Roncière : « Florence, centre économique régional au XIVe siècle ».

— Samedi 29 janvier, à 14 heures, université Panthéon-Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, Mme Nicole Loraux : « Athènes imaginaire. Histoire de l'oraison funèbre athénienne et de sa fonction dans la « cité classique ».

— Samedi 29 janvier, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, amphithéâtre Descartes, Mme Luoette Mouline : « Proust et la fantaisie. Eléments d'étude génétique ».

— Samedi 29 janvier, à 14 h. 30, université Paris-VII, institut d'anglais Charles-V, salle 50, M. Rudigoz : « La systématique génétique de la métaphore sexuelle dans la littérature anglaise de 1750 à 1800 ».

Visites et conférences

VENDREDI 28 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques.

14 h. 45 : 42, avenue des Gobelins, Mme Magnani : « La manufacture des Gobelins ».

15 h. : Enclos de l'abbaye, Mme Bachelier : « Musée du jouet à Poissy ».

15 h. : 87, rue Vieille-du-Temple, Mme Bouquet des Chaux : « Le Parisien chez lui de 1815 à 1914 ».

15 h. : 6, avenue Carnot, Mme Legregeois : « Visite technique du R.E.R. ».

15 h. : entrée, avenue de Paris, Mme Oswald : « Le château de Vincennes ».

15 h. : Musée des monuments français, palais de Chaillot, Mme Saint-Girons : « La sculpture romane du Languedoc et de la Provence ».

15 h. : 20, rue Pierre-Lescot : « Les Halles » (A travers Paris).

15 h. : Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, Mme Colette Lehmann : « Cinquantenaire de l'Exposition de 1925 ».

CONFERENCES. — 18 h. 30 : Salle de cinéma du Musée de l'homme, palais de Chaillot, MM. Yves Coppens et Lionel Balout : « Origines de l'homme » (entrée libre).

20 h. 30 : 11 bis, rue Keppler : « L'âme est-elle immortelle ? » (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

A L'HOTEL DROUOT

Vendredi

VENTE

S. 1. - Biblioth. M. L. F. Livres anc. Incunables. Liv. 16e, 17e, 18e. Grands livres de fêtes reliés aux armes.
S. 8. - Tableaux anciens. Argenterie. Faïences. Meubles anc. et rustiques.



Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS
3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE - D.O.M. - T.O.M.
98 F 175 F 252 F 330 F

TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE
188 F 355 F 523 F 690 F

ETRANGER (par messageries)
I. — BELGIQUE - LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE
125 F 230 F 335 F 440 F

II. — TUNISIE
163 F 305 F 448 F 590 F

Par voie aérienne Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03



emplois régionaux



Nous recherchons un

CHEF de PRODUITS
(H. ou F.)
PHARMACIEN
de préférence

pour assurer le développement d'une nouvelle activité axée sur des produits ou des matériels destinés aux hôpitaux.

IL (ELLE) DEVRA :
- participer à la mise au point des produits (mise en forme, expérimentations, problèmes de production),
- établir et suivre les plans de lancement,
- participer à la stratégie commerciale.

NOUS SOUHAITONS TROUVER UNE PERSONNE :
- jeune, avec une première expérience professionnelle, si possible de chef de produits,
- ayant l'habitude des relations avec le milieu hospitalier,
- intéressée par les problèmes concrets et pratiques.

Le poste est à pourvoir à Castres (Tarn)

Adresser lettre manuscrite, CV, photo
F. CHEVALLIER - Groupe Pierre FABRE
BOITE POSTALE 222 - 81106 CASTRES



Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens développe ses actions auprès des P.M.I. et recherche :

CONSEILLERS EN DÉVELOPPEMENT
pour les entreprises industr., petites et moyennes

Capables de prendre en charge des actions de conseil et de formation dans les axes : gestion/information/personnel/marketing... et de participer au redressement d'entreprises en difficulté

Ce poste exige une expérience professionnelle en entreprise ou en cabinet.

Envoyer C.V détaillé, photo et prétentions, à : Brigitte BERRY, C.C.I. d'Amiens, 520, rue Saint-Fuscien, 80045 AMIENS CEDEX

Discrétion absolue et réponse à toutes les candidatures

Pour poursuivre son développement
Société Nord de la France
(proximité de LILLE)
engage

INGÉNIEUR D'AFFAIRES
chargé de la Direction Commerciale

Exigence du poste :
- Expérience technique chaudronnerie, mécano-soudure;
- Résidence NORD de la France;
- Déplacements France et étranger;
- Connaissance anglais appréciée

POSTE D'AVENIR POUR CANDIDAT OBTENANT DES RÉSULTATS

Adresser C.V photo et prétentions à N° 95.377 CONTESSE Publicité. 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01. qui transmettra

---

IMPORTANTE SOCIETE REGION NORD BELFORT OUEST EPINAL
cherche

INGÉNIEUR
EN ORGANISATION INDUSTRIELLE

attiré par la Direction des Méthodes. Il mènera des études pour l'amélioration de l'activité des ateliers.

Conditions idéales du Candidat : Homme ou Femme 30 ans env., diplôme d'ingénieur, quelques années d'expérience. Libre rapidement.

Ecrire C.V., âge, situation famille, références et prétentions à M. B. PUBLICITE LM. 17, rue du Louvre. 75001 Paris, qui tr

---

USINE MOULINEX
SAINT-LO

recherche pour son BUREAU D'ETUDES

● UN INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

● Minimum trois ans d'expérience dans l'application des composants électroniques

pour études et lancement de dispositifs électroniques adaptés à ses produits

Adresser C.V. et prétentions sous n° 3.843 à :

SPERAR PUBLICITE
12, rue Jean - Jaurès
92807 Puteaux qui transm.

offres d'emploi

GROUPE CREUSOT-LOIRE

MARKETING INDUSTRIEL

M.2.I. (Marketing Industriel International), filiale du Groupe Creusot-Loire, spécialisée dans les études et le conseil en Marketing Industriel recherche pour faire face à un fort développement (+ 40 % an depuis 5 ans)

DIPLOMÉS GRANDES ÉCOLES
(MINES, CENTRALE, A.M., ETC., + M.B.A. (ou autre complément) ou H.E.C., ESSEC, etc.

Débutants ou avec une courte expérience dans le DOMAINE INDUSTRIEL
Larges perspectives de carrière au sein du Groupe (60 000 personnes).

Envoyer lettre manuscrite et C.V. à :
M. 2. I., Pierre LIBAUD - 27, rue de La Rochefoucauld
75009 PARIS

GROUPE TRAVAUX-PUBLICS
GENIE-CIVIL - TRAVAUX MARITIMES
recherche
pour Division Etranger

un INGENIEUR

chargé pour une zone d'activité à l'étranger :
- de participer aux recherches de travaux
- de collaborer aux études
- de contrôler l'exécution des chantiers
- d'assurer les liaisons entre les chantiers et les services du Siège Social.
- Lieu de travail: Siège Social Paris.

Voyages fréquents
ayant au moins 10 ans d'expérience d'entreprise T.P. - B.E. et chantiers (si possible étranger).

Anglais parlé et écrit nécessaire
Envoyer CV, photo sous réf 3533 à :
ltp 31, Bd BONNE NOUVELLE 75002 PARIS qui transmettra

Important Editeur Scolaire et de Littérature
recherche

DÉLÉGUÉ PÉDAGOGIQUE EXPORT
BILINGUE FRANÇAIS-ALLEMAND

Ce poste conviendrait à enseignant qui assurera les fonctions suivantes :
- présentation de méthodes dans les Etablissements d'enseignement
- Vente aux libraires.
- Négociations avec les diffuseurs.
- Contribution à la rech. de produits nouveaux.

Cette fonction comporte de fréquents déplacements (70 % du temps).
La formation commerciale des candidats sera assurée par l'entreprise.

Prière d'adresser C.V. et photo avec lettre man., en indiquant prét., sa numéro 95.580, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, 75001 Paris, qui transmettra.

SEL France

dans le cadre de son EXPANSION
due au succès de sa gamme
des Super Mini-ordinateurs SEL 32
recherche

INSPECTEURS de MAINTENANCE
CONFIRMES

Région : PARISIENNE
Région : MARSEILLAISE

- Connaissance de l'anglais exigée.

Adresser curriculum-vitae ou téléphoner
SYSTEMS ENGINEERING LABORATORIES
29, rue de Noisy - 78870 BAILLY
tél. 460.96.75

RANK XEROX
recherche un

RESPONSABLE RECOUVREMENT CLIENTS
53.000 F/AN

Mission :
- analyser la balance client
- élaborer et mettre en œuvre des plans d'action destinés à atteindre les objectifs recouvrement.

Profil :
- formation de base comptable
- esprit de méthode et d'analyse
- expérience professionnelle similaire souhaitée (la pratique du recouvrement en clientèle est nécessaire).

Poste à pourvoir à Paris.
Merci de faire parvenir votre candidature avec C.V. s/réf. C9 à Michel Geneviève

RANK XEROX
43 av. de la Grande Armée
75016 - PARIS

Groupe international Chimie-Pharmacie recrute pour son centre de recherches

1 Informaticien

appelé à développer l'utilisation rationnelle et intensive de l'ensemble des données collectées dans la recherche. Son activité essentielle sera donc tournée vers la PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE dans le domaine de l'AIDE A LA DECISION.

Une première expérience de la programmation appliquée à la recherche ainsi qu'une formation scientifique supérieure (grande école de chimie ou faculté de sciences, par exemple) sont indispensables.

La connaissance de la langue anglaise est nécessaire.

Lieu de travail : proche banl. Est de Paris.

Adresser C.V., photo et prétentions à A.M.P. No 2300/JR 40, rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS qui transmettra

---

Souhaitant développer son activité HORLOGERIE, *une importante Société industrielle recherche*

RESPONSABLE DES VENTES de haut niveau

âgé au minimum de 35 ans, de formation commerciale supérieure et (ou) ayant acquis une solide expérience dans l'animation et la direction d'une équipe de vente dans la distribution d'articles identiques ou de produits de haut standing. Les candidats devront prouver les aptitudes d'organisateur et de coordinateur des ventes ainsi que les qualités d'animateur de notre équipe de vente et de négociation auprès de nos distributeurs. Lieu de travail Région Parisienne. Envoyer CV, photo et rémunération act. sous référence 319 M à



Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
42, rue Legendre 75017 PARIS

---

le centre d'études de prévention

recherche pour détachement à l'étranger (contrat français)

DES INGENIEURS DIPLOMES
HAUT NIVEAU

minimum 2 ans d'expérience dans les différents domaines de la construction : toutes spécialités de génie civil et lots techniques.

Envoyer C.V. en indiquant prétentions, importance de la famille à déplacer et date de disponibilité au :

Service du Personnel
C.E.P. - 34, rue Rennequin
75017 PARIS.

IMPORTANT GROUPE CHIMIQUE
CA 250 Millions, recherche

cadre commercial

- âgé d'au moins 25 ans
- formation commerciale et/ou technique supérieure
- parfaite connaissance de l'anglais
- 2 ans d'expérience dans la vente de produits industriels.

Adresser C.V., photo et prétentions s/réf. 8121 à AXIAL Publicité, 91, Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, qui transmettra.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

IMPORTANTE BANQUE CENTRE PARIS
(2 300 personnes, 40 000 m2 de bureaux : Siège et Agences)
recherche

CADRE TECHNIQUE
(INGENIEUR + I.C.H. ou équivalent)

ayant une solide expérience des problèmes immobiliers (techniques, juridiques et fiscaux) pour lui confier, sur Paris et la province :
- les négociations, à la location ou à l'achat, d'immeubles de bureaux (estimation de la valeur vénale, des travaux de rénovation-aménagement-décoration, problèmes juridiques et implication fiscale) ;
- les travaux d'entretien courants tant immobiliers que mobiliers (étude des devis, suivi des travaux, vérifications et imputations comptables).

Son salaire, de haut niveau, sera apprécié en fonction de ses compétences.



Adresser C.V. et rémunération annuelle actuelle sous référence 702 à

JOUBLIN CONSEIL EN RECRUTEMENT
82, avenue Wagram, 75017 PARIS.

SISRO
Société d'experts en informatique
recherche

4 INGÉNIEURS INFORMATICIENS
expérimentés haut de gamme IBM.

Fort I.B.P.P. garanti pour les candidats retenus.
Tél. : 823-15-46 - M. FILLER.

ENTREPRISE GENERALE
appartenant à un groupe français de premier plan, recherche

INGENIEUR D'AFFAIRES
EN GENIE CIVIL

- Diplômé d'une grande école
- parlant anglais
- prêt à effectuer de nombreux déplacements de courte durée à l'étranger.
- Sera chargé de préparer des offres et passer des contrats d'un montant unitaire supérieur à 100 millions de francs dans les domaines du bâtiment industriel et des travaux publics.
- Devra avoir une expérience personnelle dans l'entreprise en bureau d'étude et en passation d'affaires.

Adresser C.V. + prétentions + photo sous référence 14.108 à

s.n.p.m

SOCIÉTÉ DE SERVICE
recherche

AGENTS TECHNIQUES
confirmés et débutants (niveau DUT)

pour :
INSTALLATIONS TELETRAITEMENT
Compétences :
ELECTRONIQUE ET TELEPHONIE
DEPLACEMENTS : fréquents, Paris, province.

Adr. lettre de candidature, C.V. et prétentions à S.G. 2 I, 64, rue du Ranelagh, 75016 Paris.

Important Groupe Alimentaire
français d'implantation internationale
1,7 milliard de francs
recherche

UN CHEF DES SERVICES COMPTABLES

ayant connaissances approfondies fiscalité et trésorerie
10 ans d'expérience min. indispensables

Pour ce poste situé à PARIS,
nous serons soucieux des aptitudes d'animation et de travail en groupe ainsi que des qualités d'organisateur des candidats.

Adresser C.V. détaillé, photo et rémunération souhaitée n° 95.187 CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transm.

IMPORTANT GROUPE DE SERVICES
recherche

LE RESPONSABLE DU CONTROLE DE GESTION
de ses FILIALES ÉTRANGÈRES

ESSEC Sup de Co ou équivalent
1 à 2 ans d'expérience, pratique courante de l'anglais et de l'allemand.
Déplacements fréquents en Europe.
Poste basé à PARIS.

Adress. C.V. détaillé et prétentions sa référence 6.405 à P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 Paris, Cédex 02, qui transmettra.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42.00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9.00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70.00	80,08

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

Rech CADRES SUPERIEURS Formation ccial et relation milieu élevé apprécié. Débutant s'abstenir. Possib. gains très intéressant. TEL. ce jour pour R.-V. 9/12 h.-14/17 h 805-25-63.

Editeur ch J F INGENIEUR ayant au moins 3 ans d'expér. industr pour études critiques et mise au point avc les auteurs de texte technique av impress. Envoyer C.V. manuscrit à : TECHNIQUE INGENIEUR 21, rue Cassette, 75006 PARIS

BANQUE dans le 8e arrdt recherche CAISSIER MANIPULATEUR. Ecr nº T 98.253 M Rég. Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

RECHERCHE TRADUCTEUR ORIGINE NEERLANDAISE Ecr. nº 276, « le Monde » Pub., 5, r des Italiens, 75427 Paris-9e.

Sté ELECTRONIQUE P.M.E. recherche

INGÉNIEUR SOFTWARE

ayant 2 à 3 ans de pratique en microprocesseur (8080) et systèmes de visualisation. Env. C.V. et prétentions à Nº T 098002 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

BOBIGNY (Ville-Préfecture) recrute

ADJOINT TECHNIQUE

Espaces verts. Titulaire B.T.S. ou mutation. Possibil. logement à titre onéreux. Candidature adressée au Maire.

CIE D'ASSURANCES recherche POUR SERVICE SINISTRES

J.H. ou J.F.

BAC ou NIVEAU FORMATION ASSUREE pour EMPLOI REDACTEUR. Ecrire sous nº 7.478, à L.T.P., 31, bd Bonni-Nouvelle, Paris-2e

IMPORTANT MAGASIN PHOTO-CINÉ A PARIS

recherche

a) Personne expérimentée susceptible remplacer

CHEF DES VENTES

b) VENDEUSE

Photo - Ciné. Bonne présentation. Sérieuses références exigées. Téléphone : 208-24-10

Sté Nouvelle de Métallisation rue Jean-Pierre Timbaud, Z.I. 94290 Villeneuve-le-Roi recherche

JEUNE TECHNICIEN

Niveau B.P. machine ayant expérience atelier pour préparation lancement moyennes et grosses pièces. Nombreux contacts avec ateliers. Libre rapidement. Téléphone pour R.-V 597-41-10 poste 374.

UN INGÉNIEUR-ÉLECTRONICIEN QUALIFIE et TECHNICIENS

Niveau B.T.S. minimum 4 à 5 ans expérience dans les domaines vidéo-télévision, circuits logiques. Langue anglaise indispensable. Possibilité de déplacements à l'étranger Adr. C.V., prétent. nº 95.414 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra Paris-1er.

COLLABORATEUR

Niveau Bac, anglais nécessaire, connaissances générales impression offset et bonne pratique préparation et correction d'épreuves est recherché par imprimerie intégrée banlieue Ouest Proximité R.E.R

Envoyer C.V., prét. et photo. nº 95.629 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.L

Sté entretien et aménagement immobilier recherche pour son Service Peinture

MÉTREUR

COMMIS D'ENTREPRISE

pour Direction Bureau d'Etudes. Bons salaires, avant. sociaux. Ecr. avec C.V., photo et prét à G I R A M, rue Henri-Gautier. 93000 ZI de Bobigny.

INFORMATIS pour important démarrage

PROGRAMMEURS

Assembleur IBM, Cobol. ANS. M. AMINEUR 337-99-22/72/79.

IMPORTANTE SOCIETE DE PRESTATIONS PARIS recherche

UN DIRECTEUR

POUR SON DEPARTEMENT GARDIENNAGE

L'importance du poste nécessite le sens du commandement, une expérience confirmée dans cette activité ainsi que des qualités d'organisation et gestion de personnel

Discrétion et réponse assurées Env. C.V. dét et prétentions, s/réf. 6.384, Pub. LICHAU S.A., 10, r. de Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE DE FABRICATION DE MATERIEL DE TELECOMMUNICAIONS banlieue Ouest, rech

UN AGENT TECHNIQUE-ÉLECTRONICIEN

BTS ou DUT. Libéré du service militaire

Env. C.V dét. av. prét salaire à 95.345 CONTESSE PUBL., 20, av Opéra Paris 1er q tr

BOBIGNY (Ville-Préfecture) recrute pour centre de soins

INFIRMIÈRES D.E.

Env candidat à M le Maire.

proposit. com. capitaux

Chauffeur Livreur Vendeur cherche à créer dépôt ou société Finistère Nord. Ecr. nº T 097.562 M Rég. Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

OUVERTURE INTERESSANTE A L'EXPORTATION pour PETITES et MOYENNES ENTREPRISES

Pourquoi ne pas nous laisser assurer la pénétration du marché britann. pour vous ? Nous pouvons vous offrir des facil. d'assemblage, de distribution et de marketing de premier plan pour votre matériel mécanique et/ou électrique. Vous bénéfic. en plus de notre expér et pourrez grâce à cette formule réal d'import. économies de prix de rev qui rendr. vos produits hautement compétitifs sur le marché britannique. Adresser vos réponses à : W R Longworth, Carlton Industries Limited, Davids Lane, Alveston, BRISTOL (Angleterre) Tél 0454-414771.

CPLE FONCT. rech 5.000 s/1 an Tx int. garantie. T : 770-44-59 C.F.C. 18 fg Poissonnière, 10e

enseignem.

Apprendre l'américain à l'American Center 261, bd Raspail, PARIS-14e. Tél : 633-67-28. Cours du soir Conversation. Inscriptions immédiates.

cours et leçons

Franç., orthogr. allem. par spécialiste de rattrapage 250-77-71.

travail à domicile

Offre

Société recherche TRADUCTEURS TECHNIQUES allem., angl., travaux à dom. Ecr. nº T 097557 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e

Demande

SECRETAIRE CHERCHE TRAVAIL 366-80-72

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES

233-44-21

secrétaires

Secrétaires de direction

GROUPE DE PRESSE

Centre Paris

recherche pour Dir générale

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

ayant réelle expérience professionnelle et très bonne formation générale. Excellente sténodactylo indispensable. Horaires décalés se terminant à 21 heures.

ECRIRE : S.G.P., 13, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS.

AGENCE DE PUBLICITE recherche

Excellente SECRETAIRE DE DIRECTION parfaitement bilingue anglais français. Min 5 ans d'expér dans société internationale, si possible américaine.

Env. C.V. + photo et prét. à H. PAYELLE. J. S. C. Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15.

Société 17e arrondissement recherche

— SECRETAIRE DIRECTION ayt bonnes connais anglais, libre rapidement

— JEUNE HOMME ou JEUNE FEMME COMPT. 1er échel. Tél · 284-12-07

Secrétaire

BANQUE à caractère international recherche SECRETAIRE STENODACTYLO bilingue anglais, 3 à 4 a. exp Ecr. à T 98.252 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

Sté importation machines-outils quart PL. DES VOSGES rech libre de suite

SECRÉTAIRE STENODACTYLO

BILINGUE ANGLAIS

Ecr. av. C.V. et prétention nº 2644 Publicités Réunies 112, bd Voltaire. 75011 Paris

demandes d'emploi

— CADRE 29 ANS —

- Doctorat en économie + spécialisation en marketing.
- 3e cycle en physique des matériaux et R et D.
- Anglais, allemand courant.
- 2 ans expérience (formation, chargé de mission en milieu industr., contrôleur de gest.)

recherche poste dans le contrôle de gestion ou les études technico-économiques. Ecr nº T 97 998 M Régie Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Jeune Homme D.U.T comptable lib. O.M. Bon anglais Ecr nº T 097.989 M Rég. Presse 85 bis, rue Réaumur PARIS-2e.

TELEXISTE OPERATEUR très sérieuses références 5 ans Merril Lynch Paris 261-74-79 de 10 h. 30 à 19 h. 30.

JNE FEMME 30 ans, ch. poste SECRETAIRE ou EMPLOYEE ADMINISTRATIVE à CERGY-PONTOISE 10 ans d'expérience. Tél. 533-74-40 (poste a 2800) ou après 19 h : 031-26-29.

H. 32 a., DES droit, format. Sc. de l'éduc. et gest., expér. ens. 13 a. et Dir. 6 a. ts cycl. ss contr. assoc., ch., sept. 77, Dir. écon., act. hors contr. non conf. Rég. Ind., mme étr., sér. référ. Ecr. nº 270, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J.F. 25 ans, Ecole supér. de commerce, angl., espagn., rech. situation dans marketing, exportation, relations publiques. Ecr. nº 6.425, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J.F. 22 a., étudiante, ch. trav. mi-tps. Tél. mat. préf. 224-91-98.

COLLABOR. architecte 38 ans, 12 ans expér. projet et chantiers, ch. place stable. Libre de suite. Ecr. CONTESSE et Cie, B.P. 88 · PARIS (17e)

Hme 30 a., ch. poste en liaison dir. avec P.-D.G. pour l'assister dans le développement et la gestion de son entreprise. Connaissances bien maîtrisées des problèmes internes d'une entreprise et de son environn. Lieu de travail désiré : Paris préférence pour l'industrie des produits de luxe. Ecr. nº T 097.565 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

COMPTABLE - 1er échelon

Femme, 30 ans, 11 a. exp. connaiss. comptabilité générale, analytique, rapprochement bancaire, paies, C.C.P., caisse, banque, système décalque et système E.C.M.C. optique. Basl. proximité gare du Nord. Ecr. nº 6.407, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens 75427 Paris-9e

AGRÉGÉ DE LETTRES

28 ans, diplômé d'études sup de psycho, 5 années d'expér. de l'enseign., ch. emploi en rapport édit., journ., publ., format., etc. Ecr. nº 266, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens 75427 Paris-9e

information emploi

POUR TROUVER UN EMPLOI

Le CIDEM (Centre d'information sur l'emploi, association sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (230 pages). Extraits du sommaire :

- Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter.
- La graphologie et ses pièges
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans d'actions détaillées.
- Réussir entretiens, interviews
- Les bonnes réponses aux tests
- Emplois les plus demandés
- Vos droits, lois et accords

Pour informations, écr CIDEM 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

LE CURRICULUM VITAE

— C'est le premier contact avec votre employeur,
— Ne négligez rien.

Téléph. : 225-98-79, poste 35-62.

TROUVEZ UN BON EMPLOI

grâce aux Conseils E.P.A. Résultats attestés par CONSTAT D'HUISSIER

Quelques sujets traités :

- Les Petites Annonces,
- Les insertions rentables.
- Le C.V. efficace,
- Le dossier convaincant,
- La lettre individualisée,
- L'entrevue positive, etc.

Brochure envoyée gratis par ETUDES POUR AVANCEMENT (E.P.A.). 4, r. des Pet.-Champs. 75002 PARIS.

occasions

LIVRES achat comptant à domicile Lafitte. 13, rue de Buci 6e Tél : 326-68-28.

A vendre, cause transformation

CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE

200 litres, marque ERO. 220 V Etat nf, peu servi, sans garantie Prix à débattre. Tél. 284-55-05.

automobiles automobiles

AUDI 100 GL 75 automat · crédit 228-20-20

PEUGEOT DE DIRECTION 5 à 15 000 kms GARANTIES C/NEUVES 54 Bd Charonne XXe - 370.01.39

Cadre Renault vend R-16 TL 77. Tél. : 926-83-65.

HONDA ACCORD G P A - POZZI 11, av. Pte-Asnières 754-44-66.

604 SL export 76 et 77 peu roulé Gar 533-69-95 63, rue Desnouettes Paris15e

VW GOLF 76 Crédit 228-20-20

MERCEDES-BENZ LAOS PARIS 96, av de Suffren 567.79.20

A vdre cause double emploi Société, coupé 104 Peugeot glace fumée, 35.000 km, Prix Argus. Tél. 882-42-44

GSPÉCIAL 1976 18 500 F — GS-X 1976 19 300 F

CHAQUE MOIS, EN NOMBRE LIMITÉ

DES VOITURES COMME CELLES-CI.

- Toutes ont appartenu exclusivement au personnel Citroën.
- Toutes ont un kilométrage limité (en moyenne 10.000 km).

GS BREAK 1976 19 800 F — GS 1220 1976 20 500 F

CES VOITURES SONT VISIBLES AU DEPARTEMENT OCCASION DES USINES CITROËN

10, Place Étienne Pernet 75015 Paris. Tél. : 532.70.00.
50, Boulevard Jourdan 75014 Paris. Tél. : 589.49.89.
59 bis, Avenue Jean Jaurès 75019 Paris. Tél. : 208.86.60.

GS-X2 1976 20 900 F — GS PALLAS 1976 22 000 F

C.A.V Concessionnaire GM Opel 60 BIS, RUE DE VERSAILLES 78150 LE CHESNAY. Téléphone : 954-19-65, vendons : OPEL Kadett G.T E., 5 vitesses 10.000 km, 1976, OPEL Commodore G.S E 2800, 1973

FIAT-LANCIA Neuves - Disponibles Occasions Toutes Marques LAOS 96, Av de Suffren 783.59.70

AUDI 100 S COUPE 73 Crédit 228-20-20

le meilleur rapport QUALITE-PRIX Automobiles mazda Garantie 1 an, P. et M.O Livraison immédiate PAN-CARS ETO.02.11 380.10.11 14, Avenue Carnot 17e

boxes-autos

PLACE WAGRAM (près) Vends parking en sous-sol. MARTIN, D. 742-99-09

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive gauche

25, QUAI VOLTAIRE Appt 175 m2, vue sur Seine, face Tuileries. Px 2.100.000 F. Visite tous les après-midi.

7 Champ-de-Mars. P. vd 2 p., 54 m2, tt cft, tél., 7e étg., asc., soleil, 320.000 F. · 705-97-80.

FURSTENBERG ODE 42-70 125 m2, séj., s. à mang., 3 ch., étage élevé, asc. Calme, soleil.

VIe ELEGANT pied-à-terre, cuisine équipée, s. bs, poutres. 578-98-93, matin, repas.

PARIS-15e. 1, r Jacques-Mawas, cause départ, vds appt 1er etg gauche, entrée, cuis., s. à m., 2 chb., s. de bs, ch. central Bon état. Px 260.000 F. Vend. et sam., 10-18 h. T. 250-56-41

R. MONGE (Cardinal-Lemoine) 440.000 F, charm. 4 p., tt cft, 80 m2, imm. P. de T., 3e ss asc chauff indiv gaz, état impecc Tél. : 325-41-83, PARTICULIER

PERNETY · Propriétaire vend dans très bel immeub P de T., asc., 2, 3 p., entrée, cuisine, salle de bains, wc, avec 54.000 Téléphone · 757-70-36.

JARDIN DES PLANTES ODE. 95-10. GRAND BALCON, 140m2. séj., s à m., 3 p., calme Etage élevé SOLEIL, asc.

GLACIERE/TOLBIAC imm. 1900, 145m2 + serv., poss profess. libér. 589-49-34.

14e Alésia, ds lux. HP, magn 120 m2 + petit jardin privé Charme exc. 589-20-97 ap. 18 h.

UNESCO imm moderne, agréable séj. dble, 1 chbre, 60 m2, étage élevé, parkg 705-22-60

INVALIDES · S/ESPLANADE Vue exceptionnelle, 6e étg. appt 4 p., 140 m2 + service + gar PASTEYER, 266-35-84, le matin

Bd ST-JACQUES. Imm. récent, dernier étage, terrasse 4-5 p., tout confort, impeccable. MARTIN, Dr Droit 742-99-09.

Mº CENSIER. Part. vd tr beau 5 p., 123 m2, prof. lib Teleph Prix · 720.000 F Tél. 707-17-63

SAINT-JACQUES. Exceptionnel, appt stdg, 10e étg., séj. 45 m2, 2 chbres, 2 sanitaires, 105 m2 + terrasse · 100 m2, tél. 539-67-52.

ALMA Grand standing, jamais habité, STUDIO, 219.000 F. Tél. 705-22-60.

15e Mº DUPLEIX tt cft. ref. neuf STUDIO 92.000 F 391-47-53 ou 924-56-24

ECOLE MILITAIRE 13, rue Chevert.

PLUSIEURS STUDIOS et 2 P., de différentes surfaces, sur rue et cour-jardin.

Imm 1930 en cours de restauration, tout confi par imm., gar. possib Vis., lundi, mercredi et vendredi, de 14 h 30 à 18 h 30.

Paris Rive droite

PRES VICTOR-HUGO Imm P de T., gd 7 P., tt cft, dépend Profess libér possible. PIRALI : 227-70-81.

BUTTE MONTMARTRE Grand studio, 55 m2, tout conft. EXCLUSIVITE SNEC : 266-25-02.

AVENUE FOCH 200 m2 à aménager. 1.300.000 F GISA : 380-66-55.

XVIIe, 3 Pièces, entrée, cuisine, S de B., 2e étage, BEL IMM., 140.000 F. 10, RUE HELENE VENDREDI 14-17 H.

MUETTE Bel immeuble P. de T., 5/6 Pièces. tout confort, chb. de service. Professions libérales MARTIN Dr en droit. 742-99-09.

XIe · PHILIPPE-AUGUSTE Dans petit immeuble P de T., tout électrique : studio, 2 et 3 Pièces, livrables printemps 77, à partir de 4.200 F le m2 Prix ferme et définitif. — Visite de l'appartement témoin . le vendredi, samedi, dimanche. lundi, de 14 à 19 heures. SEPAC : 346-71-08.

DAUMESNIL. Part., 3 P., 64 m2. 1968, stdg, 10e étage, 2 chbres, séjour, loggia, parking. Crédit possible, 330.000 F — 344-75-66.

VIIIe · RUE D'ARTOIS TR. BEAU 5 P., 130 m2, 2 ch. serv., 2e étg., 77.000 F 225-65-44.

LE MARAIS IMMEUBLE DE CARACTERE Prestigieuse décoration TRES BEAU 4 PIECES Luxueuse s. de bains Cuis. équipée. Belle cheminée poutres et colombages. PRIX · 585.000 F Jeudi, vendredi, 14 h. à 18 h., 98, RUE SAINT-ANTOINE.

NOTRE-DAME DE NAZARETH Immeuble P. de T., COQUET STUDIO, CFT, 3e ETG., CLAIR. Prix : 75.000 F. Tél. : 526-04-30

Région parisienne

SURESNES 6e et 7e étage en DUPLEX 7 PIECES Tt cft Impeccable Box Service SPLENDIDE VUE SUR PARIS 480.000 F 579-76-86

SCEAUX · Parc PENTHIEVRE Beau 3-4 pces, 86 m2, tout cft. Balcon. Standg. ALM. 10-63.

Fontenay-le-Fleury. Beau studio. 41 m2, cave, parkg. Idéal investisseur. Urgt. 130.000. 460-14-52.

NEUILLY-EN-L'ILE Imm. 76, appt libre ou occupé. 60 m2, r.-de-jdin, cuis., gd livg, wc, s. de bs, 1 chb., placards. cave, parking, 360.000 F. Tél. . 257-00-30 (H.B.). ou (15-4) 454-20-95.

BOULOGNE, 200 m. Mº Porte-St-Cloud, ds imm. const. 76, gd cft, reste quelques très beaux studios, cuis. équipée, belle s de bs, moquette. A partir de 157.700 F ROUSSEL, 825-36-49.

RUEIL-MALMAISON Calme, petit im stdg, appt rec., asc., gardien, gd séj., chem., 3 chb., placards amen., balcon, gd jardin, cave, gar., prox. écoles, lycées. Prix 510.000 F Tél. · 967-18-27.

MAREIL/MARLY 2 km. RER. P. à P., 3e ét., asc., ds résid. standg, calme, appt 4 p., gd séj. + 2 chbres, cuis., s. bs. balcon, cave, parkg sous-sol 340.000 F Téleph. 958-28-48.

PANTIN (Mº EGLISE) Imm. 1973, étage élevé, balcon, studio tout confort. MARTIN, Dr Droit 742-99-09.

BOULOGNE (Marcel-Sembat) Récent. Living + 1 chb tt cft, calme, verdure. MARTIN, Dr Droit 742-99-09.

SAINT-MANDE. Immeuble réc., grand standing. dernier étage, grande terrasse, vue sur bois, 4 p., tt cft, bains + s. eau, box, 760.000. Micol, 344-43-87.

LA CELLE-SAINT-CLOUD ELYSEE I. Appt 94 m2 + loggia. Séj. en L, 3 chambres, exposition Est-Ouest. cave. Prix 340.000. J.M.B., 970-79-79.

BOIS DE BOULOGNE Imm. en pierre, sur jardin. 11 appts, du studio au 4 pces Fin 77. Loyer S.A 277-97-26.

NEUILLY/INKERMANN Liv. dble+4 ch., dern. étg.+terrasse plain-pied. box. 242-92-44.

COURBEVOIE (PRES) Mº Pont de Levallois, immeuble récent, 4e étage, gd 3 P., tout conft 195.000 F. Vendr., 15-18 h., 6, BD G.-CLEMENCEAU.

77500 CHELLES (Résidence Val-Fleuri) Particulier vend très bel appartement F 3 (71 m2) + balcon + cave parking, ascenseur, au 5e étage, 15 minutes de la gare et près commerçants et écoles. Prix 130.000 F + 30.000 F C.F. Ecr. nº 6.431, « le Monde » Pub., 5, r des Italiens, 75427 Paris-9e.

Sur Bois de Boulogne

MAURICE-BARRÈS

Appt de prest. de 4 P., 170 m2, luxueuse décoration. Etude Delcassé, Tél .: 720-56-63 - 57-24.

ORÉE DE LA FORÊT DE L'ISLE-ADAM (30 kilomètres de Paris) A VENDRE : STUDIOS APPARTEMENTS 3, 4, 5 Pièces, Téléphoner à : Mlle FAITY 272-16-75. 469-17-07.

Province

Urgent vd mon 2 P., cft le VIEUX NICE, 45 m2, Px 100.000 F. Pour ts renseig Ecr. LADURELLI, 12, rue Blanche, 75009 Paris.

MARSEILLE. Part vd 5 P., stg. 150 m + ch. serv., box, park., petite résid., verdure, calme, sol., prox. plage, tennis, gde loggia. 590.000 F net frais court. et notaire. (91) 69-90-10, poste 21

VOTRE STUDIO-APPT au bord LAC LÉMAN EST au bout de votre téléph. 887-43-40 AVIS. 68, bd Sébastopol-3e.

LES ROUSSES - JURA

Appartement 90 m2, tout conft, dans immeuble grand standing, pisc chauf., tennis, 400.000 F.

SOTEGIC - B. P. 225, 02102 Bellegarde. T (50) 48-22-13

CANNES

Du studio au 4 Pièces. Luxe. Prix intéressant. Calme. Brochure gratuite. AZUR EDEN, 26, bd Gambetta, 06-Le Cannet.

VOUS CHERCHEZ UN APPARTEMENT ?

INFORMATION LOGEMENT

525 25 25

Un choix de 40.000 appartements et pavillons neufs à l'achat. Un service entièrement gratuit

Centre Etoile 49, avenue Kléber, 75116 Paris 525.25.25

Centre Nation 45, Cours de Vincennes, 75020 Paris 371.11.74

Centre Maine 210, avenue du Maine, 75014 Paris 539.22.17

69 RUE MOUFFETARD IMMEUBLE RESTAURE 2 PIECES SOLEIL RUE ET COUR 50 m2 environ, cuisine, bains, chauf. et eau chaude imm., asc ENTIÈREMENT AMENAGE Visites sur place, vendredi et samedi, de 14 h 30 à 18 h 30. Renseignements Tél. 755-98-57

5e MONGE Studio caractère 30 m2, tél., cft. 588-64-49.

CONVENTION Bel immeuble très clair 3 P cuisine. w.-c., à rénover. 185.000 F. Vis. les 28 et 29, 14 à 17 h : 129, r. BLOMET

7e, QUAI VOLTAIRE

IMMEUBLE XVIIIe SIECLE

STUDIO : 27 m2
2 PIECES : 67 m2.
3 PIECES : 105 m2.
6-7 PIECES : 220 m2.

TOUT CONFORT Emplacem. et Vue de 1er ordre.

Joubert et André, 5, r. Alphonse-de-Neuville, 75017 Paris.

766-04-17 - 227-55-17 227-54-74.

BIR-HAKEIM Imm. 1975, stdg, STUD., ét. él., s/jardin, cuis. séparée, bains.

LECOURBE Imm 1975, stdg, séjour 22 m2 + chambre, cuisine équipée, étage élevé, balcon, parking. Prix : 330.000 F + 2 % notaire

GEFIC CTI - 296-10-51

LE MARQUIS 19-21, rue Cambronne. Paris-15e.

2 Pièces : 316.000 F,
4 Pièces : 631.000 F.

Appartement modèle sur place, tous les jours, 14 h. à 19 h. 30.

IOR & Cie - Tél. 766-25-32

RASPAIL-ASSAS 200 m2, récept. + 5/6 chbres, 1er étage, clair et ensoleillé. Profess libér. Libre juillet 1977. Prix intéressant. FRANK ARTHUR : 766-01-69.

7e - NEUF Dans luxueuse petite résidence GRAND STUDIO, cuisine équipée, loggia de 12 m2, parking.

GEFIC CTI - 296-10-51

PELLEPORT Luxueux 130 m2, 3 ch., 2 bns, logg s/jardin 520.000 F 770-75-62.

MARAIS Part vend 2-3 pièces t confort, 40 m2 plein sud. Vis 14 à 17 h, sam. dim. : 10, rue de la Verrerie.

BEAU ET GD 2 P CONFORT Tapis escalier, 5e ét. 249.000 F. Les 26 et 28 (14 h à 16 h) · 32, BD EXELMANS.

ST-LAZARE Bel immeuble Propriétaire vend très beau 3 pièces en duplex, refait neuf, tt cft, cheminée, poutres 242-49-19.

Ppitaire vend, CH.-ELYSEES, même, très beau studio tt cft Tél. Et. élevé. Soleil Ascens. Tél. heures bureau : 734-99-75.

AV. GAMBETTA, nº 135 bis Vds séj. + 3 chambres, tt cft. Jeudi, vendredi, de 14 à 17 h., 7e étage, ou téléph. : 742-99-09

MARAIS, 100 m2, Living double + 2 chambres, cuisine équipée. Bains. Parfait état, 396.000 F 329-58-54

CHATELET - Ppitaire vend 2 STUDIOS entièrem. ret. neuf, 130.000 F, crédit possible. 563-11-59, même dimanche.

HOTEL DE SENS (Près) Plein Sud. Entrée, 3 p., cuisine, bains. Tél. 290.000 F - 329-58-54.

RUE FG-POISSONNIÈRE Bel imm., propriét. vd gd 3 P., entr., cuis., wc, 2 S. de bains, poutres, cheminée, refait neuf, tout confort, ascens. 242-49-19.

TROCADÉRO 48, R. de LONGCHAMP, Paris-16e Disponible : 13 apparts luxueux du studio au 3 Pièces, 1 triplex 5 Pièces. Terrase. Prix ferme et définitif. Livraison 1er trimestre 1977 — Information sur place tous les jours, de 14 à 19 h. Sauf dimanche SAGE Tél. : 874-49-32.

EXELMANS Propriétaire vend, ascenseur, au 5e étage, clair, confort :
— 4 P., entr., S. de B., cuisine, débar. dress.-room, 450.000 F,
— 2 P., entr., S. de B., cuisine, dressing-room, 250.000 F.
Téléphone : 647-62-08.

PROXIMITÉ IÉNA Part. à part., dans petit imm. neuf, luxe, vd sans frais appt. en duplex 220 m2, jamais habité. Vue imprenable Décorat. et meubles de classe. Libre de suite. Prix en rapport. 224-62-50

CHATOU, limite VESINET Dans belle résidence sur parc, gd calme, 3-4 p., décoration soignée, gar., parkg, cave. 405.000. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch, à Chatou 976-30-02.

PRTE DE VERSAILLES/ISSY Dble séj., 3 chb., bains, 105 m2, 3e étg., tt cft, part. état, gar. MICHEL & REYL - 265-90-05.

RUEIL - Magnifique appartem. 105 m2 habitables, jardin privatif 86 m2, séjour 38 m2, 2 chb., salle d'eau, salle de bains, calme. Est-Ouest. Px 490.000 F J.M.B., 970-79-79.

LA CELLE-SAINT-CLOUD URGENT. Appt grand standing dernier étage, 92 m2 habitables + 14 m2 balcon, entrée, séj., dégagements, rangements, 2 chbres, cave, parkg, TEL., prox. commerces, écoles. VUE EXCEPTIONNELLE. Exposition SUD-OUEST. Prix 370.000 F J.M.B., 970-79-79.

MEUDON. Part. vend son 3 p. 66 m2, vue parc sup., près Observatoire, calme, 330.000 F Tél. 626-14-04 après 20 heures.

CHATENAY-MALABRY Très beau livg dble, gds balc., 3 chbres, gde cuis., bains+salle d'eau, asc., gar. Px 402.000 F 660-44-66 350-58-86.

Mº MAIRIE MONTREUIL EXCELLENT PLACEMENT STUDIOS et 2 P. Tt cft. PX INTERESSANT. TEL. LE MATIN : 770-72-77.

LE CHESNAY/PARLY II Appt TYPE II, 69 m2 dernier étage, séjour en L + 2 chbr., exposition EST-OUEST. Cave, box, parkg. Px 330.000 F J.M.B., 970-79-79.

NEUILLY-MAIRIE Immeuble pierre de taille 1928 Tout confort, chauffage central

STUDIO 16 M2 ENVIRON

2 PIECES 35 M2 ENVIRON

TRES BONS PLACEMENTS Pour renseignements et visites : 755-98-57 ou 227-91-45

CHILLY-MAZARIN Ds résid avec pisc. et tennis : P., 92 m2, cuis. équipée, cave, parking, 250.000 F. T. 909-67-38.

bureaux

8e - SAINT-AUGUSTIN A LOUER dans immeuble grand standing BUREAUX Climatisation Parkings Tél. 293-62-52

CIE ASSURANCES recherche POUR TRAVAUX D'ORDRE AU SERVICE DES SINISTRES H. ou F Ayant bonne écriture et facilités de calcul. Ecrire à nº 7.477, L.T.P 31, bd Bonne-Nouvelle 75002 PARIS

PARIS EST METRO PORTE-BAGNOLET Bureaux 120 à 1.200 m2 à louer entièrement équipés et cloisonnés. Restaurant. TELEPH. : 766-72-42

PROPRIÉTAIRE loue 1 ou plusieurs bureaux dans imm. neuf · 758-12-40.

PRÈS PL. D'ITALIE RUE DU CHEVALERET 1.000 m2 bureaux divisibles rez de-chaussée et 1er étage Grand standing RICHARD ELLIS 225-27-80

locaux commerciaux

A céder directem. pas-de-porte import-export centre PARIS. Téléphoner : 233-70-48.

ST-GRATIEN Entrepôt 400 m2 état neuf, Burx 60 m2 s/terrain 1.400 m2, façade 36 m. 750.000 F à débattre. Tél 989-31-74.

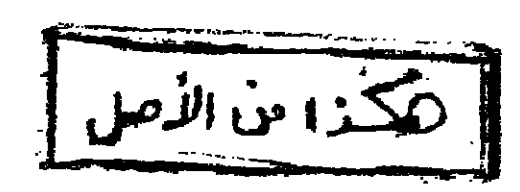
NEUILLY - MAILLOT Rez-chauss. s/avenue. Tél Etat neuf - Propriétaire : 722-78-99.

AIX-EN-PROVENCE. Cède ravissante boutique art. artisanat contempor. Part. équipée Quart. central XVIIIe s. Tr. bas loyer. Ecr. nº T 97.948 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

SAINT-DENIS (93) près autoroute Nord Part. loue hangar et bureaux de 650 m2 sur terrain de 3.500 m2. Possibilité 4.500 m2. Accès GROS PORTEUR. Bail 3, 6, 9. Agence s'abstenir. Ecr. nº 6.433, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

PARTICULIER VEND BOULOGNE-BILLANCOURT LOCAL 450 m2 près périphérique pour dépôt ou atelier (travail bruyant autorisé) 2 lignes tél., monte-charge, force 220 et 380 triph. 60 A. Accès petits camions. Sur place ce jour et demain de 10 h. à 17 h. 30. 10, rue Maître-Jacques, BOULOGNE-BILLANCOURT. TÉL 603-91-38 et 969-68-67.

Voir la suite de notre immobilier en page 27



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

L'immobilier

appartem. achat

Part. achète STUDIO avec box. Téléphone : 371-70-09

Rech. PARIS 15e, 7e arrdts, pr bons clients, Appts ttes surfaces et immeubles. Paiement compt. Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet-15e - T. 566-00-75

URGENT - RECHERCHE : 4 à 7 pièces, tout cft, 16e, 8e, rive gauche, Neuilly. MICHEL & REYL - 265-90-05.

VOUS VENDEZ
Téléphonez-nous.
780-54-61/781-39-43

16e/17e NEUILLY
Importante Sté paie comptant 4-6 pièces - Tél. : BAG. 41-21.

hôtels-partic.

14e Alésia, luxueuse résidence 8/9 p., 318 m2 (en 2 niveaux) + jardin 200 m2 + gar. Prof. lib. possible. Etat exceptionnel. Prix élevé. T. : DAN. 63-98, ap. 18 h.

AFFAIRE UNIQUE
PLACE MIRABEAU
BEL HOTEL PARTICULIER
380 M2 + jardin. Refait neuf.
MOINS 4.000 F LE m2
Téléphone : 325-75-42

immeubles

PARIS (9e)
DIRECT PPTAIRE
IMMEUBLE BOURGEOIS
900 m2 dont 250 m2 libres + 2 boutiques. - 387-14-63

constructions neuves

Métro MÉNILMONTANT
15, RUE ÉTIENNE-DOLET
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
DU STUDIO AU 4 PIÈCES
A PARTIR DE 4.000 F LE M2
SUR PLACE SAMEDI, DIMANCHE, LUNDI ET MARDI, DE 14 H. A 18 H.
ou
GROUPSCI 6, rue Emile-Dubois, 75014 PARIS Tél. 336-00-61 et 336-00-62

une valeur solide : la pierre de taille des prix fermes et définitifs* et le confort tout électrique

● **PARIS XXe ***
« LES HAUTS DE PARIS »
9-11 rue du Télégraphe
Bel immeuble résidentiel de 9 étages.
Reste quelques 2 et 3 PIECES.
HABITABLES DE SUITE.
Sur place ts les jours de 11h à 18h sauf Mardi.

● **GARCHES 92 ***
près du Golf de Saint Cloud
« LES JARDINS DE GARCHES »
29-33 rue Henri Régnault
3 petits immeubles de 2 étages avec ascenseurs
26 appartements au total
Reste à vendre 2 et 3 PIECES
Balcons ou terrasses et jardins privatifs
LIVRAISON IMMEDIATE.
Appartement témoin sur place tous les jours de 11h à 18h (sauf mardi).

● **ST. MANDE 94**
à 200 m du Bois de Vincennes
« JEANNE DU LAC »
20-22 rue Jeanne d'Arc
Une petite résidence de 6 étages. 26 appartements au total . STUDIO AU 5 PIECES.
Avec balcons ou terrasses et prestations raffinées. Jardin intérieur.
Sur place tous les jours de 11h à 18h sauf Mardi et Mercredi matin.

GECOM 171, Av. Charles de Gaulle 92200 NEUILLY Tél: 747.59.50

pro/jets

Métro MAISONS-ALFORT-LES JUILLIOTTES
LIGNE N° 8 (BALARD-CRETEIL)
« LA CROIX DU SUD »
120, av. De-Lattre-de-Tassigny à CRETEIL
A partir de 3.300 F le m2
DU STUDIO AU 4 PIÈCES
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
CRÉDIT POSSIBLE 90 %
SUR PLACE SAMEDI, DIMANCHE ET LUNDI, DE 14 HEURES A 18 HEURES
ou
GROUPSCI 6, rue Emile-Dubois, 75014 PARIS. Tél. 336-00-61 et 336-00-62

INVESTISSEZ
CENTRE TOURS IMMEUBLE NEUF
DU STUDIO AU 5 PIECES
PX MOYEN 4.400 F LE m2
PARK., SS-SOL COMPRIS
GARANT. LOCATION
2 ans
PRETS SPECIAUX P.I.C.
GAUTARD IMMOBILIER
82, BD MALESHERBES, Paris-8e
292-28-13
DU LUNDI AU VENDREDI

Métro CHATEAU-VINCENNES Studios, 2 et 3 pièces Habitables 1er trimestre 1977. 225-92-69

XVIIIe, près R. CHAMPIONNET Studios, 2, 3 et 4 pièces Habitables 2e trimestre 1977. 225-93-69

BOULOGNE
17, rue Béranger
Petit immeuble résidentiel dans une rue calme, près de la Seine, le parc et le pont de Saint-Cloud
STUDIOS et 4 PIECES
Aménagement de qualité
5.500 F LE M2
FERME ET DEFINITIF
Appt témoin, s/place, ts les jrs (sauf lundi), de 14 h. à 19 h., samedi et dim., de 10 h. à 19 h. ou GEFIC - ALM. 98-98

METRO BUZENVAL
65, PLACE DE LA RÉUNION (20e)
STUDIOS ET 2 PIECES
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
A PARTIR DE 3.600 F LE M2
SUR PLACE MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI et DIMANCHE, de 14 h. à 18 h.
ou
GROUPSCI 6, rue Emile-Dubois - 75014 PARIS. Tél. : 336-00-61 et 336-00-62.

locations non meublées Offre

Paris

PARIS (15e), LE VALMONT
57, RUE DU THEATRE
du Studio au 5 Pces Cuis. équipée
Bureau sur place
tous les jours de 10 h. à 19 h., sauf dimanche.
TEL. : 578-83-66.

9e. Ds imm. bon stand., asc.-desc., b. 5 P. excell. état, cuis., s. de bains, w-c., cab. toil. Tél., chbre de bne avec eau. 2.900 F + charges. 526-33-99.

A louer 20e, F 2 ds Tour St-Blaise 28e ét., vue splend. sur Paris. Lib. av. gros mobilier. 797-41-85.

20e ST-FARGEAU, 2 P., cuis., confl. Tél. : 797-23-97.

Gérante loue direct. 2 Pces cuis., s. de bains, tél., tt cft. TRO. 67-25, matin ou ap. 17 h.

Région parisienne

GARCHES, appt. état NEUF 115 m2, 3 chbres, liv., s. à manger, bains, dche, park. Téléph. Libre de suite. 2.700 F + 800 F. charges. J.M.B. 970-79-79.

Part. loue à prof. libérale, pav. à usage professionn. Banlieue Sud sans logt. Tél. : 687-08-11.

ORSAY 28' DENFERT - Dans parc privé, neuf, tout cft, tél., park. 4 p. 84 m2, 1.720 F ch. comp. Visite « Le Chevalier d'Orsay », 99, rue de PARIS. Samedi, de 10 à 16 h. Lundi, mercr., 14-17 h., ou ALM. 13-72.

SAINT-MANDE Face bois de VINCENNES Loue appt. dble sél. Tél. 2 chbr., s. bns, w.-c., cuis. entièrem. éq. 2.400 F C.C. Libre le 15 févr. 77. Tél. : 628-57-34

BANLIEUE SUD
PRES DE
ÉVRY - CORBEIL
à louer
dans résidence grand standing
APPARTEMENTS NEUFS
— STUDETTES dep. 650 F+ch.
— 3 PIECES dep. 850 F + ch.
— 4 PIECES dep. 1.000 F + ch.
— 5 P. duplex dep. 1.500 F+ch.
— 6 P. duplex dep. 1.600 F+ch.
Visite sur place de 9 h. 30 à 12 h. et 14 h.-18 h. (même dim.) Sauf mardi et merc., s'adress.
TERRASSES DU COUDRAY
AV. CHARLES-DE-GAULLE,
91-COUDRAY-MONTCEAUX.
Tél. : 498-52-79/496-18-81.
LIAISON S.N.C.F. et aut. A 6.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pr Société Européenne, ch. villas, pavillons pr CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

MUETTE. Studio sur jardin-terrasse tt cft. 553-34-24, matin ; 233-04-16, après-midi.

FRONT DE SEINE, plein ciel, SOMPTUEUX 4 P., 100 M2. Vue panoramin. Imm. réc. Lux. meubl., park., piscine, tél., état neuf. 4.000 F + ch. - 578-25-52.

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL HOUSE ch. studios, appts., villas, pour cadres étrangers ou diplomates Garantie par société ou banque. Durée 1 à 3 ans. 551-22-66.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. La Michodière Mo Opéra. Seuls frais 380 F. T. : 742-78-93.

appartements occupés

SQUARE MAURICE-GARDETTE
Immeuble pierre de taille
OCCUPES
5 APPTS de 2 P., cuis., w.-c., possibilité salle d'eau
et
1 PIECE, CUISINE
LIBRE
1 STUDIO A RENOVER
Surface de l'ensemble 220 m2
PRIX TOTAL : 350.000 F
Renseignements et visites : 735-98-57 ou 227-91-45

Vds 145.000 F, 5e Val-de-Grâce, 16, r. Flatters, 3 p., bon imm., 5e ét., calme, sol. 727-91-41, le mat. Vis. samedi, 10 h. à 12 h.

23, QUAI VOLTAIRE
Adresse prestigieuse
Très bon placement
Appartement 150 m2, 750.000 F.
Téléphone : 033-01-08

maisons individuelles

ELANCOURT (78). Part. vend maison réc., 3 ch., 2 w.-c., s. de bns, cuis. équip., liv. dble 32 m2, chauf. centr., par., jdins, ds quart. résidentiel. Px 320.000 F. T. 373-28-43, h. b. Agce s'abstenir.

pavillons

BOURG-LA-REINE. CALME. Beau pav. réc., 1er ét. : séjour, 3 chbres, cuis. équipée, gd cft. Rez-ch. aménagé, gar., aérable jardin. 440.000 F. 660-44-66.

COURBEVOIE Près LA DÉFENSE PAV. ss-sol meulière - Calme 5 P., bns, chff. centr. Garage. 380.000 F, avec 76.000. - Voir samedi et dimanche 14 à 18 h. : 12, villa Ghis, ds r. E.-Caron. 781-37-36, poste 22 - M. MARC.

locaux industriels

SAO-PAULO (BRÉSIL)
4 ENTREPOTS A VENDRE
SURFACE TOTALE 5 000 m2 environ
Dans zone industrielle, à proximité du chemin de fer. Conviendraient pour grande industrie, dépôts de matières premières, etc.
Pour traiter, écrire n° 8.303, « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e), qui transmettra.

A louer, 25 km d'Avignon, anc. usine, superf. couverte 3.100 m2, possibilité de séparation de locaux. 3 bureaux, chbre froide. Surf. terrain clôturé : 8.300 m2. Accès facile. Conviendr. pour petite usine ou dépôt régional. Pour tous renseign., écrire : « le Monde » Publicité, n° 6.422, qui transmettra.

fonds de commerce

Vds en S.A.R.L., tr. belle affaire de FLEURS emplacement 1er ordre. Gde surface, ch. froide, cave. Très beau 2 Pces au-dessus. Tél. pour R.-Vs. : 260-42-76.

Vds pr cse maladie, fonds, tr. belle affaire, Nights-club-Restaur. Entre Tarbes-Bagnères-Bigorre R.N. 135, 65200 Montgaillard.

Boutiques

15e VILLAGE SUISSE bail à céder, boutiques tous commerces. Téléph. : 566-82-85.

viagers

NORMANDIE. Région Carentan ferme, 20 ha., louée bail 9 ans fini en 80, 25.000 F cpt + 3.170 de rente. LODEL : 700-00-99.

Rech. viager occupé ou libre F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00 Rente indexée, toutes garanties. Estimation gratuite, discrète.

TUILERIES Imm. XVIIIe - Appt 45 M2 cft, beaucoup de charme 25.000 + 1.600 F 1 tête 71 ans. Occupé 266-32-35 FONCIAL

propriétés propriétés

A VENDRE
120 km PARIS SUD
Dans un parc de 4.800 m2, bien dessiné et ombragé MAGNIFIQUE DEMEURE DE PIERRE DE TAILLE, DE MARBRE ET DE FER FORGE, comprenant : 1 réception 90 m2, belle cuisine agencée, 2 grandes chambres, bains, w.-c., penderie, office, buanderie. ESCALIER DE CHENE ET FER FORGE POUR ETAGE : 3 chbres, bains, toilettes, penderies, grand grenier aménageable, cave, chauffage fuel. S'adresser : HUAU - 16 (86) 65-14-86.

Cause famille vds rég. Ouest, 2 h. de Paris, Maison repos, 60 lits. Convent. Ecr. Havas LE MANS 8797, qui transm.

Cause départ, vends belle propriété en parf. état sur 2.000 m, séjour, cuis., 4 ch., s. de bains, wc., atelier, confort, gar., ch. central. Px. 320.000 F. Agence de la Bassée, Bray/Seine 401-12-33 et 401-16-36.

ST-MAUR (94) bord Marne, 5-6 P 2 bns, 800 m2 jard. 570.000 F.
ST-MICHEL (91) Gd luxe living 80 m2 + 4 P., 2 bns. 1.100 m2 jard., gar. 1.250.000 F. Société E.S.H. 885-99-27.

45 KM de Paris Rég. SENLIS-ERMENONVILLE Village résid. Maison standing parf. état. Grand confort, hall séjour 80 m2, 1 ch. + cab. toil., 2 wc, étage 3 ch., s. de bains, ling., cave, gar., petite maison amis. Jardin clos de murs. 690.000 F. Tél. : 257-00-39 (H.B.) ou (15-4) 454-20-95.

Prox. Seine, 180 km Paris. Belle propr. édifiée ds un parc de 2 ha avec pièce d'eau compr. hall entrée, séjour, gd salon avec chem., cuis. av. mezzanine salle de bains. Au 1er étage : 3 ch., 2 s. bains ch. de bonne, serre, ch. c., gar., cave, dépendances. 620.000 F. Agence de la Bassée, Bray/Seine 401-12-33 et 401-16-36.

CHENNEVIERES-SUR-MARNE Centre Maison ppale. 6 P. cft., Belvédère + mais. gardien, 4 P. cft., le tout s/ss-sol. Construct. pierre. Ravalement à prévoir. 1.700 m2 terr. 700.000. 542-49-70.

CALVADOS A vdre, libre, rég. Lisieux, maison d'hab. dépend., boxes, terrain 2,50 ha. Me Moussay. Tél. : (16-31) 20-04-11.

GISORS (près). Jolie MAISON Parfait état Hall, gd sél., cuis., 3 ch., bains, ss-sol, chauff. fuel, jard. clos, plantations 1.400 m2. Px 295.000. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, fg Cappeville, à GISORS Tél. : 620 (16-32-30-97-11)

10 km RAMBOUILLET - Dans village, très belle maison caractère. Sur 1.350 m2 terr. Gd salon, sél., cheminée, 3 vastes chbr., belle cuis., bns, s. d'eau, 2 w-c, chf., tél., cave. 445.000 F - Crédit possible AVIS 14, r. Raymond-Poincaré, RAMBOUILLET. - Tél. 483-05-27.

30 km PARIS. Magnif. ppté, vaste sél. coin, tél., salon sol marbre, gde cuis. éq. coin-repas, escal. app. fer forgé donn. accès palier desservant 4 chbres, mod. av. cab. toil., bns, dches, w.-c., chauff., vaste salle jeux + 2 chbres amis avec cab. toil., w.-c., greniers, garage, buand., parc clos murs, piscine chauffée. - 580.000 F, possib. crédit. - ACM, 14, pl. du Marché, MEAUX. Tél. 434-07-66.

PROVENCE SUD LUBERON MAS ANCIEN, RESTAURE Tt conft. 200 m2 habitab. + dépend. + 1 ha tx ombrages. Bien exposé - VUE Ag. Cattier, 84-Lauris Tél 46.

60 km Est Paris, autor. A 4, part. vd maison caract., 12 P., 5.000 m. 550.000 F. 022-06-37.

JOLIE DEMEURE rustique dans site enchanteur Séjour en L + cuis. + 4 chbres + 2 salles bains + 2 w.-c. Très beau terrain 2.500 m2 dans parc château bordant l'Eure, étangs, piscine, tennis. PRIX TOUT A FAIT EXCEPTIONNEL. A. 13 72, av. de Paris, Vernon Tél. 16 (32) 51-19-19

MONTMORENCY limite ENGHIEN VILLA pierre, séjour 50 m2 + 5 chbres, bains, jardin 950 m2. 758.000 F - Tél. 989-31-74.

ENVIRONS HOUDAN
SITE EXCEPTIONNEL ENVIRONNEMENT TRES JOLI CHARM. DEMEURE CAMPAG. 6 pces + cuisine, s. de bains. 13.000 m2 ravissant parc Bordée rivière Rendez-vous CHANTACO Tél. : 478-32-83 et 478-33-24

EXCEPTIONNEL
5 km ouest Evreux
MAISON NORMANDE à colombages, restaurée. 3 ch., séj., cuis., s. de bains, garage 2 voitures. Cave voûtée XIIe s. Terrain 1.500 m2. Px 100.000 F + crédit propriétaire 270.000 F.
IMMOBILIAE
T. 15 (37) 64-08-39/16 (32) 36-44-82

SAINT-AYGULS
BAIE DE ST-RAPHAEL
Vue impren. mer. P. à P. prop. parc arboré 1.200 m2, maison provenç 2 niv. 6 p. 2 bs. 2 cuis. Ch. cal maz. Facil. (93) 35-89-95

maisons de campagne

PARIS 115 KM autoroute, PERCHE bourg tous comm. Fermette impecc., 3 p. cuis cab. toil., chff. s/2.000 m2 plantés, clos. Acte en main : 180.000 F.

Bourg S.N.C.F. tous commerces mais. rurale 3 p. cour jardinet, eau, électricité, tout à l'égout. Clé en main : 50.000 F. Rurale 1 grande pièce 25.000 F acte en main.

Bourg ts comm. S.N.C.F., mais. bourgeoise très belle construct. s/1.200 m2 s/2 rues, 6 pièces. 215.000 F acte en main. S. I. ROBINET 5, rue de Chartres, 28 ILLIERS. Tél. : (15) 37-01-31.

ILE DE RE
A vendre, vue imprenable mer, mais. de pays, sél., cuis., 3 ch. dont 1 petite, sal. d'eau, w.-c., petit parc boisé. - Cab. immob. HURTAUD La Noue-Ste-Marie Tél. : 09-83-81

terrains

Part. vend en CORSE, TERR. à BATIR. Vue sur mer. Prix sacrifié. T. : 726-40-95, ap. 14 h.

95 HERBLAY Z.I. magnifique terrain entièrement équipé, 2 façades, 23.000 m2 av. permis 11.000 m2 d'entrepôts. SIFIF - 723-43-06.

Corse prox. port Campolaro vd terrains à bâtir. Ecr. Docteur CHARGOIS, 72, rue Condorcet, 13016 MARSEILLE.

A vendre 2.600 m2 verdure et fraîcheur dans Aix-en-Provence. (torse). Ecr. no 240, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CROISSY-SUR-SEINE Calme, beau TERRAIN 860 M2, entièrement viabilisé. 340.000 F T.T.C. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

SOMMIÈRES (GARD) 20 mn. mer, parcelles viabilisées entre 5.000 et 10.000 m2 boisé, rivière, de 17 à 23 F le m2. Agence MEDIEVALE 30250 Sommières. T. (66) 80-04-72

YONNE Vends terrain à construire Hameau Volvent-Diges - 48 a. Facil. access. A-6. Px 25 F/m2. Tél : 589-61-08 à partir 19 h. 45.

manoirs

Orne. Rég. Alençon MANOIR 16e rest. Parc 2,5 ha. HOUILLARD B.P. 83, 43 LAVAL. T. 53-25-21.

villas

VAUCRESSON PPTE 1930, 200 m2 habitables, SEJOUR, s. à manger, cuis., 4 chbres + 2 chbres serv., 2 s. bains, 1 dche, environnement exceptionnel. Calme. Parc 1.400 m2. Px 1.050.000 F. J.M.B. 970-79-79.

A la limite de MARLY-LE-ROI bien implantée dans un grand jardin, villa de plain-pied, parfait ét. Très joli intérieur. Gd séjour, 2 chbres tt confort. Px. 680.000. RHODES. 958-19-28.

ST-CLOUD. Ppté caractère rénovée, 200 m2 habitables. 1.580 M2 DE TERRAIN. Partie cpt., partie viager. J.M.B. 970-79-79.

RUEIL GARE Belle VILLA BOURGEOISE, centenaire S/700 m2 terr. env. - PRIX JUSTIFIE - EXCLUSIVITE Agce GARE RUEIL - 967-03-48.

LE VESINET 3' R.E.R. Jardin 600 m2 DS JARDIN CLOS DE MURS Belle maison 1880 ENTIEREMENT RESTAUREE Surface habit. 150 m2, gd living, 5 chbres, 2 sal. bains, gd ss-sol, gar. F.P.I., URGENT, 976-07-06.

CROISSY-SUR-SEINE Calme, 500 m commerces, écoles CONSTR. de 4 VILLAS ILE-DE-FRANCE INDIVIDUEL. Récept. 52 m2, 4 ch., bns, dches, tt cft. Gar. Jardins 670 à 1.000 m2 env. 650.000 F TTES TAXES COMP. FERMES ET DEFINITIFS LIVRAISON FIN 1977 AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

fermettes

Réf. 58/1 : 200 km Paris RN 7 FERMETTE indép. cours rest. gros œuvre en état, 3 p., pout. appar., cheminée, cave, grange, eau, terrain 2.500 m2. Libre à la vente. PRIX : 95.000 F. Réf. 89/1 : 180 km Paris, rég. boisée, vallonnée, MAISON de CAMPAGNE habitab. suite, eau, élect., 4 p. poutres apparentes, cheminée, grange, cave, toiture et gros œuvre en bon état. Terrain clos. PRIX : 155.000 F. T. : 53-76-15, jusqu'à 22 heures.

FORET OTHE. Fermette rest. équerre, entr., vaste séj., gde cheminée rust., 3 ch., cuis., bns, w.-c., gren., amén., grange écurie. 3.000 m2 terr. 185.000, av. 37.000. - AVIS, 2, r. de-Gaulle Sens. (16-86) 65-09-03.

YONNE, cadre forêt d'OTHE Belle FERMETTE habitable de suite gd séj., poutr., cheminée, cuis. amén., 3 ch., 5 bns, wc, chauf. cent., pelouses et bois 3.800 m2. PRIX JUSTIFIE 245.000 F. CABINET BOUVRET 27, av. de Gambetta, Joigny Tél. : (86) 62-19-44

châteaux

REGION NORD 22 km PARIS Ravissant castel - Séjour + bur. 5 chbres, bains, superbe parc 9.800 m2, mais. gardien. 3 gar. 1.300.000 F. — 989-31-74.

villégiatures

CHAMONIX. Appt neuf meublé 6 p., quinz. Pâques, 1.200 F nets. Ecrire WAARGRAVEN, 52, bd Leclerc, 92 NEUILLY.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente par adj. amiable en l'Et. de Mes LACOMBE et AUBRY, not. ass., 31, rue Saint-Ambroise, 77000 Melun tél. 439-21-22, le 14 février 77, 14 h. 30

MAISON RURALE
à MONTCOURT-FROMONVILLE (77)
AU BORD DU CANAL DU LOING
2 p., cuis., cellier, cave, grenier. Jard. 800 m2 env. M. à px 85.000 F. Consign. pr ench. 30.000 F. Pr ts rens. s'ad. Et.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à EVRY, rue des Mazières, le mardi 8 février 1977, à 14 heures

UN TERRAIN
situé à
MILLY-LA-FORÊT (91)
5, rue du Stade
d'une contenance de 961 m2
MISE A PRIX : 10.000 FRANCS
Renseignements Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats associés, 51, rue Champlouis à CORBEIL-ESSONNES, tél. 496-30-26 et 496-14-18.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à EVRY, rue des Mazières, le mardi 15 février 1977, à 14 heures

UN PAVILLON
sis à
ATHIS-MONS (Essonne)
10, rue de la Mutualité
MISE A PRIX : 40.000 FRANCS
Consignation préalable indispensable pour enchérir - Renseignements à Mes AKOUN et TRUXILLO, avocats associés, 51, rue Champlouis à Corbeil-Essonnes, tél. 496-30-26 et 496-14-18.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 10 février 1977, à 14 heures

UN IMMEUBLE sis à VANVES
(Hauts-de-Seine)
19, RUE ARISTIDE-BRIAND
Contenance superficielle 22 a. 33 ca.
MISE A PRIX : 1.200.000 FRANCS
S'adresser à Me Marcel BRAZIER, avocat, 178, boulevard Haussmann à Paris (8e) ; Me SAGETTE, syndic à Paris, 6, rue de Savoie ; et à tous avoc postul. près les Trib Grande Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil

Vente au Palais de Justice à Paris, le lundi 21 février 1977, à 14 heures
EN QUATRE LOTS **A PARIS (16e)** 28, RUE LAURISTON
4 EMPLACEMENTS DE VOITURES
Le 1er rez-de-chauss., entre-sol et les 2e, 3e, 4e au rez-de-chauss., sous-sol
MISE A PRIX 20.000 F chaque lot - Total des mises à prix 80.000 F
S'adr. Me R. GARNIER, synd., 3, r. Furstenberg ; Me CHEVROT, avocat, Paris.

Vente après surench. du 1/10 au Palais Justice Paris, jeudi 10 février 77, 14 h.

PROPRIÉTÉ A NANTERRE (92)
32 à 40, avenue Georges-Clemenceau et 2 à 8, rue des Suisses
MISE A PRIX : 121.000 FRANCS
S'adresser pour renseignements
Me CERVESI, avocat, 166, boulevard Haussmann à PARIS (8e) ; Me REGNIER, avocat à Paris, 15, r. de Surène ; Me CHEVROT, avocat à Paris, 8, r. Tronchet ; tous avocats près les Tribun. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil ; M. COGE, admin. imm., Nanterre (92), 154, av. Georges-Clemenceau ; Me FIXOIS, n., Louvres (Val-d'Oise) ; Me HAMONIC, n., Montacher (Yonne).

Vente au Palais de Justice à NANTERRE, mercredi 16 février 1977, à 14 h
EN UN SEUL LOT
UNE PROPRIÉTÉ à NEUILLY-S.-SEINE (92)
62 bis, avenue Charles-de-Gaulle
et petit jardin derrière - CONTENANCE TOTALE de 226 m2
Mise à prix : 500.000 F
S'adresser S.C.P. J. SEGRESTAN et G. LE FOYER-COLLIGNON, avocats à la Cour, 21, boulevard de Strasbourg à PARIS (10e), tél. 770-31-21 ; et sur place pour visiter.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 10 février 1977, à 14 heures
EN 25 LOTS
5 APPARTEM. de 2 PIÈCES PRINCIPALES
2 STUDIOS et 18 CAVES - DANS IMMEUBLE
10 et 12, rue de TERRE-NEUVE, PARIS (20e)
et les parties communes correspondantes
MISES à PRIX : 1er lot, 15.000 F - 2e lot, 7.000 F - 3e lot, 15.000 F - 4e lot, 15.000 F - 5e lot, 15.000 F - 6e lot, 15.000 F - 7e lot, 7.000 F - 8e au 25e lots (caves), 300 F chacun. - S'adresser à la S.C.P. d'avocats J. SEGRESTAN et G. LE FOYER-COLLIGNON, avocats à la Cour, 21, boulevard de Strasbourg à PARIS (10e), tél. 770-31-21 ; la Sté Dominique WARGNY, Yves DOBROWOLSKI et Jacques LELONG, notaires associés, 16, avenue Henri-Barbusse à COLOMBES (Hauts-de-Seine) ; et sur place pour visiter.

D'UNE RÉGION A L'AUTRE

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

M. Francis Palmero renonce au projet de création d'un nouveau port à Menton

- *De notre envoyé spécial*

Menton. — « L'aménagement de la baie ouest de Menton n'aura pas lieu. » Cette petite phrase est-elle le premier coup d'arrêt à une politique mille fois dénoncée ? Annonce-t-elle le commencement de la fin du « massacre de la Côte d'Azur » et, en général, du « martyre du littoral français » ?

A l'envoyé du *Monde*, qui récapitulait à son intention les griefs des diverses associations opposées au projet d'aménagement (*le Monde* du 12 décembre 1976), M. Francis Palmero, sénateur, maire de Menton, répondait tout d'abord par une réfutation point par point des contestations. Au bout de quoi, en conclusion parfaitement imprévisible, le sénateur maire déclarait : « *Cela dit, puisqu'on en veut pas, l'aménagement n'aura pas lieu.* » Point final. Rideau tiré sans autre forme sur des années d'études, de plans, de contre-plans réalisés au niveau de la direction de l'équipement des différents ministères, d'instituts spécialisés, et nécessairement sur les quelques millions (lourds) engagés. Fin d'un projet qui comportait pour l'essentiel la création d'un nouveau port de plaisance (cinq cents postes), d'un terre-plein (avec piscine et casino), de digues, d'épis et de plages alvéolaires... Dans la dernière version acceptée par le ministère, le financement se situait aux alentours de 70 millions, et les associations de défense, en présence d'un adversaire de cette taille, n'espéraient pas une si totale victoire.

« *Amère victoire,* rétorque le sénateur-maire. *En abandonnant, je vais faire la démonstration par l'absurde de la nécessité de cette réalisation :*

» — *Sans protection, la plage ouest sera détruite par la mer ;*

» — *La pollution apportée par les torrents n'étant pas éloignée, la baignade sera nécessairement interdite l'été prochain ;*

» — *La voie littorale qui devait être élargie en promenade sera emportée par la mer ;*

» — *La demande de cinq cents postes nouveaux pour la plaisance ne sera pas satisfaite. Menton y perdra activité, emplois et revenus... Notre voisin italien, San-Remo, en passe de réaliser un projet analogue, sera trop heureux de récolter alors ce que nous négligeons.* »

C'est dire que les associations de défense — et notamment les écologistes — n'ont nullement convaincu le maire de Menton de renverser la vapeur en écartant de façon exemplaire pour l'ensemble de la côte le « projet polluant ». Les positions respectives demeurent, deux mondes s'opposent et, même dans les discussions techniques relatives à la pollution, chacun présente ses analyses et ses photos sous-marines parfaitement contradictoires.

Il reste que les associations l'ont empoété non pas sur un détail, mais, pour la première fois, sur l'une de ces « restructurations » de la côte qu'elles dénoncent en permanence. Certes Menton, cernée par ses montagnes, préservée en « micro-situation dans son micro-climat », garde un visage familier qui la met aux antipodes du délire de « Monaco - La Défense-sur-Mer ».

Mais les ravages du béton sur la Côte d'Azur et la destruction progressive des fonds sous-marins expliquent l'ampleur de la protestation à Menton, où l'on avait d'autre part entendu parler d'avis défavorable du préfet.

Près de quatre mille signatures recueillies en une semaine, deux salles combles le même jour, les résultats de l'enquête publique, la prise de position hostile du Syndicat des hôteliers lui-même, n'ont pas seulement condamné ce projet particulier. Menton connaît aujourd'hui la manifestation la plus vigoureuse d'un état d'esprit qui, de plus en plus, gagne du terrain. Dans les milieux mêmes du tourisme, on parle de saturation. A n'être plus que béton, dortoirs à bateaux, plages alvéolaires, eau polluée, la poule aux œufs d'or va se tuer elle-même. Ce « malheureux trop beau pays », déjà vacillant sous la ruée démographique, voudrait bien vivre aussi d'autre chose que d'un tourisme qui, à la longue, l'étouffe. Mais vers quoi se tourner ? A Menton, par exemple, quelles cultures sont possibles sur ces pentes abruptes ? Quelles industries (non polluantes) accepteraient de s'installer sur ces terrains exigus et prohibitifs, en bout de ligne ? Il y a six mille gosses dans les écoles mentonaises. Que feront-ils demain ?

JEAN RAMBAUD.

Nord-Pas-de-Calais

Les élus veulent continuer à dialoguer avec l'État

De notre correspondant

Lille. — Le budget de 1977 du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, en augmentation de 40 % sur celui de 1976, reste néanmoins relativement modeste. Il s'élève à 129 millions de francs (dont 117 pour les investissements) avec un recours à l'emprunt limité à 25 millions. La charge fiscale par habitant passera de 18 F à 26 F.

Le budget, approuvé à l'unanimité par le conseil, a souligné son président, M. Pierre Mauroy (P.S.), prévoit une « *réserve de négociations qui permettra à la région de reprendre clairement le dialogue institutionnel avec l'Etat* ».

On a donc eu l'impression pendant les deux journées de réunion, les 24 et 25 janvier, à la préfecture du Nord, que l'on se trouvait dans une période d'attente. On le vit bien lorsque furent analysés les investissements de l'Etat prévus dans les deux départements pour l'année 1977. Ces investissements sont jugés nettement insuffisants, et on n'imagine guère qu'il ne puisse y avoir une « rallonge ». La région a donc constitué une sorte de « trésor », qui doit lui permettre de répondre positivement aux décisions favorables qui pourraient être prises à Paris. Une « caisse » non négligeable avec 10 millions bloqués au Fonds d'investissement et d'aménagement régional (FIAR), 20 millions d'excédent de recettes sur l'exercice 1976, une capacité d'emprunts préservée et même, le cas échéant, la possibilité d'aller au-delà de 26 francs par habitant.

M. André Chadeau, préfet de région, a dû faire front aux critiques venues non seulement des formations de la gauche mais aussi des groupes R.P.R., centriste et R.I. En effet, si le préfet constate un léger tassement en francs constants des investissements d'une année à l'autre, en raison de la conjoncture et de l'application du plan Barre, M. Jacques Piette (P.S.), rapporteur général, estime que la dotation est inférieure à 6 % en francs constants par rapport à 1976, constatation qui n'est pas contestée et qui fut d'ailleurs également relevée quelques jours auparavant par le comité économique et social. Sur certains chapitres, la santé par exemple, qui est l'un des points noirs de la région, une régression très sensible semble inacceptable.

M. Chadeau a eu beau mettre en relief les mesures du récent comité interministériel d'aménagement du territoire (*le Monde* du 28 novembre), ou encore une décision récente sur des programmes d'action prioritaires, il a trouvé une assemblée unanime pour déplorer « *une réduction de crédits qui aggravera la situation économique déjà très délicate de la région* ». Mais ce constat étant fait, on se sépara néanmoins sur la résolution finale. Les groupes socialiste et communiste, majoritaires, approuvèrent un texte condamnant la politique du gouvernement, le le plan Barre.

GEORGES SUEUR.

A PROPOS DE...

LA MODERNISATION DU MÉTRO

Rodin sur les quais

Le métro marque le pas ; l'autobus continue de progresser : tel est le bilan de la R.A.T.P. en 1976. L'année qui commence devrait être marquée, au mois de décembre, par l'ouverture de bout en bout — Saint-Germain-en-Laye - Boissy-Saint-Léger — du réseau express régional (R.E.R.) et par un effort particulier pour l'animation des stations.

La R.A.T.P. prévoit d'autres inaugurations en 1977 : le prolongement de la ligne de Sceaux (Saint-Rémy-lès-Chevreuse - Gare du Luxembourg) jusqu'au Châtelet et le raccordement au métro express est-ouest de la ligne de Marne-la-Vallée : Fontenay-sous-Bois - Noisy-le-Grand. Grâce à la mise en place de ces nouvelles infrastructures, le réseau régional — 92 kilomètres et cinquante-sept stations — permettra une meilleure communication entre Paris et sa banlieue.

La modernisation du parc d'autobus — trois mille sept cent quatre-vingt-trois véhicules — est achevée. Deux cents autobus « confort » ont été mis en service, notamment sur les lignes-pilotes. Dix autobus à plate-forme arrière ouverte desservent la ligne 20 (Gare Saint-Lazare - Gare de Lyon) ; à partir du printemps, la R.A.T.P. en recevra soixante autres.

Une ombre à ce tableau : la vitesse commerciale des bus n'a pas réellement augmenté, et ce ne sont pas les 5,6 kilomètres de couloirs réservés supplémentaires, créés dans les départements de la petite couronne, qui amélioreront la situation.

La R.A.T.P. continuera, en 1977, l'effort d'animation et d'information du réseau métropolitain. Des reproductions des œuvres du sculpteur Rodin devraient, dès 1977, être exposées sur les quais de la station Varenne. *A la station* Gobelins, *les usagers du métro pourront admirer des productions de la célèbre Manufacture. Enfin, des diapositives informant les Parisiens sur les activités du Centre Georges-Pompidou seront présentées, à partir du 31 janvier, sur les quais de la station* Concorde.

Un festival musical devrait également se dérouler dans les couloirs du métro au cours des mois à venir ; la R.A.T.P. étudie la mise en place d'un statut pour « ses » musiciens « tolérés » dans son labyrinthe souterrain.

Les vitrines mobiles groupant des productions artisanales et culturelles circuleront d'une station à l'autre. En outre, trois cent cinquante nouvelles pendules seront installées dans les salles de recettes.

Bourgogne

M. CHAMANT RÉÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

M. Jean Chamant, ancien ministre, député républicain indépendant de l'Yonne, a été rlu, jeudi 27 janvier, prsident du conseil régional de Bourgogne.

M. Chamant a obtenu 26 voix sur 44 votants. M. Pierre Meunier, conseiller général P.S. d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), présenté par le groupe socialiste, a obtenu 17 voix et M. Marcel Lucotte, sénateur R.I., maire d'Autun (Saône-et-Loire), 1 voix.

Picardie

● *M. Charles Baur,* secrétaire national du Mouvement des démocrates sociaux, a été réélu le mercredi matin 26 janvier, président du conseil régional de Picardie. Maire de Villers-Cotterêts dans l'Aisne, depuis 1955, M. Baur cédera, l'an prochain, son siège à un représentant de la Somme. Les membres du conseil régional ont, en effet, décidé que la présidence de leur assemblée serait assurée, tous les deux ans et à tour de rôle, par un élu de chacun des trois départements composant la Picardie.

Alsace

UN ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

« Oui à Rhin-Rhône, mais nous ne le financerons pas »

nous déclare M. Pierre Schiélé

M. Pierre Schiélé (C.D.S.), qui vient d'être élu président du conseil régional d'Alsace, nous a accordé un entretien.

« *Quels sont pour vous les dossiers prioritaires de l'Alsace en 1977 ?*

— Incontestablement c'est l'emploi. Car sans emploi, pas de vie et sans vie pas de qualité de la vie. Il nous faut des instruments spécifiquement régionaux et opérationnels pour résoudre ce problème. On va donc inévitablement reparler de l'Association de développement et d'industrialisation de l'Alsace (ADIRA). Cette association a été trop longtemps considérée comme une affaire essentiellement, voire exclusivement, bas-rhinoise. Cela a créé des malentendus interdépartementaux et des querelles. Ce genre d'organisme est pourtant indispensable car il est une œuvre de la région face à l'administration. Mais je le conçois à l'avenir plus décentralisé et plus « confédéral ». Il faudra aussi changer son nom.

» Cet instrument nouveau apportera une assistance technique aux moyennes et petites industries en difficulté ainsi qu'aux artisans qui veulent se lancer dans des entreprises, et il faudra qu'ils soient encouragés. Une assistance administrative aussi pour toutes les petites communes et les « pays » qui souhaitent aménager une zone industrielle, et qui se débattent dans de complexes procédures administratives. Il devra aussi partir à la recherche d'industriels au profit de toute la région. On peut espérer aussi que se créera une bourse de l'emploi.

» Pour arriver à ce résultat, il faut évidemment pouvoir compter sur l'adhésion des hommes politiques mais aussi des organismes consulaires et des syndicats.

» Cette « ADIRA nouvelle manière » sera financée pour son fonctionnement par les deux conseils généraux alsaciens, mais les subventions d'équipement qu'elle accordera viendront de l'établissement public régional.

— *Sur quels points faudrait-il améliorer la loi de juillet 1972 sur les régions ?*

— La loi contient elle-même des germes évolutifs. Elle a été réaliste, car elle a été prudente. Il faut toutefois aller plus loin. Une amélioration substantielle consisterait déjà à faire en sorte que les délibérations des conseils régionaux contiennent des instructions précises et aient un pouvoir contraignant à l'égard des administrations régionales. Trop souvent, nous émettons des votes, et l'administration, de son côté, continue à gérer ses affaires comme elle le veut. On tourne en rond.

» Un exemple : le schéma d'orientation et d'aménagement régional que nous avons approuvé à l'automne. Il faut absolument que l'administration le fasse passer dans les faits. M. Jean Lecanuet m'a promis que ce schéma serait soumis à l'approbation d'un comité d'aménagement du territoire (CIAT), au printemps.

— *Défendrez-vous le dossier Rhin-Rhône ?*

— Oui, farouchement, mais pas n'importe comment. Même si elle doit coûter plus cher que dans les estimations actuelles, cette liaison fluviale devra épouser le plus possible le tracé de l'actuel petit canal. On veillera à ce que les déblais soient transformés en humus. Il faudra aussi préserver la nappe phréatique. Bien sûr, pour certains agriculteurs, le « choc opératoire » sera rude. Mais il est inévitable. Ils s'en relèveront. Dans l'histoire de l'Europe, on constate que ce sont les régions situées aux nœuds de communications qui ont connu le développement le plus important.

» Mais, pour le financement de Rhin-Rhône, il n'est pas question une minute que la région donne un sou. C'est exclu, et je m'y opposerai absolument. La région va déjà « payer » en donnant une partie de ses terres. Ce projet est une grande affaire nationale et européenne, c'est donc à l'Etat de financer — pourquoi pas avec des crédits internationaux ? Pas plus qu'elle n'a financé le grand canal d'Alsace, la région n'a à payer, même en partie, le futur canal Rhin-Rhône. S'il y a un chantage de l'Etat, je le dénoncerai. »

(Propos recueillis par FRANÇOIS GROSRICHARD.)

Bretagne

LES RESPONSABLES ÉCONOMIQUES PROPOSENT UN PROGRAMME D'ASSISTANCE A LA PÊCHE

(De notre correspondant.)

Rennes. — A quelques jours de la visite du président de la République, la Bretagne vit toujours à l'heure du désenclavement. Ce fut le thème central des débats du comité économique et social réuni mercredi 26 janvier sous la présidence de M. Claude Champaud. De l'avis de ce dernier, le désenclavement du « promontoire armoricain » est une condition préalable à la solution de toutes les autres difficultés qui se posent à cette région. Pour compléter la ceinture d'un plan routier breton en cours de réalisation par l'Etat, un programme routier régional a été mis en œuvre en 1974. Il doit faciliter les liaisons entre les parties nord et sud de la presqu'île. Le C.E.S. regrette cependant un retard d'exécution qui n'a pas permis d'utiliser tous les crédits mis à la disposition des départements.

Le désenclavement s'applique aussi à la façade maritime. L'évolution du droit de la mer et l'extension à deux cents milles des zones réservées pourront avoir d'importantes répercussions sur la pêche. La Bretagne représente dans cette branche 43 % en valeur de la production nationale, et seize mille emplois directs sont concernés. Le C.E.S. de Bretagne propose deux types d'action spécifique. Une subvention pouvant atteindre 410 000 francs permettrait le financement d'un avion à long rayon d'action, chargé de la prospection du thon tropical au-delà de la limite des deux cents milles des pays africains. La flottille de pêche au thon tropical immatriculée à Concarneau est la seule à pouvoir rivaliser avec celle des Etats-Unis et du Japon. Le Comité et social juge également utile d'affecter 250 000 francs à l'équipement d'un navire d'assistance à la flottille de pêche au thon.

M. Olivier Philip, préfet de la région, a regretté toutefois l'incapacité des professionnels de la pêche à s'entendre sur la définition de la ligne directrice de leurs activités. Un projet de concertation sur le plan régional n'a pas encore abouti.

Autre sujet d'inquiétude : l'industrialisation qui marque le pas. La crise fait durement sentir ses effets. Bien des responsables constatent une certaine démobilisation. Ainsi, M. Henri Ducassou, ancien président de la chambre régionale de commerce et d'industrie, a souligné que la Bretagne souffre d'avoir trop confié son destin à des organismes d'intervention, tels que l'association Ouest-Atlantique (filiale de la DATAR), celle-ci ne pouvant jouer sur la « promotion interne » des entreprises régionales. Or, cett epromotion interne intervient pour 80 % des emplois créés.

Enfin, un schéma d'aménagement du littoral breton et des îles a été soumis à l'examen des représentants régionaux. Cette étude approfondie, sans doute la première du genre, vise à préserver la qualité de la vie du littoral tout en prenant en compte le développement économique, la promotion de l'agriculture et le tourisme.

DANIEL MORNET.

Ile-de-France

● *La préfecture de la région d'Ile-de-France aide les industriels.* — M. Lucien Lanier, préfet de la région d'Ile-de-France, vient de confier une mission d'information au service « activités » de la préfecture de région. Celui-ci est habilité à informer les chefs d'entreprise sur les procédures à suivre pour installer ou étendre leurs fabrications en région parisienne.

★ Préfecture de région, service activités, 21, rue Miollis, 75015 Paris.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LES PREMIERS RÉSULTATS POSITIFS DU PLAN BARRE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

(Suite de la première page.)

Les bons résultats de décembre en matière de prix et dans une moindre mesure ceux du commerce extérieur ont conforté la position du franc. Il est peu probable pourtant que l'on retrouve rapidement une parité de 4,90 F pour un dollar. Les autorités monétaires, qui depuis deux mois interviennent systématiquement sur le marché des changes — à chaque fois que cela est nécessaire — pour maintenir la parité de 5 F pour 1 dollar, ont dû à plusieurs reprises tirer sur les réserves de changes.

Aussi la stratégie de la Banque de France est-elle basée sur le souci de reconstituer en priorité les réserves en rachetant des devises étrangères quand le franc se porte bien. Qu'arrivera-t-il en effet au moment des élections municipales si la gauche remportait un succès ? Ce n'est que dans un deuxième temps, une fois reconstituées les réserves de devises, que le franc pourra s'apprécier librement.

L'économie française entrerait alors dans une sorte de « *cercle vertueux* » : les importations coûtant de moins en moins cher au fur et à mesure que le franc s'apprécierait, ce qui aurait pour effet de réduire d'autant le déséquilibre commercial ; les marchés des changes à leur tour réagiraient favorablement et ainsi de suite.

Dans l'immédiat deux facteurs vont concourir à la réduction du déficit extérieur : la reprise de la croissance aux Etats-Unis ainsi qu'au Japon et en Allemagne fédérale ; la faible progression de l'activité en France, qui va corrélativement freiner les importations. Ce freinage a déjà contribué à réduire le déséquilibre du commerce extérieur en décembre.

« L'amorce d'un renversement de tendance »

Le déficit de la balance commerciale a été de 1 323 millions de francs — après correction des variations saisonnières — contre 3 818 millions en novembre et 4 712 millions (chiffre le plus élevé de 1976) en octobre. Ce résultat, comparable à celui enregistré en juillet, est dû à une baisse de 8 % des importations, qui se sont situées à 26 033 millions de francs, alors que les exportations n'ont guère bougé (+ 0,9 %), atteignant 24 milliards 710 millions. Le taux de couverture des achats par les ventes s'est établi à 94,9 % en décembre, contre 86,5 % en novembre et 83,2 % en octobre.

En chiffres bruts, le déficit commercial a également diminué, revenant de 3 150 millions en novembre à 2 170 millions de francs en décembre. Les exportations ont augmenté de 11 % pour s'élever à 27 127 millions de francs et les importations de 6,2 % pour s'établir à 29 297 millions. Le taux de couverture a été de 92,6 %, contre 88,6 % en novembre et 90,6 % en octobre.

Le résultat de décembre, considéré comme « *encourageant* » par M. Rossi, ministre du commerce extérieur, traduirait, selon les experts officiels, l'« *amorce d'un renversement de tendance* », après la dégradation enregistrée à partir du mois de juillet. Plusieurs phénomènes ont joué : les effets de la sécheresse se font moins sentir, les importations de produits agro-alimentaires ont diminué en décembre (3,45 milliards contre 3,94 milliards en novembre), alors que les exportations ont progressé (3,26 milliards contre 3,15).

Parallèlement, les importations d'énergie, qui avaient atteint un niveau très élevé à la suite de la sécheresse, mais aussi d'une reconstitution des stocks, ont été inférieures d'un milliard de francs à celles de novembre (5,82 milliards contre 6,86). Toutefois, les achats d'anticipation, effectués en prévision de la hausse des prix du pétrole, continuent et continueront, en janvier, à se traduire dans les résultats du poste énergétique.

Les effets de ce phénomène de surstockage se sont atténués en ce qui concerne les autres postes du commerce extérieur, les achats de biens de consommation ont diminué en décembre (3,28 milliards de francs contre 3,33 milliards en novembre), ainsi que ceux de biens d'équipement (4,41 contre 4,77). Cette baisse des importations traduit aussi le ralentissement de la croissance économique.

Pour l'ensemble de l'année 1976, le déficit est élevé : 20 452 millions de francs. Les importations ont augmenté de 32,6 % par rapport à 1975, les conséquences de la sécheresse étant estimées à 3-4 milliards de francs, et celles de la dépréciation du franc à 6-7 milliards. Cependant, les achats de biens de consommation se sont accrus de 45 % en un an, et la position française s'est détériorée à l'égard des principaux pays industriels. Les exportations, quant à elles, ont progressé de 20,3 %.

La situation de la France contraste fort avec celle de l'Allemagne fédérale, qui a enregistré en 1976 un excédent commercial de 70 milliards de francs, et se rapproche de celle de la Grande-Bretagne, qui a subi un déficit de 30 milliards. En 1977, compte tenu des modérations du commerce international, le déséquilibre français pourrait se situer aux environs de 10 milliards de francs. Selon M. André Rossi, l'effort de redressement « *ne peut porter ses fruits que si notre économie parvient, d'une part, à contenir la progression de ses coûts dans des proportions analogues à celles de ses principaux concurrents, d'autre part, à maintenir la stabilité du franc* ».

● *L'indice des prix de détail* s'est inscrit à 173,8 en décembre contre 173,2 en novembre sur la base 100 en 1970, soit une hausse de 0,3 % en un mois. Les prix des produits alimentaires ont augmenté de 0,7 %, ceux des produits manufacturés de 0,3 %, et ceux des « services » de 0,2 %. Ce très bon résultat — il faut remonter jusqu'à février 1973 pour en trouver un semblable — permet de justesse à la France d'afficher une hausse annuelle inférieure à 10 % : entre décembre 1975 et décembre 1976 les prix de détail ont augmenté de 9,9 %.

Il s'en est donc fallu de très peu pour que la France ne retombe dans l'inflation à deux chiffres que connaissent des pays comme l'Italie et la Grande-Bretagne. Sans doute la limite des 10 % est-elle une frontière symbolique et discutable entre pays dits *sérieux* et les autres jugés *pas sérieux*. Mais dans ce domaine les symboles et la psychologie ont leur importance.

En moyenne annuelle, c'est-à-dire si l'on compare 1976 à 1975 dans son ensemble, le bilan est même un peu meilleur, avec une hausse des prix de 9,6 % contre 11,8 % en 1975 et 13,7 % en 1974.

Commentant ce résultat, M. Durafour, ministre délégué à l'économie et aux finances, a déclaré : « *Chacun peut constater à présent la bonne foi d'une politique qui, ayant d'abord ralenti l'évolution des prix, peut ralentir à présent la progression des rémunérations nominales sans duper personne.* »

● *Le raffermissement du franc* sur les marchés des changes, amorcé depuis le 10 janvier environ, s'est poursuivi jeudi matin, 27 janvier, le cours du dollar revenant de 4,9750 francs la veille à 4,9650 francs et celui du deutschemark s'établissant un peu au-dessous de 2,05 francs, contre 2,07 francs en début de semaine. Ralentissement de rythme de l'inflation et réduction du déficit de la balance commerciale en décembre ont favorablement impressionné les milieux économiques et financiers.

Le redressement du franc, s'il semble bien amorcé, n'est pas encore suffisant pour compenser la chute amorcée depuis la fin septembre 1976, date de l'entrée en vigueur du plan Barre. A cette époque, le dollar valait 4,80 francs et le deutschemark 1,97 franc. Il est vrai que le cours de ces deux monnaies s'est élevé en décembre jusqu'à 5 francs et 2,11 francs, et que, depuis cette date, le deutschemark a notablement baissé après sa forte poussée du dernier trimestre de 1976.

Le prix d'un indice

(Suite de la première page.)

On montrera enfin aux travailleurs que leur pouvoir d'achat peut être maintenu avec une augmentation des salaires nominaux plus faibles que l'an dernier.

Le prix de l'indice, c'est d'abord cette conversion psychologique. Que les sondages prouvent que 70 % des Français acceptent de ne pas voir leur pouvoir d'achat augmenter cette année, afin de ne pas retomber plus tard dans des difficultés beaucoup plus grandes, est un signe très réconfortant d'une évolution de mentalité : l'inflation n'est plus traitée par-dessus la jambe et les explications inlassables de M. Raymond Barre commencent à porter leurs fruits.

Cette sagesse des prix et des agents économiques a des chances de maintenir le franc dans les eaux calmes, indispensables pour mener à bien la politique de redressement du commerce extérieur. Mais, il est difficile de savoir, au reste, dans quelle mesure les déchirements de la majorité auront des effets économiques. Si le premier ministre, qui reçoit de plus en plus de lettres de tous les coins du pays lui demandant de rester le plus possible en dehors de ces combats de circonstance, réussit à préserver son image de gardien têtu des équilibres financiers, rien ne sera compromis.

Si, par la force des choses et des missions qui lui confie, sans doute à tort M. Giscard d'Estaing, la politique envahit de plus en plus son champ d'action et si le conflit entre le président de la République et M. Chirac vient de plus en plus sur le devant de la scène, le trouble dans le pays pourrait remettre en cause le redressement.

En attendant, l'indice de 0,3 % de décembre renforcera l'autorité de M. Barre, comme sa manière de conduire ses voyages en province. Quand la télévision montre un premier ministre que ses adversaires refusent d'entendre ce ne sont pas ces derniers qui ont le beau rôle.

Les syndicats, au reste, sentent si bien que le temps n'est plus aux affrontements de longue durée qu'ils se contentent des mouvements de harcèlement du type de ceux qui se déroulent ce jeudi dans la fonction publique. Barouds d'honneur, en attendant un climat plus propice.

Ce climat plus propice pourrait être celui d'une aggravation du chômage — qui ne diminuera pas sensiblement en 1977, en France ni ailleurs. M. Barre se garde de répandre à ce sujet la moindre illusion. Une fois le spectre de la « spirale à l'anglaise » dissipé on regardera avec de plus en plus d'insistance du côté du chômage en se disant qu'un système qui ne parvient pas à réduire sensiblement cette plaie ne « tourne pas rond ». C'est alors un autre indice qui aura le plus de prix : celui de l'emploi.

PIERRE DROUIN.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Fr. suisses		Fr. français	
48 heures	4 1/4	5 1/4	4	5	2 3/4	3 3/4	10	10 1/2
1 mois	4 5/8	5 1/8	4 1/4	4 3/4	1	1 1/2	10 3/4	11
3 mois	5	5 1/2	4 3/8	4 7/8	1	1 1/2	11 7/8	12 1/8
6 mois	5 1/2	6	4 5/8	5 1/8	1 1/2	2	12 1/4	12 1/2

CONSTRUCTION

DEUX SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES DE NANCY SONT MISES EN LIQUIDATION

(De notre correspondant.)

Nancy. — Deux sociétés immobilières indépendantes, la SOFOMAT et la Société civile immobilière Les résidences Saint-Lambert, à Nancy, viennent d'être mises en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce. Elles s'étaient constituées en 1972 pour la réalisation et la promotion d'un programme de construction d'immeubles de standing dans le centre de Nancy. Le programme était prévu en trois tranches ; le cap de la première n'a pu être franchi sans un important déficit.

La réalisation de la première résidence — un luxueux immeuble de huit étages estimé à 8 millions de francs — se heurta à l'augmentation du coût des matériaux et au dépôt de bilan de trois entreprises travaillant sur le chantier. Cependant, les appartements se sont bien vendus.

Le déficit serait, dit-on, impressionnant. Les entrepreneurs ayant terminé la première tranche n'ont pas été entièrement payés ; leur créance globale s'élèverait à 500 000 francs. De leur côté, les copropriétaires de la résidence font valoir qu'ils ont acheté des appartements avec parking. Or il n'est plus question de construire celui-ci.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AGRICULTURE

Un climat de grogne dans les campagnes

Des paysans solognots qui manifestent sur le passage du premier ministre. Comme les représentants des centrales ouvrières la veille ! C'est presque surprenant. Sans accorder trop ouvertement leur soutien au plan du 22 septembre, les états-majors des grandes organisations paysannes n'ont pas caché qu'ils souhaitaient vivement le succès du premier ministre dans sa lutte opiniâtre contre l'inflation. Le dérapage du prix des engrais, du matériel, des produits de traitement, de l'énergie, est en effet le principal responsable du laminage du pouvoir d'achat paysan ces trois dernières années.

Au reste, les présidents des quatre principales organisations paysannes ont été agréablement surpris — voire séduits — par le premier ministre au cours d'un dîner en décembre à l'hôtel Matignon (le Monde du 24 décembre). Les convives se sont quittés en promettant de se revoir tous les mois. Puis, occupés à réorganiser leurs services administratifs, les dirigeants des grandes organisations n'ont guère fait parler d'eux depuis deux ou trois mois. Ils paraissent, en effet, rester sur la réserve après les alarmes provoquées au cours de l'été par la sécheresse. Les catastrophes prophétisées ne se sont pas produites : ni abattage massif du cheptel ni baisse de la production laitière. Et les hausses des cours agricoles ont, dans la plupart des cas, largement compensé les pertes de récoltes. Avec les aides accordées en septembre, le pouvoir d'achat global, tout en restant au niveau médiocre des années précédentes, ne s'est pas dégradé, conformément aux promesses des pouvoirs publics.

Mais, sur le terrain, les agriculteurs ressentent la situation bien différemment. D'abord, ils ont été durement affectés par les critiques qui leur ont été faites — parfois à juste titre — à l'annonce d'un impôt exceptionnel de solidarité. Ensuite, une certaine fronde s'est fait jour dans quelques départements de grande production contre l'état-major de la F.N.S.E.A. (Fédération des exploitants), accusé de n'avoir pas assez défendu les intérêts des gros exploitants. Dans l'Oise, dans l'Aisne, notamment, des menaces de dissidence sont apparues. Pour des raisons inverses, les départements les moins favorisés ont réagi de même.

En clair, le « courant » passe mal entre les états-majors parisiens et la province. De même, les organisations spécialisées adoptent un ton de plus en plus alarmiste. Les producteurs de lait craignent de sévères mesures de résorption des excédents, au moment où ils ont de plus en plus de mal à exporter leurs produits. Les aviculteurs sont à nouveau confrontés à une baisse des cours du poulet due à la surproduction, alors que les aliments composés ne cessent d'augmenter. Les producteurs de viande bovine, qui seront prochainement concurrencés par les viandes importées des pays tiers, voient avec inquiétude les cours commencer de fléchir et la consommation de bœuf stagner à cause de la concurrence du porc. Quant aux viticulteurs, ils viennent de constater avec irritation que les importations de vins italiens à bas prix reprennent au moment même où le gouvernement propose, timidement il est vrai, de relancer la politique de qualité.

Un climat de grogne s'installe dans les campagnes, accentué par les incertitudes qui pèsent sur les prochaines négociations de prix à Bruxelles. Il n'est pas sûr que la rondeur déterminée de M. Raymond Barre suffise à l'apaiser. — A. G.

Le projet de loi sur le bilan social

Une « fleur » au patronat

Décidément, le ministre du travail demeure très imprégné par sa longue expérience de dirigeant d'entreprise : le projet de loi qui vient d'être approuvé par le conseil des ministres prévoit la présentation obligatoire d'un bilan social dans les entreprises employant plus de sept cent cinquante salariés. Pourquoi un seuil aussi élevé ?

Lors du débat au conseil économique et social, les syndicats avaient demandé que cette obligation soit retenue pour tout établissement occupant au moins cinquante salariés ; le patronat qui aurait préféré une période expérimentale et contractuelle plutôt qu'un texte s'imposant à tous, avait à défaut demandé d'élever la barre à deux mille salariés ; lors du vote en séance plénière, le conseil économique et social s'était prononcé pour un seuil de trois cents personnes. Bien que le ministre ait annoncé qu'il tiendrait compte des propositions du conseil, il a finalement fait machine en arrière.

Au ministère du travail, on indique que quatre millions trois cent mille salariés seront concernés par cette obligation nouvelle au lieu de cinq millions et quelque... si la limite avait été réduite à trois cents ; on ajoute qu'il s'agit de lancer une expérience dans les entreprises importantes avant d'étendre la formule. Mais les explications cachent mal le souci du ministre de ne pas heurter le patronat, à qui il vient ainsi de « faire une fleur ». Près de mille cinq cents entreprises seront assujetties à la loi lorsqu'elle sera votée, vraisemblablement à la session de printemps. Si l'avis du conseil économique et social avait été retenu, près de quatre mille entreprises auraient été dans le champ de la loi. Une différence de taille.

JEAN-PIERRE DUMONT.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

L'affaire de la Caisse d'épargne de Paris

Le tribunal civil rendra son jugement dans quatre semaines

« *Une prime d'association aux résultats et attribuée aux agents (...) étant précisé qu'en aucun cas cette obligation ne peut avoir pour conséquence de rendre déficitaire la gestion principale d'une Caisse d'épargne. Les dispositions ci-dessus ne peuvent contrevenir aux accords locaux ou aux modalités de calcul ayant force d'usage* » : cet article du statut du personnel des caisses d'épargne ordinaires de France a été au centre du débat au fond, relatif au récent conflit parisien, engagé mercredi 26 janvier devant la première chambre civile du tribunal de grande instance de Paris, présidée par Mme Simone Rozès.

Au nom du syndicat unifié et de la section C.F.D.T., qui ont assigné la direction, Mes Bouaziz et Weil ont assuré que l'attribution automatique et le caractère prédéterminé de cette prime, régulièrement versée depuis vingt-cinq ans à l'ensemble du personnel de la Caisse d'épargne de Paris, en faisaient un élément constant du salaire et un droit acquis. Ils ont, en outre, demandé des dommages et intérêts, considérant que la responsabilité de la grève de trois mois incombait entièrement à la direction.

Après avoir d'abord soutenu que le tribunal civil était incompétent et que cette affaire relevait du tribunal administratif, Me Munier affirmait, au nom de la direction, qu'il n'y avait pas d'« *accord local* » à la Caisse d'épargne de Paris et que seules les « *modalités de calcul* » de la prime avaient « *force d'usage* » et non la prime elle-même : cette dernière ne peut, en aucun cas, être versée, selon l'avocat de la direction, si la gestion principale de la Caisse ne le permet pas. Le tribunal a mis son jugement en délibéré sous quatre semaines.

A l'occasion de ce procès, le syndicat unifié et la section de la C.F.D.T. avaient appelé, mercredi, à un arrêt de travail de vingt-quatre heures à Paris : le mouvement a été suivi à 60 %.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● M. MAISONROUGE DEVIENT LE « NUMERO DEUX » D'I.B.M. — M. Jacques Maisonrouge vient d'être nommé président du conseil d'administration d'I.B.M. World Trade Corporation, en remplacement de M. Gilbert E. Jones. A cinquante-trois ans, M. Maisonrouge gravit ainsi une nouvelle étape dans l'organigramme complexe du géant américain de l'informatique. Il devient ainsi le « Numéro Deux » d'I.B.M., derrière M. Francis Carry, président d'I.B.M. Corporation.

Conditions de travail

● LA DEGRADATION DES CONDITIONS DE SECURITE à l'usine Comurhex de transformation de tétrafluorure d'uranium (filiale à 51 % de Pechiney-Ugine-Kuhlmann), installée à Pierrelatte, a été dénoncée par les délégués C.F.D.T. au cours d'une conférence de presse, le 24 janvier. Ils se sont notamment inquiétés de la teneur en uranium et en fluor de l'eau provenant d'un des puits qui alimentent la cantine, de la perméabilité des sols où sont stockées les substances radioactives, de l'absence de dispositions pour empêcher les fuites de poussières radioactives dans l'atelier.

Europe

● LA COMMISSION EUROPEENNE INVITE LE GOUVERNEMENT ANGLAIS à ne pas accorder de subvention aux producteurs de porcs. Londres avait annoncé son intention d'accorder, à partir du 1er février, une aide de 5,5 pence (0,46 F) par kilo de viande de porc. Une telle aide, estime la commission, n'est pas compatible avec la réglementation communautaire et risquerait d'affecter la concurrence à l'intérieur du Marché commun. Le gouvernement britannique dispose maintenant de huit jours pour faire valoir ses observations. La Commission prendra ensuite sa décision définitive. Il y a toutes chances qu'elle reste négative. Si le Royaume-Uni passe outre et verse la subvention prévue, la Commission sera alors conduite à saisir la cour de justice de Luxembourg.

REPRISE DU TRAVAIL DANS UN ATELIER DE RENAULT A BOULOGNE-BILLANCOURT

Après six jours de grève (« le Monde » du 26 janvier), les O.S. de l'atelier de ferrage 12-74, au département de montage de l'usine Renault de Boulogne-Billancourt, ont décidé mercredi 26 janvier, lors d'une assemblée générale groupant quelque cent cinquante personnes à l'île Seguin, de reprendre le travail. Les neuf cents salariés qui avaient été mis en chômage technique à la suite de cette grève-bouchon ont été invités par la direction à se présenter jeudi à leur poste de travail habituel. Dans l'après-midi de mercredi, quelques incidents sans gravité ont opposé des militants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. alors que ces derniers distribuaient un tract critiquant l'attitude des cégétistes. Estimant disproportionnée la menace de lock-out généralisé brandie par la direction dans un conflit catégoriel « comme il y en a chaque semaine dans l'usine », la C.G.T. avait fait marche arrière, déclarant que « les travailleurs n'ont pas choisi la grève illimitée ».

MONNAIES

L'OR VENDU PAR LE F.M.I. A ÉTÉ ADJUGÉ 133,26 DOLLARS L'ONCE

Washington (A.F.P.). — Les 780 000 onces d'or vendues mercredi 26 janvier par le Fonds monétaire international ont été adjugées au prix unique de 133,26 dollars par once. Ce prix est légèrement inférieur à celui qui avait été obtenu lors de la vente précédente, le 8 décembre (137 dollars).

Le F.M.I. a précisé qu'il a reçu des soumissions pour un total de 2 003 200 onces. Les offres qui ont été acceptées s'échelonnaient de 133,26 à 142 dollars l'once pour une moyenne de 134,43 dollars.

La prochaine adjudication aura lieu le 2 mars et portera sur 525 000 onces. La réduction du montant offert résulte du fait que les ventes, qui se faisaient toutes les six semaines jusqu'à présent, auront lieu désormais le premier mercredi de chaque mois.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



NOVOTEL - SIEH

L'assemblée générale de Novotel-Sieh a approuvé le 22 décembre dernier les comptes de l'exercice 1975-1976.

Les présidents Paul Dubrule et Gérard Pelisson ont rappelé la vocation internationale du groupe qui, à fin 1975, se classait largement en tête des chaînes hôtelières d'Europe continentale.

Au 30 juin 1976, le Groupe Novotel (y compris les chaînes Mercure et Ibis) exploitait 122 hôtels représentant 13.863 chambres.

Le bénéfice net comptable de la société mère, Novotel-Sieh, pour l'exercice 1975-1976, ressort à : 5.206.863 F contre 3.504.463 F pour l'exercice précédent.

Le dividende net, qui avait été respectivement de 7 F pour l'exercice 1973-1974 et de 10 F pour l'exercice 1974-1975, a été porté pour l'exercice écoulé à 14 F auquel s'ajoute un avoir fiscal de 7 F.

Au cours des années à venir, le groupe entend mettre de plus en plus l'accent sur l'expansion hors des frontières.

L'expansion du groupe demeure rapide, puisque six mois après la clôture de l'exercice, au 31 décembre 1976, il comprenait 151 hôtels en exploitation et en construction, représentant 18.413 chambres dans dix-sept pays.

INTERTECHNIQUE

Résultats 1976

Le montant H.T. des commandes reçues en 1976 est de 288,2 millions de francs, contre 307,6 en 1975, dont 28 % en exportation directe. Le carnet de commandes augmente de 4,5 millions, le chiffre d'affaires H.T. étant de 281,7 millions contre 247,1 (+ 14 %).

Pour les activités aérospatiales, le montant des commandes H.T. reçues est de 159,3 millions contre 189,3, dont 20 % en exportation directe, le chiffre d'affaires H.T. est de 179 millions contre 160,2 (+ 12 %).

Pour l'activité informatique, instruments scientifiques et médicaux, le montant des commandes H.T. reçues est de 126,9 millions contre 118,4, dont 38 % en exportation directe. Le chiffre d'affaires H.T. est de 102,7 millions contre 87,5 millions (+ 17 %).

Le résultat net de la société sera inférieur à celui de 1975 qui était, après impôts, mais avant participation, de 11,2 millions de francs. Il demeurera cependant largement suffisant pour assurer le financement de l'expansion de la société et pour permettre la distribution d'un dividende égal à celui ayant trait à l'exercice 1975, soit un revenu global de 15 francs par action dont 5 francs d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal).

Banque Populaire — TROIS SICAV DU GROUPE

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1976	VALOREM Valeurs diversifiées	FRUCTIDOR Obligations	PLANINTER Valeurs internationales
Capital (en F)	136 986 400	101 566 600	101 075 600
Actions en circulation	1 369 864	1 015 666	505 378
Valeur liquidative (en F)	153,35	134,10	277,46
Actif net (en F)	210 071 608,75	136 203 273,26	140 225 180,16
Il se répartissait ainsi (en %) :			
— Obligations libellées en francs	32,83	84,72	29,86
— Obligations libellées en monnaies étrangères	1,43	6,11	6,57
— Actions françaises	19,09	1,87	14,62
— Actions étrangères	43,71	2,20	43,41
— Créances hypothécaires	—	1,55	—
— Liquidités	2,94	3,55	5,54

Les souscriptions et rachats sont reçus aux mille sept cents guichets des Banques populaires, à la Caisse centrale des Banques populaires et à la Caisse centrale de Crédit hôtelier et commercial et industriel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.A. DION VAN DE WIELE

Le conseil d'administration décide d'établir une succursale en France à l'adresse suivante : 71-73, avenue Georges-Politzer, Elancourt, sous la dénomination Dion Van De Wiele N.V.

L'objet de cette succursale est l'importation et la vente d'œufs et de produits d'œufs en France.

En ordre subsidiaire l'achat en France et l'exportation d'œufs et de produits d'œufs.

M. Depoortere Frans, Hellestraat, 32, à Ardoole, est chargé de l'exécution de cet établissement. Plus tard, il assumera également la direction de la succursale.

Les administrateurs :
— Dion Van De Wiele (signature).
— Koenraed Van De La Notte (signature).
— Daniël Vermeersch (signature).

DIDOT BOTTIN

Le conseil d'administration de la société DIDOT-BOTTIN s'est réuni le 25 janvier 1977 sous la présidence de M. Bruno Monnier pour examiner les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1976.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 72 942 000 francs contre 63 704 000 francs, en augmentation de 14,5 %, et le bénéfice d'exploitation générale à 4 798 000 francs contre 2 004 000 francs en 1975.

Le bénéfice net comptable s'élève à 1 028 000 francs contre 14 061 000 francs. Il convient de rappeler que ce dernier chiffre comportait une importante plus-value sur la cession d'actions d'un immeuble libéré par la construction du nouveau siège social de la société.

Sur la base de ces résultats, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire, dont la date a été fixée au 24 mars 1977, la distribution d'un dividende net par action de 7,50 francs assorti d'un crédit d'impôt de 3,75 francs, soit un revenu global de 11,25 francs, égal à celui du précédent exercice.

Le conseil rappelle que cette distribution s'effectue sur un nombre supérieur d'actions par rapport à l'an dernier du fait de l'attribution gratuite en cours d'exercice de 20.300 actions nouvelles (une pour sept).

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
26 JANVIER

Léger effritement

Séance calme, ce mercredi, à la Bourse de Paris, où les cours étaient plutôt irréguliers, avec une légère tendance à l'effritement.

De fait, bien que d'une ampleur moins importante, le nombre de baisses l'a emporté sur celui des hausses.

Parmi les compartiments les plus défavorisés, citons la métallurgie, les laboratoires pharmaceutiques, l'alimentation et, dans une moindre mesure, la construction électrique et les établissements de crédit. Dans le reste de la cote, hausses et baisses se sont, à peu de chose près, équilibrées.

Plusieurs titres sont même parvenus à enregistrer des hausses parfois confortables : Presses de la Cité (+ 5,5 %), sur des rumeurs incontrôlées, et Printemps (+ 4,5 %). Les plus fortes baisses ont été relevées sur Navigation Mixte (— 4 %) et Application des gaz (— 3,5 %).

L'attentisme dont paraît faire preuve la communauté boursière s'est donc poursuivi. L'annonce officielle d'une hausse des prix en décembre encore plus limitée que prévu (+ 0,3 %) a été connue trop tard pour avoir une réelle influence sur les cours. En revanche, l'agitation sociale qui marque cette fin de semaine a pu contribuer à freiner les initiatives de quelques opérateurs.

Aux valeurs étrangères, les américaines ont été — comme à Wall Street — plutôt irrégulières, de même que les allemandes et les pétroles internationaux. Hausse très sélective des mines d'or.

Sur le marché de l'or, le volume de transactions s'est légèrement accru à 2,69 millions de francs contre 1,86 million la veille. Soixante-quinze lingots (contre 40) ont été échangés à 21 795 francs contre 21 750 francs tandis que le napoléon a coté 235,50 francs après 236 francs, en baisse de 0,50 F.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	26/1	27/1
1 dollar (en yens) ...	287 90	288 25

LONDRES

Ferme

Malgré la controverse née du rapport Bullock sur la participation, le marché se redresse vigoureusement jeudi matin. Peu après l'ouverture, l'indice des industrielles avait progressé de plus de sept points. Hausse également des pétroles et de B P (+ 10), en particulier. Les fonds d'État sont, eux aussi, bien orientés. Les mines d'or, en revanche, varient peu.

Or (ouverture) (dollars) : 132 20 contre 132 15

VALEURS	CLOTURE 26/1	COURS 27/1
War Loan 3 1/2 %	28 7/8	28 7/8
Beecham	402	408
British Petroleum	822	832
Shell	481 1/2	487 1/2
Vickers	155	152
Imperial Chemical	353 1/2	357 1/2
Courtaulds	103	104
De Beers	188 1/2	188 1/2
*Western Holdings	12 1/2	12 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	184 ...	181 ...
*West Driefontein	15 ...	15 1/8

(*) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

PORCHER S.A. — Le chiffre d'affaires pour 1976 s'est élevé à 378,2 millions de francs, toutes taxes comprises, en augmentation de 15 %. Le bénéfice serait du même ordre qu'en 1975, soit 4,47 millions de francs contre 7,7 millions de francs en 1974. Le dividende global de l'an dernier avait été de 18,90 F.

BETHLEEM STEEL. — Bénéfice net pour le quatrième trimestre 1976 : 0,91 dollar par action contre 1,73 dollar en 1975 ; pour l'exercice 1976, 3,85 dollars par action contre 5,54 dollars.

MOBIL OIL. — Bénéfice net du quatrième trimestre 1976 : 2,49 dollar par action contre 1,93 dollar ; pour l'année 1976, 9,07 dollars contre 7,95 dollars.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Centrest, c. 24	3 p. 4	o 0 55
Clairvaux, c. 22	1 p. 2	.. ..
CREB, c. 44	1 p. 3	7 20
Dével. Rég. Norm., c. 24	2 p. 3	d 6 75
Dév. Rég. Sud-Est, c. 27	1 p. 2	4 20
Sodecco, c. 23	1 p. 1	o 0 94
B.A.S.F., c. 32	1 p. 15	2 50
Rolinco, dr. en c. 18	1 p. 20	1 33

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 9 13/16 %

NEW-YORK

Rechute

Une vive rechute s'est produite à Wall Street après trois séances consécutives de hausse modérée, l'indice Dow Jones perdant plus de 7 points à 958,53, au plus bas depuis le 3 décembre dernier. Le marché a été très actif avec 27,9 millions de titres traités contre 26,3 millions la veille.

La baisse a commencé dès l'ouverture et a continué jusqu'à la clôture. Le scepticisme des milieux financiers sur l'efficacité du plan de relance annoncé par le président Carter se teinte maintenant de pessimisme après la publication de résultats décevants pour certaines sociétés, notamment dans la sidérurgie, où U.S. Steel et Bethlehem Steel ont fait état d'une chute de 27 % et de 30 % de leurs bénéfices pour l'an dernier.

Un vif recul a été enregistré, en outre, sur les actions de la société Johns Manville, l'un des plus gros producteurs d'amiante du monde, dont les intérêts au Québec pourraient être nationalisés.

Plus généralement, les ventes bénéficiaires se sont accélérées à la fois sur les valeurs de « portefeuille » et celles dites « de croissance ».

VALEURS	COURS 25/1	COURS 26/1
Alcoa	55 3/4	53 3/4
A.T.T.	63 3/4	63 1/2
Boeing	41 ..	39 7/8
Chase Manhattan Bank	33 3/8	32 5/8
Du Pont de Nemours	128 1/4	127 1/2
Eastman Kodak	77 1/8	77 ...
Exxon	53	53 1/8
Ford	59 3/4	60 1/4
General Electric	52 3/4	53 ...
General Foods	31 5/8	31 1/2
General Motors	75 1/8	75 3/8
Goodyear	22 3/8	22 1/8
I.B.M.	270	268 1/4
I.T.T.	34 3/4	34 1/4
Kennecott	30 1/4	28 7/8
Mobil Oil	66 ...	66 1/8
Pfizer	26 5/8	26 1/2
Schlumberger	58 1/8	58 3/4
Texaco	29 3/8	29 1/2
U.A.L. Inc.	25 1/4	24 1/2
Union Carbide	57 ...	57 3/8
U.S. Steel	45 7/8	45 3/8
Westinghouse	18 ...	18 1/2
Xerox	54 3/4	54 3/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, Base 100 : 31 déc. 1976.)

	25 janv.	26 janv.
Valeurs françaises	99,7	99,2
Valeurs étrangères	98,4	98,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	64,3	64,1

BOURSE DE PARIS - 26 JANVIER - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 % amort. 45-54	41 50	0 970	GAN (Sté) Centr.	869	885	Lyon-Alemand	95	95	UFIMEG	80 90	82 20
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

HORS COTE

SICAV

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					
640	Du Pont Nem.	634 ..	643	643 .	643
395	East Kodak	395 ..	398 50	395 20	385 90
15	East Rand	14 90	15 ..	14 90	14 70
102	Ericsson	99 50	99 10	97 80	98
260	Exxon Corp	261 50	266 80	266 50	261 80
300	Ford Motor	298 50	302	302 .	296 50
125	U. Min. 1/10	134	133 80	134 10	133 ..
106	West Driet	107 ..	106 ..	105 ..	104 10
46	West Deep	41 ..	40 50	40 80	40 .
80	West Hold	81 40	80 20	80 ..	78 60
1 10	Zambia Cop.	1 05	1 05	1 05	1 08

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 26/1	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 980	4 985	4 98
Canada ($ can. 1)	4 935	4 918	4 91
Allemagne (100 DM)	205 205	204 775	205 50
Autriche (100 sch.)	28 880	28 785	29 15
Belgique (100 F)	13 382	13 365	13 39
Danemark (100 krd)	83 920	83 550	83 50
Espagne (100 pes.)	7 257	7 238	7 02
Grande-Bretagne (£ 1)	8 882	8 580	8 57
Italie (1 000 lires)	5 673	5 657	5 425
Norvège (100 k)	93 420	93 050	89 50
Pays-Bas (100 fl.)	196 990	195 850	197 .
Portugal (100 esc.)	15 490	15 425	14 25
Suède (100 krs)	116 550	116 120	116 50
Suisse (100 fr.)	197 175	196 925	198 .

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 26/1
Or fin (kilo en barre)	21718	21725
Or fin (kilo en lingot)	21750	21795
Pièce française (20 fr.)	236	235 50
Pièce française (10 fr.)	213 60	214 .
Pièce suisse (20 fr.)	207 50	207 50
Union latine (20 fr.)	192 50	192 50
Souverain	215	215 50
Pièce de 20 dollars	1022 40	1028 80
Pièce de 10 dollars	543	530
Pièce de 5 dollars	346 .	... ..
Pièce de 50 pesos	888	888 ..
Pièce de 10 florins	208 90	208 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 27 janvier 1977 a été tiré à 564 528 exemplaires.

Fonction publique, P.T.T., Air France

La grève du jeudi 27 janvier perturbe de nombreux services

Après la grève massivement suivie par les cheminots (70 à 90 % selon les régions) mercredi 26 janvier, l'activité de nombreux services dans la fonction publique, les collectivités locales, les P.T.T. et Air France devait être considérablement réduite jeudi 27 janvier en raison de l'appel de tous les syndicats à une grève de vingt-quatre heures. A Paris et dans plusieurs villes de province, les grévistes devaient manifester. Le défilé parisien a réuni, jeudi matin, plusieurs dizaines de milliers de manifestants.

Le mot d'ordre de grève a été lancé par les sept organisations, C.G.T., C.F.D.T., FEN, F.O., C.F.T.C., C.G.C. et autonomes, pour s'opposer à la politique gouvernementale, qui ne prévoit que le maintien du pouvoir d'achat en 1977. Les consignes d'action touchent la plupart des services publics, les douanes, l'enseignement, les mairies, mais aussi les P.T.T. et Air France, qui, selon la direction, ne devait pouvoir assurer, jeudi, qu'une douzaine de vols long et moyen courrier au départ de Paris. Selon le ministère de l'éducation, 45 % des professeurs du second degré et 60 % des instituteurs étaient en grève jeudi matin contre respectivement 58 % et 66 % le 7 octobre 1976.

A la veille de cette grève, le secrétariat à la fonction publique a rappelé, dans un communiqué, que « les services de l'Etat sont tenus d'assurer un service minimum en faisant appel à certains fonctionnaires et agents qui ont l'obligation de poursuivre l'exercice de leur fonction ». Cette obligation, précise le secrétariat d'Etat, concerne certains postes de responsabilité dans les ministères et l'ensemble des services de l'Etat en France.

A la S.N.C.F., où le trafic est redevenu normal jeudi matin, la grève de mercredi a été l'une des plus importantes observées depuis de nombreuses années, toutes les grandes fédérations de cheminots ayant participé à cette action revendicative. La rencontre qui devait avoir lieu mercredi soir entre les fédérations de cheminots et M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement, (comme « le Monde » l'indiquait dans ses dernières éditions du 27 janvier) a été reportée au 10 février.

La R.A.T.P. qui, jusqu'à présent, a été épargnée en raison de la réunion direction-syndicats qui a eu lieu mercredi 26 janvier pourrait connaître prochainement des perturbations. A l'issue de ce premier contact, la C.G.T., majoritaire, a indiqué que « la direction n'avait pas répondu par des propositions concrètes » à leurs revendications et que l'« action unie est plus que jamais nécessaire ». Toutes les fédérations de la R.A.T.P. doivent se réunir le 28 janvier en vue de décider une action éventuelle.

A partir du 1er février

LES PRIX-PLAFOND DES LOGEMENTS DONT LA CONSTRUCTION EST AIDÉE PAR L'ÉTAT VONT AUGMENTER DE 6,50 %.

Les prix-plafond des logements dont la construction est aidée par l'Etat seront relevés, en moyenne, de 6,5 % au 1er février, devait annoncer M. Fourcade, ministre de l'équipement, jeudi matin 27 janvier. Le ministre était reçu en compagnie de M. Barrot, secrétaire d'Etat au logement, par le bureau de la Fédération nationale du bâtiment. Afin d'améliorer la conjoncture dans ce secteur particulièrement touché par le ralentissement économique, plusieurs mesures y ont été prises. Le cinquième des crédits destinés au bâtiment en 1977 et représentant soixante-cinq mille logements va être délégué directement aux départements, sans passer par les régions, afin d'engager les mises en chantier dès le premier trimestre.

Dans certains départements où les perspectives du bâtiment sont particulièrement préoccupantes, c'est la moitié des crédits de l'année qui vont être engagés dès maintenant. Il s'agit des seize départements suivants : Haut et Bas-Rhin, Seine-Maritime, Moselle, Vosges, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Haute-Corse et Corse du Sud et les sept départements de la région parisienne.

D'autre part, les reports des crédits non utilisés en 1976 vont permettre le financement de dix mille logements supplémentaires.

MORT DU CRITIQUE D'ART FLORENT FELS

Le critique d'art Florent Fels est mort, le 25 janvier, à Monaco. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

[Florent Fels était né à Paris en 1891. Après des études de philosophie à Lille, il avait fait ses débuts dans le journalisme en 1920, avec une petite revue d'art, *Action* (en collaboration avec André Malraux), qui, passant pour anarchiste, avait fini par être interdite. A partir de 1923, il fut critique d'art aux *Nouvelles littéraires*, en 1925, rédacteur en chef de la revue *l'Art vivant*, et, de 1930 à 1940, rédacteur en chef de *Voilà*, une revue hebdomadaire illustrée, un peu « légère ». En 1945, il fut nommé directeur artistique de Radio-Monte-Carlo. Outre de nombreux articles, on lui doit plusieurs monographies de peintres (*Matisse* - 1926 ; *Vlaminck* - 1927 ; *Carzou* - 1955), et des livres comme : *l'Art et l'Amour* (1952) et *Eros ou l'amour peintre* (1968).]

Dans une déclaration de la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi

L'ÉGLISE RÉAFFIRME SON OPPOSITION A L'ORDINATION SACERDOTALE DES FEMMES

La Congrégation romaine pour la doctrine de la foi a rendu publique ce jeudi 27 janvier une « déclaration sur la question de l'admission des femmes au sacerdoce ministériel ».

Après avoir évoqué l'actualité de cette question — du fait que les Eglises protestantes sont de plus en plus nombreuses à permettre aux femmes d'accéder au pastorat et que l'Année de la femme a souligné la place des femmes dans la société, — la déclaration pose la question : « L'égalité de l'homme et de la femme ne devrait-elle pas se manifester clairement dans l'Eglise elle-même par l'accès des femmes aux responsabilités pastorales et à l'ordination sacerdotale ? »

Elle répond clairement par la négative : « L'Eglise, liée par fidélité à son Seigneur, ne peut modifier la pratique observée sans interruption depuis les temps apostoliques tant en Orient qu'en Occident de conférer exclusivement à des hommes l'ordination sacerdotale. »

Le document laisse en suspens la question de l'accession de la femme au diaconat permanent.

● *Libération en Espagne de militants d'extrême droite.* — M. Mariano Sanchez-Covisa, dirigeant présumé des « guérilleros du Christ-Roi », M. Fernandez Villamea, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Fuerza Nueva* d'extrême droite, et plusieurs autres personnes dont le nombre n'a pas été précisé, appartenant également à la même tendance, ont été remis en liberté, mercredi soir 26 janvier, annonce ce jeudi l'agence Cifra. M. Sanchez-Covisa a démenti, à sa sortie, toute participation des « guérilleros du Christ-Roi » dans les attentats de dimanche et de lundi. — *(A.F.P.)*

REBONDISSEMENT DU « SCANDALE TSOUR » ?

M. Edmond de Rothschild ferait des révélations sur les avantages financiers tirés par « certains partis politiques » en Israël

De notre correspondant

Jérusalem. — La publication, dans la nuit du mercredi 26 au jeudi 27 janvier, à minuit exactement, d'un rapport du contrôleur de l'Etat, pourrait faire rebondir un scandale financier qui semblait définitivement classé.

Ce rapport, un document de quarante-quatre pages dactylographiées, fait toute la lumière sur une affaire de détournement de fonds, de corruption et d'escroquerie, dont s'était rendu coupable le directeur général de la société Israël Corporation Limited, M. Mikhaël Tsour. Ce dernier a été traduit en justice au début de l'année 1975, et a été condamné à une peine de quinze ans de prison. M. Tsour avait assumé, entre autres fonctions importantes, celle de directeur général du ministère des finances. Il avait suffisamment de références, et surtout la recommandation chaleureuse de M. Pinhas Sapir, alors ministre des finances, aujourd'hui décédé, pour bénéficier de la confiance totale du conseil d'administration de l'Israël Corporation et de son président, le baron Edmond de Rothschild.

Cette confiance est jugée avec la plus grande sévérité par le contrôleur de l'Etat qui énumère dans son rapport une série de négligences du président du conseil d'administration et de son fondé de pouvoir, M. Mordekhai Limon, amiral de réserve dont le nom a souvent été cité en France lors de l'affaire des « vedettes de Cherbourg ». Il était, à cette époque, chef de la mission d'achats militaires à Paris.

M. Limon se voit reprocher d'avoir signé divers documents qui ont permis les escroqueries, sans en avoir pris connaissance. Le conseil d'administration, et son président, M. de Rothschild, ne sont pas exempts de responsabilités, et les explications obtenues par le contrôleur de l'Etat n'ont pas paru à celui-ci satisfaisantes. Le rapport mentionne que les responsables légaux de la société ont affirmé avoir été mis en confiance par la position qu'occupait dans le pays leur directeur général, M. Mikhaël Tsour.

Ce dernier était lié parallèlement à un financier genevois qui a quitté Israël il y a de nombreuses années, M. Tibor Rosenbaum. Une partie des fonds détournés par M. Tsour se seraient retrouvés dans les affaires Rosenbaum dont l'effondrement a provoqué la découverte du scandale de l'Israël Corporation Limited.

Le baron Edmond de Rothschild, interrogé dans la nuit du 26 janvier par le correspondant à Paris de la radio israélienne, a déclaré qu'il se proposait depuis longtemps de porter plainte contre M. Tibor Rosenbaum, mais qu'il en avait été dissuadé par des députés des partis gouvernementaux, et notamment le parti national religieux, avec qui MM. Rosenbaum et Tsour avaient de nombreux liens. Selon le journaliste israélien Freddy Eytan, M. de Rothschild avait reçu l'assurance que le rapport du contrôleur de l'Etat ne serait jamais publié. Puisqu'il n'en est rien, il pourrait faire des révélations sur les avantages financiers tirés par « *certains partis politiques* » des escroqueries dont la société qu'il préside a été la victime.

Le baron Edmond de Rothschild devait présider, ce jeudi, à Tel-Aviv, une réunion extraordinaire du conseil d'administration de sa société. — A. Sc.

[Au domicile parisien de M. Edmond de Rothschild, on indiquait, ce jeudi matin, que celui-ci était parti pour Tel-Aviv où il comptait séjourner jusqu'au 21 février.]

LE MEURTRE DE JEAN DE BROGLIE

M. Guy Floch prononce une septième inculpation

Rebondissement dans l'affaire de Broglie ? M. Guy Floch, premier juge d'instruction à Paris, chargé du dossier, a décidé l'inculpation et la mise sous mandat de dépôt d'un homme qui s'était présenté spontanément mercredi 26 janvier, dans la soirée, à son cabinet, au palais de justice.

Cette décision n'a pas été expliquée par le magistrat instructeur, qui s'est refusé à communiquer toute information, aussi bien sur le motif et la teneur de l'inculpation que sur l'identité de ce nouveau personnage.

On constate simplement que l'homme, un individu de grande taille, âgé, semble-t-il, d'une cinquantaine d'années, a été inculpé après une audition de courte durée, une demi-heure tout au plus. Il faut noter également qu'après avoir notifié cette inculpation M. Guy Floch a pris la décision de modifier totalement le programme qu'il s'était imposé pour les jours à venir, notamment les interrogatoires de Guy Simoné, initialement prévus pour les 27, 28 et 29 janvier, et renvoyés à une date ultérieure.

De ce fait, il semble que M. Guy Floch, après avoir effectué, ce jeudi matin 27 janvier, une perquisition dans un studio de Marly-le-Roi, dont les clefs étaient en possession de Guy Simoné lors de son arrestation, consacrera les prochaines journées à un interrogatoire plus complet de ce nouveau et septième inculpé. S'agit-il d'un simple comparse, par exemple de l'homme qui aurait conduit la voiture dans laquelle se trouvaient, le matin de l'assassinat de M. de Broglie, Guy Simoné et Gérard Frèche ? S'agit-il, au contraire, d'un personnage central, au fait de toute l'affaire, informé notamment du projet d'assassinat, et qui pourrait avoir été en relation avec les « *commanditaires* » du meurtre dont a parlé Gérard Frèche, l'exécutant, lors de son audition (*le Monde* du 21 janvier) ?

Les défenseurs de ce dernier retiennent plutôt cette éventualité.

A B C D F G H